



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

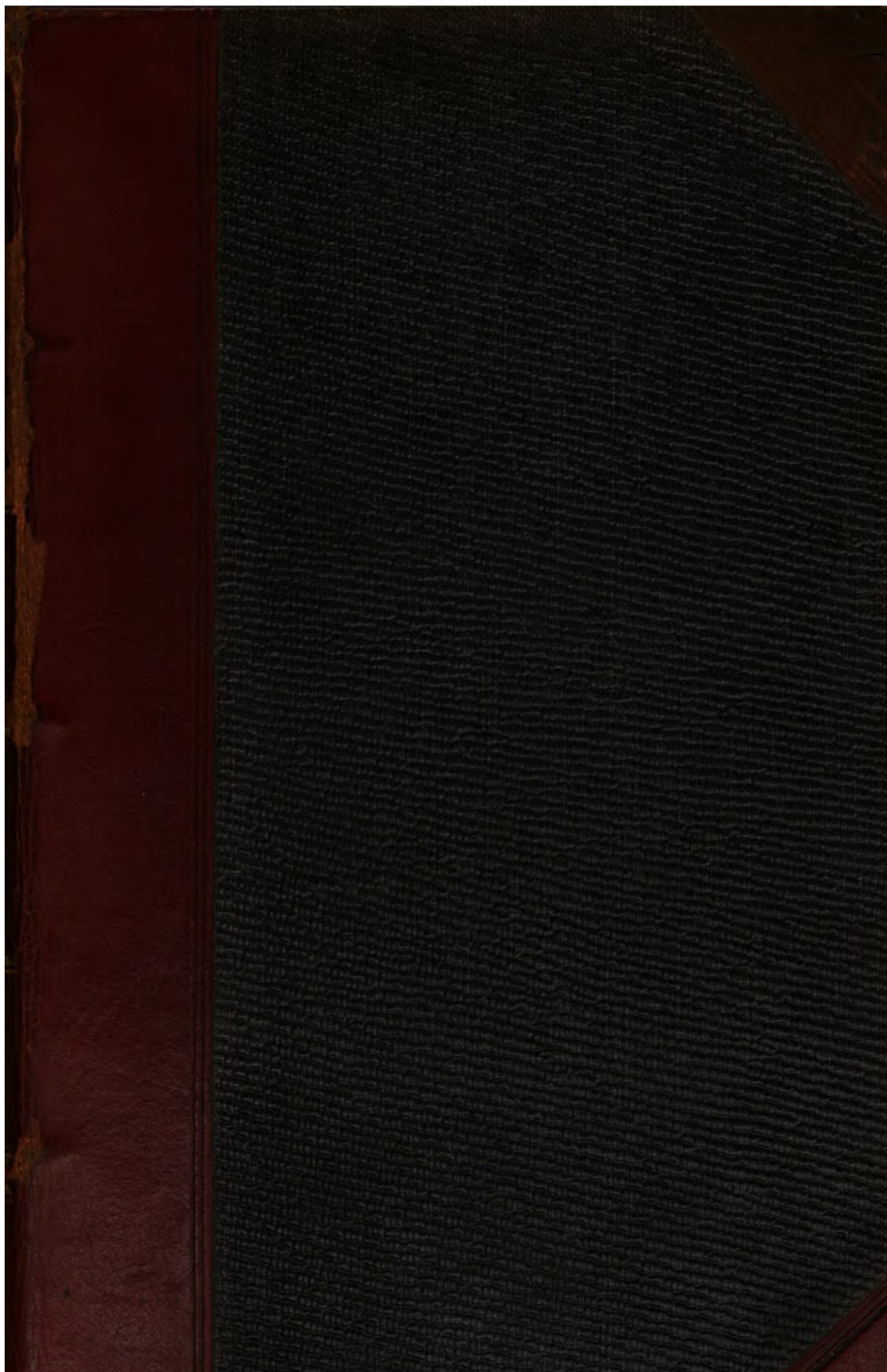
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

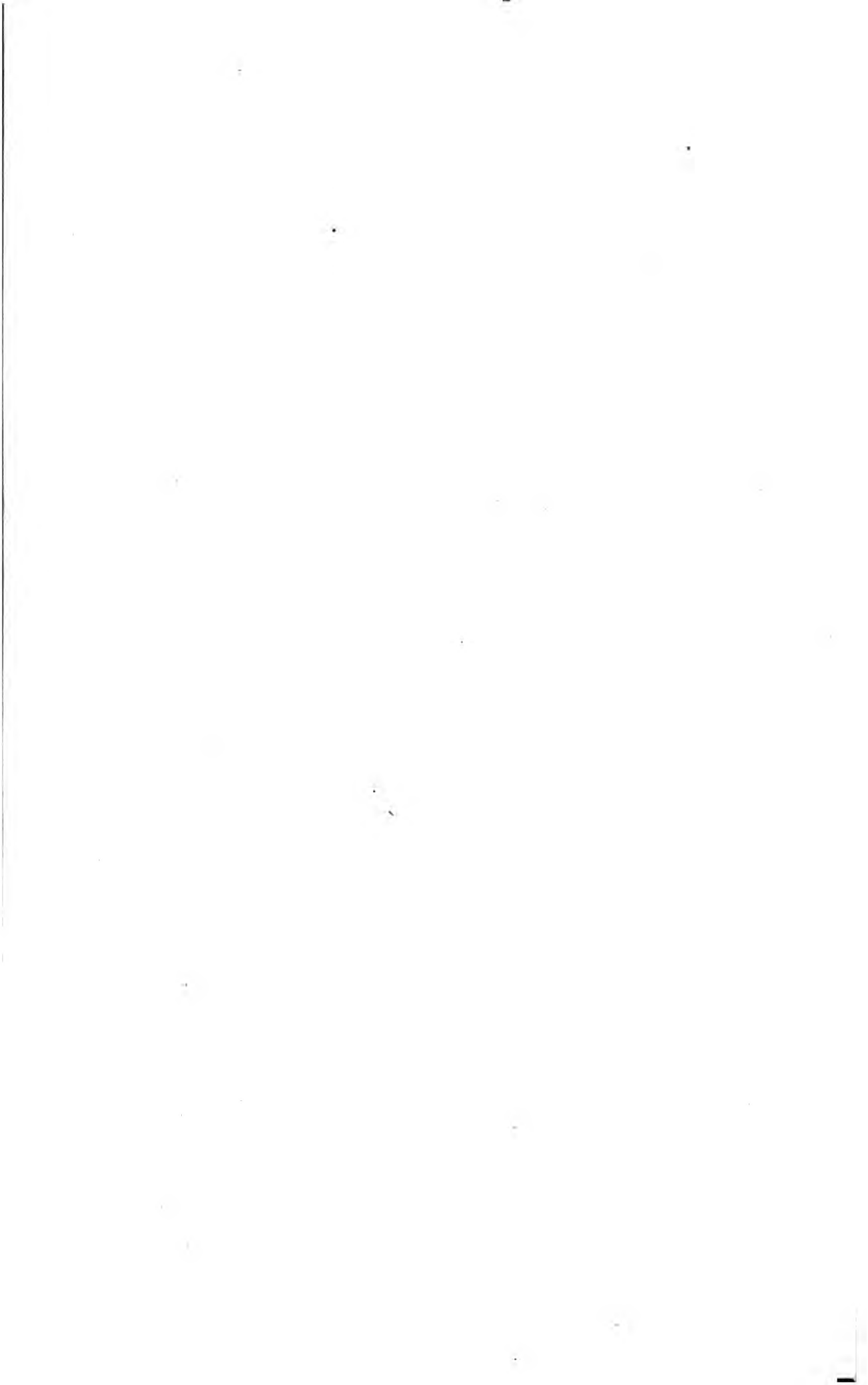


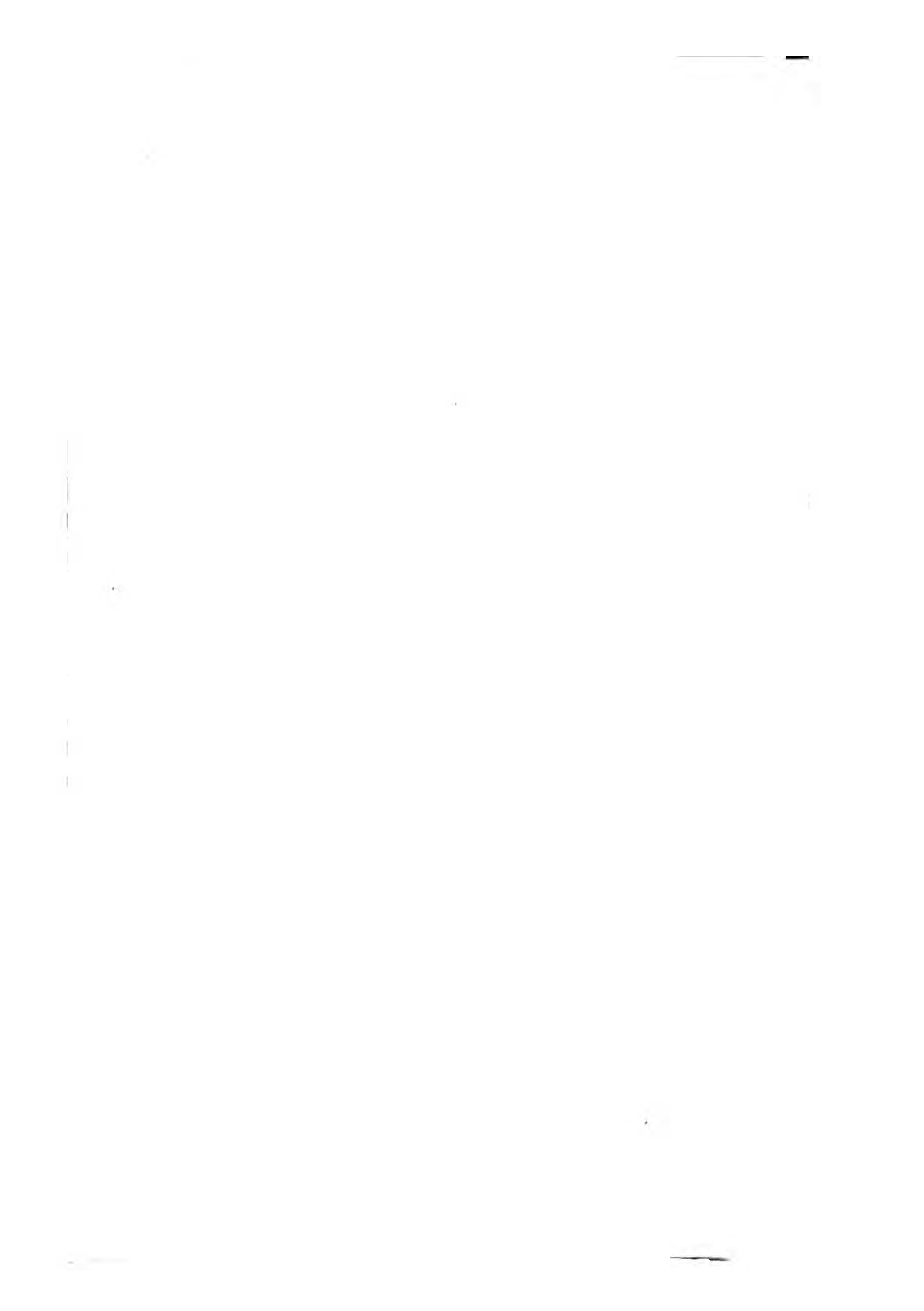
24. a. 10

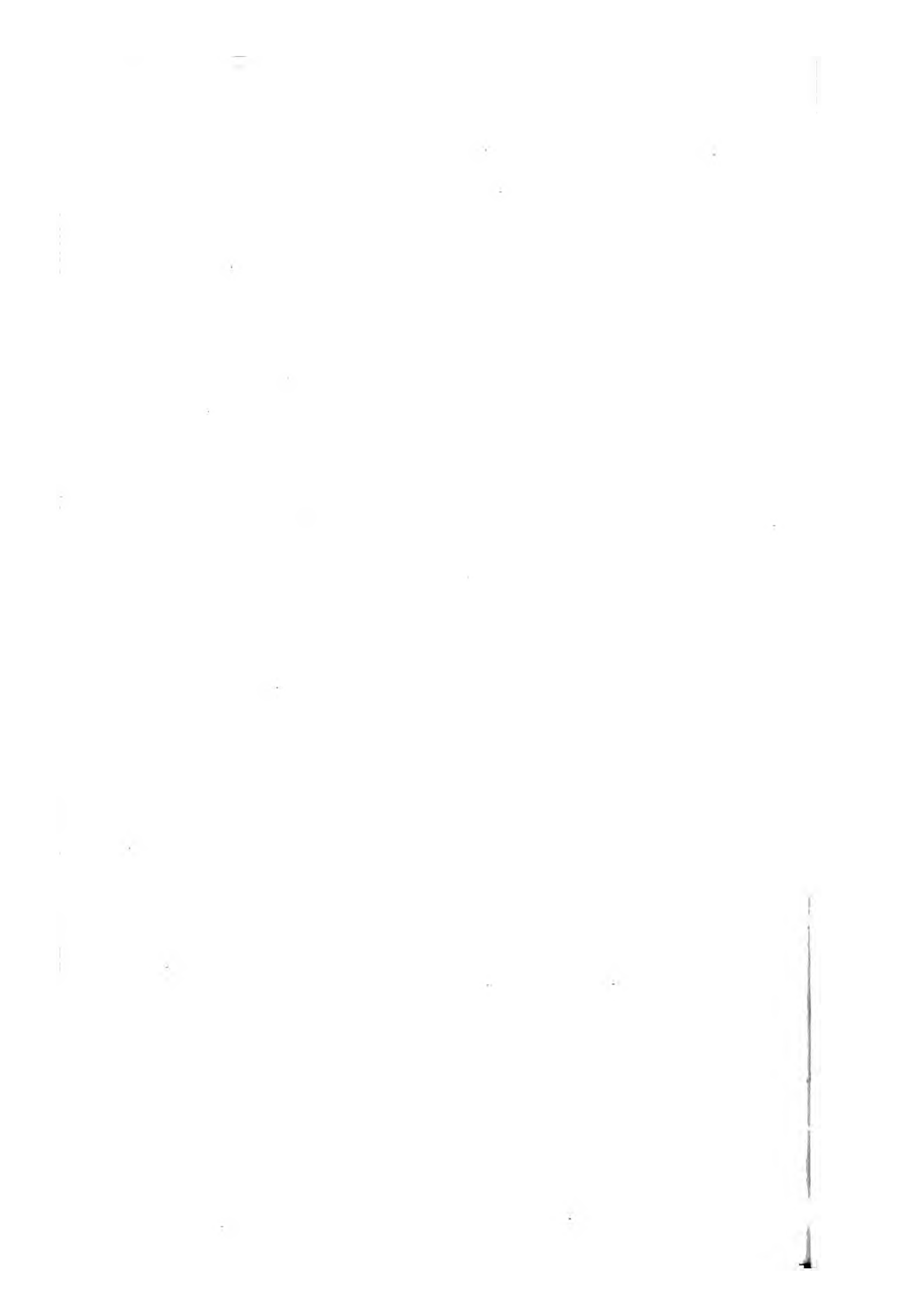
✓











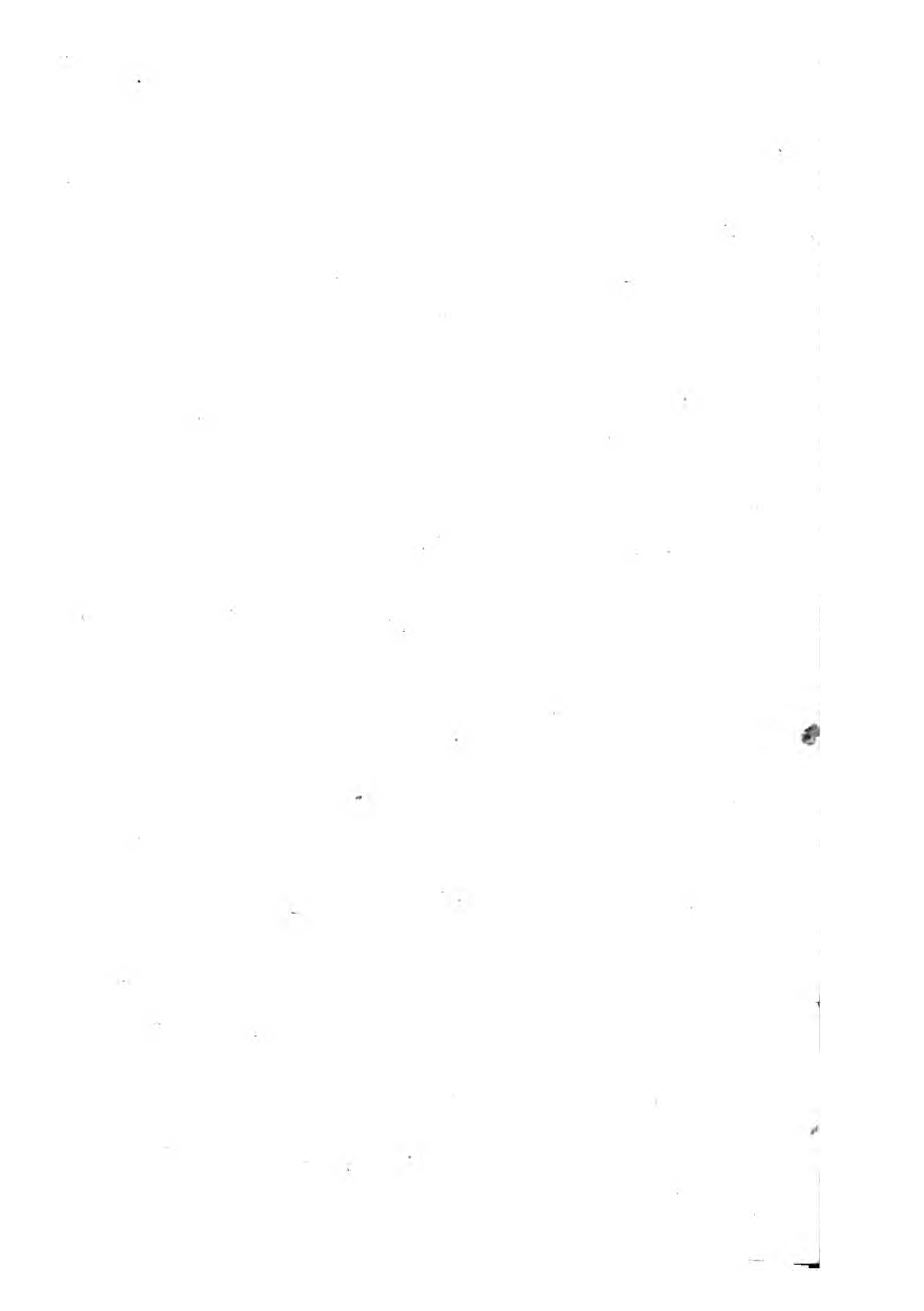
RECUEIL
DES FACTUMS
D'ANTOINE FURETIERE

—
ALENÇON. — Typ. de POULET-MALASSIS ET DE BROISE
—

*DEVISE pour l'Academie
Francoise sur l'Aduantage quelle
peut tirer des ecripts qui se font cō-
tre elle ou on luy monstre ses beueues*



*Crebro Pulsata nitescit
Plus on la frappe plus
on la polit*



RECUEIL
DES FACTUMS

D'ANTOINE FURETIERE

DE L'ACADEMIE FRANÇOISE

CONTRE QUELQUES-UNS DE CETTE ACADEMIE

SUIVI DES PREUVES ET PIÈCES HISTORIQUES DONNÉES DANS
L'ÉDITION DE 1694

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES
HISTORIQUES ET CRITIQUES

PAR

M. CHARLES ASSELINEAU

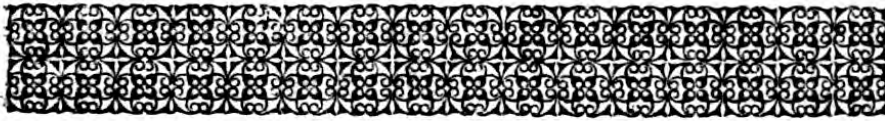
TOME I



PARIS
POULET-MALASSIS ET DE BROISE
LIBRAIRES-ÉDITEURS
9, rue des Beaux-Arts

—
1859





INTRODUCTION

—

I

CETTE réimpression des pamphlets de Furetière n'est point l'effet d'une simple prédilection, d'un pur caprice de bibliophile. Sans prétendre que le besoin *s'en fît généralement sentir*, on peut néanmoins affirmer qu'elle n'est point un fait isolé au milieu de ce grand mouvement d'inventaire qui, avant cinquante ans d'ici, nous aura donné l'Histoire vivante, et qui ne laissera dans nos bibliothèques ni dans nos archives aucune page oubliée, aucun document inédit, pas une seule lettre manuscrite. Il est bien vrai que des esprits chagrins, des grognards de la vieille armée littéraire s'alarment parfois de ce zèle de publication à outrance qui menace de ne rien

laisser aux découvreurs à venir. L'un des derniers, l'honorable M. Délécluze du *Journal des Débats*, s'inquiétait l'autre jour de la confusion que peut produire dans les idées du public cette abondance, sans cesse croissante, de documents et de matériaux, et se demandait s'il ne serait pas temps qu'un Florus ou un Justin quelconque vînt rétablir pour l'œil du lecteur les grandes lignes de l'Histoire et tirer la quintessence de cet amas. Qu'il se rassure ! N'avons-nous point assez en France d'Anquetils, de Varillas, de Vély-Villaret-et-Garniers, de rabâcheurs coulant à satiété les mêmes idées dans le même moule ? Est-ce que nous manquons d'esprits systématiques ou légers abordant l'histoire avec des idées préconçues ; de romanciers, d'hommes de parti, la falsifiant de propos délibéré dans l'intérêt de leur doctrine ou au gré de leur fantaisie ? D'ailleurs, M. Délécluze ne connaît-il point cette douleur, douleur suprême pour tout écrivain consciencieux, de retrouver, après la besogne faite, dans une bibliothèque ou dans un catalogue, le document qui l'eût éclairé ? Combien d'ouvrages excellents, fruits de patientes études, sont aujourd'hui dépassés et comme rebutés par des découvertes ultérieures ! L'Histoire ne sera possible, j'entends l'Histoire définitive, satisfaisante, complète, que le jour où l'historien pourra se convaincre d'un coup-d'œil, en parcourant les catalogues, qu'il n'a rien omis de ce qui se rattachait à son sujet, et qu'aucun renseigne-

ment ne lui a échappé. Les Justin et les Florus auront alors beau jeu pour leurs synthèses philosophiques ; mais du moins l'erreur sera toujours facilement réfutable et la discussion portera sur des faits constants.

Quant à moi, loin de partager l'inquiétude de M. Délécluze et de me plaindre avec lui du zèle infatigable des chercheurs et des biographes, je suis tout disposé à donner à ce mouvement l'importance d'une ère qui aurait pour date la publication du premier volume du catalogue de la Bibliothèque impériale. La découverte de l'imprimerie, l'invention du journal, l'impression du catalogue de la Bibliothèque, telles sont, pour moi, les trois grandes dates, les trois évolutions principales de l'histoire intellectuelle des temps modernes : — l'histoire mise à la portée de tous, — l'histoire permanente, — l'histoire authentique. — Eclairés comme nous le sommes par des publications récentes (1) sur les brèches irréparables déjà faites à nos archives par le temps, par la guerre, par l'incendie, par l'incurie, par les dévastations de toutes sortes, comment ne pas désirer ardemment de voir sauvé ce qui nous en reste ? Comment ne pas hâter de toutes ses forces, ou tout au moins de tous ses vœux, le temps

(1) Notamment le *Catalogue des autographes volés aux Bibliothèques publiques*, par Ludovic Lalanne, et l'*Histoire des archives de France*, par Henri Bordier.

où la presse aura éternisé, en les multipliant, ces témoins fragiles, volants, délérables, combustibles de notre passé ! La seconde moitié de notre XIX^e siècle n'eût-elle rendu que ce service au monde, elle aurait déjà sa grandeur. Et ainsi se trouverait réalisée cette prophétie d'Augustin Thierry, rêve dont il désespéra plus tard, que l'Histoire serait la principale gloire du XIX^e siècle.

Sans doute, cette nouvelle ère fera révolution dans la manière d'écrire et d'envisager l'Histoire. Nous n'aurons plus de ces intarissables et ennuyeuses compilations trop souvent dictées par l'esprit de système, ou par l'esprit de parti. On n'écrira plus l'Histoire générale à la façon d'Anquetil ou de Mézeray. Mais alors seulement il sera possible d'entreprendre l'histoire sociale, telle que l'ont comprise Rœderer, Walkenaër et M. Cousin. L'histoire sociale, c'est-à-dire l'histoire des mœurs, des sentiments, du génie nationaux. Nous pourrons avoir une histoire du langage, une histoire de la conversation, une histoire de la galanterie, une histoire du journal, cette grande page qui nous manque encore jusqu'à présent, et que le XIX^e siècle doit assurément écrire.

Cette hâte de tout sauver et de tout mettre en lumière qui viole, à l'heure qu'il est, les ombres les plus profondes de nos dépôts, a son corollaire indispensable dans le zèle qui pousse les érudits et les gens de lettres à remettre sous les yeux du

public, en les commentant, les livres oubliés ou mal connus de notre ancienne littérature ; ceux-là surtout qui intéressent l'histoire littéraire ou l'histoire des mœurs.

L'histoire littéraire est une conquête, une création de notre siècle. Les siècles précédents n'ont guère connu que la critique, le commentaire. Mais faire l'histoire d'un livre ou d'une idée, expliquer les phénomènes par la loi des antécédents et des contingents, chercher dans les circonstances environnantes, dans les formes sociales et politiques, dans les idiosyncrasies de chaque écrivain, l'interprétation et la justification de ses œuvres ; en un mot, étudier le rapport d'un livre aux idées générales et de l'auteur à son temps, c'est de quoi l'on ne s'était guère avisé jusqu'ici. Pour prendre un exemple, combien le xvii^e siècle, qu'il y a cinquante ans encore on croyait suffisamment connu par le *Siècle de Louis XIV* de Voltaire, n'a-t-il pas été depuis lors éclairé, étudié, expliqué ? Combien, depuis la publication des *Mémoires de Saint-Simon* et des *Histoires* de Tallemant, combien de physionomies restituées, d'influences dégagées ! Quel jour merveilleux répandu sur cette époque si active, si féconde, où nous reconnaissons avec émotion toutes les passions de notre siècle, et où se combattent, s'agitent, se montrent à nu les éléments les plus vivaces et les plus purs du tempérament et du génie français, dévotion militante, mélange singulier de

frivolité, d'incrédulité même et de piété solide ; l'amour de la liberté à côté de l'appétit du pouvoir, avec cela une façon légère et sceptique d'accepter les défaites et de se moquer de soi-même, s'alliant à une énergie vraie et à une bravoure sérieuse ; une noblesse tantôt héroïque, tantôt faible, aujourd'hui fraternisant avec le peuple et le lendemain courant se jeter aux pieds du roi ; une bourgeoisie sceptique, hautaine, gouailleuse ; un parlement orgueilleux rachetant par la fermeté de quelques-uns de ses membres la lâcheté du plus grand nombre ; l'influence des femmes s'exerçant de haut en bas, mêlant la galanterie aux affaires et relevant les petites intrigues, la vanité des ambitions par l'éclat des passions chevaleresques. En littérature, dans le roman, au théâtre, l'amour passionné de l'idéal et de la grandeur luttant contre l'invasion progressive d'une littérature plus positive, plus populaire ; la poésie romanesque, héroïque, disputant le terrain à la poésie raisonneuse et bourgeoise, à la philosophie du sens commun, à la comédie d'observation, à la satire, incarnation suprême de l'esprit frondeur du Tiers-Etat : la dispute partout, dans la rue, comme au parlement, au parlement comme dans l'Église ; enfin toutes les contradictions, toutes les luttes d'une société en fusion, fusion éclatante au-dessus de laquelle dominant les têtes de véritables colosses de gloire : Condé, Pierre Corneille, Richelieu, Descartes, Arnauld, Pascal : semences

vigoureuses qui devaient rapporter à Louis XIV, en 1660, une si belle moisson ! Vue à la lueur de l'histoire sociale, de l'histoire intime, la Fronde nous apparaît ce qu'elle fut réellement, un jeu d'enfant, si l'on veut, mais d'enfants qui étaient des héros et qu'inspiraient des héroïnes. Pendant deux ou trois années, de 1642 à 1645, il en est de la nation française comme d'une bande d'écoliers hardis et vigoureux, développant en pleine révolte des facultés puissantes et de généreux instincts. On s'explique, comme réaction à cet enthousiasme, à cette débauche d'héroïsme, les lassitudes de Versailles, le despotisme ombrageux de Louis XIV, la complaisance aux minuties de l'étiquette, les progrès accélérés du Tiers, l'abaissement des charges tombées des mains fatiguées ou humiliées des grands à celles d'ambitieux parvenus, impatients de jouir. Nous savons maintenant de quelle étoffe était la misanthropie de La Rochefoucault, qui naguère encore figurait dans l'histoire en moraliste superbe et détaché, et en qui l'on ne connaissait pas assez le courtisan ni le diplomate. Nous ne nous étonnons plus du mélange de piété et de libre humeur de madame de Sévigné. Nous savons que penser de la mélancolie de La Bruyère, que tout dernièrement un patient chercheur, M. Edouard Fournier, éclairait de lueurs si nouvelles et si peu attendues. Nous comprenons le succès et l'influence de ces esprits, secondaires, mais

brillants, les Voiture, les Sarrazin, les Saint-Evremond, enfants perdus d'Epicure baptisés par Rabelais, mais disciplinés et tenus en respect par l'ascendant vertueux des grandes dames de l'hôtel de Rambouillet, par les grâces des belles de Chantilly, de Rueil et de Liancourt : nous possédons leur généalogie, et nous suivrons désormais la trace de ce filon d'esprits bien français, quelque peu déclassés, cela devait être, dans une société qui s'en allait en dévotion, mais auxquels un siècle de scepticisme allait donner un roi, un peu bohème sans doute, mais un roi qui ferait trembler les autres tout en leur demandant des cordons.

II

Je parlais tout à l'heure d'une Histoire du Journal. Eh ! n'est-ce pas dans cette époque si turbulente, si disputante, que l'historien futur, — que j'appelle de tous mes vœux si la force ou le talent me manquent pour le prévenir, — en devra chercher les origines ? Non pas tant dans les Ordinaires et Extraordinaires de Théophraste Renaudot, ni dans les chroniques rimées de Jean Loret et de Subligny, mais surtout

dans les correspondances, dans les polémiques, préfaces, pamphlets, libelles, etc. Certaines lettres de madame de Sévigné, toutes remplies d'appréciations littéraires, de l'impression de ses lectures ou de ses soirées au théâtre, ne sont-elles pas de véritables feuilletons ? Les disputes de Girac avec Costar, de Balzac avec le P. André, de Ménage avec Baillet, que sont-elles, sinon des polémiques de journalistes ? Et les préfaces de Corneille ! et les diatribes de Scudéry, entre lesquelles l'Académie intervient avec l'autorité d'un *communiqué* ou d'un premier-Paris du *Moniteur* ! Et pour prendre une autre règle, les *Mazarinades*, ces pamphlets dont le nombre équivaut à une périodicité plus que quotidienne, que sont-ils autre chose qu'un petit journal ?

Le besoin de se quereller par devant le public et de dire son mot au jour et à l'heure devait naître nécessairement le jour où le moyen fut trouvé de multiplier sa parole, et d'être entendu simultanément de tous ceux que l'on avait intérêt à persuader. J'ai dit plus haut que la création du Journal était, après la découverte de l'imprimerie, la seconde phase importante de l'histoire des lettres : c'est que l'imprimerie, en effet, contenait en germe le journalisme, ou plutôt l'un n'était que la conséquence de l'autre. Aussi le journalisme a-t-il retenu, comme expression suprême de sa fonction, le nom même de l'instrument de la typographie : la Presse. Les disputes, les polémiques de plus en plus fréquentes,

les pamphlets de plus en plus nombreux à l'époque dont je parle marquent l'agitation précipitée d'une littérature en enfantement d'une forme nouvelle. Quand le moment sera venu d'étudier les origines du journalisme en France, c'est assurément dans les correspondances, dans les diatribes, dans les pamphlets qu'il les faudra chercher. Et parmi les derniers, ceux que nous réimprimons aujourd'hui devront être l'objet d'une attention et d'une étude particulières.

Les pamphlets de Furetière, en effet, son Apologie, ses Placets, — je laisse à dessein de côté ses Allégories, reflets pédantesques d'une forme usée, — attestent un progrès considérable dans le style du pamphlet. Toute une révolution des mœurs et du langage (1), Balzac et l'hôtel de Rambouillet, ont passé par là. Ce n'est plus la langue envenimée, la violence aveugle, l'âpre invective des polémistes du xvi^e siècle. Lui-même, Furetière, prend soin de le faire remarquer en répondant aux accusations injustes de ses adversaires, qui voulaient à tout prix

(1) Furetière, comme tous les écrivains de son temps, avait passé par l'école des Précieuses. Nous en trouvons la preuve dans l'excellente édition du *Dictionnaire des Précieuses*, donnée par M. Charles-Louis Livet. Furetière n'était connu, au temps où Somaize écrivait, que par sa *Nouvelle allégorie des troubles du royaume d'Éloquence*, parue en 1658. Dans le dictionnaire de Somaize, il est appelé *Filante*, et son allégorie l'*Histoire des Quarante Barons*, par allusion aux quarante membres de l'Académie française.

le faire passer pour un libelliste et un diffamateur. « Accusé, dit-il dans son dernier placet, j'ay esté obligé de me justifier, et je ne l'ay pû faire plus modestement qu'en faisant connoître au public qu'ils étoient des ignorants, et que leur livre étoit si méchant qu'il n'y avait rien qui méritât d'estre volé..... Mais je n'ay fait aucun reproche à mes parties qui regardât les mœurs ; je ne les ay point accusés d'estre faussaires, ny adultères, ny malhonnêtes gens. » — « Quoy que (ajoute-t-il) ce ne soit pas faute de matière, ny de preuves. » Ce qui, au reste, n'étoit pas rigoureusement vrai : c'étoit bien diffamer La Fontaine que de l'accuser de tirer profit des déportements de sa femme, et c'étoit peut-être pousser les choses un peu loin contre Charpentier que de dire qu'on avait raison de ses scrupules moyennant *une bonne soupe*. Quoi qu'il en soit, il y avait déjà loin de là aux aménités de Scaliger, taxant ses antagonistes de pourceaux, de butors, d'ânes, d'hommes de boue, traitant le cardinal du Perron de charlatan et de coureur de mauvais lieux, et n'épargnant pas même les Pères de l'Eglise ni les saints ; ce n'étoit plus Scioppius traitant Scaliger de « scélérat, » ni Casaubon appelant Scioppius « exécrationnable blasphémateur » et « la plus cruelle des bêtes farouches. » Furetière donne dans son troisième *factum*, d'après Baillet, un assez bel exemplaire du vocabulaire des savants du temps passé. Ce qui peut mieux faire comprendre à quels

progrès la langue du pamphlet était déjà parvenue dans les *factums* de Furetière, tout ce qu'elle avait gagné en pureté et en dignité, c'est la comparaison de ces *factums* avec ce qui s'écrivait à côté de lui et contre lui. Le *Dialogue d'Antoine Lemaistre et de Despréaux*, dont Charpentier s'est reconnu l'auteur et que nous réimprimons dans les pièces justificatives, peut donner la mesure. Dans ce dialogue, écrit pour la défense de l'Académie par un académicien, Furetière est accusé textuellement d'avoir acquis ses bénéfices par escroquerie; d'avoir prostitué sa sœur; de s'être déshonoré dans sa charge de procureur fiscal en s'y faisant le protecteur déclaré des filous et des filles publiques; d'avoir usurpé les fonctions de bourreau en frappant de sa main les coupables condamnés aux verges. Il y est dit encore qu'il travestit en vers burlesques les paraboles de l'Évangile, calomnie atroce si l'on songe au caractère ecclésiastique de Furetière, et que l'ouvrage, imprimé en 1672, dément suffisamment.

Furetière se plaint ailleurs d'un gros libelle circulant à milliers de copies dans lequel il est traité, dit-il, de *béâtre, maraud, fripon, fourbe, buscon, saltimbanque, infâme, traître, fils de laquais, impie, sacrilège, voleur, subornateur de faux témoins, faux monnoyeur, banqueroutier frauduleux, faussaire, vendeur de justice*, etc. (1).

(1) *Dernier placet et très-humble remontrance à Monsieur le Chancelier.*

Furetière ne prend pas la peine de réfuter ces calomnies ; il ne les relève que pour mémoire. Mais on peut dire que sa vie si studieuse, ses occupations, ses goûts, et par dessus tout ses amitiés fidèles avec tant d'hommes illustres et d'hommes de bien, avec Boileau, avec Racine, avec Huet, avec Ménage, avec Patru, lui sont une caution suffisante. Somme toute, en comparant le langage de Furetière avec celui de ses antagonistes, il est impossible de ne pas trouver sa modération égale à sa verve, et son bon goût égal à sa conviction. D'un côté, l'injure grossière, aveugle, descendant jusqu'à l'ignominie et la saleté (1) ; de l'autre une satire, vive sans doute, mordante souvent ; une ironie tantôt vive, tantôt froide, arrivant par la naïveté aux effets les plus comiques ; un talent de caricaturiste impayable ; des portraits, des tableaux que je citerais si le lecteur ne pouvait, en tournant ces pages, les trouver tout entiers ; mais tout cela contenu dans une forme pure, correcte, soutenue, littéraire en un mot, qui sent constamment l'homme lettré et l'homme de bonne compagnie. On sent avant tout, malgré la véhémence de sa critique, malgré les allusions, les médisances, les personnalités, l'effort d'un homme convaincu de son bon droit et qui cherche à en convaincre les autres. Dans les *factums*

(1) Je n'oserais transcrire ici le rébus dégoûtant cité par Charpentier dès la seconde page de son dialogue.

de Furetière, la langue du pamphlet est créée, fixée, non moins que la langue oratoire dans Bossuet. Assurément Furetière est moins éloigné de Courrier et de Beaumarchais que de Scaliger et de Saumaise.

III

La vie de Furetière est peu connue. Et, comme l'a remarqué M. Francis Wey dans un excellent travail inséré dans la *Revue contemporaine* (juillet et août 1852), le peu que nous en savons nous est livré par ses ennemis. J'expliquerai tout à l'heure comment, après l'avoir déshonoré pendant sa vie, ces mêmes gens tentèrent de le faire oublier après sa mort, en organisant la conspiration du silence autour de sa tombe.

Antoine Furetière était né à Paris de la veuve d'un apothicaire, mariée en secondes noces à un clerc de conseiller. Peu importe que ce second mari fût, selon le dire suspect de Charpentier, un ancien laquais, mais je retiens ces deux qualités d'apothicaire et de clerc, qui, l'une et l'autre, apparentent Furetière à cette petite bourgeoisie, à ce petit monde du négoce et de la chicane, dont il devait être le

peintre si minutieux et si énergique. Une courte notice, insérée dans la préface de l'édition posthume du dictionnaire, atteste qu'il fit ses études avec succès tant dans le droit civil que dans le droit canonique. Après s'être fait recevoir avocat au Parlement, il acquit la charge de procureur fiscal de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Il passa ensuite dans l'état ecclésiastique, et fut pourvu de l'abbaye de Chaligny, dans le diocèse de Bourges, et du prieuré de Chuines. Il n'est pas inutile de remarquer ici que, bien qu'ayant pris les ordres, Furetière n'exerça jamais le ministère sacerdotal. Il fit ce que faisaient de son temps beaucoup de gens de lettres et d'érudits à qui les bénéfices étaient nécessaires pour vivre : il prit l'habit. Cette remarque a son importance en face des insinuations de Charpentier, qui ajoute la qualification de mauvais prêtre à toutes celles dont il qualifie son adversaire. Rien du reste, dans la vie de Furetière ni dans ses œuvres, ne s'écarte des sentiments de respect et de piété, non-seulement d'un bon chrétien, mais d'un bon ecclésiastique. Le fait est notable si l'on songe au tempérament violent de l'homme et à la nature de quelques-uns de ses écrits.

On ne sait où ni à quelle date commencèrent ses liaisons avec les grands écrivains dont il resta l'ami. Peut-être serait-il possible de les faire remonter jusqu'au temps de ses études classiques. Peut-être

étudia-t-il à Port-Royal avec Racine ou au collège de Clermont avec Molière et Chapelle. Quoiqu'il en soit, ses amitiés avec Boileau et Racine, attestées par leur correspondance, par les mémoires de Racine le fils et par les anecdotes de Ménage, doivent remonter assez haut. Elles étaient dans leur plein vers 1660, et Furetière dut incontestablement faire partie, avec Chapelle, Molière et La Fontaine, de ce petit cercle de la rue du Vieux-Colombier dont M. Edouard Fournier nous a esquissé le tableau (1). C'est à cette date qu'il faut placer la parodie des premières scènes du *Cid*, faite en commun chez Furetière lui-même, au dire même de Boileau, et à laquelle il aurait eu la plus grande part (2). C'est lui encore qui, suivant Brossette, livra aux verges du satirique Cassagne et l'abbé Cotin.

Ces renseignements infiniment précieux ne font que confirmer ce que fournissent l'induction et l'analogie. La fraternité de Furetière avec ces écrivains célèbres est plus encore dans les idées que dans les faits, et comme il arrive toujours dans l'histoire littéraire, le personnage secondaire éclaire,

(1) Voyez dans le *Paris démoli* le chapitre des *Demeures de Boileau à Paris*.

(2) « Celui qui avait eu le plus de part à cette affaire, c'est Furetière, et c'est de lui :

O perruque, ma mie !

(Lettre de Boileau à Brossette du 10 décembre 1701.)

explique les intentions et la poétique des chefs d'école. C'est en lisant les ouvrages de Furetière que l'on entre dans l'esprit de cette réaction bourgeoise, qui, par haine de la langue excessive et des conventions poétiques de l'école de D'Urfé et de Ronsard, ramena d'autorité la littérature au langage positif et à la règle du sens commun ; réaction de l'esprit bourgeois parisien contre les exagérations, la verve et l'idéal transcendant des provinces. Cette tendance, enveloppée par le prisme d'un talent supérieur dans Molière et dans Racine éclate dans Furetière : protestation de la littérature d'observation dans le *Roman Bourgeois* ; protestation du bon sens et de la malice dans les *Poésies* et dans les *Satires*, où la modération, le *ne quid nimis* servent de règle commune à la forme et à la pensée.

L'identité d'inspiration est d'ailleurs frappante dans les œuvres. Il est bien certain, à la ressemblance des personnages et à l'analogie des situations, que les mêmes modèles ont servi aux auteurs du *Roman Bourgeois*, des *Femmes savantes* et des *Plaideurs*, et qu'un fonds commun d'idées et d'observations existait entr'eux (1).

(1) Dans les notes de la nouvelle édition du *Roman Bourgeois*, que nous avons donnée lui et moi dans la *Bibliothèque Elzévirienne* (1854), M. E. Fournier a relevé quelques-unes de ces rencontres, soit de situations, soit de mots. Ainsi, telle scène, tel bon mot du *Malade imaginaire*, des *Fourberies de Scapin*,

IV

Furetière fut reçu à l'Académie en 1662 ; il avait quarante-deux ans. Il n'était alors connu que par son *Allégorie* et ses *Poésies*. Ni ses *Paraboles* de

des *Femmes savantes* et des *Plaideurs*, se retrouvent identiquement à tel ou tel endroit du *Roman Bourgeois*. Le *Roman Bourgeois* parut en 1666 ; *Les Plaideurs*, la première en date des comédies desquelles je le rapproche, sont de deux ans plus récents. Il est en outre évident que la plaideuse de Furetière et la comtesse de Pimbêche ont eu le même original (la comtesse de Cressé) ; que le Vollichon du *Roman Bourgeois* est bien le Rollet de la première satire de Boileau, etc. J'ai relevé dans la préface de la même édition l'analogie des principaux personnages de Molière avec ceux de la nouvelle de *L'Amour esgaré* placée épisodiquement dans *Le Roman Bourgeois*. — Une remarque qui nous a échappé et qui achève de donner au roman de Furetière son caractère d'observation et de réalité, c'est que l'intrigue du premier épisode du roman est manifestement inspirée d'une aventure de la jeunesse de Patru, ami de Furetière, avec la femme d'un avocat au Parlement, nommé Levesque. Cette aventure est racontée assez longuement par Tallemant des Réaux (*Historiette de Madame Levesque*), ce qui me dispense de la rapporter. A part la différence de quelques circonstances, l'analogie est frappante et le fond est évidemment le même dans la Nouvelle et dans l'*Historiette*.

de l'Évangile, ni son roman n'avaient encore paru.

J'ai déjà fait pressentir mon jugement sur ses premiers ouvrages en poésie. Furetière est bien le contemporain et l'élève de Despréaux, de Molière et de Chapelle. Son vers net et sobre n'a jamais l'accent des belles scènes du *Misanthrope* ; son ironie est aussi moins soutenue que celle de Boileau ; mais c'est bien là la précision, la correction et le ton raisonnable par lesquels les poètes du siècle de Louis XIV protestaient avec Malherbe contre le *cliquant* du Tasse et le *mauvais goût* de Ronsard et de Théophile. Comme l'a fort bien remarqué M. Francis Wey, ses vers préviennent favorablement l'esprit par leur *propreté* ; il se soutiennent et font patiemment attendre au lecteur un beau passage, un trait de génie qui relève cette correction un peu froide, « malheureusement le beau passage n'arrive presque jamais. »

Ce jugement toutefois serait injuste si nous ne reconnaissons à Furetière une qualité qui lui appartient bien réellement et bien en propre, même à côté de Boileau, la qualité du pittoresque. Observateur par excellence, Furetière, qui devait plus tard doter la littérature française du premier roman *réaliste*, est plus qu'aucun autre de ses contemporains saisi par le détail des mœurs et par les particularités locales. Il procède en cela des écrivains et des poètes de l'époque précédente, de Guy Patin et de Saint-Amand. Sa satire n'est pas la satire à

la Boileau, satire vague et pédante, qui s'inspire d'Horace et ne copie Régnier qu'en le châtrant prudemment de tout ce qui constitue son caractère et sa physionomie; c'est une satire précise, datée, prise sur le vif, et qui par instant pousse à la caricature.

Ainsi la satire des *Marchands*, celle des *Médecins* et surtout le fameux *Jeu de boule des Procureurs*, offrent-ils des peintures, des portraits, des grimaces dont le relief inattendu fait sourire et qui prouvent chez l'auteur une connaissance approfondie du vocabulaire (1).

L'Allégorie des troubles du royaume d'Eloquence, à peu près inintelligible aujourd'hui pour quiconque n'a pas en main la clé de l'histoire littéraire, est

(1) *Le Voyage de Mercure*, petit poème allégorique et burlesque, est encore un ouvrage de la jeunesse de Furetière. C'est la donnée, à la mode alors, si souvent traitée depuis, d'un dieu exilé sur la terre et exerçant successivement tous les métiers pour fournir à l'auteur le prétexte d'une satire générale contre son temps. — Furetière s'est servi d'une allégorie analogue dans la charmante nouvelle de *L'Amour esgaré*. — M. Viollet-Leduc, dans sa *Bibliothèque poétique*, a analysé ce petit poème dont les bibliographes ne parlent avec mépris, dit-il, que parce qu'ils ne l'ont pas lu. M. Viollet-Leduc ajoute : « Ce n'est pas un chef-d'œuvre, mais c'est bien certainement le meilleur, ou le moins mauvais, si l'on veut, de tous les poèmes burlesques, dont quelques-uns ont été si hautement vantés. Au moins je reconnais là l'homme d'esprit et de bonne compagnie, qui disparaît souvent même dans Scarron et qu'on ne reconnaît dans aucun de ses imitateurs. »

néanmoins précieuse en ce que, sous forme de plaisanterie, elle nous donne comme le programme du débat qui s'agitait alors dans les lettres. Il serait superflu d'en donner une analyse détaillée, ce que la complication extrême de l'ouvrage rendrait d'ailleurs difficile. Mais là encore Furetière se montre bien le partisan de Molière, de Boileau, de tous ceux enfin qui se prévalurent du bon-sens pour innover en littérature.

La princesse RHÉTORIQUE, fatiguée de l'humeur indisciplinée des ALLUSIONS et des EQUIVOQUES (toujours Boileau !) se résout à les licencier et à les reléguer au loin dans le pays de PÉDANTERIE. Ces troupes se révoltent, mettent à leur tête GALIMATHIAS, et, renforcées par les ANTITHÈSES, les HYPERBOLES, les ALLÉGORIES, les EPIPHONÈMES, etc., etc., déclarent la guerre à la princesse. De son côté, RHÉTORIQUE bat son ban, et à la diligence de BON SENS, son premier ministre, requiert aide et secours des quarante barons feudataires du pays d'ACADÉMIE. Furetière s'amuse avec une verve, un peu tendue peut-être, mais à coup sûr très-féconde, à appareiller au style de chacun la nature des troupes qu'il mène à la bataille. Chapelain, qu'il appelle « le grand podesta des terres épiques, » y conduit les *comparaisons* et les *descriptions*; Voiture, assisté de son lieutenant Sarrazin, amène au combat les *romans* et les *gloses*; Saint-Amand, les *idylles*; Maynard, les *épigrammes*; Colletet et sa fidèle Claudine, toujours

ensemble « comme Ferdinand et Isabelle de Castille et d'Aragon », commandent la petite brigade des *madrigaux*. Valentin Conrart, l'homme au *silence prudent*, n'amène rien du tout et se contente d'agir en diplomate dans son cabinet. La guerre, en apparence, est entre l'ancienne rhétorique, la rhétorique des tropes et des figures, et la doctrine alors nouvelle de l'*usage* et du *bon goût*. Néanmoins Furetière, suivant le préjugé des gens de lettres de son temps, confond, ou affecte de confondre dans le mépris de la vieille grammaire scholastique, les partisans de la rime riche et du style pittoresque.

Les troupes de *galimathias*, battues et dispersées, sont exilées aux pays lointains de *pédanterie* et de *gymnasie*, et la liberté de conscience est proclamée en matière de langage.

M. Wey induit du beau rôle donné dans ce petit ouvrage aux membres de l'Académie, que l'auteur, en le composant, songeait déjà à poser sa candidature. Tout ce que j'en veux tirer, c'est la preuve de la vocation incontestable de Furetière pour les études de linguistique, la preuve que, dès cette époque, il y était manifestement versé.

Car tout le procès est là : Furetière n'était-il, comme le prétendent ses adversaires, Tallemant, Charpentier, etc., qu'un misérable plagiaire, qu'un spéculateur aux abois que la facilité de dérober le travail de ses confrères déterminait seule à entreprendre un travail auquel il n'était pas préparé ? ou

bien, comme il l'affirme lui-même et comme le répètent après lui les éditeurs du *Dictionnaire universel*, cet ouvrage fut-il la pensée et l'occupation de toute sa vie ?

Or, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, le principal mérite des poésies de Furetière n'est pas tant dans la correction que dans la souplesse et la richesse du style ; dans cette facilité de tout peindre et de tout exprimer qui n'appartient qu'aux écrivains rompus à l'étude et maîtres de toutes les ressources du vocabulaire. *L'Allégorie des troubles du royaume d'Eloquence* est un pamphlet de grammairien, presque de pédant. Furetière pouvait donc, dès lors, passer pour un écrivain consommé dans ces matières, et l'Académie fit une excellente acquisition en s'associant un homme dont les lumières pouvaient profiter utilement à ses travaux.

Une fois élu, Furetière continua de prouver sa vocation par son assiduité au travail du Dictionnaire. Charpentier, il est vrai, trouve moyen d'incriminer son zèle en lui donnant pour mobile une avarice ridicule. Il raconte là-dessus une jolie anecdote : comme quoi Furetière, à la fin de chaque séance, écrivait son nom en tête d'une feuille de papier pour s'assurer d'être le premier inscrit sur la liste de présence à la séance suivante. Ce sont là de ces accusations mesquines, misérables, auxquelles on ne répond, si encore la réponse paraît bien nécessaire, qu'après avoir épuisé la question

fondamentale. Continuons donc d'examiner sérieusement ce qui, dans les allégations de Furetière, peut réfuter l'accusation de plagiat en établissant sa capacité et sa bonne foi.

V

Furetière dît dans ses apologies (et ces faits n'ont point été contredits) que son Dictionnaire *lui a coûté quarante années de travail* (1); *qu'il y a employé jusqu'à seize heures par jour* (2). Il affirme, à la date de janvier 1689, qu'il a fait voir, *il y a trois ans, l'ouvrage tout achevé*; que *le manuscrit remplissait quinze caisses, où, depuis ces trois ans, plus de deux mille personnes l'ont vu* (3); que des libraires *ont enchéri pour l'avoir jusqu'au prix de dix mille écus* (4); il expose enfin que *la révision de l'ouvrage prendrait plus de trois années à quelqu'un qui y donnerait tout son temps; qu'on ne saurait le lire*

(1) *Apologie.*

(2) *Lettre au chancelier.*

(3) *Apologie.*

(4) *Ibid.*

en un an ni le recopier en deux, et qu'il faudrait au moins trois ans pour l'imprimer à deux presses (1).

Ces allégations qui, je le répète, n'ont point été contredites (2), et qui toutes d'ailleurs reposent sur un fait matériel — l'étendue et le volume de l'ouvrage — n'écartent-elles point suffisamment l'hypothèse d'un travail précipité ?

Comment croire, après cela, à cette autre anecdote rapportée par ce même Charpentier dans son *Dialogue*, d'une prétendue conversation de Furetière avec Mézeray au sortir d'une séance, et dans laquelle tous deux, mécontents de leurs confrères, auraient résolu d'entreprendre un dictionnaire en concurrence à celui de l'Académie ?

Il est à remarquer ici que dans le pamphlet ignoble de Charpentier, Mézeray partage jusqu'à un certain point la disgrâce de Furetière. Mézeray étant officier de l'Académie (Furetière ne dit point à quel titre) avait rédigé un mémoire par articles (3), aux termes duquel tout ce qu'il y avait alors d'imprimé du Dictionnaire de l'Académie devait être détruit et recommencé, comme entaché de fautes et d'ignorances grossières, (*sic*) trop nombreuses pour être rectifiées par des errata ou par des cartons. Ces conclusions sévères avaient naturellement déplu à

(1) Lettre au chancelier.

(2) Pas même par d'Olivet.

(3) Voir aux pièces justificatives.

la congrégation *jetonnière*, toujours pressée d'aller vite en besogne, et peu disposée à revenir sur ses bévues. Si l'acrimonie est moins vive contre Mézeray que contre Furetière, c'est que d'abord Mézeray était mort et qu'ensuite, comme le remarque Charpentier, il avait renoncé au projet d'un dictionnaire particulier.

Le nom de Mézeray est une seconde fois invoqué dans le *dialogue* pour servir de preuve, ou de témoin à une imputation ridicule, mais qu'il faut cependant citer pour donner une idée de la bonne foi et de l'intelligence des accusations de Charpentier.

Les premières feuilles du Dictionnaire de l'Académie que Mézeray voulait qu'on supprimât comme fautives, et qui furent en effet supprimées quelques années plus tard, avaient été tirées à douze cents exemplaires (1), dont un petit nombre seulement avait été distribué aux membres de l'Académie. Peut-être l'honneur du corps eut-il assez d'empire

(1) Les premières feuilles s'arrêtent à la lettre M. Elles avaient été imprimées en 1672 par les soins de Petit, libraire de l'Académie. Il existe des exemplaires de ces premières feuilles dans la plupart des Bibliothèques publiques de Paris, à la bibliothèque Mazarine, à l'Arsenal, rue de Richelieu, etc. On en a vu quelquefois passer dans les ventes des bibliothèques particulières, mais elles sont rares. — On verra dans l'*Apologie* qu'un certain nombre d'exemplaires avait passé à l'étranger dans les mains des libraires. C'est de l'un d'eux que Furetière déclare, contrairement à l'assertion de Charpentier, avoir acheté celui dont il s'est servi pour les preuves.

sur l'esprit des académiciens pour leur faire rapporter leurs exemplaires, après que la suppression de ces premières feuilles eût été résolue. Quoiqu'il en soit, Mézeray, lorsqu'il mourut, en avait encore un en sa possession, ainsi que d'autres papiers appartenant à l'Académie et qu'elle fit réclamer par un de ses membres aux héritiers. Cet académicien député dans cette circonstance aux héritiers de Mézeray fut précisément Furetière ; ce qui prouverait que jusqu'alors il n'avait pas trop démerité de la confiance de ses confrères. Voici maintenant ce que raconte Charpentier sur cette mission :

« Il nous rapporta avec fidélité tout ce qui se trouva de ridicule à l'inventaire de son amy Mézeray et garda avec soin tout ce qu'il devoit rapporter à l'Académie. Mézeray avec un exemplaire du Dictionnaire imprimé jusqu'à la lettre M, avoit les cahiers *du reste* (1) que l'on revoyoit tous les jours. *Le fidèle député vola l'exemplaire imprimé, en cahiers, un tableau que . . (2) avoit laissé par testament, et rapporta un vieux portefeuille de quelques papiers volants qui contenoient quelques délibérations de la compagnie et quelques copies de harangues de ceux qui avoient été reçus. Le voilà riche en un jour et son Dictionnaire achevé. Il copie avec diligence et change quelques mots au commencement et songe à avoir un privilège... etc... »*

(1) Ce *reste*, suivant Furetière, allait jusqu'à la lettre P.

(2) Le nom est en blanc dans l'imprimé.

Mézeray mourut en juillet 1683. Si l'on se rappelle que Furetière a dit avoir montré son manuscrit achevé en 1684, ce qui doit être vrai puisque le privilège, surpris ou non (nous le verrons tout-à-l'heure) est à la date du 24 août de cette année, — ce serait donc — au plus — UN AN que Charpentier accorderait à Furetière pour avoir fait cet ouvrage énorme remplissant quinze caisses où deux mille personnes l'ont vu ? c'est-à-dire la moitié du temps nécessaire, au dire de l'auteur, pour le copier !

« Quelle apparence, répond Furetière (1), à ce qu'ils allèguent pour colorer leur calomnie, que j'en ay volé un (exemplaire) lors que je fus député par l'Académie pour assister au scellé du sieur de Mézeray, puis que j'étois assisté du sieur Le Clerc et du sieur abbé de La Chambre qu'on m'avoit donnés pour collègues, et qu'il se levoit en présence de plusieurs héritiers et créanciers animés qui ne laissoient pas délivrer la moindre chose qu'après beaucoup de contestations et une bonne décharge de l'inventaire ! »

Il est vrai que suivant d'autres dires, rapportés par Furetière lui-même (*Voy. 2^e factum*), il aurait eu soin d'arriver à chaque séance de l'Académie une demi-heure avant tout le monde pour se donner le temps de copier le travail de sa séance précédente. Mais outre que cette demi-heure me paraît

(1) *Apologie.*

bien peu de temps pour une si grosse besogne, Furetière n'avait-il pas eu entre les mains, aussi bien que tous ses confrères, un exemplaire de ce premier tirage condamné par Mézeray et qu'il avait pu transcrire à loisir? Et dès lors qu'avait-il besoin d'aller *voler* l'exemplaire de Mézeray?

VI

Je passe sur d'autres accusations de même force, celle par exemple de s'être approprié le travail d'un certain Margane, que Furetière refute, comme il convient, du bout des lèvres, en démontrant d'abord l'insuffisance de l'original et ensuite en objectant que s'il a dérobé Margane, il est donc innocent vis-à-vis de l'Académie. Mais pour en venir à des preuves plus sérieuses, pourquoi ravirait-on à Furetière le bénéfice de la confrontation qu'il a faite de son travail avec celui des académiciens?

Pour nous borner aux dispositions en quelque sorte matérielles, quelles différences de plan, de méthode, d'intention! Le Dictionnaire de l'Académie est classé par racines (1), celui de Furetière, par

(1) Cet ordre n'a été changé qu'à la deuxième édition, où l'on revint à l'ordre alphabétique.

ordre alphabétique ; le Dictionnaire de l'Académie est un inventaire purement littéraire de mots en usage, destiné aux littérateurs et à la bonne compagnie ; il sacrifie peu à l'étymologie, il se contente de donner l'acception usuelle, le sens pur. Le dictionnaire de Furetière est par-dessus tout, étymologique, technique et scientifique. Furetière insiste avec raison et en toute occasion sur cette différence essentielle et sur ce caractère nouveau de son livre : « Le principal mérite du Dictionnaire de l'Académie, dit-il (1), sera sa pureté et son exactitude. Il apprendra aux Français à parler correctement la langue, *tandis qu'elle sera en un même état...* » mais « il est certain qu'un architecte parle aussi bon français en parlant de plinthes et de stilobates, et qu'un homme de guerre en parlant de casemates, de merlons et de sarrazines, qu'un courtisan en en parlant d'alcôves, d'estrades et de lustres... cette ignorance de la plupart des mots de la langue est ce qui a donné une grande étendue au mot de *chose*, dont on se sert pour expliquer ce dont on ignore le nom... Cependant il n'y a rien dans la nature et dans les ouvrages de l'art qui n'ait son nom propre... Ainsi quand un bourgeois veut parler de ces grosses séparations de pierres qui se voient dans les vieux bâtiments, s'il ne sait pas le nom de *manteaux* que les architectes leur donnent, il dira grossièrement

(1) Premier *factum*.

les *choses* de pierre... un mathématicien, pour parler de l'appui d'un levier, a recours au grec et l'appelle *hypomoclion*, parce qu'il ne sait pas le nom que lui donnent les ouvriers qui l'appellent *orgueil* et ainsi des autres (1). » — « L'Académie rejette tous les mots anciens qu'elle tient barbares et elle n'admet que ceux qui sont maintenant en usage, dignes d'entrer dans les poèmes, les opéras et les belles conversations. C'est pourquoi le Dictionnaire universel est nécessaire pour conserver la langue tout entière à la postérité et sauver du naufrage le rebut de l'Académie. Il fait entendre les mots obscurs et difficiles qui se trouvent dans les livres de toutes sortes de sciences, qui arrêtent non-seulement les gens médiocrement lettrés, mais même les plus savants quand ils tombent sur des matières qui ne sont pas de leur profession. On peut dire même que sans son secours on ne pourra pas entendre l'histoire, ni l'ancienne milice, ni la vieille jurisprudence des ordonnances et des coutumes, et il nous arriveroit la même chose qu'aux Romains, qui du temps de Cicéron, n'entendaient plus les lois des douze tables, ni les vers Saliens composés par Numa, comme témoigne Quintilien... Ainsi tant s'en faut que le *Dictionnaire universel* fasse tort à celui de l'Académie, qu'au contraire il lui fera honneur. (2) »

La différence d'intention et de plan est déjà par-

(1) Deuxième *factum*.

(1) Premier *factum*.

faitement saisissable dans les extraits que Furetière a donnés en regard les uns des autres, de son propre dictionnaire et de celui de l'Académie. Il suffit de comparer l'étendue donnée dans l'un et dans l'autre à chaque lettre, la variété des acceptions, le nombre des étymologies, la différence de ton et de style, de remarquer le soin avec lequel Furetière recueille, recherche tous les termes propres aux sciences, aux arts, à l'industrie, etc., soin que Charpentier lui reproche, en le ridiculisant (1), pour être convaincu que le plan du *Dictionnaire universel* était bien distinct de celui de l'Académie, sinon dissemblable.

S'il fallait absolument produire en faveur de Furetière et de son livre un témoignage contemporain, n'aurions-nous pas celui de Bossuet, cité par Furetière, il est vrai, mais dans des circonstances non suspectes, après que scandalisé comme évêque et outré comme académicien de la vigueur de ses réponses, l'illustre prélat se fût prononcé contre lui. « J'ay été fort surpris, écrit Furetière au chancelier, quand j'ay sçeu par M. Lemaistre de Ferrières que.. Monsieur de Meaux vous avoit fait entendre que j'estois rebelle à vos ordres et qu'il falloit employer votre autorité contre moy... J'avois esté fort satisfait d'une conférence que j'avois eüe avec lui à Versailles où j'estois allé exprès pour lui faire exami-

(1) Il y revient à plusieurs fois. Voir le *Dialogue*.

ner mon livre. Elle fut si longue qu'il ne me resta plus de temps pour vous en aller rendre compte et vous saluer : *j'en reçus des éloges et des admirations au-delà de mon mérite*, je le priay de me marquer les endroits qu'il jugeroit à propos de retrancher, il me répondit qu'il n'avoit point pour cela un pouvoir spécial de l'Académie; cependant il m'assura que si la chose dépendoit de luy seul, et que s'il estoit chancelier, *il m'accorderoit cent privileges pour un.* (1) »

D'ailleurs, et pour en finir, toutes ces accusations de larcin, de plagiat, étaient bonnes tout au plus pour les contemporains, alors qu'on pouvait encore espérer de persuader au public que le *Dictionnaire universel* était une compilation inepte et son auteur, un ignorant. Mais aujourd'hui, après que le livre a eu trois éditions, que des grammairiens tels que Basnage et Huet (2) n'ont pas dédaigné de travailler à son perfectionnement; après que les Pères de Trévoux en ont fait le fondement et comme le texte du dictionnaire qui, en dépit de l'Académie, est encore aujourd'hui pour les gens de lettres l'autorité la plus grave et la seule véritable encyclopédie de la langue, est-il possible de soutenir que Furetière fut un brocheur de besogne et un compilateur sans conscience ?

(1) Lettre au chancelier, du 8 août 1686.

(2) Non pas l'évêque d'Avranches : celui-là était un ministre de la Religion Réformée, réfugié en Hollande.

VII

Le livre de Furetière était donc à lui et bien à lui. Il était capable d'en concevoir le plan et de l'exécuter ; peut-être même alors en était-il seul capable. C'est de quoi l'Académie ne voulut jamais convenir, et ce fut son tort. Elle s'obstina toujours à confondre l'homme irascible, l'adversaire acrimonieux, le mauvais confrère si l'on veut, avec l'écrivain et l'érudit.

Car Furetière, si son livre ne doit rien à l'Académie, fut certainement dans sa conduite un mauvais confrère. Cet homme, membre d'une compagnie associée pour un travail important, qui, au milieu d'elle et presque sur sa table, lui fait sourdement concurrence, est nécessairement dans une situation qui n'est ni nette, ni droite. Ce privilège que Furetière attaque sans cesse comme surpris par la cupidité à la faiblesse d'un ministre caduc, ce privilège « monstrueux » comme il l'appelle, qui conférait à l'Académie le droit exclusif de publier un dictionnaire, en faisant défense à tous de lui faire concurrence jusque par-delà vingt ans après la publication du sien, ce privilège existait bien réelle-

ment. Furetière a beau se vanter d'en avoir démontré l'invalidité, cette faveur si excessive, si monstrueuse qu'elle nous paraisse aujourd'hui comme à lui-même, avait bien alors quelque raison d'être. L'on devait trouver tout naturel en ces temps de monarchie absolue que le Roi accordât des privilèges extraordinaires à un corps protégé par lui et s'occupant pour la première fois de ce grand travail de fixer la langue.

Furetière le savait bien. Ce qui le prouve, c'est le silence, le secret dans lequel il accomplit son œuvre pour ne la montrer que soudainement et un peu par surprise, — on peut bien le lui dire à son tour, — au moment d'en solliciter l'impression. Je veux bien ne pas croire à la petite manœuvre, éventée par Charpentier, toujours et de plus en plus suspect, d'un mot laissé en blanc dans le titre et ajouté après la concession du privilège. Toujours est-il qu'en cette occasion Furetière se crut obligé à de certaines précautions, à une certaine adresse. Il attire chez lui son censeur, il le régale, il le grise. La comédie est excellente, mais assurément Furetière n'aurait pas pris tant de peine, s'il ne se fût agi que d'une formalité ordinaire. Il est évident qu'il se sentait gêné par quelque chose de plus fort que la jalousie de ses confrères.

Aussi dès que la glace fut rompue, le privilège devint-il le but de ses attaques incessantes. C'est que, sans le privilège, Furetière rentrait dans le droit

commun ; il n'avait plus fait que ce qu'a fait de notre temps, par exemple, Charles Nodier, en attachant son nom à des vocabulaires qui n'émanaient point de l'Académie. Malheureusement le privilège existait : il existait si bien que dix ans plus tard nous le retrouvons imprimé tout entier en tête de la première édition du Dictionnaire de l'Académie.

Tout ce que l'Académie avait donc à dire à Furetière, c'était ceci :

« Vous avez contrevenu à nos prérogatives ; vous avez failli à votre devoir d'académicien, en travaillant, à notre exclusion, à un ouvrage dont tous les éléments devaient faire retour au travail commun : nous vous excluons. »

C'était son droit. — Mais, comme on le sait déjà, l'Académie ne s'en tint pas là. Elle voulut que le mauvais confrère déshonorât l'écrivain. Elle chercha à établir que non-seulement Furetière avait travaillé en dehors d'elle, mais qu'il avait travaillé à ses dépens. Voilà l'injustice.

Prenons la relation de d'Olivet, publiée quarante ans environ après la mort de Furetière (1), et n'oublions pas que d'Olivet fut l'apologiste de la compagnie et qu'il écrivit d'après ses registres :

« L'Académie, dit-il, apprit le 14 août 1684, que Furetière, un de ses membres, avoit surpris un

(1) D'Olivet entra à l'Académie en 1723 ; la première édition de son livre perut six ans après.

privilège du grand sceau pour l'impression d'un *Dictionnaire universel* où, suivant le titre qu'il en avoit montré à l'approbateur, il ne faisait entrer que les termes des arts et des sciences, mais où suivant le titre *inséré* dans le privilège, il faisoit entrer tous les mots français, tant vieux que modernes, et par conséquent tout ce qui devoit composer l'ouvrage de l'Académie, *qu'on le soupçonnoit d'avoir pillé*..... (1) L'Académie dissimula ses soupçons le reste de l'année 1684. Ce ne fut qu'au commencement de l'année suivante, qu'étant avertie qu'on imprimoit actuellement le dictionnaire de Furetière, elle indiqua, *lui présent*, une assemblée extraordinaire où il serait interrogé là-dessus; il ne s'y trouva point (2). »

Les pourparlers commencent. L'abbé Régnier, secrétaire, se rend en personne chez Furetière pour lui intimer l'ordre de comparaître. Le président de Novion, alors directeur de l'Académie, intervient pour concilier les choses : il obtient que Furetière sera mandé chez lui, et que l'Académie enverra des commissaires pour recevoir ses explications.

On s'assemble : l'Académie représentée par ses commissaires produit son privilège : Furetière donne lecture du sien. C'est alors que Charpentier aurait

(1) C'est toujours la version de Charpentier.

(2) *Histoire de l'Académie* par Pelisson et d'Olivet. Tome II, p. 46 et suivantes.

constaté cette irrégularité, cette falsification de titre que Furetière a toujours niée. Cette nouvelle charge, fût-elle prouvée, était au reste bien inutile, car, comme je l'ai déjà dit, sur la question du privilège, Furetière avait infailliblement perdu.

Sur la question de plagiat, c'était différent. Voyons cependant ce que dit d'Olivet :

« De là ils en vinrent à l'examen des cahiers, que Furetière avoit confiés à M. le premier président (Novion) : et par la confrontation de plusieurs endroits, il fut convaincu d'avoir employé la *méthode*, les *définitions* (!!) les *phrases* de l'Académie, *sans aucun changement, ou avec des changements si légers et si visiblement affectés, qu'ils le démasquoient encore mieux*. — Il parut si décontenancé, que les commissaires, dans l'état où ils le voyoient, crurent ne pouvoir sans inhumanité, etc... »

En effet, si Furetière fut convaincu ce jour-là d'avoir textuellement copié le travail de l'Académie, s'il fut pris, comme on dit, la main dans le sac, il dut se sentir perdu, et ne plus songer qu'à se faire oublier par le silence, ou par la fuite.

Mais non ! Dès le lendemain, cet homme si abattu, si humilié, se met à crier de toutes ses forces ; il veut des juges ; il veut être entendu. Il fait circuler des essais de son Dictionnaire avec une dédicace au roi, dans laquelle il se plaint du tort fait aux lettres par le monopole académique. Il se croit si peu convaincu de plagiat, qu'il veut montrer son livre à

tout le monde et qu'il ne craint pas d'en faire imprimer des extraits en regard du texte de l'Académie !

L'Académie l'exclut : il la prend à partie ! Il lui demande : de quel droit ?

Si j'appartenais , dit-il , à une corporation de marchands ou d'ouvriers, n'aurais-je pas un recours tout naturel auprès des prévôts ou des syndics ? « Ne faut-il pas qu'un chapitre s'adresse à son official, que les communautés s'adressent aux juges ordinaires pour leur faire plainte des actions de ceux dont ils blâment la conduite ? Ces messieurs veulent tout au contraire être juges souverains tant de la personne que des ouvrages de tous les académiciens ! »

Mauvaises raisons sans doute ! et nous l'avons assez fait voir. Mais Furetière était de ces hommes qui ne passent condamnation sur rien.

Au reste, cette exclusion n'est pas ce qui lui tient le plus au cœur. Il ne proteste qu'en passant et seulement autant qu'il faut pour démontrer une fois de plus la malveillance de ses confrères. Et d'ailleurs, après s'être tant moqué des *jetonniers*, après tant de mépris qu'il a fait voir pour la compagnie, il ne pouvait déceimment montrer beaucoup d'attachement à en faire partie.

Mais ce qui lui importe bien autrement, ce qui lui tient vraiment au cœur, c'est son livre ; c'est sa réputation d'écrivain et d'érudit, c'est la preuve que

ce livre qu'on lui conteste était bien à lui, bien de lui, et de plus qu'il était bon.

— Vous m'excluez ? dit-il, soit ! Vous m'accusez d'avoir violé vos privilèges ? prouvez-le ! Mais moi, je prouverai que votre livre ne vaut rien, je dirai qui vous êtes, je raconterai comment vous l'avez fait ! Je mettrai au grand jour votre incapacité et vos bévues, et je prouverai à tout le monde, au roi votre protecteur, d'abord, puis au public et à toute l'Europe que vous ne gagnez pas votre argent, et que loin de vous avoir volé j'étais plutôt capable de vous enrichir. —

Cette sommation continuelle, ce défi que Furetière adresse à l'Académie, cet appel à la lumière qui se répète sans cesse à travers les *factums*, les placets, les lettres, est assurément le cri de la conscience, de la conscience d'un homme sûr de lui-même, et qui sait ce qu'il vaut.

Il est certain que si Furetière eût pu obtenir cette épreuve qu'il demandait ; s'il eût pu contraindre ses anciens collègues à montrer leur travail à côté du sien, il eût gagné son procès devant l'opinion, comme il l'a gagné devant la postérité. Le Dictionnaire de l'Académie, ce livre auquel Patru ne voulait plus travailler, ce livre moqué par Ménage et que Racine tremblait de voir paraître, n'aurait pas soutenu la comparaison.

Il suffit, pour s'en convaincre, de remarquer les fautes grossières que Furetière relève dans les pre-

mières feuilles, dont quelques-unes furent corrigées, il est vrai, mais dont un bon nombre subsiste dans la première et même dans la seconde édition.

Aussi, quelle éloquence, quelle verve toutes les fois qu'il en revient à ce malencontreux Dictionnaire, interminable et invisible, à ce *beau ténébreux*, comme il l'appelle ! Quelle abondance de sel et d'ironie ! Quelle excellente satire dans le récit de ces séances mémorables, où Racine retient par son habit le Président de l'Académie française, s'en allant acheter sur le quai une estampe de marine, au bas de laquelle se trouvait la définition du mot *mât* ! Où Tallemant le jeune, maître breveté pour les inscriptions et les devises, établit scientifiquement que la terre environne l'Océan et que l'éclipse de la lune ne se fait pas par l'ombre de la terre ! de celle encore, où la définition de l'*oreille* « organe de l'ouïe » coûte deux cents francs au roi !

Quelle amusante hypocrisie dans ces réponses, que Furetière (3^e *factum*) adresse à ses confrères : *Si j'avais accusé M. Doujat de briser les images... etc.*, et où il glorifie la naissance de Quinault, fils d'un boulanger, mais d'un *boulangier de petit pain* ! — « puisqu'il y a eu des boulangers de petit pain qui sont devenus illustres ; témoin ce Jean-Pain-Mollet, qui a donné son nom à une des rues de Paris, et qui a eu cela de commun avec M. de Guénégaud et messieurs les cardinaux Mazarin et de Richelieu ! »

Et enfin quelle indignation comique dans cette apostrophe qui termine le troisième *factum* et où Furetière, parodiant la réponse de Scipion l'Africain à ses accusateurs, s'écrie : — « Allons à la Bibliothèque du roi, où nous verrons que les illustres directeurs, chargés du soin de l'enrichir, ont fait venir des exemplaires de mes pamphlets de tous les lieux où ils ont été imprimés, pour les avoir en toutes sortes de volumes et d'éditions, et leur ont donné une place honorable dans la plus fameuse compagnie du monde ! Si on en veut faire perquisition, allons dans toutes les autres bibliothèques, dans tous les cabinets de curieux et même dans les monastères les plus réguliers, où on en trouvera en parade !.. »

A ce ton, à cette assurance, il est impossible de douter que Furetière n'eût déjà le public pour lui. Il l'avait en effet, nous en avons pour preuve un témoignage plus probatif que celui de Ménage et des *Nouvelles de la République des Lettres* (1), le témoignage de son ennemi le plus acharné, de Charpentier lui-même, qui, déplorant dans ses *anas* le peu de zèle que ses confrères de l'Académie avaient mis à travailler au Dictionnaire, ajoute que si chacun d'eux en eût fait autant que lui, *Furetière n'aurait pas eu le public de son côté* (2).

(1) Voy. *Pièces justificatives*.

(2) *Carpenteriana*, p. 574. — Recueillons en passant cet

Remarquons que l'Académie, qui contrairement à l'affirmation hypocrite de d'Olivet, répondit tout autrement que par le silence aux attaques personnelles de Furetière, qui fit au contraire circuler et crier jusque sous les fenêtres de son antagoniste des libelles remplis de calomnies grossières et de sales épigrammes (1), ne répondit jamais aux critiques qu'il fit de son ouvrage que par l'exhibition hautaine et silencieuse de son privilège.

Elle persista toujours à ne voir dans ce procès, que la publicité avait grandi, qu'une simple affaire de discipline intérieure, et à récuser toute juridiction qui n'était point la sienne.

autre aveu de Charpentier : — « Il me siéroit bien, par exemple, de dire que Furetière n'avoit pas d'esprit, et cela parce qu'il m'a outragé dans plusieurs endroits de ses écrits. Non, bien loin de vouloir donner une pareille idée de Furetière, j'avouerai toujours qu'il est un des meilleurs satiriques que nous ayons, et qu'il ne cède en rien de ce côté à M. Despréaux. » (*Carpent.*, p. 474.)

(1) « Car une chose remarquable, et qui ne peut faire que beaucoup d'honneur à cette compagnie, c'est qu'il ne parut rien d'elle contre lui. » *Et en note* : « Il ne parut contre Furetière qu'une petite épigramme et deux lettres, l'une de M. Doujat, l'autre de l'abbé Tallemant l'ancien. Encore ces lettres ne furent-elles imprimées qu'après la mort de Furetière et sans l'aveu des auteurs. » *Histoire de l'Académie*, tome II. — D'Olivet oublie que le *Dialogue* de Charpentier et la lettre de Tallemant l'aîné circulèrent longtemps manuscrits, et à grand nombre de copies, du vivant de Furetière, sans la moindre protestation de la part des auteurs.

Furetière a beau faire pour maintenir sa cause à la hauteur que le débat lui avait donnée, celle de la défense des droits du talent et de la science ; vainement il offre à l'Académie de retrancher de son Dictionnaire tout ce qui peut lui déplaire, de mettre entre guillemets, comme lui appartenant, à *elle*, tout ce qui, comme définition et comme exemple, peut se trouver commun aux deux ouvrages ; il va jusqu'à lui offrir son livre même, en consentant à le laisser publier sous le nom collectif de la compagnie. — L'Académie toujours impassible lui répond : Vous avez violé la règle, je ne vous connais pas.

On souffre à voir cet homme de mérite et de courage se débattre dans les ténèbres, frapper de porte en porte, aller du juge au ministre, et poursuivre de juridiction en juridiction un ennemi qui se dérobe et ne veut pas plaider.

Plus l'Académie fait la sourde et la superbe, plus Furetière déploie d'activité et d'insistance. Le 5 mai 1687 il avait obtenu la nomination de trois commissaires ; car les précédentes entrevues, celle entr'autres du mois de janvier 1685, d'où, selon le dire de d'Olivet, Furetière sortit si abattu et où le président de Mesmes l'aurait condamné triplement, *comme académicien, comme juge, et comme ami*, avaient été dérisoires. Les conditions posées par l'Académie étaient inacceptables. « Tout l'accommodement que m'ont proposé ces messieurs, dit-il, a

été que j'allasse leur demander pardon ventre à terre et de leur sacrifier mon dictionnaire... Il ne m'ont pas cru digne d'avoir un procès ni un compromis avec eux. Ils ont voulu être seuls juges dans leur cause (1) ! »

Le 15 juillet, le chancelier avait commis à l'examen du livre le président Cousin, un de ces magistrats lettrés comme il s'en trouvait tant alors, et que Furetière désigne dans un de ses *factums* parmi les écrivains dignes de faire partie d'une bonne académie.

Mais dès lors le ton de Furetière est moins assuré et moins hautain. Il est aussi plus soumis et plus pressant, et c'est d'une voix suppliante qu'il conjure le chancelier de hâter l'expédition du privilège sous les conditions qu'il accepte, et sans attendre l'achèvement de l'impression. C'est qu'alors Furetière se sentait vaincu; c'est que ces trois années de lutte avaient épuisé sa santé et sa vie, et que ruiné, malade, paralytique, lui qui n'avait jamais transigé ni avec l'ennemi, ni avec le bon droit, ni avec la mauvaise fortune, il transigeait avec la mort.

(1) Premier *factum*.

VIII

Il mourut en effet l'année suivante, le 14 de mai, à l'âge de soixante-huit ans.

Il mourut désespéré sans doute, car rien ne dut lui garantir à ses derniers moments que l'œuvre de toute sa vie n'était pas perdue pour le public.

Certes, une telle mort et d'un tel homme était faite pour toucher les âmes et pour désarmer les haines. L'Académie ne désarma pas.

Il semble même que la mort de son ennemi ait donné une activité nouvelle à sa rancune. Les écrits calomnieux qui du vivant de Furetière avaient circulé manuscrits et dont il s'était plaint tant de fois, s'imprimèrent. Dans le mois même où il mourut la lettre de Tallemant l'aîné, où toutes les charges dont Furetière s'était défendu dans ses factums sont reproduites avec le ton d'une feinte impartialité, parut dans le *Mercur*.

On essaya même de se dispenser envers lui des formalités usitées depuis la création de l'Académie française pour les funérailles de ses membres. Il fallut l'autorité de la parole de Boileau pour rappeler les ennemis de Furetière à la décence et à

la charité. Voici comment le fait est rapporté dans le *Bolœana* (p. 68).

« A la mort de Furetière , il fut délibéré dans l'Académie si l'on feroit un service au défunt selon l'usage pratiqué dès son établissement. *M. Despréaux* y alla exprès avec *M. Racine* le jour que la chose devait être décidée , mais voyant que le gros de l'Académie prenoit parti pour la négative, lui seul osa parler ainsi à cette compagnie :

« Messieurs, il y a trois choses à considérer ici :

- » Dieu, le public et l'Académie. A l'égard de Dieu,
- » il vous saura sans doute un très-bon gré de lui
- » sacrifier votre ressentiment et de lui offrir des
- » prières pour un mort qui en auroit besoin plus
- » qu'un autre, quand il ne seroit coupable que de
- » l'animosité qu'il a montrée contre vous. Devant
- » le public, il vous sera très-glorieux de ne pas
- » poursuivre votre ennemi par delà le tombeau. Et
- » pour ce qui regarde l'Académie, sa modération
- » sera très-estimable quand elle répondra à des
- » injures par des prières, et qu'elle n'enviera pas à
- » un chrétien les ressources qu'offre l'Eglise pour
- » apaiser la colère divine. D'autant mieux qu'outre
- » l'obligation indispensable de prier Dieu pour vos
- » ennemis, vous vous êtes fait une loi particulière
- » de prier pour vos confrères. »

Ce qui frappe à travers tout ce débat, si long et si pénible, c'est de retrouver toujours en face de Furetière les mêmes hommes, toujours les mêmes

noms plus ou moins inconnus, plus ou moins ridicules : Charpentier, Tallemant, Doujat, Regnier-Desmarais, Lavau, Boyer, etc., etc.

On cherche à travers ce concert obstiné de voix insignifiantes la voix d'un honnête homme indigné, d'un Racine, d'un Boileau, d'un Bossuet, d'un Huet.

On sait déjà que Bossuet, s'il blâmait le pamphlétaire, estimait le littérateur et l'érudit. Boileau et Racine, bien qu'ils eussent échoué dans une démarche de conciliation au début de l'affaire, ne cessèrent jusqu'à la fin de témoigner à leur ancien ami un intérêt sincère et parfois touchant (1). Bussy-Rabutin lui écrivit au fort de la querelle, une lettre pleine des termes les plus honorables et dans laquelle, tout en faisant ses réserves en faveur de La Fontaine et de Benserade, son ami, injustement maltraités, selon lui, par Furetière, il le plaint d'avoir été poussé par ses adversaires à de telles extrémités et de n'avoir pu produire sa défense en justice (2).

Enfin Ménage, dans ses *anas*, Ménage dont les lumières eussent été si utiles à l'Académie et à qui elle préféra Bergeret, concluait par ces quelques lignes qui nous paraissent être le résumé le plus lucide de toute l'affaire : « L'Académie tout entière

(1) Voir leur correspondance, année 1687.

(2) Voir la lettre, aux pièces justificatives.

a été sacrifiée à la passion de quelques-uns de son corps; je ne les nommerai pas, car il y en a qui sont de mes amis. M. de Furetière étoit un sujet à ménager : n'avoit-il pas les rieurs de son côté? et, excepté quelques intéressés de l'Académie, tout le reste lui donnoit les mains. Cependant, et l'Académie, et lui, ont joué à la bascule, comme les enfants, sans pouvoir convenir d'un équilibre qui leur auroit sauvé, à l'un et à l'autre, tant de mauvaises démarches dont le public se divertit. » (*Menagiana*, t. 1^{er}, p. 97.)

Ce sont là à coup sûr d'illustres témoignages; et certes, l'homme qui conserva jusqu'à la fin de sa vie de telles amitiés et de telles sympathies méritait d'être traité par ses ennemis avec plus d'égards. Mais l'Académie ne put jamais pardonner à Furetière d'avoir prouvé que pour un ouvrage de critique ou de méthode un seul cerveau bien organisé valait mieux qu'une réunion d'esprits inégaux de savoir et d'aptitude (1).

Le roi ne voulut jamais consentir à ce que Furetière fût remplacé de son vivant. D'Olivet, ainsi que Tallemant, cherche à expliquer ce refus par un mal-

(1) On verra par les mots ajoutés en marge de l'épître de Furetière au Roi, que l'Académie pensait au contraire que *les décisions d'un particulier sur la langue ne pouvoient jamais être si sûres, ni d'une si (pour aussi) grande autorité que celles d'une compagnie instituée pour la perfectionner.* (Voy. Pièces justificatives.)

entendu. Malheureusement les paroles du roi ont été conservées, et lui-même, d'Olivet, les rapporte : « Il se contenta de répondre que l'affaire devait suivre le cours ordinaire de la justice. » Peut-être Louis XIV avait-il été touché par le cri public, et peut-être avait-il été frappé de ce qu'il y avait d'excessif dans le privilège accordé dix ans auparavant à la compagnie.

La Chapelle, qui succéda à Furetière, — un assez piètre auteur, pour le dire en passant, et dont l'élection fut plutôt acquise par le crédit du prince de Conti, son patron, que par le mérite de ses tragédies, — esquiva au moyen d'une allusion voilée le souvenir de son prédécesseur. Par lui fut inaugurée cette consigne du silence qu'observèrent religieusement après lui tous les écrivains officiels. L'abbé d'Olivet, après s'être si longuement étendu sur les torts de Furetière, ne croit pas devoir faire le plus petit correctif à sa louange ; il étend sur le cadre destiné à Furetière dans sa galerie de portraits académiques, le crêpe noir des doges décapités, et ne daigne pas même faire connaître la liste de ses ouvrages, non moins importants cependant que ceux de DuBois, de Barbier d'Aucourt ou de l'abbé de Lavau. Tiron du Tillet, qui dans son *Parnasse français* a consacré de pompeuses notices à tant d'écrivains médiocres, se borne à quelques lignes et se met à l'abri derrière les *on dit*, sans oser remonter aux sources.

Après l'avoir déshonoré, on tenta de le supprimer. Ainsi s'explique l'oubli où sont tombés son roman et ses poésies, quoique bien dignes de leur siècle.

La Fontaine est le seul écrivain d'un mérite reconnu que Furetière ait attaqué sans ménagement. Mais cette animosité qui le pousse à diffamer La Fontaine, à le charger des accusations les plus honteuses, et jusqu'à reproduire à la suite de ses factums la sentence de police portant la suppression des *Contes*, avait pour cause la rancune la plus excusable et la plus légitime, la rancune de l'amitié trahie. La Fontaine, de même que Boileau et Racine, était pour Furetière un ancien ami. Sa parenté d'esprit n'est pas moins frappante avec lui qu'avec Boileau, Molière et l'auteur des *Plaideurs*. Dans la préface d'un recueil de fables, publié trois ans après celle du grand fabuliste, Furetière avait loué La Fontaine. Il l'avait loué franchement, hautement, et l'éloge était d'autant plus méritoire qu'il s'adressait à un rival et à un rival heureux. A l'origine de la querelle, nous avons vu La Fontaine accompagnant Racine et Boileau dans une démarche tentée pour réconcilier Furetière avec l'Académie. Malheureusement, moins fidèle, ou moins brave, La Fontaine, une fois la glace rompue, se sépara d'eux et rejoignit le parti académique. Cette défection, dans une cause où il y allait de son honneur et de sa réputation fut sentie par Furetière comme elle

devait l'être par un homme d'un tempérament ardent, et toujours frémissant. Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on a remarqué que les hommes les plus enclins à la satire sont les plus sensibles à l'injure. La Fontaine, on le sait trop, par son caractère et par ses mœurs prêtait à la censure. Comment Furetière se serait-il contenu ?

Qu'on ne l'oublie donc pas, ces violences tant reprochées à Furetière ne furent que des représailles. Il faisait rudement la guerre, mais il ne la cherchait pas. Jamais, lors même qu'il poursuivait si vivement La Fontaine, lorsqu'il attaquait le mauvais père, le débauché, le parasite, le faux ami, jamais il ne revint sur les éloges qu'il avait donnés au poète, et dans ses *anas*, publiés après sa mort, La Fontaine est encore traité de grand génie. Ses attaques contre l'Académie ne devinrent personnelles que lorsqu'il lui fut démontré qu'il n'avait plus à attendre de ses anciens confrères ni impartialité, ni transaction honorable.

Ici encore le témoignage d'un de ses plus cruels ennemis lui servira de caution. Voici ce que l'abbé Tallemant, dans sa lettre au *Mercur*, trouve à dire de plus grave sur son caractère : « Il ne louoit jamais les autres, mais aussy ne paraissoit-il pas trop entêté de ses propres ouvrages. Ses manières n'étaient ni douces, ni arrogantes. »

Je reconnais bien là un homme peu accommodant peut-être, assez sûr de lui-même pour être mo-

deste , trop fier pour flatter ; mais je n'y vois pas un méchant homme.

Après avoir lu ce qui nous reste de pièces de cet étrange procès, il doit être hors de doute pour tout homme de bonne foi que Furetière, en entrant à l'Académie, avait renoncé à toute arrière-pensée d'un travail personnel. Il était heureux de contribuer, pour sa part d'études et d'érudition, à l'œuvre d'une compagnie célèbre. Il se voyait travaillant sur la même table avec les premiers écrivains de son temps, avec Pierre Corneille, Racan, Pelisson, Perrot d'Ablancourt, Bossuet, et dans l'avenir avec ses illustres amis, Racine, Boileau, Huet, Patru, La Fontaine, au monument de la langue française; et il trouvait que c'était assez de gloire pour lui que de fondre son nom dans un si imposant anonyme.

Ce n'est que lorsqu'il eût vu les plus illustres et les plus dignes s'éloigner des séances, et le travail du Dictionnaire abandonné aux incapables, qu'il conçut l'idée de reprendre son ouvrage, trouvant le sacrifice trop lourd de jeter quarante ans de travaux en pâture à l'ignorance et à l'imbécillité têtue. Mais là il se brisait contre les réglemens académiques : lui-même avait serré le nœud qui lui liait les mains. Il ne pouvait plus attendre la gloire que des presses étrangères, après sa mort. Les mauvais traitements l'exaspérèrent ; il répondit et livra le secret de la confrérie. Fut-il prudent? Non, sans doute; mais inexcusable !

La postérité a prononcé en faveur de Furetière. Elle a adopté son dictionnaire.

Son roman, exhumé il y a trois ans, a trouvé des lecteurs et des approbateurs.

Le moment paraît donc bien choisi pour tenter une réhabilitation plus complète, en faisant connaître en lui, le maître satiriste, l'un des créateurs du style polémique, un des pères du journal.

Quelques jours, sans doute, on montrera le poète, le poète satyrique et le poète conteur (1). Et alors, le dix-neuvième siècle aura restitué au dix-septième une de ses physionomies littéraires les plus vivaces et les plus complexes.

Furetière est intéressant pour nous sous un autre rapport. Il est une des premières représentations de ce que nous appelons depuis un siècle — l'Homme de lettres ; — quelque chose entre le poète et le savant proprement dit ; — un curieux de littérature, sans vocation bien déterminée, mais propre à tout, et capable dans une circonstance donnée et dans l'ardeur de la passion, ou d'exceller dans un genre, ou d'ouvrir un sillon nouveau ; — un homme vivant de peu, plus amoureux de science que de gloire et suffisamment dédommagé de la médiocrité de sa vie, par les jouissances et par la dignité de l'étude.

(1) M. Jannet annonce dans son dernier Catalogue une nouvelle édition des Poésies de Furetière.

J'ai dit que Furetière avait été victime de haines particulières qui avaient étouffé sa gloire. J'ai besoin de le répéter, pour n'être point suspecté d'exagération dans la louange et pour pouvoir dire avec quelque crédit ce dont je suis convaincu, que les pamphlets de Furetière une fois remis au jour, la postérité n'hésitera pas à les placer entre le pamphlet théologique de Pascal et le pamphlet politique de d'Aubigné (1). D'Aubigné, Pascal et Furetière sont les créateurs de cette langue vive, ironique, précise, parfois violente et cruelle, que Voltaire passa au laminoir de son goût mesuré et qui, de notre temps, est devenue la langue du Journal.

En terminant ce travail, qui, s'il n'a pas été sans plaisir, n'a pas laissé néanmoins de me coûter beaucoup de soins, de recherches et de temps, je me sens pris d'une émotion singulière.

Pendant quatre ans j'ai vécu avec Furetière. Il est un des demi-dieux de mon Olympe Romantique. Peut-être aurais-je dû placer cette notice sous l'invocation d'un des patrons du calendrier littéraire... Mais non, soyons modeste. Avoir aidé selon ses moyens à la résurrection d'un grand écrivain injustement oublié, n'est-ce pas en quelque sorte avoir vu passer la Gloire? Je m'en tiens là et je me trouve trop payé de quelques efforts.

CHARLES ASSELINEAU.

(1) *La Confession de Sancy.*

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

In the second section, the author outlines the various methods used to collect and analyze the data. This includes both primary and secondary data collection techniques. The analysis focuses on identifying trends and patterns over time, which is crucial for making informed decisions.

The third section provides a detailed breakdown of the results. It shows that there has been a significant increase in sales volume, particularly in the middle and lower income brackets. This suggests that the current marketing strategy is effective in reaching a wider audience.

Finally, the document concludes with several key recommendations. It suggests that the company should continue to invest in research and development to stay ahead of the competition. Additionally, it recommends a more targeted marketing approach to maximize the return on investment.

PRÉFACE

DE L'ÉDITION DE 1694

COMME l'on demande tous les jours aux libraires avec empressement, les Factums que feu Monsieur Furetière a faits pour le Procez qu'il a eu avec l'Academie Françoise, on a crû qu'on obligeroit le Public, si l'on ramassoit tout ce que cet auteur a composé à l'occasion de cette affaire, qui a fait tant de bruit dans la Republique des Lettres. On trouvera dans ce nouveau Recueil, plusieurs Pièces curieuses, qui ont à peine paru, et qui sont devenues tres-rares par les soins que les Interessés ont pris pour les faire supprimer. Et l'on a sujet d'esperer que ce Recueil ne satisfera pas seulement ceux qui le souhaitent, mais qu'il plaira generalement à tout le monde. On y lira sans doute avec plaisir, de certains faits divertissans, et pendant qu'on y verra ce que peuvent l'envie et la brigue contre le merite, on y sentira par-tout cet agrément d'esprit, que Mr. Furetière répandoit naturellement dans ses Ouvrages.

C'étoit un homme d'un genie extraordinaire, et quoy qu'en ayent pû dire ses ennemis, ceux qui en jugent sans prévention reconnoissent qu'il avoit allié deux qualités qui sont ordinairement incompatibles : une exquise Poli

tesse, et une grande Litterature. Il avoit l'esprit inventif et brillant, et il exprimoit toujours ses pensées avec une netteté et une grace qui leur donnoient un tour extrêmement agreable. Aussi a-t-il merveilleusement bien réussi dans les Ouvrages qui demandent, sur tout, de l'invention et de la délicatesse; cependant il ne laissoit pas d'avoir une pénétration qui le rendoit capable d'entrer dans les sciences les plus profondes, et une étendue de mémoire qui avoit embrassé toutes sortes de belles connoissances. L'assemblage de ces talens, qu'il possédoit chacun en particulier, dans un éminent degré, est si rare, qu'il est difficile de croire que l'Autheur de la *Nouvelle allégorique*, et de tant de vers si jolis que nous avons de sa façon, soit le même qui a composé ce vaste Dictionnaire, qu'il a raison d'opposer à une Encyclopedie Française, et qui est certainement un prodige d'érudition, par le sçavoir immense qu'il renferme, et par le travail incroyable qu'il suppose.

On y trouve à peu près tous les mots et toutes les phrases de notre Langue, qui est si abondante quand on y comprend, sans exception, tous les termes dont elle se sert, que je ne sçay si jamais personne a pû se vanter de la sçavoir tout entiere. Ne doit-on pas donc admirer que le même Autheur qui en a sçu pratiquer si heureusement les finesses, en ait pû rapporter si amplement les expressions; les esprits les plus brillans et les plus polis n'étant pas d'ordinaire les plus chargés de Litterature, ny les plus capables de l'application et de la patience que demande la composition d'un Dictionnaire. Un homme d'un mérite si singulier étoit sans doute tres-digne d'avoir place parmi les Conrarts, les Balzacs, les Voitures, les Vaugelas, les Patrus, les Corneilles, et ces autres Academiciens, qu'il appelle de la vieille roche; et ces grands Hommes qui

étoient encore si honnêtes gens, et qui par une reputation aussi utile que bien établie n'avoient pas lieu de craindre que rien leur fit ombre, auroient sans doute favorisé la belle entreprise d'un de leurs Confreres, qu'ils consideroient comme un des ornemens de l'Academie.

Il ne faut pas s'étonner si leurs Successeurs ont eu des veüs toutes contraires ; la plupart ressemblent si peu aux Fondateurs de l'Academie, que ceux qui en sont encore avec un veritable merite, et que Mr. Furetière a fort distingués des autres, voyant que ce Corps si illustre dans son origine a extrêmement degeneré, dédaignent de se trouver assiduellement aux assemblées où l'on ne voit presque plus que ceux qu'on nomme Jettonniers, pour la raison que personne n'ignore. Ce sont donc ceux-ci qui décident, qui prononcent, qui portent les jugemens qu'on attribue à tout le Corps, et nôtre Langue aussi bien que la gloire de l'Academie, se trouvent ainsi malheureusement abandonnées à la merci d'un C.... d'un L.... d'un B.... et de quelques autres de même farine, aux quels on feroit une espece de grace, si l'on disoit qu'ils auroient pû être les Ecoliers de Mr. Furetière. Cependant le commun du monde qui ne voit pas les choses de prés, et qui se laisse imposer par ce grand nom d'Academie Françoise, les regarde comme un Maître, quoyqu'il leur échappe à toute heure des pauvretés, qui donnent au moins lieu de revoquer leur autorité en doute, et par consequent de decliner leur jurisdiction.

L'envie pouvoit-elle manquer de soulever des gens de ce caractere contre un de leurs Confreres, qu'ils voyoient infiniment élevé au dessus d'eux, et qui par son esprit et par son sçavoir faisoit bien honneur à l'Academie, mais faisoit honte en même tems à ceux de ses membres qui sont indignes de l'être. Il n'est rien de si orgueilleux qu'un

ignorant qui se voit revetu de la qualité de sçavant, rien de si jaloux qu'un petit esprit que sa reception dans l'Academie a érigé en bel esprit de profession.

Ces hobreaux de la Republique des Lettres, qui n'ont obtenu que par surprise leurs Lettres de capacité, qu'on ne voit fondées sur aucun titre valable, ne peuvent souffrir même parmi leurs Confreres ceux qui sont véritablement illustres ; et si les grenouilles qui coassent dans les marais au pied du Parnasse ne peuvent obliger à se taire le rossignol qui chante sur les arbres de la montagne, elles font au moins tant de bruit qu'elles empêchent qu'on ne l'entende.

C'est ce qui est arrivé à Mr. Furetière : les criailleries de ses Adversaires n'ont pû l'empêcher d'achever heureusement son Ouvrage, ni d'exposer tantôt en prose, tantôt en vers, toujours avec autant de grace que de force, les justes sujets de plainte qu'il avoit contre eux : mais ils ont fait tant de bruit, qu'à peine luy ont-ils permis d'avoir audience, bien loin qu'il ait pû avoir justice. Ce n'est pas que les Puissances aux quelles on s'est adressé manquent de discernement, ou d'équité, mais c'est que la Cour et les Magistrats sont accoutumés à regarder les démêlés des gens de Lettres comme des bagatelles dont le Public ne se soucie que pour s'en divertir ; et des Juges qui ne se croient obligés à tant d'exactitude dans des Procés qui ne leur paroissent que des amusemens, déferent sans scrupule à ces sortes de Parties, et laissent agir leur esprit pour en voir les productions. L'on imprime enfin leur grand Ouvrage, qu'on attend depuis si longtems avec tant d'impatience, et l'on pourra juger par une pleine confrontation qu'il est fort different de celui de Mr. Furetière, qui ne prétendoit autre chose.

Sans parler des autres différences qu'il a marquées dans son premier Factum, le Dictionnaire que l'Académie nous donne maintenant, contient seulement les mots communs, que ceux qui se plaisent à l'étude de la Langue sçavent, pour le moins, aussi bien que nos Jettonniers, et que le reste du monde ne se soucie gueres de si bien sçavoir; au lieu que le Dictionnaire de Mr. Furetière contient outre les mots communs, tous les termes des Sciences et des Arts, et il n'est personne qui entende tous ces termes, et qui n'ait besoin d'entendre au moins, tantôt l'un, tantôt l'autre en diverses occasions.

Il est vray que l'Académie nous promet un second Ouvrage pour ces termes en particulier; mais s'il faut juger de cette seconde Partie par la première, qui se fait attendre depuis cinquante ans, n'a-t-on pas sujet de croire que quand le Privilege qu'avoit obtenu Mr. Furetière, et que l'Académie a fait revoquer, auroit été pour un siècle entier, le tems en seroit expiré; et le Livre même auroit vieilli, avant qu'elle pût donner au Public ce nouvel Ouvrage qu'elle nous annonce. Les Academiciens d'aujourd'huy ont trouvé faite la plus grande partie de ce qu'ils nous donnent; et de là vient qu'il s'en faut beaucoup que la fin, qui est de leur façon, ne réponde au commencement que nous devons à leurs habiles Prédecesseurs, dont l'Ouvrage, bien qu'il ne fût pas sans défaut, ne laissoit pas d'être un beau modèle que ceux-ci n'ont eu qu'à suivre quand ils ont voulu le continuer, et qu'ils n'ont fait que gâter, quand ils ont voulu le retoucher. Combien de tems néanmoins leur a-t'il fallu pour achever ce qui leur restoit à faire d'un Ouvrage assez facile, puis qu'ils se sont servis des mots, des phrases, et des proverbes qui sont dans les Dictionnaires d'Oudin, de Monet, de Nicot, de Richelet,

et d'autres. Quoiqu'il en soit nous nous passerons bien de ce Supplément, lequel selon toutes les apparences ne sera que pour nos Neveux : le Dictionnaire de Mr. Furetière nous suffit ; c'est un riche Trésor où l'on trouve tout ce qu'on peut desirer pour l'intelligence de nôtre Langue. Il est rempli d'une infinité de belles remarques et de curieuses recherches, qui le rendent capable de satisfaire les Sçavants ; tout y est développé avec tant d'ordre et de clarté, qu'il est tres-propre pour instruire les ignorans ; et plus on se sert de cet excellent Ouvrage, plus on en découvre la merveilleuse abondance et l'extrême utilité. Ne doutons pas que Mrs. de l'Academie même, n'y aient recours quand ils voudront nous tenir parole, et qu'ils ne copient souvent, en déguisant leur larrecin le plus qu'ils pourront, ce Livre qu'ils affectent si fort de mépriser ; trop heureux pourtant, si leur Dictionnaire est autant estimé, et se débite aussi bien que celui-ci, dont malgré tous les efforts qu'ils ont fait pour l'empêcher d'avoir cours, il s'en est déjà distribué, en tres-peu de tems, plusieurs Editions différentes, tant en France que dans les Pais étrangers : et comme le Public rend justice à la capacité de Mr. de Furetière, par ce favorable accueil qu'on fait tous les jours à son Dictionnaire, nous avons sujet de croire qu'on rendra de même justice à sa personne ; quand on aura lu les Apologies qu'on verra dans ce Recueil ; et nous pourrons sans doute, appliquer bientôt à l'Autheur ces deux vers d'un Poète celebre, qui peuvent dès à cette heure être appliqués à l'Ouvrage.

L'Academie en corps a beau le censurer,

Le Public révolté s'obstine à l'admirer.

Au reste celui qui écrit ceci peut protester qu'il n'a prétendu ni attaquer l'Académie, avec laquelle il n'a jamais rien eu à démêler; ni même précisément justifier Mr Furetière, qu'il n'a jamais vû qu'en image, ni connu que par reputation; mais pour faire plaisir au Public, il a recueilli ces Pièces, sans dessein de tenir le parti plus de l'une que de l'autre des deux Parties, puisqu'il a joint à celles de Mr Furetière tout ce qu'on a pû recouvrer de compositions de l'Académie contre lui.

Peut-être que cela même donnera encore mieux à connoître le génie de ces Messieurs, mais c'est de quoy ils ne doivent se prendre qu'à eux-mêmes; que ne se taisoient-ils, ou que ne parloient-ils mieux. Pour nous, ne suivons-nous pas les règles de la plus exacte équité, quand nous présentons le pour et le contre aux Juges, qui ne seront autres désormais que les Lecteurs, dont la plupart ne se laissent ni prévenir, ni corrompre; ainsi que l'on ne doute point que le public ne rende justice à Mr Furetière par le moyen des écrits mêmes de ses ennemis.

Quelle pitié! que dans la passion qui les transportoit, l'envie et la colere étant naturellement si ingénieuses, ils n'ayent rien pû produire de meilleur que ce Dialogue si plat, où l'on ne voit que des calomnies grossieres, qui n'ont ni goût ni grâce; n'est-ce pas, dans le fonds, vanter l'innocence d'un homme, que d'aller fouiller jusques dans sa première jeunesse, pour avoir quelque chose à lui reprocher, et ne pouvoir encore lui reprocher que quelques traits de jeune homme, qu'il a fallu empoisonner pour les rendre criminels; le poison, Dieu merci, est si mal préparé qu'il est facile de s'en préserver, c'est pourquoi il serait inutile de travailler à le decouvrir.

Mais ne devoit-on pas rougir de cette sale allusion sur l'injure atroce qu'on avoit faite à Mr Furetière en le chassant de l'Academie, contre tout droit et raison; on ne peut pas nier que cette prétendue Devise n'ait beaucoup de rapport avec l'action qu'elle represente, l'une et l'autre étant extrêmement vilaines. Mais où est l'esprit, où est la finesse d'une si sottie pensée? Il est vrai qu'en vain un honnête homme se seroit donné la torture pour l'inventer, cette belle pensée, qui toute triviale qu'elle est ne scauroit tomber naturellement que dans l'imagination de la lie du peuple; il n'y a que ces sortes d'esprits qui y puissent applaudir; le babil des harangères ne va pas jusques-là, et ce n'est qu'en frequentant des lieux pires que les halles qu'on devient capable d'admirer une ordure, comme fait l'auteur du Dialogue, quand il loue cette infame application qu'il luy plait d'ériger en Devise, et qu'il a illustrée d'un commentaire digne de la glose.

Ce Dialogue et les Poësies qui le suivent nous apprendroient, si nous ne le sçavions pas d'ailleurs, que les dignes Membres de l'Academie n'ont point eu de part à ce qu'elle a fait contre lui, comme ils n'en ont point aussi à ce qu'il a fait contre elle. Il paroît par ses miserables ouvrages, que les Académiciens n'ont pas meprisé Mr Furetière comme indigne de leur colere, ayant répondu à ses justes plaintes par des écrits si outrageux, et que ceux qui sont parmi eux les plus honnêtes gens et les plus habiles n'ont ni composé, ni approuvé des écrits si grossiers, où il n'y a aucune sorte de politesse, puisque bien loin qu'il y ait de l'esprit et de l'art, on n'y a pas même observé les règles de la bienséance.

Encore aujourd'hui ceux d'entre les Académiciens qui sont les plus distingués, soit par leur rang, soit par leur mérite, n'ont presque nulle part à ce qui se passe dans l'Académie, où on les voit à peine une fois l'an : ils ont souhaité d'en être, parce que cette qualité de Membre de l'Académie Française, semble donner quelque relief, et qu'avant qu'on connoisse ce Corps, on s'imagine que c'est le centre du bon goût, et la source de la véritable éloquence : mais dès qu'ils ont vû de près ce qui en est, en fréquentant les assemblées, ils s'en dégoûtent si fort, qu'ils n'y retournent presque plus, croyant sans doute que ce seroit avilir leur dignité, ou commettre leur réputation que s'amuser à des puerilités, qui occupent souvent le Bureau, ou craignant dans les matières de quelque importance, d'autoriser par leur présence les fautes des ignorans ; c'est pour cela que Mr. . . . (1) ne se veut pas mêler parmi ces gens-là, et n'ayant pû pardonner les jugemens de l'Académie à la cabale et à l'ignorance, il a mieux aimé s'en retirer en s'absentant des assemblées, que s'exposer, en s'y trouvant, à blesser la vérité, en souffrant des bevuës et des injustices, ou l'honnêteté en entreprenant de les combattre.

Si c'étoit icy une Apologie de Mr Furetière, on répondroit à tout ce qu'on trouvera dans ce recueil (2) contre les Ouvrages qu'il avait donnés au Public long-tems avant son dictionnaire ; mais outre qu'il ne s'agit maintenant que

(1) Furetière parle fréquemment d'académiciens importants que l'indignité de leurs confrères auroit dégoûtés d'assister aux séances. Il n'en cite que deux : Patru et le duc de Coislin.

(2) Le Dialogue et les Poésies que l'éditeur *recueillait* pour la première fois à la suite des *Factums*.

de celui-ci, les autres se défendent assez d'eux-mêmes; on n'a qu'à les lire pour achever de se convaincre de l'emportement ou du mauvais goût de ses ennemis; ils n'ont eu garde de toucher à la *Nouvelle allegorique*, ce petit Chef-d'œuvre d'esprit, de jugement et de sçavoir, qui a été si fort au goût de tout le monde; les Paraphrases sur divers endroits de l'Évangile, font voir, quoy qu'on en puisse dire, que l'auteur avait de la piété, et qu'il n'étoit pas moins propre pour le sérieux que pour le plaisant, ce qui est extrêmement rare, et qu'il pouvoit réussir dans les matières les plus saintes aussi bien que dans les autres. Pour ce qui est du *Roman bourgeois*, qu'on attaque si mal à propos, on voudroit bien sçavoir en quoy il est pire que *Dom Guichot*, qui est estimé de tous les connoisseurs, ou que *Le Roman comique* qui a eu tant de vogue, et qui ayant beaucoup moins de suite et de liaison que *Le Roman Bourgeois*, n'a peut-être pas plus d'agrément; n'est ce pas avoir un bon dessein que de vouloir décrier les Romans dont la plupart sont aussi extravagants que dangereux? Et pour aller à cette fin, peut-on choisir une meilleure voye que celle que Mr. Scarron et Mr. Furetière ont prise; qui ne sçait ce que dit Horace, que le ridicule est plus efficace pour la correction que les plus fortes raisons; ce qui est vray, sur tout de cette matière, comme l'évenement l'a assez justifié. Ils l'ont blâmé d'avoir fait une Epître dédicatoire au Bourreau; Mr. Scarron a bien dédié un de ses Ouvrages à un chien, sans qu'on y ait trouvé à redire; parce qu'il est visible qu'on ne pretend, par ces sortes de Dédicaces, que de se moquer des Epîtres dédicatoires. Hé! qui ne voit que c'est pour se moquer de ces sortes d'Epîtres, qui sont effectivement les endroits par où

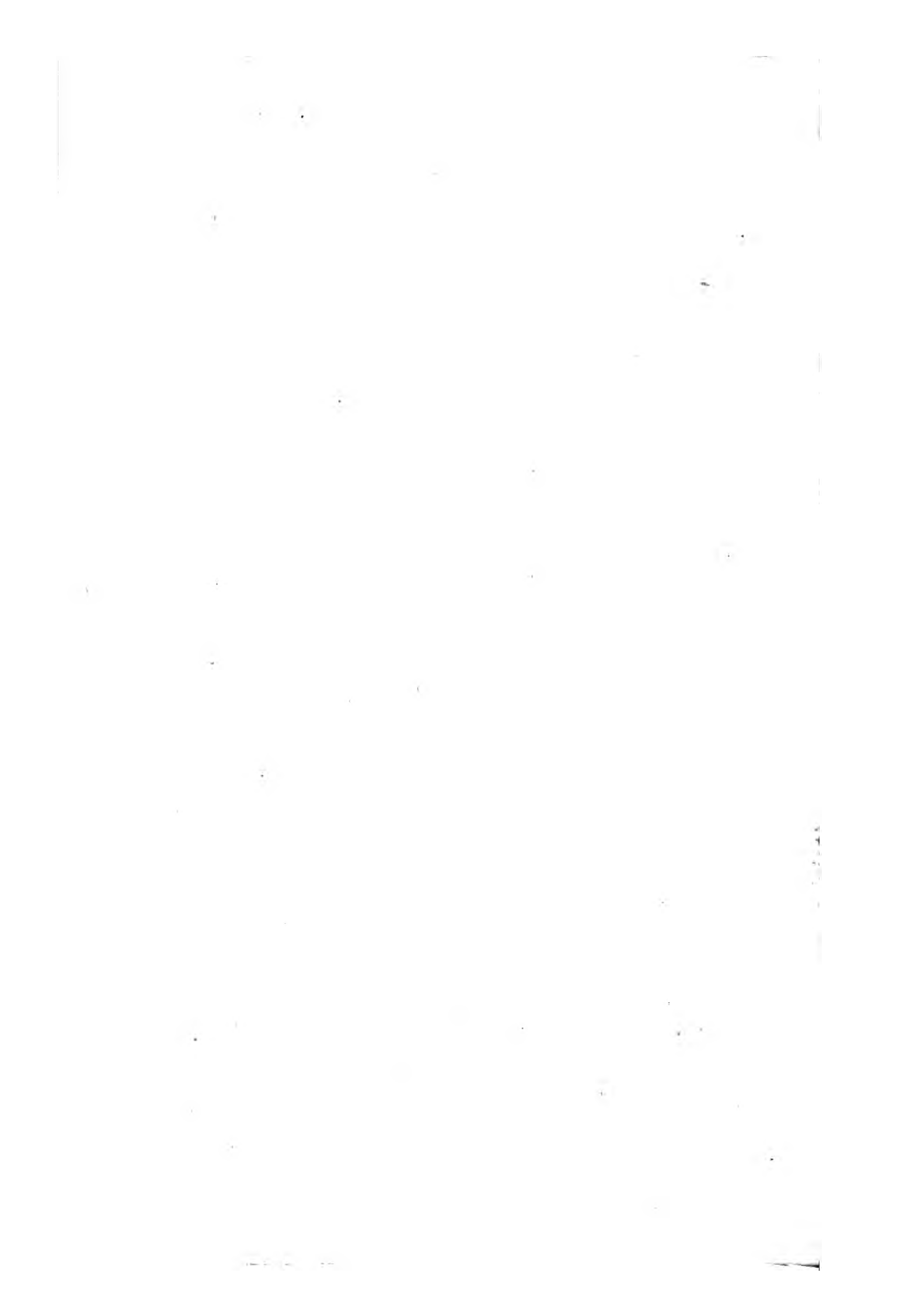
Messieurs les Auteurs s'exposent le plus à la risée publique (1).

(1) Nous avons songé à donner, à la suite de cette préface, une bibliographie complète des *Factums*; nous l'avions dressée, et sans trop de peine, à l'aide des catalogues; mais une fois terminé, ce travail nous a paru sans intérêt pour le lecteur, les éditeurs ou contrefacteurs de Hollande s'étant bornés à reproduire les premières éditions, sans y rien ajouter que des fautes.

De 1685, date du premier *Factum*, à 1688 qui est la date du dernier, ces pièces ont eu jusqu'à quatre éditions, dont aucune ne mérite d'être spécialement recommandée. Pour toutes les autres pièces, *placets*, *lettres*, etc, l'édition de 1694, que nous avons suivie, donne exactement les dates; nous n'avons eu qu'à les reproduire.

Les fautes, altérations, omissions de toutes sortes dont fourmillent les différentes éditions des *Factums* (1), créaient pour l'éditeur, quant à l'orthographe, une grande difficulté. Cette difficulté, nous ne l'avons point éludée. On pouvait, il y a quelques années encore, appliquer indifféremment, à tous les ouvrages du xvii^e siècle, l'orthographe dite de Voltaire; l'importance qu'ont reprise dans ces derniers temps les études linguistiques ne permet plus d'en agir ainsi. Nous nous sommes donc attachés à reconnaître tout ce qui, dans l'orthographe et dans l'accentuation, a l'apparence d'un système ou d'une tentative. Tout le monde sait qu'au commencement du xvii^e siècle l'orthographe n'était ni fixe, ni régulière; toutefois, le travail même d'une langue en voie de correction ne donne-t-il pas un véritable intérêt, même aux hésitations et aux irrégularités des écrivains de l'époque, surtout quand ces écrivains sont des grammairiens aussi importants que l'était Furetière?

(1) Celle de 1694, quoique évidemment dirigée par une main amie, témoin la préface que nous reproduisons, est plus fautive encore que les précédentes.



*Factum pour Messire Antoine Furetière, abbé
de Chalivoy, contre quelques-uns de Messieurs
de l'Académie Française.*

J suis obligé de faire ce Factum, non seulement pour servir au Procès qui m'a été fait au Conseil Privé du Roy, sous le nom de l'Académie Française, mais encore pour me servir d'apologie et justifier ma conduite envers le Public contre les calomnies que mes envieux et mes ennemis sement partout contre moy.

C'est contre toutes les formes que ce Procès m'est fait sous le nom de l'Académie Française, car dans les règles on ne reçoit point en Justice des actions intentées en nom collectif; il faut que les chefs des Compagnies ou des Communautés soit nommément compris dans les qualitez d'un procès, qu'ils en signent les actes, ou les procurations nécessaires pour les signer. Ainsi les Villes agissent sous le nom de leurs Prevôts des Marchands et Echevins, Consuls et Syndics; les Monastères sous le nom de leur Abbé ou Prieur, les Chapitres, de leur Doyen ou Prevôt; les Communautés des Marchands sous le nom de leurs Gardes ou Jurez. Enfin il faut qu'il y ait toujours quelques hommes vivans qui agissent pour les gens de main-morte.

L'Académie Française, qui se met au-dessus des règles, a bien voulu ignorer ces maximes, et a donné sa Requête

au Roy sous le nom collectif de l'Academie, quoy que cette action n'ait été resoluë que par la plus basse et la moins saine partie de l'Academie; ce qui l'excuse, c'est qu'elle ne la pouvoit pas donner sous le nom de M. le Premier Président son Directeur, parce que ce sage Magistrat, qui connoît qu'elle va directement contre l'interêt public, ne l'auroit jamais voulu signer.

C'est pourquoy, je déclare d'abord publiquement que je n'entends point parler ici ni dans toute la suite de ce Procès contre toutes les personnes illustres dont le nom honore la Liste de l'Academie : comme M. le Cardinal d'Estrées, M. l'Archevêque de Paris (1), M. le Coadjuteur de Rouën (2), M. l'Evêque de Meaux, M. le Premier President (3), M. le President de Mesme, Messieurs les Ducs de Coaslin et de S. Agnan, Messieurs le Comte de Bussi et Marquis d'Angeau, Messieurs Villayer et Pelisson : non plus que contre Messieurs Fléchier, Galois, Huet, Racine, Despreaux, Corneille, et autres qui ont un vray merite dans la litterature : mais seulement contre ceux qu'un interêt particulier anime contre moy par des motifs dont il n'est pas nécessaire d'instruire le public quant à present, et qui sont les Parties secrettes du present Procès.

L'action dont on m'accuse meriteroit des Eloges plutôt que des reproches, s'il n'y avoit point d'envie et de jalousie entre les gens de Lettres. J'ay fait avec un prodigieux travail un Dictionnaire universel plus ample et plus instructif qu'aucun autre qui ait paru jusques à present, en quelque langue que ce soit, dont il ne seroit pas juste de priver

(1) François de Harlay, entré à l'Académie en 1671.

(2) Jacques-Nicolas Colbert, reçu en 1678.

(3) Potier de Novion, élu en 1681.

le Public, sous pretexte que l'Academie en fait un fort succinct et fort lentement qui ne peut paroître de long-temps , au lieu que le mien est en etat d'être mis sous la presse.

Tous les Gens de Lettres sont d'accord qu'il n'y scauroit avoir trop de Dictionnaires; que les derniers et les plus amples sont les meilleurs et que le nombre des choses étant infini, il n'y en aura jamais de parfaits, si on ne supplée par les uns les omissions des autres. Il n'y a point de Livres qui apportent plus d'utilité au Public, et moins de gloire à l'Auteur: de sorte qu'au lieu de former des obstacles à leur édition, il faudroit y apporter toutes sortes de facilitez.

C'est pourquoy on ne se peut assez étonner que quelques-uns de ces Messieurs pretendent empêcher l'impression de mon Dictionnaire universel, eux qui ne devroient avoir d'autre vue que celle de la gloire de la Nation; et tandis que pour y contribuer de leur côté ils travaillent à faire voir la politesse de la Langue qui est leur partage, ils doivent laisser aux autres le soin d'en faire voir l'abondance.

Ils se fondent sur une clause inserée dans un Privilege obtenu il y a environ douze ans, qui porte des défenses à toutes personnes de faire aucuns Livres François sous le titre de Dictionnaires pendant vingt ans, à compter du jour que celui de l'Academie sera achevé d'imprimer; c'est un delay qui s'étend à près d'un siècle.

Il est certain qu'on a surpris la religion de feu M. le Chancelier Daligre en l'obtention de ce privilege. Voici comme M. Perrault en conte l'histoire. Sa qualité de commis de M. Colbert luy donnoit tout credit dans l'Academie. Ce fut luy qui fit commencer à imprimer les feüilles

du Dictionnaire à mesure qu'on en faisait la seconde revision. Pour cet effet il crût qu'il falloit avoir un Privilege. Le Sieur Charpentier se chargea de le dresser, quoy que ce soin regardât M. Conrart Secretaire du Roy, et Secretaire perpetuel de l'Academie, et que ce fut lui auquel tous les Auteurs de ce tems-là s'adessoient pour obtenir de semblables lettres. Mais comme le Sieur Charpentier avoit des vue interessées, il s'imagina qu'un Libraire tireroit de grosses sommes de cette impression, et il crût en ménager encore micux les avantages s'il faisoit glisser, entre les clauses ordinaires, cette clause inouïe et exclusive qui porte des défenses de faire aucun autre Dictionnaire François. Il le fit signer à M. Colbert avec d'autres expéditions, et il fut porté à M. Daligre dans sa liasse, où il fut scellé sans qu'on examinât ni les clauses du Privilege ni la qualité du Livre. Voilà comme ces Messieurs se sont fait eux-mêmes un titre dont ils font tant d'état.

Il ne faut pas que ces Messieurs tirent grand avantage ni de la reverence qu'on doit au Sceau Royal, ni à la signature d'un Secretaire d'Etat. Car il est certain que tous les jours on produit dans les Procés des Lettres et des Brevets signez en commandement, des Graces scellées du grand Sceau et des Bulles authentiques, qu'on reforme, qu'on restreint et ausquelles on n'a aucun égard. Ce n'est pas qu'on revoque en doute la puissance de celui qui les a données, ni la verité des signatures, ni la sagesse de ceux qui les ont expediées, mais on accuse seulement le fait et la surprise de la Partie qui les a obtenuës sur un faux donné à entendre.

Or en cette occasion, il y a une évidente surprise en ce Privilege: qui est que la Compagnie n'a jamais donné charge de l'obtenir en cette forme, et qu'elle n'a jamais été assem-

blée pour délibérer sur cette clause; parce qu'elle est si odieuse et si nouvelle parmi les Gens de Lettres, qu'elle n'auroit jamais été approuvée par les mieux sensez. On n'a point député au Roy, ni à M le Chancelier, ni à M. Colbert, pour demander une grace si extraordinaire, et encore moins pour les remercier de cette concession sans exemple, et cependant l'Academie n'est point chiche de délibérations pour des affaires de neant, ni de députations nombreuses et de harangues pour faire des remerciemens en de fort legeres occasions, qu'on specifiera plus amplement en la troisième partie de ce Factum.

L'Academie même s'est départie en quelque façon de cette clause, puis qu'elle a renoncé à l'intérêt pecuniaire qui est la vue ordinaire dans laquelle on en insere de semblables dans les Privileges des Manufactures, parce qu'elle a resolu dans une solemnelle assemblée de faire une cession gratuite de ce Privilege à son Libraire, et comme il ne sera que trop grassement remboursé de ses frais par le debit de son impression, il est hors d'intérêt, et ceux qui se joindront avec lui pour lui procurer de plus grands avantages ne seront pas exempts du soupçon de prendre quelque intérêt avec lui.

Monsieur le Chancelier n'a point eù d'égard à cette clause exclusive qu'il n'igoroit pas, quand le deux Decembre 1683, il a accordé un Privilege à Cesar de Roc'efort (1) pour imprimer un Dictionnaire purement François, sous le titre de *Dictionnaire general et curieux de tous les mots François*, qui a été imprimé à Lion, in-folio, et qui se vend publiquement à Paris, sans opposition de personne.

(1) Le titre de ce Dictionnaire est rapporté *in extenso* aux pièces justificatives.

On a expédié aussi des Privileges pour l'impression de deux Dictionnaires, l'un de l'Abbé Danet (1) qui est imprimé et se vend publiquement, l'autre du Pere**** (2), qui s'imprime chez Pralard Libraire : il est vrai qu'il y a du Latin à ces deux derniers, mais cela ne change pas la nature du Dictionnaire. S'il ne tenoit qu'à cela pour contenter Messieurs de l'Academie j'en mettrois aussi dans le mien, et je l'aurois fait si je n'eusse craint d'épouvanter les Libraires par la grosseur des volumes. Je me suis contenté d'y en mettre dans les lieux les plus difficiles, comme dans la Medecine, l'Histoire naturelle et les Etymologies.

Je puis ajoûter que si M. le Chancelier avoit eu quelque consideration pour cette clause, il auroit absolument rebuté le Dictionnaire universel, dès qu'on lui en auroit seulement présenté le titre, mais au lieu de le faire il a écrit de sa main la commission qu'il a donnée au sieur Charpentier pour l'examiner, comme il a coutume de faire pour les autres livres ordinaires. Le sieur Charpentier ayant vu que ce Dictionnaire étoit tout à fait different de celui de l'Academie, et qu'elle avait abandonné l'interêt pecuniaire

(1) Pierre Danet, abbé de Saint-Nicolas de Verdun, mort en 1709. Son Dictionnaire français-latin (il en avait précédemment publié un *latin-français*) parut en 1684, in-4°. Il en publia plus tard une seconde édition entièrement refondue. Il en parut après sa mort, en 1736, une quatrième, dédiée au Dauphin, fils de Louis xv.

(2) Le nom est en blanc dans l'original ; j'ai vainement cherché quel pouvait être le grammairien auquel Furetière fait allusion.

Ce ne peut être ni le père Pommey, ni Monet, dont les ouvrages étaient déjà publiés à cette date ; ni le père Pajot, dont le Dictionnaire parut en 1654 ; ni le père Delbrun, dont l'*Apparat* avait paru pour la seconde fois à Paris, en 1660.

Pout-être s'agit-il du nouveau Dictionnaire de Guy Tachard, qui parut en 1689, ou du Dictionnaire françois-latin de Jos. Joubert, jésuite, publié à Lyon beaucoup plus tard à la vérité, mais qui pouvait être en cours d'impression à cette époque.

dont elle eût pû profiter si son Dictionnaire eût été unique, a donné de fort bonne grace son certificat pour en obtenir le Privilege : il en a même pressé l'expédition et n'a pas jugé à propos d'en communiquer à l'Academie, quoy que je lui eusse témoigné de le souhaiter. Il est vray que tout à coup il a changé de sentiment ; je ne sçay pas par quel intérêt (car je ne suis pas persuadé de ce que croît toute l'Academie qu'il s'étoit intéressé avec un Libraire pour l'impression de ce livre, qui lui a manqué de parole) il s'est emporté jusqu'à m'accuser publiquement, et devant Mr. le Chancelier, d'avoir falsifié et altéré son certificat par l'addition d'une ligne ; mais quand il a été mandé pour le reconnoître on n'y a trouvé aucune alteration, et la confusion a été grande quand ses yeux ont donné un dementi à sa langue.

Pour revenir au vray intérêt de Messieurs de l'Academie qui est la gloire, seroit-il de leur honneur d'être les premiers à introduire dans l'Empire des lettres l'usage d'une clause d'une si dangereuse consequence, qui ôteroit cette honnête liberté dont elles ont joui jusqu'à present ? Si la coutume étoit venuë d'obtenir des Privileges exclusifs pour traiter quelque science ou quelque art particulier, on ne verroit plus une multiplicité de livres sur un même sujet ; ils sont pourtant nécessaires, non seulement pour les avoir à meilleur prix, mais aussi pour faciliter l'intelligence des Auteurs, et dans la diversité de leurs opinions pouvoir choisir la meilleure. On peut dire que ce sont les guerres du Parnasse qui ont rendu l'Empire florissant, et que l'accroissement des lettres n'est venu que par l'émulation et la critique des differens genies qui ont écrit sur les mêmes matieres.

Leur honneur ne souffriroit-il pas quelque atteinte si on

leur reprochoit qu'ils veulent que leur Dictionnaire soit le seul, au lieu de tâcher à le rendre meilleur? La gloire des sçavans consiste aussi bien dans le combat que celle des braves. Il feroit beau voir un champion se glorifier de la victoire au milieu d'un camp dont il auroit fermé les avenues pour empêcher tous les assaillants d'en approcher. Cependant comme toute la gloire où ils aspirent n'est fondée que sur l'estime du Public, comment pourront-ils répondre à l'impatience de la Nation qui leur dira après une attente de cinquante ans : ou donnez-nous un Dictionnaire, ou laissez-nous en donner un par les autres?

Que s'il y avoit apparence d'accorder des Privileges exclusifs à quelques Auteurs choisis pour être les seuls qui eussent droit d'écrire sur certaines matieres, ce seroit plus raisonnablement sur l'Histoire, la Morale, la Jurisprudence, la Theologie, etc., sous pretexte qu'il y auroit quelque danger de laisser ces sujets entre les mains de toutes sortes de personnes qui pourroient y inserer des maximes dangereuses et erronées. Nonobstant ces considérations on laisse la liberté de traiter toutes les sciences à ceux qui le veulent, on se contente d'en faire examiner les ouvrages avant que d'en permettre l'impression. Le Roi même, quand il choisit des personnes excellentes à qui il donne des brevets d'Historiographes, n'ôte pas la liberté aux autres d'écrire des histoires et des relations des choses mémorables dont ils ont pu avoir connoissance : à plus forte raison cette défense ne doit point avoir lieu en matiere de Dictionnaire, de Grammaire, de Rhetorique et de Poétique (car Messieurs de l'Academie veulent étendre leur Privilege jusques-là et se tailler de la besogne pour les 18^e, 19^e, et 20^e siecles) puis qu'il n'y a pas tant d'occasions d'y faire quelques erreurs et que les fautes n'en

sont pas fort importantes. Ce Dictionnaire en tout cas ne sera pas tout à fait inutile, puisque du moins sa concurrence servira à reveiller le soin et la diligence de Messieurs de l'Academie, et fera avancer leur travail, en sorte que les enfants au berceau pourront esperer de le voir s'ils vivent jusqu'à un âge decrepité (1).

On peut ajouter que cette précaution est inutile, elle ne fait que donner de la peine aux Auteurs qui font imprimer leurs Livres dans les Pais étrangers, et par conséquent diminuer d'autant le commerce des sujets du Roy. Les soins qu'ils ont pris de s'opposer au debit du Dictionnaire de Richelet qu'ils traitent de miserable, n'ont pas empêché qu'il n'y en ait dans toutes les bibliotheques, que tous les Academiciens ne l'ayent acheté plus chèrement qu'ils n'auroient fait, et qu'il ne serve fort utilement aussi bien que les autres à celui qui fait le canevas du Dictionnaire de l'Academie.

Les Auteurs qui écrivent sur un même sujet ne se détruisent pas pour cela les uns les autres. Aristote, Ciceron et Quintilien ont écrit des mêmes regles de la Rhetorique et ont fait trois bons ouvrages differents, on a vû des Antigones, des Cleopatres et des Sophonisbes traitées en même tems par divers Auteurs qui ont toutes merité des applaudissemens. Ceux même de l'Academie n'ont point fait de scrupule de doubler et de retoucher les traductions les plus estimées, et, à l'égard des Dictionnaires, Nicot, Monet(2),

(1) Il est impossible de ne pas penser ici aux vers de Boisrobert :

Depuis vingt ans dessus l'F on travaille ;
Et le destin m'auroit fort obligé
S'il m'avoit dit : Tu vivras jusqu'au G.

(2) *Thrësor de la langue françoise , tant ancienne que moderne* , par Jean Nicot, Paris, 1606, in-fol. — *Nouveau et dernier Dictionnaire des*

le Pere Pommey et autres en ont fait qui ont eu chacun leur merite, et ils n'ont point employé les Puissances pour lier les mains à leurs concurrens, ni fait de scrupule de profiter des lumieres de ceux qui les avoient precedez. On doit aussi considerer que les Dictionnaires n'étant pas faits pour fabriquer des mots, mais pour en témoigner et expliquer l'usage, plus il y aura de ces témoins singuliers plus cet usage sera établi et confirmé. Il n'y a personne à qui ce témoignage ne puisse appartenir aussi bien qu'à l'Académie puis que c'est un droit public.

Une grande absurdité s'ensuivroit aussi de cette exclusion, car par ce moyen Messieurs de l'Academie Française s'attribueroient une infailibilité qui n'appartient qu'à l'Eglise Universelle; ils seroient plus souverains que les Arrêts les plus solennels à qui on donne souvent atteinte. Ils donnent cette qualité à leurs jugemens, et quand ils ont décidé quelque mot, ils disent avec autorité qu'il y a Arrêt. Mais leur manière d'agir les rendra si odieux au public, qu'assurément ils ne pourront jamais obtenir ce consentement libre et volontaire dont ils ont besoin pour établir cette autorité prétenduë.

Que s'il arrive qu'ils fassent quelques fautes, personne ne les pourra critiquer; s'ils font quelques omissions, personne n'osera en faire le supplément, s'ils sont les seuls qui ayent droit de travailler sur la langue; et comme ils ne marquent point les mots qu'ils condamnent et se contentent de les omettre, il y a une infinité de mots François

langues françoise et latine, par Philibert MONET, jésuite. Paris, 1628. In-4°.— *Dictionnaire royal*, de François POMEY, jésuite. Lyon. In-4°.

Sur la valeur de ces Dictionnaires on peut consulter la bibliothèque de Gouget, tome 1^{er}.

qui leur ont échappé faute d'application, par exemple ceux de *Colonel* et *Colonie*, qui auront la même fortune que ceux qu'ils ont censurés. Ainsi au lieu de rendre la langue riche et abondante, ils la rendront pauvre et disetteuse. Il est même à craindre que si on recherche curieusement tant l'Ouvrage que la capacité de ceux qui y travaillent actuellement, comme on pourra faire dans peu de tems, il ne leur arrive la même chose qu'aux augures et aux oracles qui n'ont été en grande veneration que tant qu'on n'en a pas découvert le mystere.

Enfin on ne considere point en justice toutes les clauses de stile qui sont amplifiées et étenduës suivant le genie de celui qui dresse les lettres; mais à l'égard des extraordinaires, qui blessent la liberté publique, il faut qu'elles soient causées pour quelque puissant motif, expédiées en connaissance de cause et verifiées avec M. le Procureur General, où qu'il y ait un commandement absolu du Roi, comme il a été observé en de pareilles occasions. Il faudroit même dans les regles, que ces Messieurs eussent eu d'abord un titre positif, c'est à dire une commission expresse du Roy par un brevet ou lettres patentes, pour travailler à un Dictionnaire à l'exclusion de toutes autres personnes, au lieu de se servir d'un titre qui n'est que négatif, puisqu'ils ont fait seulement comprendre cette disposition dans un Privilege où il ne s'agissoit que de faire défense de contre-faire leur Livre, et non pas d'en composer un autre sur la même matière. Cependant les lettres qui servent de titre à l'Academie portent une simple permission à ces Messieurs de s'assembler pour continuer leurs exercices sur la langue, et pour en être les témoins, ou les conseillers seulement. Elles ne leur donnent aucun pouvoir ni jurisdiction sur les ouvrages ni sur les per-

sonnes de qui que ce soit, quoy qu'ils prétendent s'attribuer ce droit contre la disposition expresse de l'Arrest de verification de ces lettres, et elles ne leur ont été accordées, que parce que la police ne permet pas qu'on fasse des assemblées publiques sans l'autorité du Roy.

Ces Messieurs me font une objection qui seroit plausible, si elle étoit vraie. Ils disent que je leur ay dérobé tout leur travail, et que j'ay compris dans mon Dictionnaire celui de l'Academie.

La seule inspection de cet ouvrage fera voir que c'est ici un dessein original et qui n'a été copié sur aucun autre modele. Il est fait principalement pour donner l'intelligence des Sciences et des Arts, et non pas seulement des mots, et pour expliquer tous les livres François vieux et modernes tant aux étrangers qu'à la posterité. Il ne décide rien sur la langue; sa beauté consistera particulièrement à voir le même mot promené par tous les arts et sciences en ses différentes significations, qui montreront que la richesse de la langue Française est plus grande que celle de la Grecque et de la Latine, et qu'elle ne peut être accusée de sterilité que par ceux qui ne la sçavent pas toute entière.

Il est absolument impossible d'en distraire ni d'en separer les phrases communes et triviales que l'Academie prétend revendiquer, sans en gêner toute l'œconomie et la liaison; ce seroit faire la même chose que si on ôtoit tout le ciment d'un édifice. Quel seroit, après tout, le fruit de cette destruction? si ce n'est de faire acheter au public deux Dictionnaires au lieu d'un, et de faire encore attendre le second cinquante années. Pour une telle prétention il faudroit rapporter un titre qui fit voir que l'Academie est propriétaire ou donataire de tous les mots ou phrases com-

munes, triviales, figurées et proverbiales de la Langue, en telle sorte que quand elle auroit extrait quelque mot d'un des trente Dictionnaires, qui sont sur son Bureau, pour le mettre dans son Livre, il deviendroit tellement sacré que personne n'oseroit plus y toucher et en faire un pareil usage.

Il suffit que des Dictionnaires soient faits sur des plans differents pour ne se devoir rien l'un à l'autre quoy qu'ils employent les mêmes termes. Tous les hommes se ressemblent, parce qu'ils ont des pieds et des mains, de la chair et des os, et ils ne laissent pas d'avoir une infinité de caracteres qui les distinguent. Ces deux ouvrages qui sont en concurrence, quoy que sous un même titre ne se ressemblent point du tout. Le public en jugera lorsqu'il en fera la comparaison. Mais pour cela il faut que cette partie du Dictionnaire de l'Academie dont l'impression est tirée à fond paroisse au jour, afin qu'on ne combatte pas toujours contre un fantôme caché dans une nuée qui sera détruit si-tôt qu'il paroîtra. Qu'on en fasse voir du moins quelques cahiers ou quelques essais, comme on a fait de celui-ci? Alors on trouvera que ces Messieurs pillent tous les autres Auteurs, et ne peuvent être pillés, parce qu'ils n'ont rien que de trivial, rien qu'on puisse prendre, ni qui merite d'être pris. C'est ce qui est cause que ces Messieurs le cachent avec un tel soin que les Confrères mêmes n'en ont communication que pendant les heures du travail, jusques-là qu'ils ont voulu faire chasser un Garde de la Porte du Louvre, parce qu'il avoit laissé voir ce *Beau Tenebreux* (1) à quelques Seigneurs de la premiere qualité qui en firent quelques railleries chez le Roy.

(1) Nom donné dans le roman d'Amadis de Gaule à un amant mystérieux qui ne se montre que par apparitions. Ce nom avait passé dans le langage

Les Dictionnaires communs, aussi bien que celui de l'Académie, ne consistent qu'en quatre Points : 1^o La définition des mots ; 2^o Leurs Epithetes ; 3^o Les Phrases propres et figurées ; 4^o Les Proverbes. L'Universel est différent des autres en toutes ces parties. Les définitions de l'Académie sont grammaticales, et prises, la plupart, mot à mot dans les Dictionnaires précédens ; celles de l'universel sont philosophiques et tirées des Auteurs qui ont traité à fond les matières. Celui-ci ne se charge point d'Epithetes, dont l'autre met un grand fatras. Les phrases propres et figurées qui y sont communes n'y sont employées que pour introduire, lier et accompagner les scientifiques, et pour leur donner de l'éclaircissement. Elles sont de telle nature qu'elles peuvent venir dans la pensée et sous la plume du moindre écrivain, on les peut tenir même de son père nourricier ; de sorte que si on veut traiter de plagiaire celui qui les emploie, c'est vouloir faire le procès à ceux qui prennent de l'eau à la rivière, ou du sable sur les rives de la mer.

Quant aux proverbes, je m'étonne que ces Messieurs les veuillent revendiquer, puisqu'avec un meilleur titre ils peuvent être revendiqués sur eux par le peuple, à qui ils appartiennent en propre, et encore plutôt par Cesar Oudin (1)

de la conversation pour désigner un personnage taciturne et sombre. Il servit aussi à désigner un esprit ou un auteur obscur et inintelligible : madame de Sévigné notamment l'emploie dans ce sens. Tallemant des Reaux lui donne un autre sens dans l'*Historiette* de Belesbat : « Il avoit quarante ans qu'on l'appeloit en riant le *beau ténébreux*, car il a l'honneur d'estre pour le moins aussi brun qu'un autre. »

(1) Les *Curiosités françoises*, d'Antoine OUDIN, furent imprimées en 1640, in-8^o, et réimprimées en 1656. C'est un des premiers ouvrages de parémiologie publiés en France, puisqu'on ne vit avant lui que le livre des *Proverbes épigrammatisés*, de H. Estienne, 1594, et le livre des *Mimes, enseignements et proverbes*, par Ant. de BAÏF. 1591 - 97.

qui en a fait avant eux une compilation plus exacte que la leur. Je ne les ay employez dans le mien qu'à regret, et je les ay mis à la queue de chaque mot, parce que je les regarde comme la lie qui est d'ordinaire au fond du tonneau. On sçait que ce sont eux qui ont conduit jusqu'à nous les plus vieilles façons de parler; j'ay donc été contraint de les employer, non seulement parce que l'universalité ne souffre point d'exception, mais encore parce qu'ils servent à expliquer les Auteurs comiques et satiriques, et qu'ils deviennent inconnus en d'autres siecles et en d'autres lieux. Ainsi nous voyons que c'est ce qui a donné le plus de peine aux scholiastes et commentateurs d'Aristophane, de Plaute et d'autres Auteurs semblables. Pour en relever la bassesse je les ay enrichis, la plùpart, soit par la recherche de leur origine, soit par des histoires curieuses qui y sont appliquées, et par la conference avec les proverbes des autres nations, ce que Pasquier (1), Belinghen(2) et autres Auteurs graves n'ont pas jugé indigne de leurs plumes.

Il y a des differences bien plus remarquables entre le Dictionnaire Universel et celui de l'Academie. Celui-ci sera renfermé dans un volume tres-mediocre; l'Universel contiendra quatre gros volumes in-folio.

Celui de l'Academie ne contiendra que sept ou huit mille mots, parce qu'il ne reçoit que les plus communs de la Langue; l'Universel en contiendra plus de quarante mille, parce qu'il contient jusqu'aux plus abstrus des

(1) Voyez *Recherches de la France*, livre VIII.

(2) *L'Étymologie, ou explication des proverbes françois*, par Fleury DE BELINGHEN. La Haye, 1656, in-8°. — Le même ouvrage avait paru trois ans auparavant sous ce titre: *Les premiers Essays des proverbes et autres questions curieuses pour se divertir dans les compagnies*. La Haye, 1653.

Sciences. Celui de l'Académie évite avec soin toute sorte de citations et d'érudition ; l'Universel affecte d'y faire entrer toute sorte d'instruction et de curiositez morales et physiques, contient plus de six mille extraits des Auteurs les plus excellents, en telle sorte que le plus sçavant homme n'en sçauroit lire deux pages sans y apprendre quelque chose, tant la variété sera grande. Celui de l'Académie ne se pourra pas vanter de faire le semblable.

Le principal mérite de celui de l'Académie sera sa pureté et son exactitude ; il apprendra aux François à parler correctement la Langue, tandis qu'elle sera en un même état. Mais comme les Langues vivantes changent perpetuellement, il lui arrivera le même inconvenient que celui du barbier de Martial qui était si lent à faire la barbe, que tandis qu'il rasoit un côté, elle avoit le loisir de croître de l'autre. L'Académie rejette tous les mots anciens qu'elle tient barbares, et elle n'admet que ceux qui sont maintenant en usage, dignes d'entrer dans les Poèmes, les Opera et les belles conversations. C'est pourquoi le Dictionnaire Universel est nécessaire pour conserver la Langue toute entière à la posterité, et sauver du naufrage le rebut de l'Académie. Il fera entendre les mots obscurs et difficiles qui se trouvent dans les livres de toutes sortes de sciences, qui arrêtent non-seulement les gens médiocrement lettrés, mais même les plus sçavans quand ils tombent sur des matières qui ne sont pas de leur profession. On peut dire même que sans son secours on ne pourra pas entendre l'Histoire, ni l'ancienne Milice, ni la vieille Jurisprudence des Ordonnances et des Coûtumes, et il nous arriveroit la même chose qu'aux Romains qui du temps de Cicéron n'entendaient plus les Loix des Douze

Tables, ni les vers Saliens composés par Numa, comme témoigne Quintilien.

Ainsi, tant s'en faut que le Dictionnaire universel fasse tort à celui de l'Académie, qu'au contraire il lui fera honneur. Elle donnera deux Dictionnaires au lieu d'un ; (1) celui-ci ne sera que le précurseur de l'autre qu'elle n'est pas en état de donner sitôt ; elle y inserera sans doute avant que de l'achever la meilleure partie de celui-ci, sans que j'en aye la même jalousie qu'elle a maintenant contre moy ; le public jouïra de la réalité de celui-ci, et de l'espérance de l'autre.

Cependant, de la manière que ces Messieurs crient contre mon ouvrage, il semble que je sois un sacrilege qui a volé le Tresor de Saint-Denis, quoy qu'il ne s'agisse que de quelques phrases communes et proverbiales.

Mais pour détromper le public une bonne fois, je declare que je n'ay rien emprunté d'eux ; s'il se trouve quelque chose de semblable, je leur montreray que je l'ay pris dans le Calepin (2), Nicot, Monet et autres Diction-

(1) Allusion au *Dictionnaire des arts et des sciences* que l'Académie préparait en supplément à son dictionnaire. — On sait que Thomas Corneille s'était chargé de ce travail et qu'il parut en 1694.

(2) Le Dictionnaire connu sous le nom de *Calepin*, nom qui depuis a servi à désigner toute espèce de registre et de livre de notes, et dont l'auteur est Ambroise de Calepin, en Bergamasque, moine augustin, parut pour la première fois en 1502, in-f°. Ce n'était, au dire de Baillet, qu'une compilation faite sans discernement et sans érudition.

Tel fut néanmoins le succès de ce premier essai de dictionnaire que dans la suite les plus savants grammairiens, désespérant de lui enlever la faveur du public, préféraient l'améliorer, en le corrigeant et en l'augmentant, que d'en publier de nouveaux sous leurs noms.

« Le nombre de ceux qui ont contribué dès lors pour grossir Calepin, dit encore Baillet, n'est pas aisé à déterminer ; mais on peut dire que ceux qui lui ont donné le plus, sont Badius Ascensius, Conrad Gesner, Paul Manuce, Jean Passerat et le P. de la Cerda. » La dernière édition de Calepin citée par l'auteur des *Jugements des Savants*, est celle de Lyon, 1668. 2 vol, in-f°.

naires précédens, où ils l'ont puisé eux-mêmes. Aussi est-il vray-semblable que celui qui leur apprend ce que c'est que l'eau-forte, l'eau ardente, l'eau stygienne, l'eau seconde, l'eau régale ou de départ, l'eau imperiale, l'eau des deux champions, l'eau de la reine d'Hongrie, l'eau stiptique, etc., n'a pas été réduit à la misere de leur aller voler, l'eau de riviere, l'eau de puits, l'eau de mer, l'eau chaude, l'eau froide, etc., qui sont pourtant les phrases qu'ils revendiquent avec tant de bruit. Il n'est pas non plus vray-semblable qu'après leur avoir appris ce que c'est que bois en étant, bois gisant, bois d'entrée, bois vif, bois mort, mort bois, bois en grume, bois pelard, bois chablis, bois encroüé, bois roulé, bois tranché, bois mouliné, bois charmé, bois arsins, louppes de bois, bois rabougris, bois rustique, noailleux, bois bombé, bois quarré, bois flacheux, un cent de bois, bois d'ouvrage, bois merrein, bois refait, affoibli, courroyé, bois perdu, bois volant, bois échappez, bois canards, bois de moule, bois de compte, de gravier, bois de haute fustaye, bois de haut revenu, bois à faucillon, bois en deffends, bois en pueil, bois de touche, bois marmenteaux, etc. je leur aye volé : jambe de bois, meubles de bois, voye de bois, mots communs qu'ils prétendent leur appartenir. Je pourrois coter une infinité d'exemples semblables.

On entend parler souvent dans les Tribunaux de revendications de meubles, mais on n'y a jamais vû de procès pour des revendications de mots et de proverbes. S'il y a eu des plaintes faites contre des auteurs plagiaires, ces differents n'ont été traités que dans les Tribunaux fabuleux du Parnasse, où les auteurs n'ont combattu que la plume à la main. Encore n'ont-elles été formées que quand quelqu'un s'est voulu attribuer des secrets, des inventions,

des machines, un grand nombre de pensées extraordinaires, des traités entiers, et autres choses de consequence qui appartennoient à d'autres; et on n'a point été à cet excès ridicule de se plaindre d'un vol de paroles qui sont en la bouche de tout le monde. Je défie ces Messieurs de me montrer en tout leur Dictionnaire deux douzaines de phrases qu'ils puissent dire leur appartenir en propre, et ne se point trouver dans les autres Dictionnaires. Je les défie de montrer douze Décisions qu'ils ayent faites et qui ne soient point dans Vaugelas, Ménage, et autres Auteurs qui ont écrit sur la Langue. Ils n'ont rien à eux que cette prétendue autorité, dont ils se vantent, de déclarer le bon usage des mots dont ils font le Catalogue. Que peut-on donc leur avoir volé? Qu'ils en cotent quelque article; et quand ils en pourroient justifier quelqu'un, on sçait que la peine du larcin établie par le droit est du double et du quadruple, et qu'ainsi je l'aurois payée au décuple et au centuple par le grand nombre de mots qui se trouvent dans mon Ouvrage, et qui ne sont point dans le leur. Il est même fait mention, dans le Droit, de certains larcins glorieux, et qui ont eu des recompenses honorables quand ils ont tourné à l'avantage du public. Il est dit en la Loy 2, au Digeste *de origine juris*, que Gnæus Flavius fut fait Tribun, Sénateur et Ædile par le peuple, en reconnoissance de ce qu'il avoit donné au public une copie du Livre des Formules des Actions qu'il avoit derobé à Appius Claudius son Maître, qui les avoit redigées par écrit; le peuple crût ne le pouvoir assez recompenser, se voyant pas son moyen delivré de la peine d'aller consulter les Pontifes qui s'en étoient rendus maîtres. Je ne suis pas en ces termes, car quand j'aurois derobé tout le Dictionnaire de l'Académie pour le donner au public, je ne lui aurois

pas fait un grand present. Un Casuiste pourroit ajouter en ma faveur que *parvitas materiæ excusat à peccato*.

J'ai eu au contraire l'honnêteté d'offrir à ces Messieurs mon Dictionnaire pour publier sous leur nom, ou de raïer et de reformer ce qu'ils prétendent qu'il y a de semblable au leur, ou de le citer avec éloge, ou enfin de le marquer dans l'impression de mon Livre, soit par des caracteres différents, soit avec des parenthèses ou autres marques d'Imprimeur, comme si en effet je l'avais pris et emprunté d'eux; ce n'est point dérober un auteur quand on le cite, au contraire c'est lui faire honneur. Cela étoit suffisant pour les desintéresser, s'ils n'avoient eu pour motif que l'intérêt de l'honneur et le service du public.

Mais ils demandent que je me renferme purement et simplement dans les termes de l'art, et ils ne veulent pas que je parle en quelque façon que ce soit des mots communs et triviaux, que j'en fasse des définitions, que j'en apporte aucunes phrases, ou les figures ou proverbes. Ils m'accusent de leur avoir pris des phrases qu'ils n'emploieront de dix ans; et, ce qui est plus surprenant, celles qu'ils ont obmises tout à fait, parce qu'ils prétendent que toute la langue est à eux; jusques-là qu'ils ont trouvé mauvais que je dise en passant, que l'A est quelquefois article, préposition et adverbe. Je serois bien-aise de leur donner cette satisfaction si elle étoit possible, car le public qui trouve cela par tout n'y perdrait rien, mais j'ai tenté inutilement de le faire, au hazard de faire un squelette de tout mon Ouvrage. Les termes des Arts et des Sciences sont tellement engagés avec les mots communs de la Langue, qu'il n'est pas plus aisé de les separer que les eaux de deux rivières à quelque distance de leur confluent. J'en puis bien user comme ces Messieurs, qui encore qu'ils

ayent fait une règle dans le plan de leur Dictionnaire de n'y mettre aucuns termes des Arts, ne laissent pas de les y comprendre quand ils les croient sçavoir, pourveu qu'ils soient menés et conduits par un mot commun de la Langue. Les brailleurs y font employer tous ceux qu'ils sçavent, et empêchent qu'on y mette tous ceux qu'ils ne sçavent pas ; ce qui sera cause qu'on verra fort peu d'uniformité dans tout l'Ouvrage. Pourquoi, par une même raison, ne me sera-t'il pas permis quand j'auray à travailler sur un mot d'Art, d'employer ces mots communs pour me servir d'une introduction et d'une occasion d'en parler ? Pourquoi, lors que ces mots ne sont qu'effleurés dans leur Dictionnaire, ne me sera-t'il pas permis de les creuser et approfondir dans le mien, et d'y ajouter de nouvelles significations, de nouvelles phrases, figures et proverbes, outre les étymologies des mots, les origines des choses et les indications des Auteurs qui en ont écrit ? On peut dire même que ces dernières phrases qui seront ajoutées aux premières, seront celles qui auront plus de mérite, car il n'y a rien de plus aisé que de trouver sur chaque mot ces premières façons de parler qui sont en la bouche de tout le monde ; mais il faut bien de la recherche et de l'application pour trouver les dernières qui épuisent le sujet ; et on les peut priser à la manière des glaces de miroir ou des diamans, dont les derniers pouces, ou les derniers carats en triplent ou en quadruplent la valeur.

Pour conclusion, ces Messieurs disent que c'est une espèce de trahison d'avoir été sur leurs brisées étant du même Corps, et d'avoir fait un Dictionnaire encore qu'il soit tout différent du leur, et qu'il le falloit laisser faire par un étranger.

Je suis ici obligé par la nécessité de ma défense de me

dispenser de la complaisance que je voudrois bien avoir toujours pour eux. Je suis contraint de dire qu'un étranger qui voit le nom de quarante personnes illustres sur une liste, qui sçait qu'ils ont commencé un travail où ils s'occupent depuis cinquante ans avec grand secret et mystere, en conçoit une si haute idée, qu'il croiroit que sans temerité il ne pourroit pas entreprendre d'y mettre la main. Il faut donc de nécessité que ce soit un homme du même Corps qui, étant detrompé de cette opinion et connoissant les besoins qu'il y a de suppléer aux omissions et autres défauts de ce travail, se charge de rendre ce service au public, afin qu'il ne soit point trompé après une si longue attente lors qu'il ne trouvera qu'une partie de la langue dans un ouvrage où on la lui faisait esperer toute entiere.

Ils ajoûtent que je devois leur faire part de mes lumières, et inserer dans leur ouvrage ce qui est compris dans le mien. Mais il ne faut que connoître le génie de quelques Académiciens pour me justifier de ce reproche. Ceux qui se rendent les maîtres du Bureau sont ceux qui ont le meilleur poulmon, et non pas le plus de capacité. Ils ne sont que quatre ou cinq qui parlent, encore est-ce tout à la fois. J'ay eu cent querelles pour avoir fait mettre le mot d'*alhidade* dans le Dictionnaire, qui est un terme commun à la marine, à la Geometrie, à l'Astronomie, à la Gnomonique, aux Méchaniques, etc. On m'a dit plusieurs injures atroces pour avoir proposé de corriger le mot de *déclaration*, qui certainement est mal défini dans leur Dictionnaire par de pretendus synonymes de Loy, Constitution, Ordonnances et Edit. Il sera aisé de reconnoître que j'y ay fourni les mots plus difficiles, par la conference qui en sera faite avec les autres.

Voilà en general mes défences, ou plutôt celles du public contre la prétention de Messieurs de l'Academie. A l'égard du procédé qui a été tenu sur ce différent, il a été fort honnête de ma part et fort peu de la leur. J'ay remis tous mes interêts entre les mains de Monsieur le Premier Président qu'ils avaient élu, tout exprès, leur Directeur, pour entreprendre cette affaire contre moy. J'ay fait porter chey lui mon Privilege et les minutes de mon Dictionnaire qui emplissent treize layettes, d'une rame de papier chacune. J'ay donné par son ordre au sieur Charpentier une copie de mes Essays, afin qu'il y marquât les mots et les phrases qu'il prétendoit revendiquer. J'ay souffert même qu'on nommât quatre Commissaires de leur Corps pour les examiner. Ils doivent de leur part communiquer leur Privilege et leur Dictionnaire imprimé, afin d'en faire la conference.

Mais ils ont traité cette affaire avec une hauteur et une fierté inconcevable. Ils ne m'ont pas crû digne d'avoir un procez ni un compromis avec eux. Ils ont voulu être seuls juges en leur cause. Et quand on a rapporté à l'Academie que les Commissaires par eux nommés étoient entrés en conference avec moy, ils en ont été blâmés, parce qu'ils n'avoient charge que de parler avec Monsieur le Premier Président. Ils montrent bien leur capacité en matière de jurisprudence, quand ils soutiennent que je ne suis pas partie capable d'avoir une contestation avec eux; parce, disent-ils, qu'un Corps ne doit pas plaider contre un de ses membres, mais être son Juge; comme si un Chanoine ne plaidait pas contre son Chapitre, un Moine contre son Abbé, un Marchand contre sa Communauté, un Habitant contre toute une Ville. Pas un de ces Corps a-t-il droit de juger aucun de sa compagnie? Ne faut-il pas qu'un Cha-

pitre s'adresse à son Official, que les Communautés s'adressent aux Juges ordinaires pour leur faire plainte des actions de ceux dont ils blâment la conduite? Ces Messieurs veulent au contraire être Juges Souverains, tant de la personne que des ouvrages de tous les Academiciens.

Ils font leur compte qu'ils emporteront d'autorité tout ce qu'ils voudront, par le seul crédit que leur donne le nom d'Academie. Ils se vantent d'empêcher que je n'aye Audience du Roy, ny de Messieurs les Ministres; de m'ôter toutes mes défenses, d'empêcher la publication de mes Essais, et qu'on n'examine mon ouvrage ni le leur, et prétendent me faire enlever tout mon travail par des Lettres de cachet, jusqu'à me menacer de la Bastille si j'ose écrire contre eux. Comme s'il n'était pas permis en France à toutes personnes d'agir et de se défendre quand ils auraient pour parties des Princes et le Roy même. Nous avons vû des exemples signalés de la Justice que Sa Majesté rend à ses sujets jusqu'à se condamner en sa propre cause (1).

La fureur de ces Messieurs est allée jusqu'au point que le Samedi, treize Janvier dernier, il se fit une conjuration contre ma vie, ma liberté, mon honneur et mes biens. On

(1) L'Académie Française proposa ce fait pour prix de poésie en 1685, sous ce titre : *La gloire acquise par le Roi en se condamnant dans sa propre cause*. Le prix fut donné à Lamonnoye. C'était la cinquième fois qu'il obtenait cet avantage : 1^o en 1672, sur le *Duel aboli*; 2^o en 1675, sur la *Gloire des armes sous Louis XIV*; en 1677, sur l'*Education du Dauphin*; en 1683, sur les *Grandes choses faites par le Roi*. Après ce cinquième triomphe, l'Académie fit une démarche auprès de Lamonnoye, pour l'engager à ne plus se présenter au concours. On trouve les cinq pièces couronnées au tome 1^{er} de ses œuvres éditées par Rigoley de Juvigny, 1770, 3 v. in-8°. Lamonnoye n'est plus connu aujourd'hui que comme commentateur. L'extrême faiblesse de ses poésies étonnerait, si les pièces couronnées ultérieurement, et de nos jours encore, par l'Académie, n'étaient faites pour tout excuser.

inventa plusieurs calomnies qu'on se chargea de publier dans le monde ainsi qu'on a fait : on proposa de rechercher mes dettes et mes ennemis, d'obtenir des decrets contre moy, de jeter des dévoluts sur mes Benefices, et on fit faire serment à l'Assemblée de tenir la chose secrette. Mes amis, tout allarmés, m'en voulurent faire peur, mais je leur répondis que j'étois trop assuré de mon innocence pour les craindre. Tout cela ne fit autre effet que de me donner de l'horreur de voir qu'en une Assemblée de gens de Lettres, et la plûpart Ecclésiastiques, présidée par un Prélat, on proposât de se servir de ces voyes infâmes et indirectes en une affaire civile où il ne s'agit que d'un prétenduë revendication de mots et de proverbes, ce qui me fit écrire avec Virgile :

Tantæ ne animis cœlestibus iræ ?

Dieu merci leurs menaces ont été vaines jusqu'à présent. J'ai publié mes Essais qui ont eu une approbation publique. La premiere calomnie qu'ils avoient fait contre moy, d'avoir falsifié le certificat d'approbation que m'avoit donné le sieur Charpentier, a été détruite par la seule inspection de la pièce. De sorte que la question est maintenant réduite à examiner les clauses de ces deux Privilèges qu'on pretend contraires; encore ne s'agit-il ni de cassation, ni de revocation, mais seulement de leur interpretation ou modification.

Tout l'accommodement que m'ont proposé ces Messieurs a été que j'allasse leur demander pardon ventre à terre, et leur sacrifier mon Dictionnaire pour en faire ce qu'il leur plairoit; que j'offrisse de retrancher tous les mots communs de la Langue, les définitions, les figures et les proverbes, suivant le jugement de leurs Commissaires, vou-

lant bien m'en laisser, par aumône, quelques-uns qui seroient douteux.

Si on avoit été d'humeur à se soumettre à cette tyrannie, l'exécution en auroit été impossible, à moins que d'être assuré d'une vie de Patriarche. Mon ouvrage à peine se peut-il lire en un an pour le ponctuer et le souligner, afin d'être en état de le mettre entre les mains de l'Imprimeur. Que seroit-ce? s'il le falloit faire examiner par des Commissaires ennemis qu'on auroit de la peine à faire assembler gratuitement une fois la semaine, qui regretteraient deux ou trois heures de leur tems, qui feroient de perpetuelles contestations, en telle sorte qu'il faudroit une Sentence arbitrale sur chaque article, surtout en considérant qu'ils sont accoutumés à ne faire que deux ou trois lignes de leur Dictionnaire à chaque vacation qui coûte quarante livres au Roy.

Voilà comment cette négociation qui a fait assez de bruit dans Paris, après plusieurs conferences chez Monsieur le Premier Président, a été rompuë. Ces Messieurs ont enfin présenté une requête à Monsieur le Chancelier, qui tend à faire rapporter le Privilege que j'ai obtenu. Il a été ordonné qu'elle me seroit communiquée; j'y ay fourni de réponses; voilà l'état du procez sur lequel je demande justice.

Seconde partie du Factum du Sieur Abbé Furetière, servant au Procez qui lui est intenté au Conseil privé du Roy, par quelques-uns de Messieurs de l'Académie Française.

CETTE Partie consiste en un parallele des extrait de trois Dictionnaires, sçavoir de celui de Messieurs de l'Académie Française, de celui de Richelet, et du Dictionnaire Universel.

Il m'auroit été impossible de faire ce parallele après le refus que font Messieurs de l'Académie de représenter leur Dictionnaire, sans un bonheur qui m'en a fait tomber entre les mains un cahier du G, contenant huit pages depuis la 433, jusqu'à la 440. Il faut seulement observer que ce cahier n'est pas une simple épreuve ou un simple essay, il fait partie de l'ouvrage dont l'Impression est tirée à fond au nombre de mille, et imprimé après une seconde revision.

Il servira à faire voir trois choses.

Premièrement, que si le destin de la France est de n'avoir qu'un Dictionnaire, il donnera la facilité de choisir le meilleur pour le laisser imprimer. Je les ay fait disposer vis-à-vis, afin de les mettre mieux en leur jour.

Secondement, on y verra la preuve de ce que j'ay ci-devant allegué qu'il n'y a point de page dans le Diction-

naire de l'Academie où il n'y ait quelque faute, soit omission, contradiction, bévuë ou ignorance : puisqu'en ce cahier de huit pages il s'en trouve jusqu'à 73, de bon compte, marquées dans la critique qui est à la fin. On jugera de tout le reste par cet échantillon, Que seroit-ce si on avoit le livre entier pour en choisir et critiquer les endroits les plus défectueux et en faire voir les contradictions? Cela montre aussi qu'il faut necessairement faire une troisième revision de ce Dictionnaire, c'est-à-dire commencer un nouvel ouvrage de trente ans.

En troisième lieu, il fait voir que c'est une pure calomnie de m'accuser d'avoir pris plusieurs mots dans le Dictionnaire de l'Academie, car il se trouve tant de conformité entre le Dictionnaire de l'Academie et celui de Richelet, qu'il semble qu'ils soient partis de la même plume, jusques-là que ces Auteurs sont tombés souvent dans les mêmes fautes ou bévuës.

Ce n'est pas que je les accuse de s'être pillés reciproquement : car il est certain que Richelet n'a jamais vû le Dictionnaire de l'Académie. D'autre part la gloire de l'Académie ne souffre pas qu'elle pille Richelet pour lequel elle a le dernier mépris : c'est le seul Dictionnaire qu'elle n'a point sur son Bureau pour le consulter. Mais cela fait voir que dans les choses triviales et communes il est aisé de se rencontrer dans les mêmes pensées par la facilité du travail, à cause que les mêmes idées se presentent à l'esprit du moindre écrivain aussi bien qu'à celui du plus habile. Ainsi je puis avoir pris ces phrases communes aussi bien dans Richelet qui est un livre public, que dans le Dictionnaire de l'Académie. Nous pouvons tous trois les avoir prises dans Nicot, Monet et autres Dictionnaires précédens, ou plutôt elles nous peuvent être venuës d'elles

mêmes dans la pensée, comme elles feront à toute autre personne qui y voudra donner quelque application.

Je suis persuadé que le Lecteur équitable jugera qu'il y a dans ce nouvel échantillon de mon Dictionnaire plusieurs choses qu'il sera bien aise d'apprendre, encore qu'elles se rencontrent dans une veine de mots communs qui sont stériles parce qu'ils sont bas et populaires, et qu'il est aussi difficile de les enrichir que de les traiter différemment. Je n'ai laissé entrer dans mon Dictionnaire ces mots communs que pour lui conserver le titre d'Universel, et servir de liaison et d'introduction aux autres.

*Parallele du Dictionnaire de l'Academie et de
Richelet avec le Dictionnaire Universel.*

DICT. DE L'ACADÉMIE.

433. GENISSE, s. f. jeune vache qui n'a point porté : *genisse blanche, genisse noire.*

GENOUIL ou GENOU, s. m. partie du corps humain qui joint la cuisse avec la jambe par devant : *l'os du genoüil; avoir les genoux souples, les genoux foibles, les genoux fermes, les genoux tremblans; être à genoux, se mettre à genoux, fléchir le genoüil, ou les genoux devant quelqu'un; plier le genoüil, ou les genoux; les genoux lui manquerent tout d'un coup; être sur un genoüil, se tenir sur un genoüil, parler à genoux; le genoüil en terre, se jeter à genoux devant quelqu'un; tenir un enfant sur ses genoux; embrasser les genoux*

DICT. DE RICHELET.

GENISSE, s. f. jeune femelle de Taureau laquelle n'a encore point porté : une belle genisse.

GENOU, s. m. la courbure où les os de la cuisse et de la jambe s'emboîtent pour donner de la facilité à marcher : plier le genou ; se mettre à genoux ; embrasser les genoux ; ABLANC.

GENOUILLERE, s. f. c'est la partie de l'armure qui couvre les genoux de l'homme armé de pied en cap.

GENOUILLERE, la partie de la botte qui couvre le genou : une genoüillere de botte mal faite.

GENOUILLERE, morceau de chapeau que les couvreurs se mettent sur le genou lorsqu'ils travaillent.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL.

GENERAL, ALE adj. qui comprend tout, qui s'étend à tout : le Roy a fait un Edit portant un Reglement *general* sur les Tailles et sur les Monnoyes; toutes les sciences ont des principes *generaux*; cette coûtume est *generale* par toute la France; il y eut une inondation *generale* au temps du Deluge. On dit aussi qu'un homme, qu'un ouvrage ont une approbation *generale*, pour dire qu'ils sont universellement estimés. On dit proverbialement qu'il n'y a point de règle si *generale* qui n'ait son exception.

General se dit aussi de plusieurs charges, offices et dignités : Lieutenant *general* d'armée, c'est le premier officier qui la commande quand il n'y a pas de Prince ni de Maréchaux de France.

Colonel, Mestre de Camp *general* de l'Infanterie, de la Cavalerie, c'est le chef qui commande ces corps.

On appelle officiers *generaux* ceux qui ne commandent pas seulement sur une compagnie ou un regiment, mais sur un corps composé de plusieurs Regimens de Cavalerie et d'Infanterie, comme les Lieutenans *generaux*, les Marechaux de Camp, etc.

On appelle aussi à l'armée battre la *generale* quand on bat la quaisse pour faire marcher toute l'armée.

Receveur *general* des Finances est un Officier préposé en chaque Generalité pour recevoir les Finances du Roy des Receveurs ou Commis particuliers, et les envoyer au Tresor Royal, et son Bureau s'appelle la Recepte *generale* : un Tresorier *general*, un Commissaire *general*.

de quelqu'un ; je vous le demande à genoux, à deux genoux.

Il se dit aussi de quelques animaux, comme du cheval, du chameau, etc.

Rompre l'anguille au genou ; voy. ANGUILE.

GENOUIL est aussi une boule de cuivre ou d'autre matière, emboîtée de telle sorte qu'elle peut tourner sans peine à toute sorte de mouvemens.

GENOUILLERE, s. f. la partie de l'armure qui sert à couvrir le genouil.

Il signifie aussi la partie de la botte qui couvre le genou : *genouilleres de bottes, grandes genouilleres, hausser les genouilleres, rabattre les genouilleres.*

AGENOUILLER, S'AGENOUILLER. v. n. pass. se mettre à genoux : *s'agenouiller à l'Eglise ; on fit agenouiller tout le monde ; les chameaux et les éléphants s'agenouillent.*

AGENOUILLÉ,ÉE, part. pass.

GENOUILLERES, peaux de lièvre qu'on se met sur le genou lorsqu'on y a froid ; ces genouilleres s'appellent en riant des genouilleres de gouteux.

GENOUILLEUX, EUSE, adj. ce mot se dit des plantes qui ont des fibres et des racines épaisses qui demeurent à fleur de terre, qui ne sont pas unies, mais qui étant de plusieurs pieces se trouvent toutefois jointes ensemble à la maniere du genou qui joint la cuisse à la jambe : plante genouilleuse ; MORIN, *Traité des fleurs*, page 75.

S'AGENOUILLER, v. n. je m'agenouille, je me suis agenouillé, je m'agenouillai ; se mettre à genoux.

GENUFLEXION, s. f. c'est l'action de flechir le genou : faire une genuflexion en passant devant l'autel.

GENRE, s. m. terme de Grammaire, c'est la marque du nom masculin, ou féminin. L'article *la*, devant le

Contrôleur *general* des Finances est un Officier qui contrôle toutes les quittances des Finances du Royaume.

Contrôleur *general* chez le Roy, ou absolument le *general*, est l'Officier qui tient le contrôle de la dépense de la Maison du Roy.

Lieutenant *general* en termes de judicature, est celui qui tient le siège dans un Presidial ou une Justice Royale à la place du Prevôt, du Bailli ou Senechal. Ils sont plusieurs quelque fois dans les grands Ressorts : un Lieutenant *general* Civil, un Lieutenant *general* Criminel, un Lieutenant *general* de Police.

Procureur *general* est l'Officier sous le nom duquel se plaident toutes les affaires du Roy en Cour Souveraine, et qui a soin de conserver les intérêts du public, des mineurs, des Eglises et des Communautés.

L'avocat *general* c'est celui qui porte la parole pour le procureur *general* dans les affaires du Roy, et où il y a quelque intérêt public.

On appelle encore la jurisdiction des Tresoriers de France le Bureau *general* des Finances, et on les appelle aussi *generaux*. On appeloit autrefois *generaux* les Officiers de la Cour des Aides, et les Procureurs cotent encore, sur les dossiers des causes qu'ils y ont à plaider, *generaux*.

On dit encore les *generaux* des monnoyes, pour dire les les Conseillers de la Cour des monnoyes.

Un Concile *general* ou œcumenique c'est celui où tous les Evêques de la Chretienté sont convoquez; un Chapitre *general*, où tous les Chefs des maisons ou communautés doivent se trouver.

Etats *generaux* ceux où le Clergé, la Noblesse et le Tiers Etat sont assemblez; Vicaire *general* celui qui a plein pouvoir de celui qui le commet.

GENUFLEXION, s. f. l'action de fléchir le genou : *faire une genuflexion devant le saint Sacrement ; il fit plusieurs genuflexions.*

GENRE, s. m. ce qui est commun à diverses especes, ce qui a sous soi plusieurs especes différentes : *sous le genre d'animal il y a deux especes comprises, celle de l'homme, celle de la bête ; genre supérieur, genre subalterne, termes de Philosophie.*

Il se prend quelquefois simplement pour espece : *il y a divers genres d'animaux ; le genre humain.*

Il se prend aussi pour sorte, maniere : *cela est excellent dans son genre, cela est parfait en son genre ; ces deux affaires-là ne sont pas de même genre ; il mene un genre de vie que l'on ne sauroit approuver.*

GENRE se prend aussi pour le stile et la maniere d'écrire : *le genre sublime, le genre simple, le genre mediocre ; cet homme a un genre*

nom substantif François marque qu'il est feminin, et l'article *le*, masculin : de quel genre est ce nom ?

GENRE, terme de Rétorique, ce qui regarde une certaine matiere de louïange, ou de blâme, de délibération, ou d'affaires de Barreau : la Rétorique a trois genres, le démonstratif, le délibératif, et le judiciaire, et chaque genre à sa diction qui lui est propre.

GENRE, terme de Logique, idée commune qui s'étend à d'autres idées qui sont encore Universelles, comme le substantif est un genre à l'égard du corps et l'esprit.

GENRE, sorte, maniere : vous êtes le premier homme du monde en ce genre-là. *BOIL. Avis à Menage.*

GENERAL, **ALE**, adj. universel : avoir l'estime generale des gens de lettres ; maxime generale ; il faut sçavoir les principes generaux des Arts et des Sciences.

On appelle l'Hôpital *general*, le lieu où on donne retraite et nourriture à tous les pauvres de quelque nature qu'ils soient.

General, est aussi quelquefois Substantif, comme le *general* de l'armée, le *general* des Galeres, celui qui commande l'armée ou les Galeres. Un Marechal de France est naturellement *general* d'armée, et il conserve ce nom, quoiqu'il serve sous le Roy ou sous quelque Prince de la Maison Royale.

On appelle un *general* d'Ordre celui qui est le chef de toutes les Maisons établies sous la même Regle dans toute l'Europe. Il n'y a que peu de *generaux* en France, comme de Cisteaux, de Prémonstré, de Grammont, des Mathurins, des Peres de l'Oratoire, et de Saint Antoine de Vienne.

On le dit encore collectivement pour signifier l'universalité : le particulier souffre il est vrai des subsides mais le *general* s'en trouve bien ; le *general* du monde, pour dire le plus grand nombre du monde.

GENERALAT, s. m. charge d'un General : on lui a donné le *generalat* de l'armée ; il a été élu au *generalat* d'un tel Ordre.

GENERALEMENT, ou en general, adv. d'une manière *generale* : il est vrai *generalement* parlant que les plus riches ne sont pas les plus contens ; cela fait bien du bien à la nation tant en *general* qu'en particulier. Toutes les procurations finissent par ce mot, et *generalement*, etc.

GENERALISSIME, adj. qui est au dessus des Officiers *generaux*. Quand on envoie un Prince commander une armée où il y a des Marechaux de France, on lui donne la qualité de *generalissime*. On dit aussi un genre *generalissime* d'un genre supérieur et éloigné, qui a sous lui d'autres genres et especes.

d'écrire noble et élevé; il excelle en ce genre d'écrire.

La Rétorique divise le discours oratoire en trois genres, le démonstratif, le délibératif, et le judiciaire.

La Grammaire divise les noms en trois genres, le masculin, le féminin, et le neutre : *la Langue Française n'a point de genre neutre.*

GENÉRIQUE, adj. de tout genre, qui appartient au genre : *la différence générique*, terme de Logique.

GENERAL, ALE, adj. m. universel : *reglement general, maxime generale, un assaut general, Procession generale, approbation generale, consentement general, regle generale.*

On dit prov. : *il n'y a point de regle si generale qui n'ait son exception.*

Il se joint souvent à de certains noms de Charge, d'Office et de dignité : *Lieutenant general d'Armée, Lieutenant general de Province, etc. Controlleur General de*

GENERAL, s. m. celui qui commande l'Armée en chef, qui donne ses ordres pour tout, et ne reconnaît d'autre maître que son Roy, etc. il se fit declarer General contre les Perses ; ABLAN.

GENERAL, s. m. terme de Religieux de quelque Ordre que ce soit qui est le Chef de tout l'Ordre.

EN GÉNÉRAL, adv. engros, d'une maniere generale : ignorer en general les regles de son devoir ; PAS. l. 4.

GENERALAT, s. m. dignité et Charge de General d'Armée. Le Generalat du grand Maître de l'Ordre de Malte ; Charles Quint unit ces deux charges et joignit le Generalat à la Vice-Royauté ; PATRU, *plaidoyé* 1.

GENERALE, s. f. terme de guerre, batement de tambour pour avertir que toutes les troupes d'Infanterie aient à marcher : *batre la generale.*

GENERALEMENT, adv. universellement : cela est dit

GENERALITÉ, s. f. universalité : si quelques particuliers sont méchans, sont rebelles, il ne faut pas que la *generalité* en souffre ; la spécialité ne déroge pas à la *generalité* en matière d'hypoteque, de mandemens et de commissions.

Generalité est aussi une certaine division de la France faite pour la regie des Finances du Roy, en chacune desquelles il y a un Bureau de Tresoriers de France établi pour en avoir la Direction : il y a 24 *generalitez* en France. Il y a aussi un Receveur general des Finances établi en chaque *generalité*, et pareillement un Intendant de Justice et Commissaire départi dans chaque *generalité*.

GENERATIF, **IVE**, adj. terme de Physique, qui a puissance d'engendrer : la vertu *generative* qui est dans les semences ne peut pas être connue par les hommes.

GENERATION, s. f. changement qui se fait perpetuellement en la nature, conversion d'une chose en une autre : c'est une maxime en philosophie que la *generation* de l'un est la corruption de l'autre ; la *generation* des métaux dans la terre ; la *generation* du feu dans le bois. On dit en theologie que le Pere Eternel a engendré son Verbe de tout temps par voye de *generation*.

Generation se dit particulièrement de l'action des animaux qui leur fait produire leur semblable. On dissout les mariages quand l'une ou l'autre des parties est inhabile à la *generation*. Aristote a écrit cinq livres de la *generation* des animaux. Quelques modernes Philosophes ont prétendu après Monsieur Perrault qu'il ne se fait dans le monde aucune nouvelle *generation*, que Dieu a tout créé d'abord et que ce que nous appelons *generation* n'est autre chose qu'une augmentation des petites parties du corps des semences qui en croissant se developpent.

la Maison du Roy, Colonel General de l'Infanterie, Mestre de Camp General de la Cavalerie, Tresorier General, Receveur General, le Supérieur General d'un Ordre.

Il se prend quelquefois substantivement et signifie Chef, celui qui commande en chef : *General d'Armée, General des Galeres.*

On s'en sert aussi pour signifier le Supérieur General d'un Ordre Religieux : *le General des Jacobins, le General des Jesuites, le General des Feuillans, le General des Cordeliers.*

Il se dit encore substantivement d'un grand nombre comparé à un beaucoup moindre : *le general n'y est point intéressé, il n'y a que quelques particuliers.*

EN GENERAL adverb. généralement : *en general et en particulier, tant en general qu'en particulier, vous en general et en particulier.*

GENERALEMENT, adv. universellement : *il faut gene-*

generalement ; cela regarde généralement tout le monde.

GENERALISSISME, s. m. General qui commande aux autres Generaux : on l'a fait generalissime ; **SAR.** Poès.

GENERALITE, s. f. étendue de pais dans lequel le Receveur general fait sa fonction, plusieurs Elections : la Generalité de Paris est grande.

GENERATION, s. f. action d'engendrer : on traite de la generation et de la corruption en Phisique ; la generation des Métaux se fait ordinairement sous terre.

GENITAL, ALE, adj. qui sert à la generation ; parties genitales.

GENITIF, s. m. terme de Grammaire, c'est le second cas d'un nom substantif : nom qui est au genitif.

GENITOIRES, s. f. ce mot n'a point de singulier et signifie les parties de l'homme qui servent à la generation : on lui a coupé les ge-

Generation se dit aussi de la genealogie et de la suite des enfants nez d'une même tige : le livre de la *generation* de J. C. est le commencement de l'Évangile de S. Mathieu ; une *generation* méchante et illegitime demande des miracles et on ne lui en fera point voir, dit J. C. en S. Mathieu ; les *generations* des hommes passent, il en vient d'autres en leur place, mais la terre demeure toujours en même état (*Ecclesiaste*) ; les biens mal acquis ne passent point à la troisième *generation*.

Generation se dit aussi de l'âge ou de la vie de l'homme : on fait des beaux Emphyteotiques à trois *generations* ou trois âges d'hommes.

Generation passe quelquefois pour une succession de temps : de *generation* en *generation*, c'est à dire de siecle en siecle.

GENESE. s. m. premier livre de la Bible où la creation du monde et l'histoire des premiers Patriarches est décrite.

GENETHLIAQUE, s. m. terme d'Astrologie, celui qui dresse les horoscopes, ou qui fait des predictions de ce qui doit arriver à quelqu'un par le moyen des astres qui ont presidé à sa naissance.

On appelle aussi un poëme *genethliaque* les vers qui sont faits sur la naissance de quelque Prince auquel l'on promet de grandes victoires par une espece de prediction.

GENISSE, s. f. jeune Vache qui n'a point souffert les approches du Taureau : les anciens sacrifioient des *genisses* blanches à Junon. Ce mot vient de *junix*, qui signifie la même chose, ou de *juvenca*, en quelques lieux on l'appelle Taure.

GENITAL, ALE, adj. terme de Medecine, ce qui appartient à la generation : les parties genitales.

GENITIF, s. m. terme de Grammaire. C'est le second

ralement que tout le monde s'en ressent; generalement reçu, generalement approuvé; le bruit en est generalement repandu par tout.

On dit *generalement parlant*, pour dire, sans descendre au particulier.

GENERALAT, s. m. dignité de General : *durant son Generalat; le Generalat des Galeres.*

GENERALITÉ, s. f. étendue d'une jurisdiction : *generalité des Tresoriers de France; il n'est pas de cette Generalité.*

GENERATION, s. f. action d'engendrer : *propre à la generation; inhabile à la generation; incapable de generation.*

On dit en Philosophie que *la corruption de l'un est la generation de l'autre.*

On dit en Theologie, en parlant des personnes divines, que *le Fils vient du Père par voye de generation, et le Saint Esprit par voye de procession.*

nitoires fort pendantes; genitoires pourries.

ENGENDRER, v. act. produire, mettre au monde : il ne sçauroit engendrer; il a le temperament qu'il faut pour engendrer; MOL.

ENGENDRER, ce mot se dit en parlant de la Trinité: Dieu le Pere qui est la premiere personne de la Trinité engendra le Fils, de sorte que J. C. est la personne engendrée.

ENGENDRER, être cause, exciter : l'abondance augmentoit les forces et engendroit les divisions; ABLAN.

ENGENDRÉ, ENDRÉE, adj. mot factice et burlesque qui ne se trouve que dans *Le malade imaginairè* de Moliere, a. 2. s. 4. Il veut dire avoir un gendre: Voicy Monsieur Diaforus le pere et le fils qui vous viennent rendre visite; que vous serez bien engendré!

ENGENCE, s. f. terme de mépris. Quand de ces me-

cas de la déclinaison des noms qui se fait avec l'article *de* : le fils de Pierre, de Jean, etc.

GENITOIRES, s. m. plur. terme d'Anatomie, les testicules ou parties de l'homme qui servent à la generation.

GENITURE, s. f. terme burlesque qui se dit des enfants : voilà votre geniture.

C'est aussi un terme d'Astrolog. et il signifie alors un horoscope ou theme celeste dressé sur la naissance de quelqu'un : le livre des cent genitures de Cardan est fort estimé.

GENNETTES, s. f. ce sont des animaux qui ressemblent en grandeur aux Chats d'Espagne, ou à des foiïines, qui ont un nez long et menu, le col et le corps grêles et souples, dont les peaux échauffées sentent comme des Civettes, ou du musc. Quelques-uns les appellent *chats d'Espagne*; d'autres croient que c'est la petite *Panthere* d'Oppian. Cet animal est plus petit qu'un Renard, quelquefois il est roux et a des taches noires. Voyez sa figure dans Jonston *ch. 12, liv. 3, Tom. 2*. On trouva quantité de ces Peaux dans le Camp d'Abderama, le jour de la grande victoire que Charles Martel obtint contre lui, en memoire de laquelle fut établi le premier Ordre de Chevalerie qu'on ait vû en France, qu'on appela du *genet*. Cette peau est extrêmement noire, luisante comme un satin et marquetée de rouge.

GENOU, s. m. la partie de l'animal où finit la cuisse et où commence la jambe : il y a de l'eau à ce gué jusqu'au *genou*. On disait autrefois *genouïil*. On appelle le *genou* d'un cheval la jointure du train de devant qui assemble le bras et le canon.

On dit plier les *genoux* pour dire s'humilier, faire une action d'adoration, demander une chose en posture de sup-

Il se prend aussi pour l'ordre naturel de la generation, pour la maniere dont les animaux s'engendrent : *Traité de la generation des animaux.*

Il signifie aussi la chose engendrée, la posterité, les descendans d'une personne : *la generation de Noë ; generation perverse ; de generation en generation ; les biens mal acquis ne passent guere jusqu'à la troisième generation ; Dieu punit quelquefois les pechez des peres jusqu'à la quatrième generation.* On dit d'un pere et de ses enfans, par maniere de raillerie ou d'injure : *lui et toute sa generation.*

GENERATIF, IVE, adj. m. qui a proprieté d'engendrer ; terme de Philosophie naturelle : *une faculté generative, cause generative, principe generatif, vertu generative.*

GENITAL, ALE, adj. qui sert à la generation : *Vertu, faculté genitale, esprit genital, parties genitales.*

disans l'engence toute entiere, Iroit la tête en bas rimer dans la riviere ; DESPREAUX, *Sat.* 9. De tous les maux on vit poindre l'engence ; BENSERADE, *Rond.*

DEGENERER, v. n. ne valoir pas ce que valaient ceux de qui nous descendons ; se relâcher de leur vertu, n'être pas aussi honnête, ou aussi brave qu'ils étoient, ne se gouverner pas comme ceux de qui on est né : *degenerer de la pieté de ses ancêtres ; PATRU, plaidoyé 45. VOITURE : tu degenères, tu ne boids du Vin, ni n'en vends.*

GENT, ce mot pris pour nation est feminin ; mais il est un peu vieux et a meilleure grâce dans le burlesque que dans le style : *O combien lors aura de vesves la gent qui porte le turban ; MAL. Poës. De cette Gent farouche adoucira les mœurs ; SEGRAIS, livre 5. de sa traduction de l'Æneïde. Le mot de Gens dans ces exemples*

pliant : il n'a point plié les *genous* devant la fortune; les gens du Tiers Etat ne haranguent le Roy qu'à *genous*. Ce mot vient du Latin *geniculum*.

Genou est aussi un terme de Marine, et signifie la piece de bois courbe qui est entre les varangues et les allonges pour former la rondeur et la côte d'un navire : il y a des *genoux* de fond qui font partie du fond du bâtiment, et des *genoux* de revers, qui servent vers les extremités au dessus des varangues les plus aculées et fourcats, ils font le même effet que les autres ; on les appelle, sur la Méditerranée, *stamenay*.

GENOUILLIERE, s. f. terme de Cordonnier, la partie la plus haute de la botte qui couvre le genou.

C'est, en termes d'Armurier, la partie de l'armure que les gens d'armes portoient autrefois pour couvrir et défendre le genouil.

On le dit aussi quelquefois de toute autre pièce qu'on met sur les genoux, soit pour les défendre du froid, soit pour être à genoux plus commodement.

Genouilliere, en termes de Mathématique, c'est ce qu'on met au haut du pied qui soutient les instrumens pour faire les observations; elle est faite d'un morceau de cuivre ordinairement de forme spherique, enfermé dans un demi globe concave dans lequel elle est mobile en tous sens, tant verticalement que horisontalement : la *genouilliere* d'un Graphometre, d'un compas de proportion, d'une lunete d'approche. Les anciennes *genouilleres* se faisoient avec deux sortes de charnieres, le mouvement des unes étoit vertical et des autres horisontal, quelques-uns disent *genou*, au lieu de *genouilliere*.

GENRE, s. m. terme de Logique, nature Universelle

GENITURE, s. f. ce qu'un homme a engendré. Ainsi un pere en montrant son fils dit : *voilà ma geniture, ma chere geniture*; il est vieux.

PRIMOGENITURE, subst. f. droit d'aînesse : *Esaii vendit sa primogeniture pour un plat de lentilles*.

GENITIF, s. f. le second cas de la declinaison des noms. Ce mot n'est usité que dans la Grammaire. Il se reconnoît par l'article *de, du, ou de la, ou des*, au pluriel : *l'Epée de Charlemagne; la clarté du Soleil; l'obscurité de la nuit; nombre de gens; quantité de pistoles; la mort des hommes, la mort de tant d'hommes*. Quelquefois l'usage supprime l'article : *l'Hôtel Dieu; le huitième Juin*, pour dire de Juin, *la ruë saint Jacques*, pour dire de saint Jacques.

GENITOIRES, s. m. il n'est en usage qu'au pluriel, ce sont les parties principales qui servent à la generation. Il se dit des hommes et des

ne plaît pas à bien des gens, et il ne faut pas en cela imiter Malherbe, ni Segrais son imitateur; mais dans le burlesque le mot de Gent en sa signification de nation, trouve encore sa place. Ainsi Scaron parlant des pages les appelle agreablement : la gent à gregues retroussées.

GENT, ENTE, adj. mot vieux et burlesque pour dire propre, qui se tient propre et net, qui a soin de la propreté, qui aime à être proprement ajusté : elles ont le cœur noble et le corps gent; **VOIR. Poës.**

GENS, s. m. ce mot signifiant domestiques n'a point de singulier : mes gens sont-ils venus. **VAU. Rem.** Il est venu avec dix de ses gens; **ABL. Mat.** Les Gens du Roy, Officiers du Prince en matiere de justice : Messieurs les Gens du Roy sont assemblez.

GENS, ce mot pris pour personne est feminin quand il est precedé de quelque

qui contient sous soi deux ou plusieurs especes : la bonne definition consiste en *genre* et en différence. Le *genre* superieur est celui qui peut être divisé en plusieurs especes, dont chacune est un *genre* à l'égard des autres especes plus basses, comme le corps qui a sous lui le vivant, l'animal. Le *genre* inferieur est celui qui n'a sous lui que des especes qui ne se peuvent plus subdiviser si ce n'est en individus : on dit particulièrement le *genre* humain pour signifier tous les hommes quoy qu'il n'y ait sous lui que des individus et point d'especes differentes.

Genre signifie aussi tout ce qui est de même nature qu'on separe de tout ce qui ne lui ressemble pas : chaque chose est bonne en son *genre*; le celibat est le *genre* de vie le plus tranquille; le meilleur *genre* d'écrire est celui dont le stile est naturel.

En ce sens il sert à faire des divisions capitales dans les sciences : on divise la Musique en trois *genres* : le diatonique, le chromatique et l'enharmonique; on divise la Rétorique en *genre* délibératif, *genre* démonstratif et *genre* judiciaire; et pareillement le stile en *genre* sublime, *genre* médiocre et *genre* simple.

L'algebre se divise en deux *genres*, la logistique et la specieuse.

En termes de Grammaire on appelle *genres* la division des noms selon leurs differents sexes ou naturels : le *genre* masculin, le *genre* feminin; il y a aussi le *genre* neutre en latin, le *genre* commun et le *genre* douteux.

On dit proverbialement d'un homme fort caché et qui vit en particulier, qu'on ne sçait de quel *genre* il est, s'il est mâle ou femelle.

Genre signifie aussi quelque fois profession : cet hor-

animaux : *couper les genitoires ; le castor se coupe les genitoires.*

ENGENDRER, v. n. produire son semblable comme font les animaux. Il ne se dit proprement que du mâle : *engendrer des enfans ; chaque animal engendre son semblable.*

En parlant des personnes divines, on dit que *le Pere engendre le Fils de toute éternité.*

Il signifie aussi quelquefois produire quelque chose que ce soit, et de quelle maniere que ce soit : *le soleil engendre l'or dans les entrailles de la terre ; la rosée engendre les perles ; le mauvais air engendre des maladies, des catherres, des fluxions ; cela engendre des vers.*

En ce sens il est encore neutre pass. : *l'or s'engendre dans les entrailles de la terre ; les vers s'engendent de corruption.*

Il signifie fig. la cause ou

adjectif que ce soit, hormis de l'adjectif tout, qui quelquefois est masculin devant le mot de gens : ce sont de fines gens ; VAU. Rem. Tous les honnêtes gens sont persuadés que la sagesse a pour principe la crainte de Dieu ; tous les gens de bien sont de ce sentiment. L'adjectif, tout est aussi féminin devant le mot de gens, exemple : toutes les petites gens ne sont pas capables de ces maximes. Ce qu'il y a donc à faire là-dessus, c'est de consulter l'oreille et les hommes habiles dans la langue.

GENS, ce mot en la signification de personne est féminin et masculin dans la même partie de période, lorsqu'il est précédé et suivi immédiatement d'un adjectif, exemple : il y a de certaines gens qui sont bien sots, et non pas qui sont bien sotes.

GENS, ce mot dans la signification de personne est

loger est fort habile en son *genre*, c'est-à-dire au métier dont il se mêle.

GENS, s. f. plur. peuples et nations : c'est un juste sujet de guerre quand on a violé le droit des *gens*, les *gens* de l'autre monde, de Mexique, du Perou.

Gens se dit aussi des assemblées de plusieurs personnes qui font un corps : les *gens* tenans la Cour de Parlement; les *gens* tenant les Requêtes du Palais; les *gens* du parti Espagnol ont attaqué ceux de la France; les *gens* d'Eglise doivent tenir un Synode; les *gens* de guerre s'assemblent sur la frontière.

On appelle les *gens* du Roy ou du Parquet, les Avocats et Procureurs generaux dans les Cours Souveraines, ou simplement Avocats ou Procureurs du Roy dans les Sièges inferieurs.

Gens signifie quelquefois beaucoup, un nombre indéterminé de personnes : j'ai trouvé mille *gens* qui m'ont fait les mêmes offres que vous.

Gens signifie aussi une certaine division de personnes distinguées selon leur profession et leurs bonnes ou mauvaises qualités, et en ce sens il est tantôt masculin, et tantôt féminin, selon les règles qu'en donne Vaugelas : des *gens* de robe, des *gens* d'épée, *gens* de main, *gens* de service, *gens* de pied, *gens* de cheval, tous les *gens* de bien; les honnêtes *gens* se distinguent aisément des *gens* de peu, des méchantes *gens*, des *gens* sans adveu, des petites *gens*; les *gens* d'eau ne valent rien. On appelle bonnes *gens* les personnes sans malice, sans pouvoir, sans capacité, qui n'ont ni la volonté, ni la force de faire du mal, et sur tout quand ils sont fort âgés. Regnier a dit : je me connais en

occasion de quelque chose , et il ne se dit guere qu'en mauvaise part : *la diversité d'intérêts engendre les inimitiés, les querelles; ce testament a engendré bien des procès; l'oisiveté engendre le vice.*

Page 434 , on dit fig. et prov., d'un homme extrêmement gay, qu'il n'engendre point de melancolie.

On dit aussi fig. et prov. que *la familiarité engendre le mépris.*

Il est aussi neutre pass. : *les procès s'engendrent aisément dans les familles.*

ENGENDRÉ, ÉE. part. pass. il a les significations de son verbe.

ENGEANCE, s. f. race. Il ne se dit proprement que de quelques animaux domestiques, et particulièrement de certaines especes de volatiles : *ces canes sont d'une belle engeance; des poules de la grande engeance.*

Il ne se dit des hommes qu'en mauvaise part, et par

masculin quand l'adjectif est après : les gens de robe sont ordinairement vilains et avarés; les gens qui s'abandonnent lâchement à la paresse se verront acablés de misere; MADAME DE ROHAN, *Morale du Sage.* Gens détachés; gens mariés; gens de sac et de corde. ABL. Gens de marine, ABLANC. Les gens du monde, PAS.

GENTIL, GENTILLE, adj. prononcez genti. Le mot de gentil est burlesque, et en sa place lorsqu'on parle serieusement on dit joli : un gentil enfant; qu'il est gentil; ce gentil joli jeu d'amour, chacun le pratique à sa guise; SAR. *Poës.* Ce gentil joli pere; MÉNAGE, Tome 2. de ses *Observations.*

GENTIL, GENTILLE. Plaisant : en vérité vous êtes gentil.

GENTIMENT, adv. joliment, avec grace : il danse gentiment.

GENTILLESSES, s. f. petits tours divertissans et

gens, pour dire je sçay discerner le merite des personnes.
Moliere :

Mais je me garderois de les montrer aux *gens*,

pour dire à tout le monde.

Gens de Lettres sont ceux qui s'appliquent à l'étude.

Gens d'affaires, tous ceux qui sont dans les Fermes du Roy ou dans le recouvrement des deniers Royaux. On appelle *gens* de Cour ceux qui hantent la Cour du Prince ; *gens* de Ville les Bourgeois ; *gens* de Village les Paisans. On dit en pratique qu'une estimation sera faite par experts et *gens* à ce connoissans.

Gens de main morte sont des *gens* de condition servile, tels qu'il y en a encore plusieurs familles en Bourgogne ; on les appelle aussi dans quelques coùtumes *gens* de corps, *gens* de pote ou *gens* de poste, qui tiennent des heritages cottiers ou de main ferme, qui sont roturiers et opposés aux nobles ; on appelle aussi *gens* de main morte les Monasteres, Societés et Comunautés qui ne meurent jamais, qui se renouvellent toùjours.

Gens signifie encore tous ceux du même parti : en la bataille de Raab nos *gens* défirent les Turcs.

Gens signifie aussi le domestiques d'un même maître :

Arsinoé est prude au dernier point,

Mais elle bat ses *gens* et ne les paye point.

MOLIÈRE.

En ce sens on appelle *gens* de livrée les Pages, Laquais, Cochers, Portiers, etc. qui portent les couleurs du maître.

Gens se dit aussi des personnes d'une même societé qui se doivent trouver en un même lieu : faites servir la table, tous nos *gens* sont arrivés.

On dit proverbialement : il a *gens* et *gens*, pour dire que

injure : *maudite engeance, engeance de viperes.*

DEGENERER, v. n. composé d'un verbe qui n'est point en usage, s'abâtardir, ne suivre pas la vertu de ses ancêtres. Il se construit avec la préposition de : degenerer de la valeur de ses ayeux ; degenerer de ses ancêtres.

Avec la préposition en, il se prend pour changer de bien en mal : sa Royauté degenerera en tyrannie.

Il se dit aussi absolument sans aucune préposition : les plantes degenerent , pour dire s'abâtardissent.

GENT, s. f. nation. On ne s'en sert qu'en poésie : la gent qui porte le turban, pour dire les Turcs, la nation des Turcs. Et au pluriel il n'est en usage que dans cette seule phrase : le droit des gens.

GENS, personnes. En cette signification il n'a point de singulier. Il est masculin quand l'adjectif le suit, et

agreables : ce singe fait mille petites gentillesses.

GENTILLESSES , petites bagatelles jolies : il a acheté milles gentillesses à la Foire.

GENTILLESSES , ce mot pour dire jolies choses d'esprit est un peu vieux, et il commence à n'être plus en usage : j'admire toutes les gentillesses de vôtre lettre ; VOIT. l. 1.

GENTILLESSES , ce mot se dit en riant pour dire certaines choses libres et gaillardes : il y a là de certaines gentillesses qui ne se peuvent dire en François ; BOIL. *Avis à Ménage.*

GENTILS, s. m. les Païens, ceux qui avant la venuë de Jesus-Christ adoroient les Idôles : on croit que les Gentils ne sont pas sauvés.

GENTILHOMME. s. m. ce mot garde son L, au singulier, et même elle s'y prononce, mais au pluriel elle se perd, et par consequent elle ne s'y prononce pas. Le

les personnes sont bien différentes ; on dit, en parlant d'un homme habile, que de fines *gens* se mêlent de ses affaires. Vous vous moquez des *gens* ; c'est se moquer des *gens* pour dire faire des propositions déraisonnables ; on dit aussi il y a d'aussi sottes *gens* en ce monde qu'en lieu où on puisse aller, quand on se plaint d'un impertinent. Vous nous prenez pour des *gens* qui ne sçavent ni nouvelles ni affaires ; à *gens* de Village trompettes de bois, pour dire qu'il faut que chacun ait des meubles proportionnés à sa condition ; il n'y a ni bêtes ni *gens*, pour dire qu'un lieu est desert ; on dit aussi, par deffi et ironiquement, vous êtes de belles *gens*, pour dire je ne vous crains gueres ; on dit aussi voilà de mes *gens*, pour dire de ceux dont j'ay entendu parler quand j'ay fait quelque raillerie, ou critique ; on appelle des *gens* de sac et de corde des scelerats qui méritent les châtimens de la Justice, parce que les genres de supplice les plus communs étoient autrefois la corde pour attacher les criminels à la potence, ou le sac dans lequel on les enfermoit quand on les jettoit à la rivière.

GENT, s. f. nation. On l'a dit ci-devant en poësie, ainsi Malherbe a dit :

O combien lors aura de vesves
La *gent* qui porte le turban.

GENT, **GENTE**, adj. vieux mot qui signifioit autrefois gentil :

Lors ce dit la fille au corps *gent*,
SALEL.

GENTIANE, subst. fem. plante médicinale qui croit dans les montagnes en des lieux humides, dont les feuilles sont grandes, larges et rougeâtres, ressemblantes en quelque façon à celles du Plantin ou de l'Ellebore blanc ; sa tige est

feminin quand il le precede : voilà des gens bien fins ; ce sont de fines gens ; ce sont des gens fort dangereux, de fort dangereuses gens ; vous vous mocquez des gens.

On dit néanmoins : tous les gens de bien, tous les honnêtes gens, tous les habiles gens.

On ne laisse pas de dire : les bonnes gens ; il s'accommode de toutes gens.

En ce sens on dit : gens de marque, gens de condition, gens d'esprit, gens d'honneur, gens de qualité, gens d'affaires, gens de bien, gens de cœur, gens de peu, gens de neant, gens de sac et de corde, gens d'épée, gens d'Eglise, gens de robe, gens de guerre, gens de main, gens de service, etc. gens de pied, gens de cheval.

On dit aussi : il y a gens et gens, pour dire qu'il y a grande difference entre des personnes.

On dit prov. : vous vous

mot de gentilhomme signifie, qui est noble d'extraction, qui est noble de race, et de naissance : il est gentilhomme comme le Roy ; un brave gentilhomme ; il est né gentilhomme ; gentilhomme de nom et d'armes.

GENTILHOMME, celui qui a quelque air de gentilhomme, mais cela se dit abusivement.

GENTILHOMME servant, celui qui ne sert que les Têtes couronnées et les Princes du sang, et toujours l'épée au côté. Il y a trente-six gentilshommes servant chez le Roy qui font alternativement la fonction d'échanson, de panetier et d'écuier.

GENTILHOMME de la Chambre. Il y a quatre Premiers Gentilshommes de la Chambre : ils servent le Roy lorsqu'il mange en sa chambre, ils lui donnent la chemise en l'absence du Premier Chambelan, à moins qu'il n'y ait quelque Prince

creuse, lissée et polie de la grosseur du doigt, de cinq ou six pieds de haut, compartie par nœuds d'où sortent des feuilles deux à deux, moindres que celles qui sont près de sa racine, sa fleur est jaune, sa graine plate et lissée, large, legere et bourriue, et quasi semblable à celle du spondylium, sa racine ressemble à celle de la guimauve mais elle est plus grande et plus grosse, fort jaune et extrêmement amere, ou à celle de la sarrasine, elle entre dans la composition de la Theriaque.

Il y a aussi une petite espece de *gentiane* qu'on appelle *cruciata*. Le premier usage de la *gentiane* est rapporté par plusieurs autheurs à *Gentius* Roy d'Ilirie, d'où elle a pris son nom de *gentiana*.

GENTIL, s. m. payen, c'est ainsi que les Juifs appelloient tous ceux qui n'étoient pas de leur Religion : il ne faut pas craindre les signes du Ciel que craignent les *gentils*, J. C. en S. Mathieu; S. Paul est appelé l'Apôtre des *Gentils*.

GENTIL, ILLE. adj. beau, joli, mignon. Il se dit non-seulement des personnes, mais aussi des animaux et des choses : *gentil* enfant, *gentil* cheval, maison *gentille*, un *gentil* ouvrage.

Gentil se dit aussi de ce qu'on veut louer, mais non dans l'excès : c'est un *gentil* esprit, un fort *gentil* cavalier; cette Comedie est fort *gentille*; et en ce cas il est opposé à grand, à excellent, et parfait.

Gentil se prend quelquefois en mauvaise part avec certains mots, comme : vous êtes un *gentil* compagnon; vous joüez un *gentil* personnage, pour dire vous faites un vilain métier.

Vrayement vous me traitez en *gentille* mignone,

dit Moliere; faucon *gentil*, voy. FAUCON.

moquez des gens, vous nous prenez pour des gens de l'autre monde, pour des gens delà l'eau, pour dire vous nous prenez pour des ignorants, pour des idiots.

On dit, cent gens, mille gens, pour dire, beaucoup de gens en nombre indéterminé, et ne se dit jamais pour nombre déterminé.

On dit aussi d'un lieu solitaire, qu'il n'y a ni bêtes, ni gens.

Il veut dire encore les domestiques : tous vos gens vous ont quitté, tous vos gens sont malades ; un de ses gens ; vous avez de sottes gens à votre service.

GENS se dit encore de ceux qui sont d'un parti contraire : nos gens ont battu les ennemis, nos gens ont été battus ; je croyois que ce fussent des ennemis, et c'étoit de nos gens.

GENS se dit aussi des personnes qui sont d'une même partie de promenade, de jeu, de festin, etc : tous nos

du Sang pour la lui donner, et ils donnent l'ordre à l'Huissier des personnes qu'il doit laisser entrer.

GENTILHOMME ordinaire. Il y a 48 Gentilshommes ordinaires du Roy. Ils se doivent trouver auprès de la personne du Roy pour recevoir ses ordres, pour porter ses volontés aux Parlemens et aux Provinces, et témoigner aux Rois et aux Princes que le Roy leur Maître prend part à leur joie et à leurs afflictions.

GENTILHOMME au bec de corbin. Il y a deux cens Gentilshommes au bec de corbin ; ils marchent aux jours de ceremonie deux à deux devant le Roy.

GENTILHOMMERIE, s. f. qualité de gentilhomme : mettez un peu votre gentilhommerie à part ; *MOL. George Dandin*, a. 1, s. 4.

GENTILHOMMERIE, s. f. Maison de Campagne qui a l'air d'une maison de Gentilhomme : sa maison de

GENTILASTRE, subs. mas. petit *gentilhomme* de noblesse douteuse, qu'on méprise et qui n'a ni bien ni mérite.

GENTILHOMME, subst. masc. homme noble d'extraction qui ne doit point sa noblesse ni à sa charge, ni aux lettres du Prince : un vray *gentilhomme* ne doit point manquer de parole, ne doit faire que des actions d'honneur ; il est pauvre mais il est bien *gentilhomme*. Un *gentilhomme* a le privilège de n'être jugé au criminel en première instance que par des Juges Royaux, et en cas d'appel que par le Parlement, les Chambres assemblées. Par la dernière Ordonnance de la Marine un *Gentilhomme* peut faire toute sorte de trafic sur mer pourveu qu'il ne vende point en détail. Ce mot de *Gentilhomme* vient de *gentilis homo* qui se disoit chez les Romains d'une race de gens nobles de même nom, nés de parens libres et dont les ancêtres n'avoient point été esclaves ni repris de Justice ; quelques-uns disent qu'il vient de *Gentil* ou Payen à cause que les anciens François qui conquièrent la Gaule, qui étoit déjà Chrétienne, furent appelés *Gentils* par les originaires, parce qu'ils étoient encore Payens, voyez *Ménage* ; quelques-uns disent que sur le déclin de l'Empire, comme témoigne Ammian Marcellin, il y eut deux braves compagnies guerrières, l'une appelée *Gentilium*, et l'autre *Scutariorum*, et que par imitation on a fait les noms de *Gentilhomme* et d'*Ecuyer*.

On appelle *Gentilhomme* de nom et d'armes celui qui a porté le nom de quelque Province, Bourg, Château, Seigneurie ou Fief noble qui ont des Armes particulières, quoy qu'il ne soit point Seigneur de ces Terres, comme prouvent Jean Scohier, Geliot et autres, car tel est Seigneur d'une telle Terre qui n'a rien aux armes lesquelles appartiennent à un autre qui n'a rien à la Sei-

gens sont arrivés, pour dire tous les conviés sont arrivés, tous nos gens sont au rendez-vous.

Il se dit aussi des Parlemens et autres Compagnies de Justice : les Gens tenans la Cour de Parlement, les Gens tenants la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, le Présidial d'un tel lieu, etc.

On appelle les Gens du Roy, les Procureurs et Advocats Generaux, les Procureurs et Advocats du Roy.

GENDARME Voy. ARME.

GENTIL, ILE, adj. payen, idolâtre : il étoit fils d'un pere gentil. Il est plus ordinairement substantif. Les Juifs appelloient Gentils, tous ceux qui n'étoient pas de leur nation. S. Paul est appelé l'Apôtre des Gentils; la vocation des Gentils.

GENTILITÉ. s. f. Paganisme : toute la Gentilité ; la Gentilité Idolâtre.

GENTIL, ILLE. adj. Au masculin, l'L ne se prononce

Campagne est une petite gentilhommerie.

GEOGRAPHIE, s. f. science qui enseigne la description de la terre : la géographie est curieuse ; apprendre la géographie ; sçavoir la géographie.

GEOGRAPHE, s. m. qui sait la Geographie, qui enseigne la geographie, qui fait des Traités de Geographie : Samson est un fameux Geographe François ; un tel est bon Geographe.

GEOGRAPHIQUE, adj. qui regarde la Geographie ; table Geographique.

GEOLE, s. f. prison ; prononcez jôle : cette nouvelle Geole n'étoit guere moins fâcheuse que la premiere ; **PATRU**, *Plaidoié* 14.

GEOLIER, s. m. prononcez jôlié, celui qui a la garde de la Prison et des prisonniers pris par ordre de justice, et qui a soin que pas un n'échape : un vigilant Geolier.

GEOLIERE, s. f. pronon-

gneurie, veu que les armes ne se peuvent donner à une Terre ou Seigneurie que par concession du Prince; d'autres croyent qu'un *Gentilhomme* de nom et d'armes est celui qui porte un nom et des armes connuës, quoy qu'il ne puisse pas justifier les seize quartiers par quelque défaut d'alliance, et cela n'empêche pas qu'il ne puisse être reçû chevalier.

Premier *Gentilhomme* de la Chambre du Roy, est un des premiers Officiers de la Cour qui est maître de sa chambre durant son année.

Gentilhomme servant, c'est celui qui porte les plats de la table du Roy, et qui sert à executer les commissions qu'il lui donne. Il y a aussi les *Gentilshommes* ordinaires chez le Roy, qui reçoivent ses ordres et qui les portent où il leur commande.

On appelle *Gentilhomme à lièvre*, un pauvre *Gentilhomme* qui vit à la campagne du gibier qu'il prend.

On appelle aussi *Gentilhomme* un honnête domestique qui s'attache par honneur au service d'un Prince ou d'un grand Seigneur, qui n'a point d'employ particulier ni servile, quoy qu'il ne soit point noble : il a envoyé son *Gentilhomme* faire un compliment à ses parens.

On dit proverbialement faire troc de *gentilhomme*, pour dire troquer but à but sans retour d'argent : il est *gentilhomme* comme le Roy.

GENTILHOMMIERRE, s. f. petite maison de campagne où loge un *Gentilhomme*.

GENTILITÉ, s. f. le tems du Paganisme et le lieu où il a été en vogue : les Dieux de la gentilité.

GENTILLESSE, s. f. ce qui est gentil, agréable, soit en beauté, soit en delicatesse : cette femme a beaucoup de *gentillesse*; cette pièce est louable par la *gentillesse* de l'in-

point s'il ne suit une voyelle, et alors elle se mouille; au féminin les deux LL se prononcent comme dans le mot *fille*; joli, agréable mignon, gracieux, qui plaît, qui a de l'agrément, de la délicatesse, beau : il est gentil; elle est bien gentille; ses enfans sont bien gentils; c'est un gentil esprit, un gentil garçon, un gentil cavalier, une chanson fort gentille; invention ou ouvrage de Tapisserie fort gentil.

GENTIL se dit aussi par opposition à grand, beau et parfait : ce jardin n'est pas grand, mais il est gentil; on ne peut pas dire que cette fille soit fort belle, mais elle est gentille.

On dit ordinairement d'une chose grande, excellente, que cela passe le gentil.

GENTIL se dit ironiquement : vous faites là un gentil personnage, un gentil métier, pour dire, vous

cez jôlière, la femme du Geolier : la Geolière est belle.

GEOLAGE, s. m. prononcez jôlage, c'est le payement qu'on fait au geolier pour le temps qu'on a passé en prison : payer son geolage.

GEOMANCE, Geomancie, s. f. on dit l'un et l'autre, mais Geomance, est le mot d'usage, c'est un art qui consiste à faire de la main droite et au hasard plusieurs lignes de points sur un morceau de papier, et qui par le moyen des figures que font ces points donne le jugement de toutes les questions qu'on fait sur quelque sorte de sujet que ce soit. Cet art visionnaire s'appelle Geomance parce que les points qu'on jette au hasard se font sur terre. La Geomance de Catan est la plus fameuse de toutes les Geomances.

GEOMETRAL, ALE, adj. : plan geometral.

vention ; cet homme sçait faire mille tours de cartes, mille *gentilles* pour réjouir une compagnie.

GENTIMENT, adv. d'une manière gentille, adroite, agréable : il était habillé fort *gentiment* ; il s'est *gentiment* tiré de prison sans payer ; il boit et mange *gentiment*, pour dire beaucoup.

GENUFLEXION, s. f. fléchissement de genoux, il ne se dit que de la reverence qui se fait par les Ministres de l'Autel dans les Ceremonies de l'Eglise, et particulièrement en passant devant le Saint Sacrement, quand il est exposé, et en mettant un genou en terre il faut faire une *genuflexion* toutes les fois qu'on passe par-devant lui.

GEODESIE, s. f. c'est la seconde partie de la geometrie qui sert à mesurer les surfaces et ce que contiennent toutes sortes de figures planes ; le peuple l'appelle arpentage quand il s'agit de mesurer des terres, des bois et autres heritages.

GEOGRAPHE, s. m. celui qui enseigne ou qui possède bien la geographie, qui sçait la description de la terre.

GEOGRAPHIE, s. f. science qui apprend la connaissance de la surface de la terre et de la situation de ses Provinces, Villes, Rivieres, Mers, etc. et à en faire la description. Elle comprend aussi la connoissance des cercles de la Sphere qui ont rapport avec la terre, des zones et des climats, etc.

GEOGRAPHIQUE, adj. m. et f. qui appartient à la Geographie : les cartes *geographiques* de Samson, de Bertius, de Hondius, de Magin ; les longitudes et latitudes sont des Termes *géographiques*.

GEOLAGE, s. m. droit qu'on paye aux Geoliers pour l'entrée et la sortie des prisons, et pour les gîtes des pri-

faites un vilain Personnage, un vilain métier.

Il se dit aussi, par la même figure, des gens qu'on veut traiter d'impertinens et de ridicules : je vous trouve bien gentil ; vous êtes un gentil personnage, un gentil garçon, un gentil compagnon.

Il y a une autre sorte de faucon qu'on appelle Faucon gentil.

GENTIMENT, adv. pour gentillement qui ne se dit plus, joliment, adroitement, d'une manière gentille ; il chante gentiment : elle est gentiment coiffée ; il ne se dit guère que des choses qui s'acquierent par exercice.

GENTILLESSE, s. f. grace, agrément ; gentillesse d'esprit ; j'admire la gentillesse de cet enfant ; sa gentillesse est grande, j'admire la gentillesse de ses inventions.

Il signifie aussi les tours de passe passe ou de souplesse que font les hommes

GEOMETRIE, s. f. science qui apprend à mesurer la terre et toutes sortes de longueurs, de distances, de surfaces et de corps solides : la Geometrie est belle et utile.

GEOMETRE, s. m. celui qui sçait la Geometrie et qui la réduit en pratique : un bon Geometre.

GEOMETRIQUE, adj. qui est de Geometrie : pas geometrique ; proposition geometrique.

GEOMETRIQUEMENT, adv. d'une manière geometrique ; démontrer geometriquement une chose.

GERANION, s. m. sorte de petite fleur de couleur de vin qui ressemble à la violette, et qui fleurit en May, Juin, Juillet et août.

GERBE, s. f. ce sont cinq ou six javelles qu'on lie ensemble : une petite gerbe ; une gerbe de bled, de segle, d'orge, ou d'aveine ; faire une gerbe.

sonniers. Il est deffendu aux geoliers de retenir les prisonniers pour leurs gites et geolages.

GEOLE, s. f. prison : le greffier de la *geole* ; la *geole* s'affirme par le Seigneur. On dit, au Palais : on a élargi ce prisonnier à la garde d'un huissier pour y demeurer comme en vive *geole*, pour dire, comme s'il étoit prisonnier.

GEOLIER, **IERE**. s. celui qui garde les prisonniers dans les prisons ; qui tient ou qui afferme la *geole*. Un geolier est responsable de tous les prisonniers qui s'évadent. Ces mots viennent de *gabiola* diminutif de *gabia* suivant Ménage. Nicod tient qu'ils viennent de *caveola*. Scaliger dit que *geolier* vient de *janicularius*. En Picardie on appelle encore *geole* une cage, d'où sont venus les mots d'*engeoler* et de *cageoler*, par une métaphore tirée des oiseaux. Borel et Ragueau disent qu'on appeloit autrefois un geolier, *chepier* ou *clersellier*.

GEOMANCE, s. f. espece de divination qui se fait par le moyen de plusieurs petits points qu'on marque sur un papier au hasard et sans les compter : car alors on prétend sur ces diverses figures que le hasard fait trouver à l'extrémité des lignes, donner un jugement de l'advenir et décider de l'événement de toute question proposée. Il n'y a rien de plus vain que l'art de la *geomance* ; quelques-uns disent *geomantie*. Robert Flud, quoique d'ailleurs habile homme, s'est laissé infatuer de la *geomance*, dont il a fait un gros traité. Ce mot vient du grec et veut dire divination par le moyen de la terre, car autrefois on se servoit de petits caillous, au lieu qu'à présent on se sert de points.

GEOMANCIEN, s. m. celui qui sçait la *geomance* ou qui en a écrit.

GEOMETRAL, **ale**, adj. epithete qu'on donne à un plan d'un bâtiment, aux lignes qui en font voir la figure telle

ou les animaux : il fait mille gentillesses de la main ; son chien fait cent gentillesses.

Il signifie aussi de petits ouvrages délicats et curieux. Il y a mille gentillesses à la foire, dans son cabinet.

Il signifie aussi des traits d'esprit agréables : il nous a fait cent gentillesses.

GENTILHOMME, s. m. : (en ce mot, la lettre L, se prononce comme il a été observé ci-devant au mot de gentille. Au pluriel on y ajoute une S, après l'L : Gentilshommes, et cette S se prononce, mais l'L ne se prononce point) : Noble de race, Gentilhomme de bon lieu, un pauvre Gentilhomme, Gentilhomme de campagne, simple Gentilhomme, un bon Gentilhomme, foy de Gentilhomme, faire le Gentilhomme, vivre en Gentilhomme. Gentilhomme suivant, c'est celui qui se met à la suite d'un Prince ou d'un Grand. Gentilhomme de la nouvelle impression.

Mettre en gerbe, assembler les gerbes.

GERCER, v. act. Couper par petites fentes : le froid gerce les levres.

GERCÉ, gercée, adj. Ce mot se dit du bois, et veut dire fendu : bois gercé.

GERSURE, s. f. Fente dans le bois ; une petite gersure.

GERER, v. act. Terme de Palais ; manier, avoir soin. Gerer une tutelle. Gerer le bien d'un mineur.

GESTE, s. m. Mouvement de la main conforme aux choses qu'on dit. Orateur qui a le geste beau. Faire des gestes.

GESTES, s. m. Ce mot ne se dit qu'au pluriel lorsqu'il signifie des exploits de guerre, et n'a bonne grace que dans le beau stile. VAUG. *Rem.* Ces miracles ne se rencontrent que dans les gestes du duc d'Anguien et d'Alexandre. ABLAN. Ar. Épitre. Chanter les gestes des Dieux. SARR. *Ode de Calliope.*

qu'elle paroît quand il est au rez de chaussée. En perspective on doit mettre le plan *geometral* au dessous de la ligne de terre.

GEOMETRE, s. m. celui qui sçait ou qui pratique la geometrie : Archimede, Euclide, Apollonius Pergæus, Pappus ont été de grands *Geometres*, et de nôtre temps Viete, Descartes, Lahire, etc.

GEOMETRIE, s. f. Science qui enseigne à mesurer la quantité en toutes ses dimensions, longueur, largeur, et hauteur, ou l'art de mesurer la terre. La *geometrie* se sert de figures, de démonstrations évidentes et indubitables.

Geometrique, adj. m. et f. qui appartient à la Geometrie, demonstration *geometrique*, autrement infaillible : cette construction de problème n'est pas *geometrique*, elle est seulement mécanique, et se sert de compas et de machines. Le pas *geometrique* est composé de cinq pieds.

Geometriquement, adv. à la manière des Geometres : Cette proposition a été démontrée *geometriquement* et avec toute la précision imaginable.

GEORGE. s. m. est un nom propre qui est venu en usage en ce proverbe : laissez faire à *George*, c'est un homme d'âge. Il s'est fait du tems du Cardinal *George* d'Amboise, Ministre d'Etat sous François premier ; quand on parloit des affaires publiques, on disoit : *laissez faire à George*, il est homme d'âge, pour dire qu'il s'en falloit rapporter à sa bonne conduite et à sa grande intelligence.

GERBE. s. f. assemblage de plusieurs javelles, ou épis de bled coupés et liés ensemble. On dixme, on champarte à la dixième, à la treizième, à la vingtième *gerbe*, selon l'usage des lieux. On dit qu'un Curé court la *gerbe*, pour dire qu'il va lever la dixme en personne.

Gerbe se dit aussi des bottes d'osier. L'ordonnance de

Gentilhomme à lièvre, cela se dit par raillerie, d'un simple Gentilhomme de campagne qui a peu de bien : il est bien Gentilhomme, pour dire, il est véritablement Gentilhomme et d'ancienne race. Gentilhomme de race, Gentilhomme de Province, Gentilhomme, ou soy disant, Gentilhomme de nom et d'armes, en Gentilhomme : il n'a pas fait cela en Gentilhomme, le traiter de Gentilhomme. Action de Gentilhomme. Ce n'est pas une action de Gentilhomme.

GENTILHOMME est quelquefois un titre de Charge. Premier Gentilhomme de la Chambre, Gentilhomme ordinaire, Gentilhomme servant, Gentilhomme au bec de corbin.

GENTIFEMME, s. f. Femme ou fille d'extraction noble. Il est vieux. On dit plutôt Demoiselle. Voy. DEMOISELLE.

GESTICULATEUR, s. m. Qui gesticule. Les Italiens sont de grands gesticulateurs.

GESTICULER, v. n. Faire trop de gestes mal à propos : en parlant il gesticule sans cesse.

GESTICULATION, s. f. Action de celui qui gesticule : la gesticulation n'est point agréable.

Digerer, v. act. Ce mot se dit en parlant de l'estomac, et signifie faire la digestion : digérer bien ce que l'on mange.

Digerer, Terme de Chimie. Cuire par une chaleur modérée et qui approche de celle de l'estomac.

Digerer, Souffrir patiemment. Ne pouvoir digérer un affront; ABLANCOURT.

Digerer, Ce mot se dit aussi des choses d'esprit, sur lesquelles on a travaillé, ou on veut travailler. Il signifie considérer les choses, les tourner et les ranger d'une telle sorte qu'elles

la Ville veut que les *gerbes* d'osier rond et rouge soient chacune de quatre pieds de liens, et pareillement les *gerbes* de ployon de la même moison ou mesure. Quelques-uns dérivent ce mot de *germen*, les autres de *gerbe* (Allemand) qui signifie la même chose. On dit proverbialement : faire la *gerbe* de foïarre à Dieu ; pour dire donner au Curé la plus méchante *gerbe* pour sa dixme, celle où il n'y a que du foïarre et peu de grain. On a dit autrefois *barbe*, et par corruption, faire *barbe* de foïarre à Dieu. En termes de Fontenier on appelle *gerbe* d'eau une jonction de 30 ou 40 tuyaux qui sont des jets d'eau peu élevés qui représentent une *gerbe*.

Gerbée, s. f. botte de paille à demi batué, où il reste encore quelque grain propre à nourrir des bestiaux. *Gerbée* de froment.

GERCE, s. f. petite vermine qui ronge les habits et les livres, en Latin *teredo*, dont sont venus les mots de *gercer* et *gerçure*.

Gercer. v. act. causer une petite fente, crevasse, ou galle aux lèvres, au visage et aux autres parties du corps qui sont découvertes : le froid *gerce* les lèvres, les mains se *gercent*.

Gercer, se dit aussi du bois lorsqu'il se fend, quand il se déjette ; des murs et des métaux lors qu'il s'y fait des crevasses.

Gerçure. s. f. crevasse qui se fait sur la peau par le froid, ou autre cause. La *gerçure* se guérit avec de la pommade, du suif de chandelle.

Gerçure, se dit aussi des crevasses qui se font dans les enduits de murs, etc. On le dit aussi des défauts qui se trouvent dans le fer et autres métaux.

GERER. v. act. faire les affaires de quelqu'un : il a

GENTILLASTRE, s. m. se dit en raillerie et par mépris, pour dire un petit Gentilhomme et dont on fait peu de cas.

GENTILHOMMIÈRE, subst. f. Petite maison de Gentilhomme à la campagne. Une jolie gentilhommière. Ce n'est pas une grande maison, ce n'est qu'une gentilhommière.

GEO.

GEOLE, s. f. Prison. Les droits de la geole. Le maître de la geole. Registre de la geole.

GEOLIER, celui qui garde les prisonniers, le concierge de la prison.

GEOLIERE, s. f. La femme du Geolier.

GEOLAGE, s. m. Droit du Geolier à l'entrée et à la sortie de chaque prisonnier. Droit de geolage. Payer le geolage.

fassent une manière de corps raisonnable, dont toutes les parties ayent rapport les unes avec les autres : digérer une matière; les choses ne sont pas digérées dans ce discours. Il ne digere pas assez ce qu'il fait.

DIGESTE, s. m. Volume divisé en quantité de livres contenant les réponses des anciens Jurisconsultes. On appelle aussi ce Volume Pandectes.

DIGESTION, subst. f. Coction des viandes par le moyen de la chaleur de l'estomac : le bon vin aide à la digestion.

Digestion. Terme de Chimie ; action et manière de digérer les matières.

Cela est de dure digestion, c'est à dire, difficile à supporter.

INDIGESTION, s. f. Imparfaite coction, corruption de l'aliment.

S'INGERER, v. r. Se mêler de quelque chose : vous êtes une impertinente de

geré une tutelle dont il faut qu'il rende compte : toute procuration porte pouvoir de *gerer* et négocier les affaires de celui qui la donne.

Gerfaut, s. m. oiseau de proie et de leurre qui sert à la volerie. Le *gerfaut* est l'oiseau qui a le plus de force après l'aigle : il est fier, hardi, passager et fort bel oiseau. Il a le bec et les jambes bleuës ou vertes, les griffes ouvertes et est de couleur fauve ; il est merveilleusement gaillard à la montée, comme on voit au vol du milan et du heron. Les meilleurs viennent de Norvege et de Dannemark, et sont excellens pour voler l'outarde, la gruë et tout autre gros gibier. Ce mot vient de *girofalculus*, en Latin *cesalon*, comme qui dirait faucon, qui vole en tournant.

GERMAIN, adj. frere de pere et de mere, et il se dit à la difference des freres uterins qui ne sont freres que du côté de la mere.

Germain, se dit aussi des proches parents collateraux , qui sont les enfants de deux freres ou de deux sœurs, et issus de *germain*, ou remués de *germain*, les enfans des cousins *germains*.

On dit aussi il a le *germain* sur lui, pour dire il étoit cousin *germain* de son pere ; il est plus proche d'un degré.

GERME, s. m. cette partie du grain qui pousse la première pour produire la plante, ou la partie de la semence qui commence à produire l'animal : le *germe* de l'œuf.

On dit que les fourmis ôtent le *germe* du grain, dont elles font des magasins en terre pour empêcher qu'il ne pousse.

FAUX GERME, se dit seulement des femmes, qui au lieu de concevoir un enfant, n'ont produit qu'une mole

GER.

GERBE, subst. fem. Faisceau de bled coupé. Lier en gerbes, faire des gerbes, lier les gerbes, entasser des gerbes. Battre des gerbes, disputer la gerbe, enlever la gerbe, lever la gerbe. Ces trois dernières façons de parler se disent principalement des dîmes et champars.

On appelle figur. Gerbe d'eau, plusieurs jets d'eau qui étant fort près les uns des autres représentent une gerbe.

GERBÉE, s. f. Botte de paille où il reste encore quelque grain : gerbée de froment. Il faut donner de la gerbée à ces chevaux ; ces chevaux ne sont nourris que de gerbée.

GERCER, v. a. Faire de petites fentes ou crevasses à la peau. Il ne se dit que des lèvres et des mains, et du visage qui sont fendus par le vent, le froid, la gelée, la fièvre. Gercer le vi-

vous ingérer des affaires d'autrui; **MOLIÈRE**. Elle ne s'ingera plus de guerir personne; **ABLANC. LUC. Tom. 3.**

Suggerer, v. act. Dire, souffler à quelqu'un : elle prononçoit par une sarbacane tout ce que les inventeurs de cette fraude lui succederoient. **MAUCROIX, Schisme, l. 2.**

SUGGESTION, s. f. Ce mot se dit d'ordinaire en terme de Palais : c'est une impression frauduleuse. Le mot de suggestion en parlant du diable signifie aussi tentation, sollicitation. La suggestion est claire ; elle est fort bien prouvée ; accuser un testament de suggestion. **PATRU, Plaidoïé 3.** J'ay écrit ce qu'il m'a commandé non point par malice, mais par une suggestion diabolique. **MAUCROIX, Schisme, l. 3.**

GERFAUT, s. m. Oiseau de rapine, de couleur fauve, qui a le bec et les jam-

ou une masse informe de chair. On appelle, en terme de manège, *germe* de fève, la marque noire qui vient dans le creux des coins d'un cheval, qui s'y conserve depuis les cinq ans et demi jusques à sept ou huit, après quoy on dit qu'il ne marque plus.

Germer. v, n. pousser au dehors la partie de la semence dont se produit la plante : le bled *germe* dans le grenier quand on l'a serré lorsqu'il n'est pas bien sec. Le bled germé n'est point de vente.

On dit qu'en l'année 1657, on vid dans le Boulonois du gland qui germa dans le ventre de quantité de bœufs et de vaches : et le Pere Kircher a dit dans son Livre de la Chine, qu'on avoit trouvé dans l'estomac d'un Elephant une canne de sucre qui avoit *germé*, pris racine, et poussé des feuilles.

Germination. s. f. terme de Physique, action par laquelle les plantes germent dans la terre. Les Philosophes sont maintenant fort curieux d'observer les *germinations* des plantes, aussi bien que la formation du poulet dans l'œuf.

GERONDIF, s. m. terme de Grammaire, c'est un tems de l'infinitif semblable au participe et qui est indeclinable. Il explique la manière et le tems de l'action, comme : il est tombé *en courant* la poste ; on n'a gueres de repos *en aimant*. Il differe du participe en ce que le *gerondif* marque le tems et le participe non.

GERSEAU. s. f. terme de marine, est une corde qui sert à suspendre la poulie, ou à la renforcer pour empêcher qu'elle n'éclate, on l'appelle autrement *étrope* ou *herse* de poulie.

GERMANDRÉE. s. f. plante médicinale, qui est de la hauteur d'un palme, qui a ses feuilles petites et ameres, semblables à celles du chêne, étant chiquetées de même

sage; le froid, la bise gercent les lèvres, gercent les mains.

Il est aussi neutre : les lèvres gercent au grand froid.

Il est encore n. pass. : les lèvres se gercent à la grande gelée.

GERCÉ, ÉE, part. pass.

GERÇURE, s. f. Les fentes que fait le froid ou la bise aux lèvres et aux mains : pommade bonne pour les gerçures.

GERER, v. act. Gouverner, conduire, administrer. Il a geré long-tems les affaires d'un tel Prince. Il n'est guere en usage que dans le Palais.

GERÉ, ÉE, part.

GESTION, s. f., Administration : rendre compte de sa gestion.

GERONDIF, s. m. Terme de Grammaire. En nôtre langue c'est une espece de participe indeclinable, où l'on joint souvent la préposition en. Par exemple, en

bes de couleur bleuë, les grifes ouvertes et les doigts longs. Le gerfaut est fier et hardi et celui des oiseaux de rapine qui après l'aigle a le plus de force. BEL. 1. 2.

GERME, s. m. La première pousse des plantes : un beau germe.

Faux germe, s. m. Chair sans forme qui s'engendre dans la matrice : c'est un faux germe.

GERMER, v. n. Pousser un germe : les bleds commencent à germer.

GESIER, gisier, jusier, s. m. Tous ces trois mots se disent; mais à Paris on ne dit que gesier et jusier, le petit peuple dit jusier; mais les honnêtes gens et ceux qui parlent le mieux disent gesier. Prononcez gesié. C'est une manière de petit sachet, qui est sous la gorge de l'oiseau et où s'arrête d'abord ce que mange l'oiseau : oiseau qui a le gesier bien plein.

GIST, Prononcez gît, troi-

façon : sa fleur est petite et de couleur d'écarlate. En Italie on l'appelle *quercivela*, parce que c'est un petit chêne. Quelques-uns l'appellent *chasssefièvre* ou *febrifuge* parce qu'elle luy sert de remède : on la mange à jeun comme un préservatif ; on l'appelle en Latin *crissago* ou *trizago*, *circula minor*, en Grec, *chamædrys* ou *chamedrops* ou *teucrium*.

GESIER, s. m. quelques-uns disent *gisier* et le peuple *jusier* : Partie charnuë qui se trouve dans le corps de la plus part des oiseaux, faite en façon de bissac, où on prétend que se fait leur digestion. En fauconnerie on l'appelle *mulete*.

Le *gesier* est une espee d'estomac, composé de quatre grands muscles et d'une membrane dure, calleuse et raboteuse, disposée de telle manière qu'elle fait comme deux meules, qui à l'aide des muscles servent à écraser et piler les semences dont se nourrissent les oiseaux. Ce mot vient du Latin *gigerium*, qui signifie les intestins des volailles; MÉNAGE, D'autres le dérivent de *jecur*, comme *gesir* de *jacere*.

Gesine, s. f. vieux mot qui signifie l'état d'une femme en couche. Il est hors d'usage.

Gesir, v. n. vieux mot qui signifioit autrefois être couché; il ne se dit que des morts qui sont dans le sépulchre : ci *gist* ou *gisent*, c'est le commencement des Epitaphes. On le dit au figuré du point où consiste la difficulté d'une affaire, d'une question : tout le différent de ces parties ne *gist* qu'à sçavoir l'usage de la Coûtume.

On dit proverbialement dans le même sens : c'est là que *gist* le lièvre, pour dire, c'est là le principal point de l'affaire. Voyez *gisant* et *giste*.

GESNANT, ANTE, adj. qui donne de la peine, qui *gesne*. Cet homme est fort *gesnant*, fort incommode. Un corps de

allant, en faisant. Il alloit courant, une femme craignant Dieu.

GESTE, s. m. Action, mouvement du corps, du bras, de la tête, de la main; et se dit principalement des actions lorsqu'elles accompagnent le discours : il a le geste beau, forcé; son geste n'est pas naturel. Le geste est une des principales parties de l'Orateur.

GESTES, subst. masc. plur. Belles, grandes, mémorables actions, principalement des Capitaines et des Princes. Les gestes d'Alexandre, de Scipion; les faits et gestes. Il vieillit.

GESTICULER, v. n. Faire trop de gestes en parlant. Il parle assez bien; il gesticule trop.

GESTICULATION, s. f. Trop de gestes dans le discours. Gesticulation continuelle. Trop grande gesticulation.

DIGERER, v. a. Faire la coction des alimens dans l'estomac. L'estomac digere

sième personne du verbe gesir qui n'est point en usage : ci gist le Soleil des guerriers. **MALHERBE**, Poës. C'est à dire, icy repose, icy est mort et étendu de son long.

GISANT, subst. m. Terme de Charon. Ce mot se dit en parlant de tombereau. les gisans du tombereau; Ce sont quatre pieces de bois en manière de soliveaux qui tiennent les ais du tombe-reau.

GISTE, subst. m. Terme de Chasseur; lieu où se couche le lièvre : un lièvre en son giste songeoit. **LA FONTAINE**, Fables, l. 2.

Giste. Terme de Messager et de gens qui voyagent; c'est le lieu où l'on passe la nuit : nous irons au giste en un tel endroit. Nôtre gite sera aujourd'huy à tel village.

Giste. Terme de gens qui logent en auberge. Ce qu'on donne pour avoir couché en un lieu. Païer son giste.

GISTER, v. n. Terme de

juppe est fort *gesnant*, on n'y est pas tant à son aise qu'en deshabillé. Souvent la grandeur est *gesnante* et incommode.

GESNE. s. f. question, torture : Les *gesnes* et les tortures n'ont pas eu assez de forces pour ébranler la constance des Martyrs. Les *gesnes* ont été mises en usage pour arracher la vérité de la bouche des grands criminels. Ce mot vient du Latin. *gehenna*; NICOD. Mais la vraie origine de ce nom se voit dans Saint Hierôme qui dit, qu'il y avoit une Idole de Baal proche de Hierusalem, qui s'appelloit *gehenon*, c'est à dire en la vallée des fils d'Ennon. Les Israélites y venoient sacrifier et brûler leurs enfans au nom et à l'honneur du Diable : de là on a appelé l'Enfer, ou le lieu des flammes éternelles *gehenné*; et de là ce mot a été transporté à toutes sortes de tourmens et de tortures et de douleurs.

Gesne, se dit aussi de toute peine ou affliction de corps ou d'esprit : ceux qui veulent être chaussez trop mignonnement ont les pieds à la *gesne*, à la torture : les méchants Poètes mettent leur esprit à la *gesne*, à la torture pour trouver des anagrammes et des acrostiches. Ce passage obscur de cet Auteur a donné la *gesne* à ses Commentateurs : quand on donne la *gesne* à son esprit pour trouver des pensées extraordinaires, on tombe dans l'extravagant ou le galimathias. Un amant pour exprimer sa passion dit aussi que l'amour lui fait souffrir les plus cruelles *gesnes*, pour dire des tourmens.

Gesner. v. act. donner la *gesne*, la question : On a eu beau *gesner* ce criminel, il n'a jamais voulu nommer ses complices.

Gesner, signifie plus communément tourmenter le corps ou l'esprit. Cette femme est *gesnée* dans ses habits, dans

les viandes. Viande difficile à digérer; son estomac est foible, il ne digère pas bien. On dit que l'autruche digère le fer.

Il sign. figur., Examiner, discuter une affaire, la réduire par la méditation dans l'ordre, dans l'état où elle doit être : digérer une., digérer ce qu'on a à dire; il y a de belles matières dans ce livre-là, mais elles sont mal digérées; cette affaire-là n'est pas encore assez digérée.

Il sign. aussi fig., souffrir, supporter quelque chose de fâcheux : il ne peut digérer le mauvais traitement qu'on lui a fait; cela est bien dur à digérer.

DIGÉRÉ, ÉE, part. pass. Il a les significations de son verbe.

DIGESTION, s. f., v. cocction des viandes dans l'estomac : faire digestion; cela aide à la digestion, trouble, empêche la digestion; ces

Messenger et de voyageur; coucher en un lieu; nous gisterons aujourd'hui à Mâcon.

Gibecière, s. f. Sorte de grande bourse quarrée où l'on met des bales de plomb et du petit plomb pour tirer.

Tour de gibecière. Jouer de la gibecière, c'est faire divers tours pour divertir quelque compagnie, ou amuser le petit peuple.

Gibecière de berger. Sorte de poche, ou petit sac que le berger met à son côté pour mettre son pain.

Gibet, s. m. Potence. Attacher au gibet, mener au gibet. ABLAN. En ce gibet Henri repose. SCARON. Poésies.

Gibier, s. m. Ce qu'on a pris à la chasse avec des chiens ou des oiseaux; ce qui a été pris en chassant : Voilà nôtre gibier; le gibier est bon présentement.

Nous autres fourbes nous

sa taille. Cet homme s'est bien *gesné* l'esprit à trouver cette machine, il a fait un grand effort d'esprit.

Gesner, signifie aussi se contraindre, s'incommoder : faites cette affaire à votre aise, ne vous *gesnez* point : nous étions bien *gesnez* dans ce logement : nous étions bien à l'étroit et fort incommodez. Quand on est en des lieux de cérémonie on est fort *gesné* pour observer les bienséances : il ne se faut point *gesner* quand on est avec ses amis.

Gesné, ée, part. pass. et adj. On dit qu'une femme est *gesnée* quand elle danse, lorsqu'elle n'a pas un air libre et dégagé. On dit qu'un homme a l'esprit *gesné* quand son style n'est pas naturel et coulant.

GESTE. s. m. mouvement du corps qui se fait, non pas pour changer de lieux, mais pour signifier quelque chose. Il consiste plus ordinairement dans l'action des mains, et ensuite de la tête : ce prince témoigna par un *geste* approbatif qu'il agréoit nôtre présent. Le *geste* est la principale partie de l'Orateur. La Sarabande a des postures et des *gestes* lascifs.

Gestes au pluriel est un vieux mot dont on se servoit autrefois en parlant de l'histoire et des actions des grands hommes. Les faits et *gestes* de Charlemagne, de *Gargantua*.

Gesticulateur, s. m. qui fait trop de gestes : les Prédicateurs ont mauvaise grace quand ils sont trop *gesticulateurs*.

Gesticulation, s. f. action de gesticuler. La *gesticulation* ne sied pas bien à un Orateur sérieux.

Gesticuler, v. n. faire des gestes indécens, mal à propos et en trop grand nombre : ce jeune homme ne se peut tenir assis et modestement, il *gesticule* toujours. C'est un vice à un Orateur de *gesticuler*.

viandes sont de facile, de difficile, de dure digestion.

On dit fig. d'un affront, d'une injure, qu'un mauvais traitement est de dure digestion, pour dire qu'il est difficile à supporter.

DIGESTIF, **IVE**, adj. Qui aide à la digestion : poudre digestive. Il est aussi substantif : il a l'estomac foible, il lui faut des digestifs.

INDIGESTE, adj. de tout genre. Qui est difficile à digérer; viande indigeste.

Il sig. aussi qui n'est pas digéré : il rend les viandes crües et indigestes.

Un estomac indigeste, est un estomac qui ne digere pas bien.

On dit fig. des matières, des pensées qu'on n'a pas encore bien digérées, qu'elles sont indigestes.

INDIGESTION, s. f. Difficulté de digérer, défaut de coction des aliments dans l'estomac : cela cause, donne des indigestions. Avoir, sen-

ne faisons que nous jouer lors que nous trouvons un gibier aussi facile que celui-là; **MOLIÈRE**; c'est à dire une personne aussi aisée à duper.

Cela n'est pas de vôtre gibier, c'est à dire, ce n'est pas une chose dont vous deviez vous mêler, cela ne vous regarde pas, et vous n'avez que faire d'y mettre le nez.

Gibier, Ce mot en parlant des personnes du sexe, veut dire celle qui est de mauvaise vie : c'est du gibier.

Giboier, v. n. mot qui ne se dit qu'en riant et dans le burlesque. Il veut dire chasser : le roi des animaux se mit un jour en tête de giboier. **LA FONTAINE**, Fables, liv. 2.

Giboieur, s. m. Terme de raillerie pour dire chasseur : ce n'est pas un grand giboieur.

Giboulée, s. f. Ondée de pluie : une giboulée de Mars.

Gestion, s. f. administration des affaires de quelqu'un. Il a rendu bon compte de la *gestion* de cette tutelle, de la *gestion* des affaires de cette communauté.

Giarre, ou *jarres*, terme de marine, cruches où on conserve de l'eau douce sur la mer. Ce mot vient de *jarro*, qui signifie un pot.

Gibbeux, *euse*. adj. terme de Médecine qui signifie Bossu et élevé. On dit particulièrement la partie *gibbeuse* du foye, qui est celle d'où sort la veine cave. On appelle aussi l'extrémité du tour de l'oreille, enfoncée du devant au dedans, *gibbeuse* ou cubiforme.

GIBECIERE, s. f. vieux mot qui signifioit autrefois une bourse large qu'on mettoit au devant du ventre, maintenant elle n'est en usage que parmi les Charlatans qui font plusieurs tours de passe-passe, qu'on appelle tours de *gibeciére*: ils ont plusieurs petites machines et inventions qu'ils tirent de leur *gibeciére*. Ce mot vient de *gibiciaria*, dérivé de *gibbus*, qui signifie bosse. Quelques-uns les dérivent du Grec *kibisis*; d'autres du Grec *sybba*, qui signifie *pera*, *sacculus*, *bursa*, et prétendent qu'on a dit autrefois *sibbaciére*.

Gibet, s. m. lieu destiné pour executer les criminels, ou le lieu où l'on expose leurs corps au public. Montfaucon est le *gibet* de Paris. Les fourches patibulaires sont aussi des *gibets*, qui ont diverses marques ou nombre de pilliers, suivant la qualité des Justices. On appelle la potence particulièrement le *gibet*: voilà un méchant homme qui a la mine de mourir au *gibet*. La fausse monnoye conduit au *gibet*. L'Anglois dit aussi *gibet* en la même signification.

On dit proverbialement que le *gibet* ne perd point ses droits, pour dire qu'un scelerat qui est échappé une fois

tir des indigestions. Cela provient d'indigestion.

INGERER, S'INGERER, v. n. p. Se mêler de quelque chose sans en être requis : il s'est ingeré de faire, etc.; je ne m'ingere point dans vos affaires; il s'ingere toujours de donner des avis; cet homme s'ingere toujours de ce qu'il n'a que faire.

SUGGERER, v. act. Mettre, insinuer, faire entrer adroitement dans l'esprit de quelqu'un, quelque chose, quelque dessein, et ne se dit guere qu'en mauvaise part : ce dessein ne vient pas de vous, qui vous l'a suggeré? ce sont de méchants esprits qui lui ont suggeré tout ce qu'il a fait, tout ce qu'il a dit. Suggester un testament.

SUGGERÉ, ÉE, part. pass.

SUGGESTION, s. f. verb. Instigation, persuasion. Pernicieuse, dangereuse suggestion; il a fait telle chose à la suggestion d'un tel; c'est une suggestion du ma-

Gigot, s. m. Eclanche de mouton. On dit à Paris gigot et éclanche, mais éclanche est le mot d'usage ordinaire; pour une personne qui dira gigot, il s'en trouvera mille qui diront éclanche : un bon gigot de mouton à la daube.

Gigot, jambe. Il chauffe ses gigots auprès du feu; étendre ses gigots.

Gigoté, ée, adj. Terme de chasse : chien bien gigoté. C'est quand un chien a les cuisses rondes et les hanches larges.

Gigoté, Ce mot se dit aussi des chevaux, et veut dire qui a les cuisses proportionnées à la rondeur de sa croupe : cheval bien gigoté; cheval mal gigoté.

Gigue, s. f. Terme de danseur sur la corde. Danse Angloise composée de toutes sortes de pas, qu'on danse sur la corde : danser une gigue; gigner, danser, sauter : s'il faut gigner et

de la potence, ne se corrige point, et fait quelque autre méchanceté qui le ramène au *gibet*.

On dit aussi que le *gibet* n'est fait que pour les malheureux, pour dire que ceux qui sont puissans en amis ou en argent, commettent des crimes impunément.

On dit aussi : malheureux comme un *gibet* ; parce que plusieurs ont été pendus au gibet qu'ils avoient élevé eux-mêmes, comme Aman au *gibet* qu'il avoit fait élever pour Mardochée. Enguerrant de Marigny fut pendu au *gibet* de Montfaucon qu'il avoit fait bâtir. Pierre Remy, qui l'avoit rétabli sous Philippes de Valois, y fut aussi pendu ; et Jean Moulinier, Lieutenant Civil, qui l'avoit réparé, y fit amende honorable.

Gibelet, s. m. espece de petit foret qui n'est point tourné en vis, qui a seulement une pointe, dont on se sert pour essayer du vin : en Latin *terebellum*. Les Anglois disent *gimblet*, et dans les Provinces on dit *guimblet*.

On dit proverbialement qu'un homme a un coup de *gibelet*, on sous entend à la tête, pour dire qu'il est un peu fou.

GIBIER. s. m. venaison, toutes les chairs et animaux bons à manger, qu'on prend à la chasse. Il y a du gros et du menu *gibier* ; le gros comprend les bêtes fauves, cerf, et sangliers ; le menu, les lièvres, les perdrix, bécasses, etc. On peut poursuivre le gibier qu'on fait lever sur sa terre ; le *gibier* qui fréquente l'air marin, fait que le bec et la main des oiseaux qui s'en paissent deviennent bleus, et le *gibier* de terre leur rend la main jaune et dorée. Ce mot vient du Latin *cibarium* ; MÉNAGE.

On dit figurément qu'une chose n'est pas du *gibier* de quelqu'un, pour dire qu'elle est au dessus de ses forces, de ses connoissances, de sa condition, et qu'il ne doit pas

lin esprit. Il ne se dit qu'en mauvaise part.

GERFAUT, s. masc. Oiseau de proie dont on se sert à la volerie. Tiercelet de Gerfaut.

GERME, subst. m. La partie de la semence dont se forme la plante ou l'animal : le germe d'un œuf; le germe du bled.

Il se prend aussi pour cette première pointe qui sort du grain, de l'amande et autre semence dans les plantes : les fourmis rongent le germe du bled.

On appelle faux germe, la matière informe provenant d'une conception défectueuse : cette femme est accouchée d'un faux germe.

Il se prend fig. pour la semence et la cause de quelque chose : un germe de division, de procez, de querelle.

GERMER, v. n. Pousser le germe au dehors : le bled commence à germer ; le bled a germé dans la grange.

se battre, elle en donne six pour quatre, GOMB, Epig. l. 4.

Gilles, sub. masc. Nom d'homme.

Faire gilles, c'est s'enfuir, s'en aller vite d'un lieu : il a fait gilles.

Gimbelette, s. f. Petit morceau de pâte formé en rond où il entre des œufs, du sucre, de l'ambre, et du musc. Les bonnes gimbelettes viennent de Languedoc.

Gimnosophe, s. m. Philosophe Indien qui va presque nud, et qui, à ce qu'on dit s'abstient de toutes sortes de voluptés.

Gingembre, s. m. Plante qui produit une fleur blanche ou rougeâtre. Le bon gingembre vient de semence, ou de quelque racine plantée.

Ginguet, s. m. Méchant vin verd : boire du ginguet.

Gipon, s. m. Terme de corroyeur et de cordonnier : sorte de houe ou de frange avec quoy le cordonnier et le corroyeur cirent.

y prétendre ny s'y amuser. Par exemple, on dira à un Theologien qui voudra disputer en Medeciné : demeurez-en là, ce n'est pas de vôtre *gibier*.

On le dit aussi de la Juridiction, sur tout de celle des Prévôts qui vont à la quête et à la chasse des criminels : un Prévôt peut suivre partout son *gibier*, c'est à dire qu'il peut aller prendre dans un autre ressort un homme qui aura commis un crime dans sa Juridiction.

Giboyer, v. n. chasser avec le fusil, à pied et sans bruit. De la poudre à *giboyer*, c'est de la poudre à canon la plus fine pour charger le fusil.

Giboyer, se dit aussi quand on chasse à l'oiseau, lorsqu'on vole le *gibier*.

Giboyeur, s. m. chasseur avec l'arquebuse. Il ne se dit que des valets qu'on envoie tirer du *gibier* pour fournir la table.

Giboulée, s. f. petite pluie qui ne dure guères, et qui vient à plusieurs reprises. *Giboulées* de Mars. Borel le dérive du Grec *Giboli*, qui signifie *jaculatio subita*.

Gigantesque, adj. m. f. qui tient du Geant : Og Roy de Basan étoit d'une taille gigantesque. On dépeint Saint Christophle d'une figure gigantesque.

Gigantomachie, s. f. description du combat des Geants contre les Dieux fabuleux de l'antiquité : plusieurs Poètes ont fait des Gigantomachies : la Gigantomachie de Scaron.

GIGOT, s. m. élanche, partie du quartier du derriere d'un mouton : un *gigot* rôti, farci, à la daube, aux cardes.

Gigot, se dit aussi burlesquement des cuisses des hommes : il a de grands *gigots* qui incommodent dans une carrosse. Ce mot vient de *gigus*, vieux mot qui signifioit une grande cuisse, et est dérivé par quelques-uns du mot grec *ischion*.

Il sign. faire son effet : la parole de Dieu a germé dans son cœur.

GERMAIN, AINE, adj. Issu des deux freres, des deux sœurs : cousin germain; cousine gemaine, issu de germain, remué de germain.

En terme de pratique on dit : frere germain, pour dire frere de pere et de mere.

On le mettoit autrefois substantivement, pour dire frere, et on le met quelquefois encore dans la haute Poësie.

Il est aussi substantif en cette phrase : il a le germain sur moy, pour dire : il est cousin germain de mon pere ou de ma mere.

GES.

GESIER, s. m. Le second ventricule de certains oiseaux qui se nourrissent de grain, comme les poules, les pigeons, etc. Le gesier d'une poule.

Girafe, s. f. Animal sauvage qui se trouve en Afrique, et qui est grand comme un veau. La girafe a le cou aussi long qu'une lance, la tête et les oreilles d'un chevreuil, les pieds de derrière fort courts et ceux de devant plus longs, son poil est entre noir et blanc. On dit que la girafe est engendrée d'animaux de diverses especes. ABLANC. MARMOL. tome I.

Girandole, s. fem. Chandelier de cristal à plusieurs branches avec un pied de cuivre pour mettre sur des gueridons : de belles girandoles.

Girofle, s. m. Clou de girofle : donnez moy du girofle.

Giroflée, s. f. Sorte de fleur odoriferante qui est blanche, rouge, violette, jaune, marbrée, ou musquée, et qui fleurit en May : voilà de belles giroflées. Quelques-uns disent geroflée, mais mal. Les fleuris-

Gigoté, ée. adj. terme de manége qui se dit d'un cheval qui a les cuisses fournies et proportionnées à la rondeur de la croupe. Ce cheval est mal *gigoté*, il est maigre.

Gigoté, en termes de chasse se dit des lévriers, qui ont les gigots courts et gros, et les os des jambes éloignés : on le dit aussi des chiens quand ils ont les cuisses rondes et les hanches larges.

Gigue, s. f. fille gaye et enjouée qui saute, qui gambade.

Gigue, est aussi une sorte de composition de Musique, qui est gaye et éveillée, quoy qu'elle soit de pleine mesure aussi bien que les Allemandes qui sont plus serieuses. Ménage croit que ce mot vient de l'Italien *giga*, qui est un instrument de Musique, dont Dante fait mention.

Giguer, v. s. faire la gigue : il ne se dit que des jeunes filles qui courent et gambadent. Ce mot est vieux.

Gimbelete. s. f. petite pâtisserie ronde, dure et seche et ordinairement parfumée.

Gindant, s. m. terme de Marine qui se dit pour exprimer la hauteur ou longueur des voiles, et ainsi on dit qu'une voile a 20 ou 25 aunes de *gindant*.

Gingembre, s. m. c'est une plante ou racine rampante à fleur de terre, qui a plusieurs nœuds et jointures. Elle jette ses feuilles comme celles des cannes et roseaux, qui meurent et reverdissent deux ou trois fois l'an; les plus grandes qui sont mouchetées au bout ne surpassent pas en grandeur l'herbe des prés : ses racines sont petites comme celles du Souchet. Il y en a pourtant qui pesent une livre; elles sont blanches et odorantes, et ont presque le goût du poivre. Ceux du país usent de ses feuilles en verd, et on apporte icy, de Calecut, du *Gingembre verd*

GESIR, v. n. Etre couché. Vieux mot qui n'est guere en usage qu'en quelques-uns de ses tems : il gist, ils gisent, il gisoit, ils gisoient, etc.

CY GIST, formulé ordinaire par laquelle on commence les Epitaphes.

GIST, sign. aussi figur. consiste : tout gist en cela ; toute la dispute ne gist qu'en ce point.

On dit prov. Icy gist le lièvre, pour dire : c'est là le point important de l'affaire, c'est là qu'est la difficulté.

GISANT, ANTE, adject. verb. Couché, Gisant dans son lit malade.

GESINE, subst. femin. Vieux mot, pour dire, les Couches d'une femme, ou le tems qu'elle est en couche : en sa gesine, être en gesine.

GISTE, s. m. Lieu où l'on couche, où l'on demeure : il n'a point de giste assuré ;

tes et autres gens qui parlent bien disent et écrivent giroflée.

GIROFLIER, s. m. Plante qui produit des giroflées : girofler blanc, girofler jaune, girofler musqué.

GIRON, s. m. Ce mot au propre s'écrit, mais il ne se dit guere dans l'usage ordinaire ; c'est la partie de la personne vêtue et qui prend depuis le nombril jusqu'aux genoux : elle étoient couchées dans le giron de leur grand'mere. VAUGELAS, Quint. l. 3.

Rentrer au giron de l'Eglise, c'est à dire : rentrer dans la communion de l'Eglise.

GIRONNER, verb. act. Terme d'orfèvre : donner la rondeur à un ouvrage : gironner un suage.

GIRONNÉ, ÉE, adj. Terme de blason : qui a huit pieces dans son écu : il porte gironné d'or et de gueulles.

GIROUETTE, s. f. Petite enseigne de fer blanc qu'on

confit en sucre. Les anciens n'ont connu que celui d'Arabie. En Latin *gingiber*. DIOSCORIDE.

Gingeole. s. f. espece de fruit qui vient d'un arbre qu'on appelle *gingeolier*.

Ginguet, s. m. petit vin qui n'a ni force ni agrément au goût, mais qui est extrêmement verd. Tout le vignoble d'Ivry, de Vitry, etc., ne produit que du *ginguet*, du vin à faire danser les chevres.

GILLES. s. m. c'est un nom propre d'homme, qui est venu en usage dans cette phrase proverbiale, faire *gilles* pour dire s'enfuir : il a fait gilles pour trois mois, pour dire il a fait banqueroute. Ce proverbe vient de ce que S. Gilles, Prince du Languedoc, s'enfuit secrettement de peur d'être fait Roy. Quelques-uns croyent qu'il vient par corruption de faire l'*agile*, ce qui arrive quand on s'enfuit promptement.

Gilles, est aussi une espece de filet pour prendre du poisson, qui est défendu par l'Ordonnance des Eaux et Forêts, au Titre de la Pêche.

On appelle en Architecture une vis S. Gilles, un escalier dont les rampes sont suspendues en l'air par le moyen d'une voute fort artiste, sans noyaux ; et ce nom lui est demeuré de la première voute qui a été faite de la sorte au Prieuré de S. Gilles en Languedoc. Au feminin, on dit une Reine *Gillette* quand on parle par dérision d'une femme parée qui fait la grande Dame, quoy qu'elle soit de peu de considération.

GIRAFFE, s. f. animal farouche dont plusieurs Auteurs font mention, mais que personne n'a vû. Belleforest en parle au Livre 6. de l'Afrique, et dit qu'il y en a dans l'isle de Madagascar, mais on n'y en trouve point. Ceux qui la décrivent, disent qu'elle se trouve dans l'Inde

je n'ay pas de quoi payer mon giste.

Il se dit plus ordinairement du lieu où couchent les voyageurs : il faut gagner le gîte de bonne heure; il y a en ce lieu-là un bon giste; il faut partir de bonne heure pour arriver au giste en un tel lieu.

Il signifie particulièrement le lieu où le lièvre repose, où il est en forme: un lièvre au giste; il est retourné au giste.

On dit prov. d'un homme qui est revenu mourir en son país : il ressemble à un bon lièvre, il vient mourir au giste.

GISTER, v. n. Demeurer, coucher : où gistez-vous? Nous avons été mal gistés. Il est un peu bas.

GISTÉ, ÉE, part. pass.

GIB.

GIBECIERE, subst. fem. Espece de bourse large et plate que l'on portoit an-

met au haut des maisons, et que le vent fait tourner :

Il tourne à tous vents comme une giroïette.

GLACE, s. f. Eau gelée par le froid. La glace est épaisse; fendre la glace; chevaux ferrés à glace. Il passe au milieu des neiges et des glaces. FLÉCHIER, Vie de Commendon. liv. 2. ch. 2.

Etre ferré à glace, c'est à dire : être ferme sur les principes de quelque art ou science, sçavoir bien la chose.

Glacé, Froideur de cœur, froideur, peu d'amitié, peu de passion.

Mes larmes ont fondu la glace de son cœur. RACINE,

Vos attraits ont touché mon âme de glace. VOITURE, *Poésies*.

Elle est pour moy toute de glace. DE LA SUZE.

Ecrivain pour autrui je me sens tout de glace. THÉOPHILE, *Poésies*.

Glacé. Verre poli qui représente tout ce qu'on luy

Orientale au delà du Gange, qu'elle approche de nos biches par la figure de sa tête, que son col est long d'environ une toise et fort menu, qu'elle a les oreilles et les pieds fendus, la queue ronde qui ne passe point les jarrets, les jambes élevées plus qu'aucun autre animal. Elle a deux petites cornes longues d'un pied ou environ, et la peau belle au possible. Quelques-uns croient que c'est ce que les Grecs ont appelé *Camelopardalis*. Cette bête est fort sauvage, et se retire en des lieux secrets et deserts, en sorte qu'on ne la voit presque point; elle est lente à la course, et quand elle est prise elle est fort douce. D'autres disent qu'on n'en trouve qu'en Æthiopie. Elle est si haute du devant qu'elle ne sauroit boire si elle n'écarte les jambes. Mais la plupart des curieux croient que c'est un animal chimerique.

Girandole, s. f. cercle garni de fusées, dont on se sert dans les feux d'artifice.

Girandole, est aussi une grande quantité de fusées volantes qui partent en même temps, qui s'écartent dans l'air, et qui font un fort bel effet.

Girandole, est aussi un chandelier composé de plusieurs branches et bassinets qui aboutit en pointe, et qui a un pied servant à le poser sur des buffets ou de hauts guéridons. Il est ordinairement garni de plusieurs morceaux de cristal.

Girasol, s. m. pierre précieuse, sorte d'opale. Cette pierre fait voir les mêmes couleurs que le bois nephretique.

Girofle, s. m. arbre aromatique qui est gros et grand. Son écorce est comme celle de l'olivier. Il porte son fruit en grappe, comme le lierre, ou le genévre : ses feuilles ressemblent au laurier, et ont presque même goût que le fruit. Il ne souffre aucune herbe ni arbre près de lui, car

ciennement à la ceinture : Gibecière de cuir, porter une Gibecière.

Les joüeurs de tours de passe passe se servent aussi d'une gibecière pour enfermer leurs gobelets, etc. : il joüe bien de la gibecière.

En raillerie on le prend pour bourse à mettre de l'argent : je n'ay plus rien dans ma gibecière.

GIBET, s. m. Potence, pilier où l'on pend les condamnés, fourches patibulaires : attacher à un gibet, mener au gibet, dresser un gibet : destiné au gibet, condamné au gibet.

On dit prov. Le gibet n'est que pour les malheureux, pour dire que le dernier supplice n'est que pour les malheureux.

GIBIER, s. m. Ce qu'on prend à la chasse et qui est bon à manger, comme perdrix, becasses, lapins, lièvres et autres animaux semblables : un país plein de gibier ; il y avoit dans le

montre : une belle glace de miroir ; polir une glace.

Glace de carosse. Verre poli, grand comme un panneau de vitre qu'on met à de certains carosses pour les embellir : les glaces de mon carosse sont cassées ; mettre des glaces à un carosse.

Glace. Terme de pâtisier. Sucre et blanc d'œuf batus ensemble qu'on coule sur le biscuit quand il est dans le moule : une belle glace.

Glace. Terme de Confiseur. C'est du sucre cuit, ou en poudre, qu'on mêle avec un peu de blanc d'œuf sur des fruits. Ainsi on dit une belle glace de confitures, une glace de cerises, etc.

GLAÇON, s. m. Morceau de glace. Il est froid comme un glaçon Un gros ou un petit glaçon.

L'un est tout feu, et l'autre est tout glaçon. **BENSERADE**, Rondeaux.

sa chaleur attire toute l'humidité de la terre. Les fruits qui tombent des arbres s'enracinent aussi-tôt, et portent du fruit dans huit ans, et durent plus de cent ans. Ce fruit est en forme de clou, et pour cela on l'appelle Clou de Girofle. Sa tête aboutit en quatre petites dents qui font au dehors une forme d'étoile divisée en croix de saint André. Il y a un petit point au milieu qui sert presque de nombril. En Latin *cariophyllon*, d'où le mot françois est dérivé.

Giroflée, s. f. fleur qui se cultive dans les jardins, qui sent assez bon : il y en a de simples et de doubles. Cette plante a des feuilles longues de même que celles de la barbe bouc, charnuës, grassettes, courbes, et aboutissantes en pointe. Elle a force petites tiges rondes, nouées, lissées, de la hauteur d'une coudée, au bout desquelles il y a un bouton qui est dentelé comme une scie, d'où sort la fleur qui a l'odeur du girofle d'où elle a pris son nom. Il y en a de safranées, de purpurines, de blanches, de couleur de chair, de panachées, etc. Quelques-uns appellent celles des jardins *œillets*, et les *giroflées* sauvages *armoiriers*. Quelques Medecins modernes appellent cette plante *vetonicum* couronné. Mathiole Nicod dérive ce mot du Grec *gyrophyllon*, à cause que par le moyen de ses feuilles elle croît en rond.

GIRON, s. m. Espace qui est depuis la ceinture jusques aux genoux. Il se dit particulièrement des femmes et du tablier qu'elles portent, et sur tout quand elles sont assises : elle a toujours un enfant, un petit chien sur son *giron*. Cette paysanne a aporté des champignons plein son *giron*, plein son tablier. Ce mot vient de ce que les habits longs s'élargissant par en bas et se retrecissant par en haut forment vers la ceinture une

plat tant de pieces de gibier; manger du gibier; le gibier ne vaut rien en ce pays là; du menu gibier.

On dit fig. Cela est, cela n'est pas de son gibier, pour dire, cela est, ou n'est pas de sa profession, de son talent, de son inclination, etc.

En ce sens il se dit aussi des Jurisdictions des Juges : un domicilié n'est pas gibier de Prevôt. Toutes causes ne sont pas gibier de l'ordinaire.

GIBOYER, v. n. Chasser avec l'arquebuzé. Il n'a guere d'usage que dans ces phrases : arquebuzé à giboyer; poudre à giboyer.

GIBOYEUR, s. m. Celui qui chasse avec l'arquebuzé : c'est un grand giboyeur.

GIBOULÉE, s. f. Guillée, pluie subite et de peu de durée : giboulée de Mars. Il est bas.

GLACIS, subst. m. Terme de fortification. Esplanade qui va en penchant. Terre qui va en penchant après le chemin couvert.

GLACIS, terme de Tailleur. Rang de points pour faire tenir la doublure en état avec l'étoffe : passer un glacis.

GLACIERE, s. f. Sorte de petite chambre, ou de grande loge couverte de terre et de paille, et si bien fermée que le jour n'y entre point, où l'on conserve de la glace l'Eté afin de boire frais : une bonne glacière. Les glacières se font ordinairement dans quelque coin de jardin.

Se glacer, v. n. Commencer à être pris, ou à se prendre par le froid : eau qui se glace.

Je sentis dans mon corps tout mon sang se glacer.

RACINE, Iphigenie, a. 2, s. 4.

GLACER, Ce mot au propre est ordinairement neutre. C'est faire prendre quel-

espece de giron d'armoiries ou de triangle, à l'endroit que les Latins, appelloient *gremium*. Les Italiens appellent encore *gheroni* les *girons* des habits et c'est un proverbe parmy eux que ce qui ne va pas aux manches, va au *giron*, pour dire que ce qui ne sert pas à un usage, peut servir à un autre.

Giron, se dit figurément de l'Eglise, et on dit qu'un Huguenot, un apostat est revenu au *giron* de l'Eglise, pour dire, s'est converti et a reconnu sa faute.

Giron, en Architecture, est la largeur de la marche d'un escalier, ou le lieu où on pose le pied. Il se dit particulièrement des marches d'une vis d'escalier qui vont en tournant et qui sont plus larges par un bout que par l'autre.

Giron, ou *guiron*, terme de Blazon. C'est une figure triangulaire qui a une pointe longue faite comme une marche d'escalier à vis, et qui finit au cœur de l'écu. On voit des écus qui ont six, huit, dix, douze et jusqu'à seize *girons* qui se joignent par leurs pointes à l'abysme de l'écu. Ils sont alternativement de métal et de couleur.

Gyronné, ée, terme de Blason, qui se dit d'un écu divisé en plusieurs *girons*. Quand il est *gyronné* de huit pièces on l'appelle absolument *gyronné*. D'autres l'appellent parti, coupé, trenché et taillé, parce qu'il est fait par ces divisions de l'écu, y ayant quatre *girons* qui forment un sautoir, ou les quatre autres une croix. Quand il y a plus ou moins de *girons*, il faut en exprimer le nombre.

GIROUETTE, s. f. plaque de fer blanc qui est mobile sur une queue, ou pivot, qu'on met sur les tours ou les pavillons pour connoître de quel côté le vent souffle.

Giroiette, en termes de marine est une pièce d'étoffe légère en guise de pavillon qu'on arbore sur le haut des

GIG.

GIGOT, s. m. Eclanche, cuisse de monton, on l'appelle aussi membre de monton : un gigot tendre ; un gigot de bon goust ; manger un gigot ; un gigot à la daube.

On dit aussi : un gigot de veau.

On dit populairement et basement, etendre ses gigots, pour dire etendre ses jambes, ses cuisses.

GIGUE, s. f. Jeune fille grandelette, qui saute, qui gambade : c'est une grande gigue. Il est bas.

GIGUE, est aussi un ouvrage de Musique, une espece de danse : jouer une gigue sur le luth.

GIGUER, v. n. Sauter, danser, gambader : elle ne fait que giguer. Il est bas.

GIN.

GINGEMBRE, s. m. Es-

que chose par le froid : faire glacer de l'eau. On dit aussi quelquefois glacer de l'eau.

Glacer. Ce mot figuré est toujours actif et peint bien dans le discours ordinaire. Exemples : son sérieux me glace, SCARON. Ay-je glacé son esprit ? DESPREAUX, Satire 9. Auteur qui nous glace, MOLIÈRE.

Glacer, terme de pâtissier et de confiseur. Mettre du blanc d'œuf et du sucre battus ensemble sur les biscuits. C'est mettre du sucre cuit, ou en poudre et mêlé avec un peu de blanc d'œuf sur des fruits : glacer des biscuits ; glacer des framboises, des groseilles, etc.

Glacer. Terme de tailleur et de couturière. C'est coudre de telle sorte la doublure avec l'étoffe que l'un et l'autre tienne proprement, uniment, ensemble. Glacer une doublure.

GLACÉ, ÉE, adj. Pris par la glace : eau glacée.

mats, particulièrement dans les petits bâtiments Le mot de *giroïette* vient de *gyrus* ou de *gyro*; NICOD.

Giroïette, se dit aussi figurément en morale d'une personne qui a la tête légère, qui n'a point de fermeté ni de constance dans ses résolutions : Il va comme une *giroïette*, pour dire il tourne à tout vent.

GISANT, ANTE, adj. qui est détenu au lit par maladie : J'ay vû nôtre ami *gisant*, en son lit, qui a bien la fièvre.

On appelle dans les forêts le bois *gisant*, le bois abattu ou coupé, tandis qu'il est couché sur la terre.

Gisant, s. m. Pièce de bois qui sert de brancart à un chariot ou tombereau, qui porte d'un bout sur l'aissieu de devant et de l'autre sur celui de derrière.

Gisement, s. m. Terme fort usité sur la mer, qui se dit de la situation des côtes et parages de la mer, les uns à l'égard des autres : Les Routiers marquent particulièrement ces *gisemens*. Et ainsi on dit que deux caps gisent entr'eux, Nord et Sud, à la distance de dix lieuës, pour dire l'un est au Nord et l'autre au Midy, et sont éloignés de dix lieuës.

GISTE, s. m. Lieu où l'on couche, il ne se dit dans les villes que de celui des pauvres gens, ou vagabonds qui n'ont point de domicile, de lieu assuré pour coucher, et qui donnent tant pour leur *giste*. On ne peut retenir les prisonniers pour le paiement de leurs *gistes* et geolages.

Giste, se dit, à l'égard des voyageurs, du lieu où ils doivent aller coucher : Sur la route d'Orléans il y a partout de bons *gistes*, c'est à dire de bonnes hôtelleries. Il faut arriver de bonne heure avant le coche pour retenir un bon *giste*. Nous aurons de la peine à arriver au *giste*.

pece d'épice. Broyer un gingembre.

GINGUET, s. m. Petit vin qui n'a point de force. Boire du ginguet. Vous nous avez donné du ginguet.

GIR.

GIRANDOLE, s. m. Cercle garni de poudre à canon, camphre, etc., que l'on fait tourner dans les feux d'artifice.

On appelle ainsi quantité de fusées volantes, qui partent en même temps et qui s'épandent dans l'air.

GIRANDOLE, est aussi un chandelier à plusieurs branches que l'on met sur une table, sur des gueridons : Girandole de cristal, d'argent, etc.

GIRASOL, s. f. Pierre précieuse, sorte d'opale.

GIROFLE, s. m. Sorte d'épice : Huile de girofle. Cela sent la girofle. Il s'emploie ordinairement avec le mot de Clou. Clou de giro-

Glacé, glacée, froid, sans amour : Son cœur est glacé.

Galant glacé. VOIT. *Poësies*.

Glacé, glacée, uni, lissé, fort luisant : Taffetas glacé.

Glacé, glacée, Ce mot se dit aussi des confitures, et veut dire qui a une belle glace : Conserves bien glacées.

GLACIAL, IALE, adj. Ce mot se dit de l'Océan septentrional, et veut dire qui est gelé : Mer glaciale.

VERGLAS, subst. masc. Pluie qui est gelée sur la terre, sur les pierres et les pavés glissants et reluisants : Il fait verglas.

GLAIEUL, subst. masc. Herbe longue et large, grosse au milieu et aiguë aux deux côtés.

GLAIRE, subst. f. Blanc d'œuf, mais en ce sens le mot de glaire ne se dit guere que parmi les relieurs qui se servent de blanc d'œuf, ou de glaire, pour glairer la couverture des livres en veau.

Giste. En terme de chasse est le lieu où le lièvre retourne toujours : Il faut attendre le lièvre au *giste*.

On appelle aussi *giste* le repaire des bêtes sauvages. On dit que le lièvre vient toujours mourir au *giste*, ce qui se dit aussi figurément des gens âgés qui retournent en leur pays natal.

A la boucherie on appelle le *giste*, le bas de la cuisse du bœuf qui se separe en trois parties, le bas de *giste*, la levée et le *giste* à l'os : dans le bas *giste* il y a le morceau à la noix semblable à la glande des éclanches de mouton, et ensuite le derrière du *giste*.

On appelle aussi *giste* la meule d'un moulin qui est immobile et qui est au dessous de l'autre, qui tourne et écrase le grain.

Gister, v. n. Coucher : Il faut gagner du tems pour aller *gister* en un tel endroit.

Givre, *guivre*, ou *vuivre*, ou *bisse*, s. f. Il ne se dit guere qu'en termes de Blason, et signifie une grosse couleuvre ou serpent à la queue onnée ou tortillée ; quand elle est en fasce on l'appelle rampante. Le Duché de Milan a pour armes une *givre* jettant un enfant nud par la gueule ; elles sont d'argent à une *givre* d'azur, couronnée d'or, issante de gueules , et d'autres disent *marissante*. L'origine de ces armes est differemment expliquée par Alciat, Paul Jove, Petrarque et autres Auteurs. On appelle aussi *givré* ce qui est terminé ou fini en tête de *givre* ou serpent comme une croix *givrée*. Ce mot vient par corruption de *vivre* en changeant, *v* en *g* comme on a fait Guy de *viscus* ; d'autres le dérivent du Latin *anguis* et *vivre* de *vipera*.

Givre ou *givril*. Glace qui vient aux arbres, qui fait mourir les chenilles et la vermine.

GLACE, s. f. Liqueur condensée et épaissie par le froid

fle. Essence de clou de girofle. Lardé de cloux de girofle. On dit quelquefois absolument, Clou, pour dire Clou de girofle.

GIROFLÉE, subs. m. Espèce de fleur odoriférante : Giroflée double, giroflée simple, giroflée jaune.

GIRON, s. m. Il se dit de cet espace qui est depuis la ceinture jusques aux genoux, dans une personne assise : Cacher dans son giron. Cet enfant dormoit dans le giron de sa mere.

On dit figurément le giron de l'Eglise, pour dire la communion de l'Eglise catholique : Ramener au giron de l'Eglise.

GIROUETTE, subst. f. Ce qu'on met sur le haut d'une tour, d'une cheminée, etc., qui tourne à tout vent, et sert à faire connoître d'où il vient. Giroüette de fer blanc; pour sçavoir d'où vient le vent, il faut regarder la giroüette.

On dit figurément d'une

Glair, Humeur visqueuse. Jetter de grosses glaires.

GLAIRER. Terme de relieur. Frotter la couverture d'un livre avec une éponge de glaire. Glairer un livre.

GLAIREUX, **EUSE**, adject. Terme de Medecin. Plein de glaires. Eau glaireuse. Matière glaireuse. **DEG.** Humeur glaireuse.

GLAISE, adj. Terre forte et grasse, propre à faire de la poterie. Un pot de terre glaise. On dit aussi de la glaise, pour dire de la terre glaise.

GLAIVE, subst. masc. Ce mot veut dire épée, sorte de courte épée, mais dans le discours ordinaire il ne se dit guere qu'en riant. Son usage, soit au propre soit au figuré, n'est que dans la belle poésie, ou la belle prose : Qui frappe du glaive périra par le glaive. La mort, qui parmi les feux, les glaives et les dards vous semble belle. **VOIR.**

qui a perdu son mouvement : Les *glaces* ont empêché qu'on ait découvert les terres du Nord. Il est agréable, mais dangereux de boire à la *glace*. Ce mot vient de *glacies*, ou de *glacia* qu'on trouve dans les gloses, MÉNAGE.

Glace, se dit aussi des eaux calmes et unies : La mer étoit calme et paroissoit comme une *glace* : Ce bassin vient de source et semble une *glace*. On appelle étain de *glace* le Bismuth. Voyez *Bismuth* et *alun*.

On appelle aussi *glace* de miroir une surface unie, polie, soit de verre, de cristal ou de métal, qui réfléchit la lumière. On dit aussi des *glaces* de carrosses, qui sont des verres unis et transparens. Les Allemands appellent *glace* toute sorte de verre, même celui qui sert à boire.

Glace, signifie figurément ce qui est froid ou qui inspire de la froideur : Cette femme a le cœur de *glace*, pour dire qu'elle n'est point capable d'amour. L'abord de cet homme est tout de *glace*, c'est à dire froid : il se dit aussi du stile et des Vers. Tout ce que ta plume trace, Robinet, a de la *glace* à faire trembler Juillet, dit MAYNARD.

On dit proverbialement d'un homme qui a le frisson, ou qui se meurt, qu'il est froid comme *glace*; qu'un homme est ferré à *glace*, pour dire qu'il est fort difficile à vaincre sur une matière. Rompre la *glace*, pour dire vaincre les premières difficultés. On doit estimer les anciens, parcequ'ils ont rompu la *glace* quand ils ont écrit des sciences.

Glacer, v. act. et quelquefois neut. Condenser les liqueurs par le froid, leur ôter leur mouvement, leur fluidité par le moyen du froid; c'est la bise qui *glace* les rivières; l'esprit de vin ne *glace* jamais.

On dit aussi *glacer* des fruits pour les servir avec de la *glace* : *glacer* des confitures, pour dire les faire d'une telle sorte qu'il y reste des morceaux de sucre candi et luisant.

personne inconstante dans ses sentiments, que c'est une giroüette, qu'elle tourne à tout vent comme une giroüette.

GIS

GISTE, GISTER. Voy. GESIR.

GIV

GIVRE, s. m. Espece de glace, de frimat qui s'attache aux arbres, aux buissons, etc. Les arbres étoient couverts de givre.

GLA

GLACE, subst. fem. Eau congelée et endurcie par le froid. Glace épaisse de deux doigts, d'un pied. Il a gelé à glace. Il a bien gelé. La glace porte. J'ay passé la rivière sur la glace. Glisser sur la glace avec des patins. Cela est froid comme glace. Boire à la glace. Des cerises, des fraises à la glace. Chevaux ferrés à glace. Voy. FERRER. Il est froid comme

Poès. Contre qui s'armer, contre qui tirer le glaive de de la Justice; PATRU, Plaidoié 7. Les loix ne mettent point par force le glaive à à la main, PATRU; Plaid. 9.

GLADIATEUR, s. m. Esclave que de certains maîtres d'exercice instruisaient afin de se battre sur l'arene et de divertir le peuple romain.

Gladiateur. Homme d'épée, fanfaron. C'est un gladiateur qui peut vous battre comme tous les diables. SCARON.

GLAND, s. m. Fruit de chêne propre à engraisser les cochons. On dit que les premiers hommes mangeoient du gland.

Gland. Bout des parties naturelles de l'homme, à cause que ce bout ressemble en quelque sorte à un gland. DEG.

Gland. Ornement de fil en forme de houpe qu'on met au bout des mouchoirs raisonnables. Ornement de

On dit figurément qu'un homme a un esprit *glacé*, que la peur lui a *glacé* le sang dans les veines, pour dire qu'il a l'esprit stérile, qu'il ne produit rien, qu'il a le corps immobile et sans mouvement. On dit aussi que son entretien, que ses vers *glacent* les gens, pour dire qu'ils sont extrêmement froids et peu réjouissants.

Glacé, ée. part., adj.

Glacé, se dit aussi de plusieurs choses polies et luisantes; un taffetas *glacé* pour dire qui est bien lustré; des gans *glacés*, pour dire lavés, cirés et luisans; des marons *glacés*, des confitures *glacées* couvertes d'un sucre candi ou luisant, une tourtre de massepain *glacée*, des biscuits *glacés*.

Glacéux, euse. adj. En termes de joüallerie se dit des pierreries qui ne sont pas tout à fait nettes, mais qui ont une espee de petit nuage qui les broüille et qui empêche qu'elles ne soient tout à fait diaphanes.

Glacial, ale, adj. Qui est toujours glacé; il ne se dit que des zones *glaciales*, de la mer *glaciale* qui sont vers les Poles et toujours glacées.

Glacière, s. f. Lieu sous terre et bien fermé, où on serre l'Hyver de la glace pour la conserver jusqu'à l'Été.

Glacis, s. m. Pente douce et insensible: Les allées de ce jardin sont en *glacis*.

En termes de fortification le *glacis*, ou autrement l'*esplanade* est le parapet du courridor, dont la hauteur de six à sept pieds se perd dans la campagne par une pente insensible, dans la longueur d'environ dix toises.

Glaçon s. m. Morceau de glace, les *glaçons* de la rivière, les *glaçons* qui pendent au haut des goutières et des toits. Il est devenu froid comme un *glaçon*.

GLADIATEUR, s. m. Se dit de ceux qui combattoient avec des épées nuës sur le theatre de Rome, pour

glace. Al un de glace, est une sorte d'alun.

GLACE, est aussi une plaque de cristal dont on fait des miroirs. Glace fine. Glace de Venise. Uni comme une glace.

On dit figurément rompre la glace, pour dire être le premier à tenter une chose où il y a beaucoup de peine, de péril : Personne n'osait lui faire cette proposition, un tel se hasarda de rompre la glace.

Il se prend aussi fig. pour cette froideur qui est dans le cœur, dans les actions, sur le visage, etc. Il a un cœur de glace, son ardeur s'est changée en glace. Il m'a reçu avec un visage de glace, il est tout de glace.

GLAÇON, substantif masc. Morceau de glace. Gros glaçon : La rivière charrie, elle est toute couverte de glaçons. Il a les mains froides comme un glaçon.

GLACIS, subst. masc. Ta-

fil qu'on attache à la gance du collet du pourpoint, ou au rabat et qu'on laisse pendre tant soit peu par dessous les devans du rabat. De beaux glands.

Gland de mer. Poisson dur qui est couvert de deux coquilles, et qui a la figure d'un gland. RONDELET.

GLANDÉE, s. f. Tout le gland d'une forêt ou de quelque quartier de forêt où on met les cochons.

GLANDE, s. f. Partie des corps simple, molle, friable, et comme une éponge. DEG. Une grosse, ou une petite glande.

GLANDULE, subst. fem. Petite glande. C'est une glandule.

GLANDULEUX, EUSE, adj. Qui a des glandes ; corps glanduleux, chair, glanduleuse.

GLANE, s. f. Une poignée d'épics. Une grosse, ou une petite glane.

GLANER, v. a. Ramasser les épics après les moisson-

donner du plaisir au peuple. La cruauté des Payens se faisoit bien voir dans le spectacle des *gladiateurs*.

On appelle en France *gladiateurs* ceux qui sont prompts à tirer l'épée en toutes sortes de querelles et d'occasions et qui provoquent de gayeté de cœur les autres au combat.

Glaire, s. f. Humeur visqueuse, et gluante qui ne se détache et ne se vuide qu'avec peine. Quand on vuide des *glaires* par les urines, c'est signe qu'on est en danger de la pierre ; le blanc d'œuf est une glaire, dont on fait quelquefois une colle fort déliée et luisante. Quelques-uns dérivent ce mot de *clarum ovi*; MÉNAGE. D'autres de *glarea*, dont les Medecins se servent en la même signification.

Glaire, se dit aussi des chairs et des fruits qui n'ont pas une consistance ferme : Les amandes vertes n'ont au dedans que de la *glaire*. Les veaux, les cochons nouveaux nés ne sont pas bons à manger, ce n'est encore que de la *glaire*.

On appelle aussi *glaire* une eau qui se trouve dans les diamans imparfaits et qui ne commencent qu'à se former.

Glaireux, *euse*. adj. Qui est plein de glaires.

GLAISE, s. f. Terre grasse qui étant paîtrie et cuite sert à faire des thUILes, des briques, de la poterie : on la nomme autrement *argile*, *terre à potier*.

On s'en sert aussi pour faire des bâtardeaux, des bassins de fontaine, des chaussées d'étang, parce que l'eau ne peut passer à travers quand elle est bien foulée.

Pasquier dit que ce mot vient de *galba*. C'étoit un ancien mot François qui signifioit *gras*, comme témoigne Suetone en parlant de l'Empereur Gælba.

Glaiser, v. act. Enduire ou couvrir de glaise ; on doit glaiser le fonds de la fosse d'un privé de six pousses d'épaisseur avec bon couroi et pavé à chaux et ciment.

lud, pente douce et unie. Le glacis d'un étang, le glacis de la contre-escarpe.

GLACIÈRE, subst. fem. Grande fosse qu'on fait en terre, que l'on couvre, et que l'on accommode de certaine manière pour conserver de la glace, et de la neige, afin de boire frais. Il a fait une glacière au coin de son jardin, sa glacière est pleine, est vuide.

GLACER, verbe actif. Il ne se dit que du froid qui congele et endurecit l'eau et d'autres liqueurs. Le grand froid a glacé les rivières.

Il est aussi neut. et quelquefois neut. pass. Les fontaines d'eau vives ne glacent point, ne se glacent jamais.

On dit figurément que la peur glace le sang dans les veines, que la vieillesse glace le sang.

On dit aussi figurément d'un homme qui a l'abord extrêmement froid, que son abord glace.

neurs et après que les gerbes sont liées. Voilà ce que j'ai glané aujourd'hui.

GLANEUR, s. m. Celui qui glane. Un pauvre glaneur.

GLANEUSE, s. f. Celle qui glane. Une pauvre glaneuse.

GLAPIR, v. n. Faire un cri perçant et aigu. Le renard glapit.

Glapit. Ce mot au figuré se dit des personnes. C'est faire un cri aigu qui marque quelque mouvement de l'âme. Elle glapit dès qu'on la touche.

GLAPISSANT, ANTE, adj. Qui glapit. Voix glapissante. **DESPREUX**, Satire 3.

GLAPISSEMENT, s. m. Cri perçant et aigu. Le glapissement des renards.

GLISSER, v. n. C'est mettre le pied sur une chose glissante, et chanceler pour tomber. Mon pied a glissé et j'ai pensé tomber.

Glisser. C'est se pousser d'abord et de dessein formé

Glaive, s. m. Vieux mot qui signifioit autrefois toute sorte d'arme tranchante, comme coôteau, épée, cimeterre, coutelas : on l'a dit même des lances. Celui qui frappera du *glaive*, perira par le *glaive*, dit JÉSUS-CHRIST en Saint Matthieu. Ce mot vient du Latin *gladius*.

On appelle aussi puissance du *glaive* le droit de vie et de mort qui n'est qu'en la main des Rois et des Juges ausquels ils la communiquent.

Glaive, se dit figurément en Morale : le *glaive* spirituel, pour dire l'excommunication, le pouvoir qu'a l'Eglise sur les âmes.

GLAND, s. m. Fruit du chêne, qui est fait en forme d'un noyau, presque semblable à celui d'une aveline, sinon qu'il est de figure oblongue. Les habitans de Chio sòutinrent un long siège, et ne vécurent que de *gland*. Les cochons nourris de *gland* ont le lard plus ferme et meilleur. Quelques-uns appellent aussi *gland* le fruit du fau ou hêtre et celui du liège, celui de l'éculus, de l'yeuse, du phellodrys, etc. Cardrys, en Grec, signifie tout arbre qui porte *gland*, quoy que ces fruits soient pourtant différens en figure, et sur tout celui du hêtre. Le gobelet du *gland* est la petite tige par où il tient à l'arbre.

En termes de Blason le *gland* s'appelle aussi noix de chêne, et il se represente toujours avec son gobelet et sa queue qui tient sa noix attachée à l'arbre : ce mot vient du Latin *glans*.

Gland, est aussi un gros bouton couvert de soye, de laine, de fil, etc. autour duquel on fait plusieurs ouvrages. Il sert pour attacher un collet, une chemise, pour servir d'ornement à des carreaux à s'agenouiller, à des carrosses et harnois.

On dit glacer des confitures, glacer des pâtes, du massépain, pour dire les enduire d'une croûte de sucre qui est lissée comme de la glace.

GLACÉ, ÉE, participe pass. Il a les sign. de son verbe.

On dit aussi : Gands glacés, taffetas glacé.

GLACIAL, ALE, adjectif. Glacé. Il n'est en usage qu'au féminin et en cette phrase : la mer glaciale, pour signifier la mer qui est sous le pôle.

VERGLAS, subst. masc. Pluye fort menuë qui se glace en tombant, et fait une espèce de croûte fort glissante sur la terre. On ne sauroit marcher dans les ruës à cause du verglas. Il tombe du verglas.

VERGLACER, verb. impersonnel. Faire verglas. Il verglace.

VERGLAGÉ, ÉE, participe passif.

GLAIEUL, subst. masc. Sorte de fleur qu'on nomme

sur la glace, ou sur une glissoire, et s'y laisser ensuite aller en se servant de ses bras pour contre-poids. S'amuser à glisser.

Comment avez-vous laissé glisser cette méprise. BOIL. *Avis à Ménage*. Il glissa dans mon cœur un fatal venin. LA SUZE. Je sentais une secrète flamme qui se glissoit jusques dans mes os. VOITURE. *Poës*.

GLISSANT, ANTE. Ce mot se dit des chemins et autres choses où l'on ne peut demeurer, ou aller, sans glisser, malgré qu'on en ait. Chemin glissant. Il y avoit au fond de l'eau de gros cailloux fort glissants. ABL. *Ret.* 1. 4. c. 2. Il est dans l'âge le plus glissant de la vie.

GLISSADE, s. f. C'est glisser; c'est un mouvement qui appuyant sur un lieu glissant, glisse malgré qu'on en ait. Une dangereuse glissade. Faire glissade.

GLISSOIRE, s. f. Sorte de petit chemin glacé sur

Gland, en terme de Medecine, est le bout de la verge couverte par le prepuce.

Glandé, ée, est un terme d'armoiries. Un tel portoit d'or au chêne *glandé* de sinople.

On dit aussi au Manége qu'un cheval est *glandé*, lorsqu'il a les glandes enflées, et pleines de gourmes.

Glandée, s. f. Abondance de gland, la recolte du gland. On a vendu cette année 500 écus la glandée de cette forêt.

Glande ou *Glandule*, s. f. Terme de Medecine : C'est une chair molle, spongieuse et grasse qui sert à conserver et à affermir la separation des vaisseaux, à boire les humeurs superfluës et à en humecter d'autres ; ainsi une tumeur dans l'aine, dans la gorge, est une maladie ou alteration d'une *glande* qui est enflée. Il y a une infinité de *glandules* dans le corps, et partout où il y a des divisions ou départemens de rameaux il y a des *glandules* pour servir comme d'un coussin mollet. Thomas Warton, Anglois, a le premier découvert que les *glandes* sont composées de veines, de nerfs, d'arteres et de vaisseaux lymphatiques, et nous a appris qu'elles ont une correspondance avec les nerfs, au service desquels elles sont particulièrement employées ; au lieu que les Anciens ont crû qu'elles ne servoient que comme d'un coussinet pour appuyer les parties voisines, ou d'éponge pour en attirer les humeurs superfluës. Voyez le traité qu'il a fait de l'usage des *glandes* qu'il intitule *adonographie*. Le pancreas est une grosse *glande* qui est à la division de la veine porte, le thimus ou sagouë en la separation de la veine cave. Hipocrate met les rognons au rang des *glandules*. Dans le détroit du gosier qu'on appelle *isthmos* il y a deux *glandules* qu'on appelle *amigdales* ; au col de la vessie il y en a qu'on nomme *prostates* ; au dessous des oreilles il y en a qu'on nomme

autrement flamme ou iris. Petit glaieul, glaieul à grandes feuilles.

GLAIRE, substantif fem. Humeur visqueuse. Il a l'estomac plein de glaires. Cette médecine luy a fait vuidier des glaires, il a des glaires dans la vessie.

On appelle glaire le blanc de l'œuf quand il n'est pas cuit.

GLAIREUX, **EUSE**, adj. Qui n'est que glaire. Cette chair est glaireuse. Humeur, matière glaireuse.

GLAISE, adj. fem. Qui n'a d'usage qu'en cette phrase : terre glaise; qui se dit d'une certaine terre grasse, propre à faire de la poterie.

On se sert aussi de la terre glaise pour contenir l'eau dans un bassin de fontaine, dans un canal, etc.

Il se dit quelquefois tout seul ; creuser jusqu'à la glaise.

GLAIVE, s. m. Coutelas, épée trenchante. Il est vieux.

quoy on glisse. Une grande glissoire. Une petite glissoire. Faire une glissoire.

GLOBE, s. f. Corps rond solide. Un beau globe.

Globe terrestre. Corps solide et rond sur lequel on représente la terre, l'eau, des cercles, des points, etc.

Globe céleste. Corps solide et rond sur lequel on représente le ciel, les planètes, les signes célestes, etc.

Globe, Terme de Faïancier. Verre de forme circulaire, monté sur un pied, qu'on met sur la corniche de la cheminée pour représenter en petit les objets qui sont dans une chambre.

Les globes de son sein sont plus blancs que la neige, **RACINE**. C'est-à-dire, ses tetons.

GLOIRE, s. f., honneur acquis par de belles actions : la gloire est l'âme de la vertu ; avoir de la gloire.

Gloire, ornement, honneur. Molina est la gloire

parotides, et parce qu'elles servent aussi à boire la pituite et serosité des humeurs superflus on les appelle *émonctoires*.

La *glande* pineale, où M. Descartes met le principal siège de l'âme, est une *glande* qui est dans le cerveau, faite en forme de pomme de pin, c'est pourquoy on la nomme *conus*, *conoides* et *conarium*. Ce mot vient de *glans*, parce qu'elle a quelque ressemblance avec le *gland*.

Glanduleux, adj. m. Composé de glandes. Les corps *glanduleux* sont des especes de glandes, qui ont des veines et des arteres et qui ont quelque action. Les mammelles sont des corps *glanduleux*. Galien met les testicules entre les corps *glanduleux*.

GLANE, s. m. Petit bouquet d'épics épars et négligés dans un champ, que les pauvres gens ramassent après qu'on a moissonné et lié les gerbes.

On dit en proverbe, il y a encore assez de champ pour faire *glane*, pour dire qu'il reste encore assez de profit ou de travail à faire pour les autres dans une affaire, dans une science.

Glane, en terme de Jardinier, est une longue botte d'oignons attachés sur de la paille à un échalas. Le peuple de Paris dit *glene*.

Glaner, v. act. Ramasser les épics égarés et négligés dans un champ moissonné. Ruth étoit venuë pour *glaner* quand Boos l'épousa : ce mot vient *a glandibus colligendis*, d'où l'on a étendu la signification aux épics de bled.

Glaner, signifie figurément faire un petit gain dans un affaire que d'autres y en ont fait de tres-grands. Les premiers ont eu toute la graisse de cette affaire ; il n'y a qu'à *glaner* pour ceux qui viendront après eux.

Glané, ée, part. pass.

et on ne s'en sert guère qu'en ces phrases : qui frappe de glaive, de glaive mourra. Le Souverain a la puissance du glaive ; Dieu luy a mis le glaive entre les mains.

On dit en termes de l'Écriture sainte : la parole de Dieu est un glaive trenchant des deux côtés.

On appelle glaive spirituel, la juridiction de l'Église, le pouvoir qu'elle a de retrancher de la communion des fidèles.

GLADIATEUR, s. m. chez les Romains c'étoit des Es-crimeurs à outrance qui combattoient l'un contre l'autre pour le divertissement du peuple. Combats de gladiateurs ; la religion chrétienne défend les jeux, les spectacles des gladiateurs.

On appelle aussi gladiateurs, ceux qui font profession de se battre en duel.

GLAND, s. m. Fruit du chêne et de quelques autres

de nôtre société, PASC. l. 7 ; il fait gloire d'être ignorant, GOMBAUD. *Epig.* l. 4.

Gloire, le mot de gloire signifiant orgueil se prend en bonne et mauvaise part : il y a une sotte gloire et une belle gloire. ABL.

Gloire, terme de peinture, ciel ouvert et lumineux avec des Anges représentés dans une voute, ou un tableau.

GLORIA in excelsis, s. m., terme d'Église, cantique des Anges : chanter le gloria in excelsis.

GLORIEUX, EUSE, adj. Plein de gloire, illustre, éclatant : Nom glorieux. Action glorieuse. Blessure glorieuse. ABL.

Glorieux, euse, superbe, fier, orgueilleux ; avoir l'air glorieux ; je ne me trouve jamais si glorieux que quand je reçois de vos lettres, VOIT. Il est tout glorieux de la mort de son ennemi. ABL. *Re.* l. 3. c. 4.

Glorieux. s. m. Un vain, un superbe : C'est un glo-

Glaneur, euse, s. m. et f. Celui ou celle qui glane. Les *glaneurs*, ne viennent qu'après que les gerbes sont liées.

GLAPIR, verb. neut. Faire un cry dont le son est aigu et perçant, comme font les petits chiens. Le dessus de ce concert ne vaut rien, au lieu de chanter il *glapit*. Ce mot vient de l'Allemand *Klapern*, signifiant la même chose.

Glapisement. s. m. Le cry des renards et des petits chiens ou des personnes qui ont la voix trop aiguë.

Glas, s. m. Son de cloche qu'on tinte lorsqu'une personne vient d'expirer ou agonise, pour avertir qu'on prie Dieu pour elle. Ménage prétend que ce mot vient de *lessus* latin. Quelques autres le dérivent de *classicum*.

Glatceron. Voy. Glouteron.

Glaucoma, s. f. Terme de Médecine; c'est une maladie des yeux qui arrive lorsque l'humeur cristalline se change en couleur verdoyante et azurée; car alors ceux qui ont cette maladie n'aperçoivent aucunement la lumière.

Glayeul, s. m. Fleur qu'on nomme autrement *ambe* : Il y en a de jaunes, de rivière ou de marais; elle est pourtant plus étroite et plus petite que la flambe et pointuë comme une épée, pleine de nerfs et de veines; ses fleurs sont rangées en un bel ordre, sa graine est ronde et sa racine double. Mathiole l'appelle *l'herbe des bleds*, parce qu'elle y croît de la hauteur d'une coudée sur une tige pleine de jus. Il y a aussi un *glayeul* sauvage qu'on appelle *spatula foetida*, à cause qu'il est puant. Ce mot vient de *gladiolus*; Nicod. On l'appelle aussi Iris.

Glebe, s. f. Terme de Chimie, motte de terre qui enferme quelque métal ou mineral. On apporte les *glebes* aux forges pour les laver et épurer, et puis les fondre.

Glebe, en terme de Jurisprudence et de coûtume, c'est le sol de l'heritage qu'on possède. Les esclaves étoient au-

arbres semblables : il y aura bien du gland cette année ; on engraisse les cochons de gland ; les poëtes disent que les premiers hommes vivoient de gland.

On appelle figurément *gland*, certain ouvrage de fil, qui a été fait d'abord en forme de gland, pendant au bout de deux petits cordons de fil, avec quoi on attache les collets, ou que l'on met au coin des mouchoirs par ornement : glands de Hollande ; glands à graine d'épinars ; les glands d'un collet ; il ne porte point de glands.

GLANDÉE, s. f. Le gland qui tombe des chênes ; la glandée fut abondante cette année là ; envoyer les cochons à la glandée.

GLANDE, s. f. Tumeur qui vient dans l'aine, à la gorge, ou autre partie du corps : il lui est venu une grosse glande en tel endroit ; ces glandes ressemblent fort à des écrouelles.

rieux ; un petit sot, un petit glorieux ; **SCARON**.

GLORIEUSE, s. f., celle qui est superbe : C'est une petite glorieuse qui mérite d'être jouée.

GLORIEUSEMENT, adv., Avec honneur : Combattre glorieusement ; **ABLANC**. ; il s'est glorieusement tiré d'affaire ; **SCARON**.

GLORIFIER, v. a. Ce mot au sens actif s'emploie souvent dans les matières de piété, et il signifie rendre gloire à Dieu : Glorifions Dieu de toutes choses ; **ARNAUD**.

Se *glorifier*, v. r., faire gloire d'une chose : Il se glorifie de son ignorance.

GLOSE, s. f., explication faite mot à mot et fidelement sur le texte : la glose ordinaire parle de la sorte ; écrire de la glose, terme de classe, c'est écrire l'explication du texte.

Glose, terme de Poésie. C'est un Poëme que les François ont imité des Espagnols,

trefois attachés à la *glebe*, on les vendoit avec le fonds. Quelques gens de main-morte, qui sont attachés à la *glebe*, ne peuvent aller demeurer ailleurs.

GLISSADE, subst. f. Mouvement prompt que l'on fait sur de la glace ou sur quelqu'autre chose fort unie. Les Hollandois, avec des patins, font des *glissades* d'une lieuë en peu de momens.

Glissant, ante, adj. Lieu où on fait des glissades. C'est un pas *glissant*, qui se dit tant au propre qu'au figuré.

Glissement, s. m. Terme de Physique. Les corps ne sont liquides que par le *glissement* continuel de leurs parties les unes sur les autres.

Glisser, v. n. Se mouvoir promptement sur de la glace ou sur quelque chose de gras ou d'uni. Le pied *glisse* aisément sur le pavé gras, sur du bois mouillé, sur des planchers frottés et cirés. Ce mot vient de *glace* parce qu'elle sert à *glisser*. Quelques-uns le dérivent du Grec *glischros* qui signifie *lubricus* ou glissant; **MÉNAGE**. On le dit aussi de plusieurs choses qui s'échappent et se coulent aisément et par surprise. Cette anguille a *glissé*, lui a échappé des mains ; le pied de cette échelle a glissé. Ce verre, ce couteau ont *glissé* de dessus la table qui étoit en pente.

Glisser, à l'act. signifie fourer adroitement quelque chose dans une autre, sans qu'on s'en aperçoive. Ce coupeur de bourses a *glissé* la main dans ma poche, et puis s'est *glissé* dans la foule et s'est sauvé.

Glisser, se dit aussi figurément en morale, et signifie éviter ou passer légèrement sur quelque chose. Un Orateur *glisse* sur les actions de celui qu'il loüe, quand elles peuvent être un peu blâmées. Ce point est un peu délicat, il a *glissé* dessus.

Glisser, signifie aussi inserer, insinuer adroitement. Il a

GRANDULE, s.f. Amygdale, petite glande qui se trouve naturellement en diverses parties de l'animal, comme sous le menton, dans les mamelles : quand les glandes viennent à s'enfler, alors on les appelle glandes.

GLANDÉ,ÉE, adj. se dit d'un cheval prêt à jeter sa gourme, qui a les glandes de dessous la ganache enflées.

GLANE, s. f. Poignée d'épics que l'on cueille dans le champ après que le bled en a été emporté ou que les gerbes sont liées ; grosse glane ; cette femme a tant fait de glanes en ce champ-là ; ses glanes lui suffisent pour la nourrir.

On dit fig. et proverbial. : il y a encore beau champ pour faire glane ; pour dire, il y a encore beau, ample sujet de travailler à quelque chose, à quoy un autre a déjà travaillé.

et c'est une espece de Paraphrase de quelques vers qu'on appelle texte. Voiture et Sarazin ont fait des gloses françoises, mais on tient que c'est Voiture qui les a introduites dans nôtre Poësie. La glose de Sarrazin sur le sonnet de Job, de Benserade, est un petit chef-d'œuvre.

GLOSER, v. a., interpreter, écrire la glose qu'on a faite de quelque Auteur : Gloser une Epitre de Cicéron ; Gloser un livre de Virgile ; Leçon glosée.

Gloser, trouver à redire, reprendre. Pour un maigre Auteur que je glose en passant, est-ce un crime après tout ? **DESPREAU**X, Satire 6.

GLOSSATEUR, s. m., celui qui fait une explication du texte ; ancien Glossateur, **PATRU**.

GLOSSAIRE, s. m., mot qui signifie Dictionnaire, mais qui ne se dit guere en parlant, serieusement : Un gros glossaire, un petit glossaire.

glissé un passage, une autorité, un trait de louange, de satire, dans son discours. On a *glissé* une clause dans ce contract qui fait grand tort au vendeur. Il s'est *glissé* beaucoup de fausses opinions et d'erreurs populaires dans les livres des Philosophes.

On dit proverbialement : C'est à vous à *glisser*, lorsque plusieurs personnes sont engagées dans quelque affaire, dans quelque travail, dans quelque peril, et que les autres y ont déjà passé et fait leur devoir.

Glissé, ée. part.

Glissoire, s. f. Lieu où on glisse par divertissement, et qu'on unit exprés pour cela.

GLOBE, s. m. Corps solide compris sous une seule superficie, qui a un point au milieu duquel, si on tire des lignes à ses extrémités, elles sont égales. La terre et l'eau ne sont qu'un *globe*. Les planettes sont des *globes* solides et éclairés.

Le *Globe* du monde roule sur son axe, dont les extrémités sont les deux Poles. Ce mot vient du Latin *globus*.

On appelle *Globe* celeste et *Globe* terrestre deux instrumens de Mathematique, où sont décrits, en l'un les diverses régions de la terre, et en l'autre les étoiles fixes du Firmament contenuës en 48 asterismes ou constellations; ils sont soutenus par deux Cercles, dont l'un marque l'Horison et l'autre le Meridien avec un petit cercle Polaire, qu'on nomme *gnomon*. Il y a de ces *globes* dans toutes les belles Bibliothèques.

On dit figurément et poëtiquement, que deux beaux yeux sont deux globes de feu. On dit aussi d'un beau sein qu'il porte deux globes d'ivoire.

Globule, s. f. Petit corps spherique, ou ayant figure de

Il se dit aussi de plusieurs petites poires qui sont arrangées près à près sur une même branche, et de nombre d'oignons attachés de la sorte à une torche de paille : voilà une belle glane de poires de blanquette ; acheter une glane d'oignons.

GLANER, v. a., ramasser des épis de bled, et en faire des glanes. Dans l'Ancien Testament Dieu défend aux propriétaires de glaner dans leurs champs : cette paysane a glané plus d'un septier de bled durant l'août.

Il se dit fig. des petits profits que l'on fait dans la même nature d'affaires où un autre a déjà extrêmement profité : il a tellement pillé cette province qu'il n'a rien laissé à glaner après lui.

GLANÉ, ÉE, part. pass.

GLANEUR, EUSE, subst. celui ou celle qui glane : il y a bien des glaneurs et des

GLOUGLOU, s. m., mot imaginé pour représenter le bruit que fait le vin, ou autre liqueur qui passe au travers d'un canal, ou tuyau étroit : Qu'ils sont doux ! bouteille ma mie ! Qu'ils sont doux, vos petits glougloux !
MOLIÈRE.

GLOUSSER, CLOUSSER, verbe neut., l'un et l'autre se dit en parlant des poules qui ont des petits poulets. C'est le cri naturel que fait la poule lorsqu'elle conduit les poulets, ou lorsqu'elle les appelle : Poule qui glousse.

GLOUTON, gloutonne, adject. Friand, gourmand : Il est glouton ; elle est un peu gloutonne.

Glouton, subst. mascul. Goinfre, gourmand : Il mange tout, le gros glouton, GOMB. Epig. l. 4. Il n'est rien tel que d'être glouton. SCARON, Poës.

GLOUTONNEMENT, ad-
verbe d'une manière gloutonne : Les loups mangent

globe. Le Mercure épanché se forme toujours en *globules* ou corps ronds.

Globe, en termes de pyrotecnie se dit des corps où on a renfermé de la poudre pour faire des feux artificiels de quelque figure et qualité qu'ils soient. On a vû même, dans les magasins du Comte d'Oldembourg, des grenades anciennes de forme cubique ou paralellipede. Voyez Casimir en sa Pyrotecnie.

GLOIRE, s. f. Majesté de Dieu, la vûë de sa puissance, de sa Grandeur infinie. Les yeux mortels ne peuvent voir Dieu dans sa *gloire*. Dieu a paru dans sa *gloire* sur le mont Thabor. Les bien-heureux voyent Dieu dans sa *gloire*, et face à face. La *gloire* éternelle. Dieu viendra dans sa *gloire* juger les vivans et les morts.

On appelle en termes de Peinture et d'Opera une *gloire*, un lieu fort éclairé, une représentation imparfaite de la *gloire* celeste. Mignard a peint au Val-de-Grace une *gloire*.

Gloire, se dit aussi de l'honneur qu'on rend à Dieu, des loüanges qui luy sont dûës. Dieu est jaloux de sa gloire; il a dit : Je ne donneray ma gloire à personne. *Gloire* soit au Pere, au Fils et au S. Esprit.

Gloire, se dit par emprunt et par participation de l'honneur mondain, de la loüange qu'on donne au mérite, au sçavoir et à la vertu des hommes. La *gloire* du monde n'est qu'une fumée. Ce triomphateur est revenu comblé, tout couvert de *gloire*. Cet ouvrage a acquis beaucoup de *gloire* à son Auteur. Ce Prince a tiré beaucoup de *gloire* de cette action de clemence, de justice.

Gloire, signifie quelquefois orgueil, presumption, bonne opinion qu'on a de soy-même. Ce noble a une sotte *gloire* qui empêche qu'on ne le frequente. Ce qui gâte bien des Auteurs c'est la vaine *gloire*.

glaneuses dans ce champ ; les glaneurs ont recueilli assez de bled pour leur hiver.

GLAPIR, v. n. jeter un cri, aboi aigre, tel que font quelquefois les renards, ou les petits chiens. Il signifie aussi crier, hausser la voix d'un ton aigre et perçant : cette femme ne fait que glapir ; elle glapit en chantant.

GLAPISSEMENT, s. f. Le cri des renards et des petits chiens quand ils glapissent.

Il se dit aussi des personnes.

GLAS, subst. m. (Quelques-uns disent Glais), le son d'une cloche qu'on tinte pour une personne qui vient d'expirer : sonner le glas.

GLE

GLEBE, subst. f. terme de coûtume et de pratique qui signifie l'héritage, la possession d'une terre : les hommes de main-morte sont

gloutonnement. LA FONTAINE, Fables, livre 3.

GLOUTONNIE, Gloutonnerie, s. f. L'usage est pour gloutonnie, et même il ne se dit ordinairement que dans le burlesque. On se sert en sa place, de gourmandise. La gloutonnie est digne de blâme.

GLU, s. f., c'est un composé de grains de gui avant qu'ils soient meurs ; Glu fort bonne.

GLUAU, s. m. Sorte de petites verge frottée de glu qu'on tend sur les branches d'un arbre pour attraper quelque oiseau : Tendre des gluaux.

GLUER, verbe actif. Frotter de glu : Il faut gluer ces petits brins.

GLUANT, gluante, adj. Visqueux, qui s'attache aux choses : Matière gluante ; la poix est gluante ; Le miel est gluant.

La pauvreté est si gluante qu'on ne s'en saurait

On dit qu'un homme fait *gloire* d'une chose lorsqu'il s'en vante, qu'il s'en fait honneur : Cet homme fait *gloire* de sa noblesse, et cet autre fait *gloire* d'être parvenu aux grands emplois, malgré sa basse naissance. Un infame fait *gloire* de son vice.

Glorieux, euse, adj. Qui est dans la gloire celeste, qui jouit de la béatitude éternelle. La *glorieuse* Vierge Marie. Les corps *Glorieux* ne seront plus sujets aux infirmités humaines.

Glorieux, est aussi celui qui a acquis de la gloire par son mérite, par son sçavoir, par sa vertu, ou ce qui donne de la gloire. Le Roy a fait plusieurs actions *glorieuses*. Cet Auteur est bien *glorieux* d'avoir fait un si bel ouvrage. Il est mort au lit d'honneur d'une mort *glorieuse* ; d'une blessure *glorieuse*.

Glorieux, se dit aussi d'un homme qui a trop de vanité ; en ce sens on dit proverbialement qu'il fait bon battre *glorieux*, car il ne s'en vante pas.

Glorieusement, adv. D'une manière glorieuse. Il s'est tiré *glorieusement* de cette bataille.

Glorification, s. f. Qui ne se dit que de l'élevation à la gloire éternelle que Dieu accorde à ses Elûs après leur mort.

Glorifier, v. act. Admettre à la béatitude éternelle. Dieu *glorifie* ses prédestinés.

Glorifier signifie aussi honorer, donner de la loüange soit à Dieu, soit aux hommes. Il faut *glorifier* Dieu incessamment. Les gens de bien qui sont dans les grandes Charges méritent d'être *glorifiés*.

Glorifier, avec le pronom personnel, signifie se vanter, tirer vanité de quelque chose. Il se *glorifie* de ses ancêtres.

attachés à la glebe ; le patronage suit la glebe.

GLI

GLISSER, v. n. Il se dit lors que le pied vient tout d'un coup à couler sur quelque chose de gras ou d'uni : glisser sur le pavé ; la terre est grasse, on ne sçauroit s'empêcher de glisser ; quand il fait verglas on glisse ; le pied lui glissa et il tomba ; glisser sur la glace par divertissement ; glisser avec des patins ; les enfants se plaisent à glisser.

Il se dit aussi de plusieurs sortes de choses.

L'échelle glissa ; cela m'a glissé des mains.

On dit proverbialement et fig. : c'est à vous à glisser ; c'est votre tour à glisser, pour dire, c'est à votre tour à faire telle ou telle chose. Et cela se dit ordinairement quand il s'agit de quelque chose où il y a de la peur, du peril, de la dépense, etc.

dépêtrer. ABLANCOURT, LUCIEN. Tome 1.

Engluer, v. a. Se prendre à de la glu ; oiseau qui a englué son aile.

GNOMONIQUE, s. f. C'est la science qui enseigne la manière de faire des Cadrans au soleil ; sçavoir la Gnomonique.

GOBELET, s. f. Sorte de petit vase qui est propre à boire, et qui est ordinairement fait d'argent, ou d'étain sonnante.

Gobelet, Espece de petit gobelet de fer blanc propre pour faire divers tours : Jouer des gobelets ; Un tour de gobelet.

Gobelet, office qui n'est que pour le Roy. C'est un endroit où on met ce qui regarde le linge, le pain, le vin et l'eau qu'on doit servir au Roy.

GOBELOTER, verbe neutre. Ce mot est bas et signifie boire et grenouiller dans quelque cabaret, ou

de son bien, de son esprit; tous les biens de ce monde ne méritent pas qu'on s'en *glorifie*.

Glorifié, ée. part. et adj.

GLOSE, s. f. Interpretation ou traduction qu'on fait, de mot à mot, d'un Auteur en une autre Langue. Les écoliers ont besoin d'une *glose* interlinéaire pour entendre Ciceron, Virgile, Juvenal, etc.

Glose, est aussi un Commentaire qu'on fait en la même ou en une autre Langue pour expliquer plus au long et plus intelligiblement le texte d'un Auteur. La *glose* de la Bible, qu'on appelle *glose* ordinaire, a été faite par Nicolas de Lira, en six volumes. Les *gloses* du Droit sont les Commentaires marginaux d'Accurse; sur quoi Rabelais a dit que c'étoit une belle robe bordée de merde : c'est à dire que le texte est excellent, et que la *glose* ne vaut rien.

On dit en ce sens, proverbialement, d'un méchant Commentaire, que c'est de la *glose* d'Orléans, plus obscure que le texte.

Glose, se dit aussi de certaines critiques ou additions qu'on fait sur les événemens, et les histoires du monde : Il est vrai que ses amis racontent l'affaire comme cela, mais la *glose* ajoute que, etc.

Glose, est aussi une espèce de Poésie, faite à l'imitation des Espagnols, comme une espèce de commentaire ou de parodie d'une pièce d'un autre Auteur, dont on répète un vers à la fin de chaque quatrain ou strophe qu'on fait contre luy. Il y en a des exemples dans les Poésies de Sarasin.

Glose, verb. act. Mettre de la *glose* sur un Auteur, sur des feuilles de Collège.

Gloser, signifie aussi commenter; plusieurs Auteurs ont *glosé* la Bible.

Il sign. fig. passer légèrement sur quelque matière ; c'est une matière délicate, qu'il ne faut pas trop approfondir, il faut glisser légèrement dessus.

GLISSER, est aussi actif, et signifie, mettre, couler adroitement quelque chose en quelque endroit sans qu'on s'en aperçoive ; glisser sa main dans la poche de quelqu'un ; glisser un papier dans un sac ; il se glissa tout doucement dans le cabinet ; les troupes se glissèrent le long de la contre escarpe.

On dit aussi, glisser un mot, une clause dans un contract.

Il sign. fig. insinuer dans les esprits ; c'est lui qui a glissé cette erreur parmi le peuple.

En ce sens on s'en sert plus ordinairement au n. passif : cette opinion s'est glissée insensiblement dans les esprits ; les erreurs se glissent facilement.

autre lieu. Il s'amuse à gobeleter toute la journée.

DEGOBILLER, v. a. Mot bas qui signifie dégueuler. Dégobiller son soupé.

GOBER, v. a. Avaler. Gober un œuf frais. Il a gobé le morceau.

Ils sont propres à Gober tous les hameçons qu'on leur veut tendre. MOLIÈRE, Pourceaugnac, acte 2. scène 3.

GOBERGES, s. f. Terme de tapissier. Petits ais de 4 ou 5 pouces de large, qui sont liés avec de la sangle et qu'on étend sur le bois de lit pour mettre la paille ou un sommier de crin. Quelques-uns appellent ces goberges *enfonçure* ; mais le mot de l'art c'est *goberges*.

GOBERGES, perches dont les menuisiers se servent pour tenir sur l'établi leur besogne en état.

SE GOBERGER, v. r. Mot bas et burlesque ; se choïer, se réjouir tout à son aise. Il se goberge auprès de son

Gloser, signifie encore ajouter quelque chose à une histoire qu'on raconte, l'expliquer à sa fantaisie, et d'ordinaire en mauvaise part, la critiquer. Il ne faut point donner à *gloser* sur ses actions

Glosé, ée, part. et adj.

Gloseur, s. m. Critique qui censure les actions des autres. Il se fait peu de choses qui soient à l'épreuve des *gloseurs*, des gens qui trouvent à reprendre sur tout.

Glossaire, s. m. Dictionnaire servant à l'explication des mots obscurs ou barbares d'une Langue corrompue; le glossaire de Spelmannus est appelé *Latino barbarum*, et est un sçavant ouvrage, quoique cet Auteur n'eût commencé à étudier qu'à 50 ans. Le *glossaire* de M. du Cange en 3 volumes, est un travail merveilleux et plein d'une érudition extraordinaire. Le *glossaire* de Lindembrok; etc.

Glossateur, subst. masc. Auteur qui a glosé quelque livre. Les *glossateurs* de la Bible.

Glossocome, s. m. Terme de mécanique, est un nom que Heron donne à une machine composée de plusieurs rouës dentelées garnies de leurs pignons, qui sert à élever de grands fardeaux. Voyez-en les figures dans le 8^e livre de Pappus, et dans l'*apiarium* de Bettinus. *Glossocome*, est aussi un instrument de Chirurgie, ou espece de ferrement et machine qui sert à remettre des membres disloqués.

Glotte, s. f. Terme d'Anatomie qui se dit d'une fente qui est au devant du gosier, laquelle sert à former la voix des animaux: ce mot est Grec, et signifie *langue* ou *languette*.

GLOUGLOU, s. m. Terme burlesque qui ne se voit que dans les chansons bachiques, pour signifier le bruit que fait le vin en sortant d'une bouteille; ce n'est pas que toutes les autres liqueurs ne fassent le même bruit. Ce mot

GLISSÉ, ÉE. part. passé.

GLISSANT, ANTE. adj. sur quoy l'on glisse facilement sans pouvoir s'y tenir ferme : le chemin est fort glissant ; le pas est glissant ; quand il y a du verglas , il fait bien glissant.

On dit fig. d'une affaire, d'une rencontre, où il est besoin de beaucoup d'adresse pour se conduire, que c'est un pas glissant.

GLISSADE, s. f. v. action de glisser, le mouvement que l'on fait en glissant ; faire une glissade ; il fit une glissade et tomba.

GLISSOIRE, s. f. chemin frayé sur la glace pour glisser, endroit où les enfans, les jeunes filles glissent par divertissement: les enfans font des glissoires dans les ruisseaux quand ils sont gelés.

GLO

GLOBE, s. m. corps spherique, corps tout rond : le centre d'un globe ; le

feu ; Il ne songe qu'à se gaubarger.

GODELUREAU, subst. m.

Ce mot signifie jeune homme qui fait le Damoiseau et qui est propre, qui songe à plaire et principalement aux Dames.

Le mot de Godelureau n'entre que dans le burlesque et le plus bas style, comme il paroît par les poésies de Scaron et d'autres Poètes comiques.

Il est vray qu'on trouve souvent ce mot dans un de nos plus fameux historiens qui est de l'Académie Française, mais ce fameux historien n'est pas à imiter en cela.

GODENOT, s. masc., petit morceau de bois qui se démonte à vis, qui a la figure d'un marmouset, et dont se servent les joüeurs de gobelets pour divertir le petit peuple. C'est un franc godenot, c'est à dire un folâtre.

GODET, s. m. Manière de

vient de *gluttus*, qui signifie la partie du col par où passent les viandes, ou plutôt il a été fait par onomatopée du son de la liqueur qui passe au travers d'un canal étroit; **MÉNAGE.**

Gloussement, s. m. Bruit sourd que font les poules prêtes à couvrir, ou qui ont des poussins. Ce mot vient du Latin *glocire*, qui se trouve dans Festus pour signifier la même chose.

Glousser, se dit au propre des poules, et par extension des personnes qui sentent quelque douleur et incommodité, et qui s'en plaignent sourdement : On ne sçait ce qu'a cette fille, mais elle *glousse* toujours.

Glouteron, s. m. Herbe portant de petits boutons barbus qui s'attachent aux passans. Cette plante a plusieurs petites branches rudes et quarrées, ses feuilles ressemblent à celles d'arroches, et ont le goût de cresson alenois; elles sont disposées par intervalles, et environnent en rondeur ses branches, comme on voit en la garance, et sont semblables aussi à la courge, quoi que plus grandes, plus veluës, plus noires et plus épaisses. Mathiole dit qu'il n'y a point d'herbe qui ait la feuille plus grande que celle-ci. Sa tige est blancheâtre, sa racine noire au dehors et blanche au dedans : elle croît partout, principalement parmi les lentilles ; sa fleur est blanche, son fruit est comme une grande olive, et est rond et épineux comme celui du plane; sa graine est dure, ronde, creuse, blanche et faite comme un nombril et herissonnée, laquelle s'attache aux vêtemens. Les Italiens l'appellent *speronnella*, parce qu'elle a ses feuilles disposées en étoiles comme une molette d'éperon. En Latin *lappa minor*, *lappa inversa*, ou *Xanthion*, ou *philantropos*, *aparina*, *aspergula*, *personata*. On l'appelle aussi *glatero*, *glouteron*, *grapelle* et *hardant*.

diametre d'un globe ; la circonference d'un globe ; la superficie d'un globe ; le globe du monde ; le globe de la terre ; la terre et l'eau ne font qu'un globe ; globe de feu ; globe de fumée.

On appelle les cieux, les globes célestes.

On appelle *Globe terrestre*, un globe spherique sur la superficie duquel sont dépeintes les régions de la terre, selon leur situation et leurs mesures ; et globe celeste, celui sur lequel sont dépeintes les étoiles et les planettes, selon leur situation.

GLOBULE, s. m. diminutif. Petit globe, petit corps spherique.

GLOIRE, s. f. honneur, louange, estime, reputation qui procede du merite d'une personne, de l'excellence de ses actions ou de ses ouvrages : aimer la gloire ; chercher la gloire ; être avide de la gloire ; ac-

petite écuelle de terre ou de grez. Un petit godet. Un grand godet.

Godet, terme de Maçon. Petite ouverture par où l'on fait couler du mortier dans les joints montans et autres joints de pierre.

Godet de plomb. Petites goutières qu'on met aux crénaux pour jetter l'eau lorsqu'il n'y a point de descente.

Godet, terme de Jardinier. Ce mot se dit de certaines fleurs, et veut dire ce qui contient la fleur. La jacinthe a le godet incarnat.

GODIVEAU, s. m. Sorte de pâté de chair de veau, où il y entre des culs d'artichaux et des champignons, qui est découvert, fait en ovale. Un Godiveau tout brûlé. *DESPREAU*, *Sat.*

GODRON, s. m. Terme d'Architecte. Espèce de moulure relevée en forme d'œuf.

FELIBIEN.

Godron, s. m. Terme de Blanchisseur. Plis en rond qu'on fait à la manchette

Glouton, onne, adj. Goulu, gourmand, qui mange avec avidité, qui engloutit. Le brochet est fort *glouton*. Les loups sont *gloutons*. Ce mot vient du Latin *gluto*; NICOD.

C'étoit aussi autrefois une injure qu'on disoit par raillerie : Un faux *glouton*. Ce failli *glouton* d'Arnaldus; VOITURE.

Gloutonnement, adv. D'une manière gloutonne. Il n'y a rien de plus dégoûtant que de voir manger *gloutonnement*.

Gloutonnie, s. f. Avidité de manger. La *gloutonnie* est un des sept pechés capitaux.

GLU, s. f. Composition visqueuse, qu'on fait pour prendre les oiseaux, et pour enduire les seps de vigne, afin de les garantir des chenilles; elle se fait avec les écorces du bois de houx qu'on luy ôte dans le temps de la seve, lesquelles, après avoir été bien battues dans un mortier et mises pendant quelques jours à pourrir dans la terre, on lave et on paîtrit en eau courante; elles laissent cette matière gluante et verdâtre, qu'on appelle *glu*. On en fait aussi du guy de chêne, voyez *guy*, et avec des racines de viorne. En Surie on en fait avec des prunes de Sebasten. Ce mot vient de *gluten* ou de *glux*, qu'on trouve dans les Auteurs Latins. Voyez Ménage.

On appelle aussi *glu* certaine humeur qui vient sur l'écorce des arbres, qui se seche au Soleil et fait comme des poireaux. La *glu* de cerisier et de prunier est ce qu'on appelle gomme Arabique, qui entre en la composition de l'encre.

Glu, se dit figurément de tout ce qui prend ou peut attacher quelque chose, témoin ces jolis vers de Scarron :

Ce n'est que maroquin perdu,
Que les Livres que l'on dédie,
Depuis que Montauron mendie,

sieurs petits coups. Il est bas, et ne se dit guere qu'en mauvaise part : c'est un homme de crapule, qui n'aime qu'à gobeloter.

DEGOBILLER, v. act. Vomir le vin et les viandes qu'on a prises avec excès. Degobiller son dîner, degobiller sous la table. Il est bas.

DEGOBILLÉ, ÉE, part.

DEGOBILLIS, s. m. v. Le vin et les viandes dégobillées, cela sent le dégobillis.

GOBER, v. act. Avaler avec avidité et sans savourer ce qu'on avale. Gober une couple d'œufs frais ; gober un verre de vin tout d'un trait. Il ne se dit guere qu'en raillerie.

On dit prov. et fig. d'un homme qui s'amuse à niaiser, à fainéanter, qui perd le temps à des bagatelles, qu'il s'amuse à gober des mouches.

Il signifie fig. croire de léger. C'est un homme qui gobe tout ce qu'on lui dit.

GOBET, s. m. Morceau que l'on gobe. Il est vieux.

On dit fig. Prendre un homme au gobet, pour dire le prendre lorsqu'il y pense le moins. Il y avoit des gens apostés qui le prirent au gobet, en sortant de chez lui.

GOD.

GODELUREAU, s. m. Jeune homme qui fait le galant auprès des femmes. Il ne se dit qu'en mauvaise part. C'est un godelureau ; elle a toujours trois ou quatre godelureaux après elle.

GODET, subst. m. Sorte de vase à boire qui n'a ni pieds ni anse. Boire dans un godet.

GODIVEAU, s. m. Il ne se dit ordinairement qu'avec le mot de pâté, et signifie certain pâté découvert, composé

de la bière ou d'autres liqueurs, qui est un vaisseau d'un quart plus grand qu'un baril.

GONORRHÉE, subst. fem., terme de médecine. C'est un flux de semence involontaire, sans usage de Venus, sans délectation et sans érection de la verge. Galien dit que la *gonorrhée* est causée par la résolution et paralysie de la faculté retentive des parties genitales, à cause de la trop grande abondance de sang et de matière seminale qui y découle de toutes les parties du corps, laquelle ne se tournant point en graisse est obligée de prendre son cours par là; celle-ci s'appelle *gonorrhée* simple. Il y en a une autre virulente qui se fait lorsque la matière est corrompue. Dans l'école on l'appelle ardeur d'urine, et c'est un pus de couleur jaunâtre, quelquefois verdoyante, quelquefois sanguinolente et de mauvaise odeur, qui n'est pas bien cuit et qui ronge et ulcère le conduit de l'urine, en sorte que le patient y sent comme une corde, ce qui la fait nommer *cordée*. Ce mot est grec et est composé de *gonos*, *id est genitura* et de *rheo*, c'est à dire *fluo*, *seminis profluvium*.

GORD, s. m. construction faite de pieux fichés dans une rivière pour y étendre des filets et prendre du poisson. On défend les *gords* qui nuisent à la navigation. Cujas en parle au 24^e livre de ses Observations. Ce mot vient de *gorges* que quelques-uns croient être dérivé *ab orco*.

Gore, s. f. Vieux mot qui signifioit autrefois une truie. Ménage dérive ce mot de *gorrettus*, que les Latins ont fait de *choiros*, signifiant *porcus*. Borel le dérive de *goerm* ou *chærm*, qu'il dit avoir signifié pourceau en vieux gaulois. Le même mot signifioit autrefois pompe et braverie, du mot grec *gauros*, *superbus*. Les vieux poètes ont appelé rime *goret*, une rime non riche.

l'attribuer à honneur : il fait gloire de vous servir.

Il sign. aussi en tirer vanité : il fait gloire du vice.

GLOIRE se prend souvent en mauvaise part et signifie orgueil, sottise vanité : il crève de gloire ; la gloire le perdra ; sottise gloire, mauvaise gloire ; gloire pédantesque ; vaine gloire se prend particulièrement pour un sentiment trop avantageux de soi-même que la vanité inspire : la vaine gloire corrompt le mérite des meilleures actions.

GLOIRE signifie aussi la beatitude dont on jouit dans le paradis ; les âmes qui jouissent de la gloire éternelle ; un avant-goût de la gloire éternelle ; la gloire que Dieu a préparée à ses élus.

On appelle une gloire, en termes de peinture, la représentation du ciel ouvert avec les personnes divines et les anges et les bienheureux : une gloire du Titien,

des titres que prend le découpeur dans ses lettres de maîtrise, où il se nomme découpeur, gofreur, égratigneur ; c'est à dire celui qui picque le taffetas, mouchette et figure les étoffes avec des fers propres à cela

GOGAILLE, s. masc., mot burlesque. Débauche gaie et honnête ; bonne chère accompagnée de jouissance ; faire gogaille.

A GOGO, adverbe, mot burlesque pour dire, à son aise, heureusement et dans toute sorte de contentement : vivre à gogo ; Voir Poës.

GOGUES, s. f., humeur de rire et de se divertir : il est en ses gogues.

GOGUETTES, s. f. Injures, mots injurieux et satiriques ; elle lui a chanté goguettes.

GOGUENARD, ANDE, (adj.) Plaisant, railleur il est goguenard, elle est goguenarde, esprit goguenard, humeur goguenarde.

Sebastien Munster a fait un Livre in-folio de de la *Gnomonique* qui comprend tout ce qu'on peut scavoir sur les Cadrans. Sebastien Munster a fait un traité fort joli de la *Gnomonique*. On a aussi écrit de la *Gnomonique* Speculaire, qui enseigne l'art de faire des Cadrans qui marquent l'heure par la reflexion de la lumière sur toutes sortes de surfaces.

GOBE, s. f. C'est un morceau empoisonné que les bergers sement dans les champs où les moutons de ceux à qui ils veulent mal viennent paître; et c'est ce qui fait croire que les moutons sont ensorcelés. Les chasseurs se servent aussi de *gobes* pour faire mourir les bêtes puantes et mal-faisantes, comme les renards et autres. La noix vomique est une *gobe* pour les chiens, qui les fait mourir.

Gobelet, s. m. Tasse qui sert à boire, qui est ordinairement de figure ronde et sans pieds. Ce mot vient de *cupa* selon Ménage après Saumaise. Budé le dérive du Grec *cupellon*, comme qui dirait *cupelet*; d'autres de *gob*, mot Breton.

Chef de *Gobelet* chez le Roi, c'est celui qui donne à boire au Roi, et le *Gobelet* est le lieu où l'on fournit le vin pour le Roy, ce qu'on nomme ailleurs Somellerie.

Jouir des *Gobelets*, c'est faire plusieurs tours de passe-passe et de subtilité de main, comme font les charlatans, dont le principal est d'avoir trois *gobelets* de fer blanc, par lesquels ils font passer subtilement quelques petites balles ou boutons.

On appelle figurément un Joueur de *gobelets*, tout homme qui employe la ruse et l'artifice pour tromper en toutes sortes d'affaires.

Gobelet, se dit aussi de cette petite tige qui tient plusieurs fruits attachés aux arbres, comme le gland, la faine, les noisettes, parce qu'elle représente une petite coupe ou

de la bite ou d'autres liqueurs qui est un vaseau d'un
sup
GOIN

GOINFRE, s. m. Celui qui met tout son plaisir dans la
bonne chere, dans la debauchee du cabaret. C'est un goin-
fre; c'est un bon goinfre.

GOINFRE, v. n. Prendre avec exces le plaisir de la
bonne chere, faire debauchee a table. Il aime a goinfre. Il
ne fait que goinfre.

GOINFRE, s. f. Debauche de table. Aimer la goinfre ;
etre adonne a la goinfre.

GOITRE, s. f. (Quelques-uns le font masculin), Tumeur
grosse et spongieuse qui vient a la gorge, causee ordina-
irement par la boisson des eaux de neiges fondees. Les
Montagnards sont sujets aux goitres.

GOITREUX, EUSE. Qui a une goitre. Ceux qui habitent
les montagnes des Alpes sont ordinairement goitreux.

GOITREUX, EUSE. Qui a une goitre. Ceux qui habitent
les montagnes des Alpes sont ordinairement goitreux.

GOLFE, subst. m. Mer qui entre, qui avance dans les
terres. Golfe de Venise, golfe de Leon, etc. le golfe
Adriatique.

GOMME, s. fem. Suc visqueux et gluant qui sort de cer-
tains arbres; gomme de cerisier, d'abricotier; l'encens, la
myrrhe est une espece de gomme.

GOMMER, v. act. Enduire de gomme: gommer de la
toile.

GOMME, s. fem. Suc visqueux et gluant qui sort de cer-
tains arbres; gomme de cerisier, d'abricotier; l'encens, la
myrrhe est une espece de gomme.

GOMME, s. fem. Suc visqueux et gluant qui sort de cer-
tains arbres; gomme de cerisier, d'abricotier; l'encens, la
myrrhe est une espece de gomme.

GOMME, s. fem. Suc visqueux et gluant qui sort de cer-
tains arbres; gomme de cerisier, d'abricotier; l'encens, la
myrrhe est une espece de gomme.

de la bière ou d'autres liqueurs, qui est un vaisseau d'un quart plus grand qu'un baril.

GONORRHÉE, subst. fem., terme de médecine. C'est un flux de semence involontaire, sans usage de Venus, sans délectation et sans érection de la verge. Galien dit que la *gonorrhée* est causée par la résolution et paralysie de la faculté retentive des parties genitales, à cause de la trop grande abondance de sang et de matière seminale qui y découle de toutes les parties du corps, laquelle ne se tournant point en graisse est obligée de prendre son cours par là; celle-ci s'appelle *gonorrhée* simple. Il y en a une autre virulente qui se fait lorsque la matière est corrompue. Dans l'école on l'appelle ardeur d'urine, et c'est un pus de couleur jaunâtre, quelquefois verdoyante, quelquefois sanguinolente et de mauvaise odeur, qui n'est pas bien cuit et qui ronge et ulcère le conduit de l'urine, en sorte que le patient y sent comme une corde, ce qui la fait nommer *cordée*. Ce mot est grec et est composé de *gonos*, *id est genitura* et de *rheo*, c'est à dire *fluo*, *seminis profluvium*.

GORD, s. m. construction faite de pieux fichés dans une rivière pour y étendre des filets et prendre du poisson. On défend les *gords* qui nuisent à la navigation. Gujas en parle au 24^e livre de ses Observations. Ce mot vient de *gorges* que quelques-uns croient être dérivé *ab orco*.

Gore, s. f. Vieux mot qui signifioit autrefois une truie. Ménage dérive ce mot de *gorrettus*, que les Latins ont fait de *choiros*, signifiant *porcus*. Borel le dérive de *goerm* ou *chærm*, qu'il dit avoir signifié pourceau en vieux gaulois. Le même mot signifioit autrefois pompe et braverie, du mot grec *gauros*, *superbus*. Les vieux poètes ont appelé rime *goret*, une rime non riche.

du mérite, mais il est un peu glorieux ; je hay bien les glorieux ; c'est un glorieux ; il est sot et glorieux.

On dit proye ; il fait bon battre glorieux, il ne s'en vante pas.

Il signe encore bienheureux, qui jouit de la gloire, de la beauté éternelle : Dieu seul est essentiellement glorieux ; la glorieuse vierge Marie ; les glorieux Saints et Saintes ; corps glorieux ; les corps glorieux sont impassibles. Les qualités d'un corps glorieux sont l'impassibilité, l'agilité, etc.

On dit proverbialement d'un homme, qu'il n'est pas corps glorieux, pour dire qu'il est sujet aux infirmités humaines.

GLORIEUSEMENT, adverbe, d'une manière glorieuse : il s'est tiré glorieusement de cette affaire ; il est mort glorieusement.

GLORIFIER, v. act., honorer, rendre honneur et

de mer : le golphe Adriatique. ABLANG, ARRIEN.

GOLIS, s. m. Terme de chasse ; Bois de dix-huit ou vingt ans, arbre de ces sortes de bois : il plioit des golis aussi gros que le bras, MOÏÈRE.

GOMME, s. f. Humeur visqueuse qui sort de certains arbres : bonne gomme, gomme arabe.

Gommé, ée, adj. Qui a de la gomme, ou l'on a mis la gomme : eau gommée.

GOMMER, v. a. Remplir de gomme : gommer une étoffe, gommer un ruban, un chapeau, etc.

GOMMEUX, EUSE, adj. Qui est rempli de gomme : cela est gommeux.

GOND, s. m. Morceau de fer coudé qui sert à porter une penture. Un bon gond.

GONDOLE, s. f. Petite barque pour se promener sur les canaux de Venise. Prendre une gondole pour se promener.

GONDOLIERS de trajet,

Gobber, s. m. Terme populaire qui signifie avaler tout d'un coup, il a gobé ce verre de vin sans le savourer. Ce mot vient de *cupare*, d'où est venu aussi le mot de *gobeter*.

Gober signifie, figurément, croire de léger; et sans y faire réflexion; on lui a conté une histoire inventée à plaisir; il a gobé cela comme si elle eût été vraie.

Goberge, s. f. Outil d'artisan qui est fait d'une perche coupée de longueur selon la distance du plancher et de l'établi; il sert à tenir la besogne fraîchement collée ou assemblée jusqu'à ce qu'elle soit séchée. Quand on travaille en Menuiserie ou Marqueterie, on met l'ouvrage sous la *goberge*.

Gobergen, v. n. Terme bas et populaire qui signifie se réjouir, se moquer. Ce libertin se *goberge*, se moque de tout ce qu'on luy dit.

On dit proverbialement qu'on a laissé un homme *gober* des mouches, qu'on l'a laissé long-temps attendre en quelque lieu où il n'avait rien à faire.

GODENOT, s. m. petite figure, ou marionette, dont se servent les charlatans pour amuser le peuple.

Godenot se dit aussi par dérision des personnes laides et malfaites, des figures mal taillées ou dessinées. Cet hypocrite a un vrai visage de *godenot*. Ce curieux a beaucoup de bronzes et de bustes dans son cabinet, mais ce ne sont que des *godenots*. On a dit d'Enée, en burlesque qu'il avait emporté son pere et ses *godenots*, pour dire les Idoles de ses faux Dieux.

GODELUREAU, s. m. Jeune fanfaron, glorieux, pimpant et coquet, qui se pique de galanterie, de bonne fortune auprès des femmes, qui est toujours bien propre et bien mis, sans avoir d'autres perfections. Les vieux maris ont

En la page 435, on a obmis ces mots qui sont dans tous les Dictionnaires communs, *geographe*, *geographie*, *geographique* et *geographiquement*.

C'est bien pecher contre l'exactitude de mettre le mot de *concierge* pour synonyme du mot de *geolier* ou garde des prisons ; car on n'appellera jamais *concierges* les *geoliers* du Châtelet, de Saint-Martin, de Saint-Eloy et autres justices semblables. Un *concierge* est celui qui garde les clefs des appartements d'une Maison Royale ou d'un Château : ainsi il y a à Fontainebleau un *concierge* et une *conciergerie* qui n'ont aucune relation avec les prisons. Il est vrai que la prison du Palais s'appelle *Conciergerie*, mais c'est par accident, parce que c'était autrefois une partie du Palais de nos Rois, où demeuroit le concierge, et ce nom ne doit point être étendu aux autres geoles ou geoliers.

On a obmis pareillement *geomance* et *geomantien*.

Comme aussi *geometral*, *geometrie*, *geometrique* et *geometriquement*. Je leur pardonne s'ils n'ont point mis *geodesie*, parce qu'ils ne savent ce que c'est.

Ils ont obmis aux mots de *gercer* et de *gerçure*, qu'on les dit aussi du bois et des metaux qui ont des fentes et des crevasses. Ils sont bien heureux de trouver des gens qui leur fassent des supplémens.

Entre les dérivés de *gerer*, ils ont obmis *vicegerent*, qui signifie un Lieutenant en Cour Ecclesiastique. On appelle aussi, en Chancellerie Apostolique, *vicegerent*, le Lieutenant du grand Dataire.

On a de la peine de s'abstenir de rire, quand on trouve le mot *digerer* comme un composé de *gerer*. A ce compte, il faudroit dire que l'estomac et celui qui *gere* les affaires du ventre quand il *digere* les viandes : c'est en-

sion, ou qui ont dissipé en peu de tems leur bien, quelque butin ou quelque argent qui leur est venu par hasard.

On dit aussi, par une double figure, quand quelqu'un a fait une sotise ou imprudence, qu'on en fait une *gorge* chaude dans les compagnies où on s'en raille.

Rendre *gorge* signifie vomir, rendre le vin, les viandes qu'on a prises par excès et dans la débauche.

On dit figurément faire rendre *gorge* pour dire faire rendre par les voyes de la justice les biens volez, usurpez et mal acquis par quelqu'un. Les Chambres de justice sont établies pour faire rendre *gorge* à ceux qui ont volé le Roy et le public.

On appelle *gorge* de pigeon en matière de couleurs, les couleurs qui changent suivant qu'on les expose diversement au soleil, comme sont certains taffetas qui imitent la *gorge* de pigeon qui fait le même effet au soleil.

Gorge, en termes de fortification, est l'entrée du bastion ou des ravelins, ou autres dehors. Aux bastions qui sont sur les angles, c'est ce qui reste des côtés du poligone de la place, après qu'on en a retranché les courtines, auquel cas il se fait un angle au centre. Aux bastions plats c'est une ligne droite sur la courtine par où on entre au bastion; aux dehors c'est aussi l'ouverture par où on y entre, ou ce qui est enfermé entre les deux ailes ou les flancs.

Demi *gorge* est la partie du poligone qui est depuis le flanc jusqu'au centre du bastion.

On appelle aussi *gorge* les entrées qui se trouvent en des païs serrés de montagnes. On ne peut entrer dans la Valteline que par une *gorge* que laissent les montagnes.

On appelle aussi *gorge* d'un vaisseau, d'une pinte ou chopine, l'endroit qui est auprès de son ouverture et qui est plus serré que le reste.

dire il tombe une petite pluie fort menuë qui se glace en tombant (1).

GLANDE, tumeur qui vient dans l'aîne, à la gorge et autres parties du corps. Voilà une béveüe qui crie vengeance à toute la littérature. Ils prennent une maladie qui vient à quelques *glandes* pour la *glande* même. Il y a cent *glandes* dans le corps où il ne vient point de tumeurs, du moins qui sortent en dehors. C'est comme si on disoit que *l'œil* est une *taye* ou *cataracte*, parce que quelques yeux sont infectés de ces maladies. La *fagoue*, qu'on appelle autrement *ris de veau*, est la plus notable des *glandes*: ce seroit une belle chose si pour dire qu'on a mangé une tourte de *ris de veau*, on disoit qu'on a mangé une tourte de *tumeurs*.

GLANDULE. En cet article de trois lignes il y a trois fautes grossières; premièrement quand on définit la *glandule*, *amygdale*. Ce mot ne se dit que de deux petites glandes qui sont vers la gorge, qui ont la figure d'une amande, et non point de toutes celles qui se trouvent aux autres parties du corps comme porte le texte. Il y en a une grande quantité de fort petites dans le *mesentere* qui n'ont point ce nom.

Secondement il n'y a point d'*amygdales* ni de *glandules* dans les *mammelles*, on dit seulement que toute leur chair est *glanduleuse*.

(1) Toutes les fautes et omissions relevées par Furetière existent réellement dans les premières feuilles du Dictionnaire, imprimées par Petit, et contrefaites à Genève (Voy. Bibliothèque de l'Arsenal 816 A B). Quelques-unes, il est vrai, se trouvent corrigées dans la 1^{re} édition du dictionnaire, 1694; V^e Coignard.

L'art. GLANDE, entre autres, rapporté fidèlement par Furetière : *tumeur qui vient dans l'aîne*, etc. est ainsi corrigé dans la 1^{re} édition : parties spongieuses qui se trouvent en beaucoup d'endroits du corps et qui servent à filtrer les tumeurs; *glande pinéale*; etc.

En troisième lieu il est très-faux que quand les *glandes* viennent à s'enfler on les appelle *glandes*. Car jamais le *pancreas*, le *thymus*, les *glandes* des aines n'ont été appelées *glandes* ; leur enflure ne change point leur nom, elles sont *glandes* ou *glandes* selon qu'elles sont ordinairement grandes ou petites.

GLANE, poignée d'épics que l'on cueille dans un champ après que les gerbes sont liées. Où est cette prétendue exactitude de l'Académie ? On ramasse bien ces épics dans un champ, mais on ne les cueille pas, car pour dire cueillir il faut détacher le fruit ou l'épic de sa tige ou de son tuyau.

Glaner. Cette paysane a glané plus d'un septier de bled durant l'Aoust. Ces Messieurs ne savent pas combien il faut de gerbes de bled pour faire un *septier*. Il n'y a point de glaneuse qui en puisse recueillir un minot. Mais c'est bien pis quand ils disent plus bas que des glaneurs ont recueilli assez de bled pour leur hiver.

Page 438, *glebe* ; à la bonne heure que le mot de *glebe* signifie *heritage*, mais où ont-ils appris qu'il signifie la possession d'une terre. Ce sont deux choses tout à fait différentes.

GLISSER. Ils font ce verbe neutre passif en cette phrase : cette opinion s'est glissée dans les esprits. On voudroit bien savoir où est la passion dans ce verbe, puisqu'il a plutôt une action ou mouvement ; cela vient de l'erreur où ils sont que le pronom personnel est le caractère des verbes neutres passifs.

GLOBE celeste, celui sur lequel sont dépeintes les étoiles et les planètes suivant leur situation. Y a t'il humaniste au Collège qui fût quitte pour deux ferules d'avoir fait une

faute si grossière? En quel lieu du *globe celeste* peut-on mettre les planetes suivant leur situation, puisqu'elles n'ont jamais la même, et qu'elles changent à tout moment de place? *Nota* que Richelet a fait la même faute.

Page 439, on a obmis *gloseur*.

GLOUTERON, herbe commune, a été aussi obmis.

Pareillement *gnomonique* et *gnomon*.

On a obmis le mot de *gluy*, paille de seigle.

Comme aussi les mots de *gobelin* et *goberger*.

GOBET n'est pas le morceau que l'on *gobe*, mais le *gobier* par où il passe, et prendre un homme au *gobet* c'est le prendre à la *gorge*, et non pas lorsqu'il y pense le moins.

On a obmis aussi *godenot* et *gogaille*.

Page 440. On fait ici deux *golfs* differents du golfe de Venise et du golfe Adriatique.

On a obmis le mot de *gommeux*.

Et pareillement celui de *gondole* en deux sens et de *gondolier*.

Et enfin *gonfanon* et *gonfanonier*, *gonorrhée* et *gord*.

Mais le principal défaut de tout l'ouvrage est que tout y est plat, commun, trivial et populaire, il n'y a rien d'élevé, de sçavant, de curieux et d'instructif, et qui mérite d'être derobé, rien qui apprenne la nature d'une chose qu'on veut connoître. On apprendra seulement ce que c'est que *pere* et *mere*, *porte* et *fenêtre*, et autres mots connus qu'on n'aura jamais besoin d'aller chercher dans un Dictionnaire. Quand j'emploie *gibecière*, *gibet*, *gibier*, etc., ils crient que je leur vole ce qui leur appartient, ils croient que cela suffit pour faire croire au public que tout ce qu'il y a de beau et de curieux dans le Dictionnaire Universel est emprunté du leur, tandis qu'ils le cachent avec si grand soin : tout cela dans la pensée que le peuple se laissera

infatuer perpétuellement par la lecture des grands noms compris dans la liste de l'ancienne Académie, jusqu'à espérer de voir quelque jour un ouvrage digne d'eux. C'est ainsi qu'on a attendu l'accouchement des montagnes. Il arrivera au contraire que celui qu'ils appellent le voleur sera le volé, car il ne faut pas douter qu'ils ne prennent ce qu'ils trouveront de meilleur dans le Dictionnaire Universel pour remplir les omissions du leur, et ils m'accuseront de leur avoir dérobé ce qu'ils m'auront pris eux-mêmes. Mais ne leur en déplaise, cette ruse est trop grossière. Entre Auteurs on attribue l'invention des choses à celui qui le premier a fait voir son ouvrage au public; la date de la publication l'emporte toujours. C'est pourquoi je les interpelle encore une fois de donner au public cet ouvrage dont ils font tant d'état, ou du moins une partie pour juger du reste. Ils sont bien malheureux si, depuis cinquante ans, ils n'ont pas eu le loisir de mettre du moins une lettre à la perfection où ils la prétendent porter.

Voilà enfin quel est ce Phœnix des Dictionnaires qui veut être seul en son espèce et n'avoir point de pareil. Si son destin lui permet de vivre aussi longtemps à proportion de ce qu'il a été à éclore, il se peut promettre l'immortalité que l'Académie a pris pour sa devise. Mais il y a apparence que le Phœnix *oiseau*, et le Phœnix *dictionnaire* seront également invisibles, suivant la prophétie faite dans l'*Histoire de l'Académie* où il est dit en la page 250 (1) qu'on ne le verra peut-être jamais. Il y a 33 ans qu'on en étoit à l'I, et maintenant on travaille encore au mot de *mettre*.

(1) De la 1^{re} édition (1653).

Il n'est pas hors de propos d'ajouter ici une jolie Epigramme de Joseph Scaliger, sur le travail et la difficulté qu'il y a de faire des Dictionnaires. Il auroit eu bien plus de compassion d'un auteur, s'il avoit prévu qu'il lui auroit fallu essayer un procez pour avoir la permission de le faire imprimer :

*Si quem dura manet sententia judicis olim,
Damnatum cerumnis suppliciisque caput :
Hunc non fabrili lassent ergastula massâ,
Nec rigidas vexent fossa metalla manus :
Lexica contexat. Nam cœtera quid moror? omnes
Pœnarum facies hic labor unus habet.*

*Second factum, pour Messire Antoine Furetière
Abbé de Chalivoy, Appelant tant comme de
Juges incompetans qu'autrement, d'une pre-
tendue Sentence rendue au Bureau de l'Académie
Françoise, le.. (1) Janvier 1685 ;*

*Contre Seraphin Regnier Desmarets, Secretaire perpetuel de
l'Académie Françoise, François Charpentier, François
Tallemant, Paul Tallemant, Claude Boyer, Michel Le
Clerc, Jean de La Fontaine, et autres qui en tiennent
ordinairement le Bureau, intimés en leurs propres et
privés noms.*

PUISQUE ces Messieurs m'ont fait deux procès, j'ai été obligé aussi de faire deux Factums. Dans le premier j'ai fait voir clairement la justice et la validité du Privilège que j'avois obtenu pour l'impression de mon Dictionnaire Universel, et la surprise de la clause exclusive contenue en celui de mes parties. Il me reste à me justifier dans celui-ci, des accusations qu'elles ont faites contre moi, pour en demander la reparation convenable. J'ai déjà remarqué que la jalousie de ces Messieurs a été si grande qu'elle ne s'est pas contentée de s'opposer à l'im-

(1) C'était le 22. D'Olivet, qui nous donne cette date (p. 52 du t. II de son *Histoire*), nous apprend aussi quels étaient les membres présents à cette séance. C'étaient : De Chaumont, évêque d'Acqs, *chancelier* ; Regnier, *secrétaire* ; Charpentier ; François et Paul Tallemant ; Le Clerc, L'abbé Testu, Boyer, Quinaut, Perrault, Racine, Gallois, Benserade, Daniel Huet, le président Rose, De Lavau, l'abbé de Dangeau, D'Aucourt, La Fontaine, Thomas Corneille.

pression de mon Dictionnaire, en laquelle le Public a autant d'intérêt que moi ; elle s'est tournée en haine et en fureur, jusqu'à attaquer mon honneur et ma personne. La plus grande injure qu'elle a crû me pouvoir faire, ç'a été de me retrancher de son corps, croyant me donner une note d'infamie. Elle l'a voulu faire par une tumultueuse deliberation, et par une prétendue Sentence dont je me plains. Elle a eu la temerité de la présenter au Roi pour la faire confirmer par sa bouche sacrée. Mais Sa Majesté, qui fait voir en toutes ses actions tant de prudence et de sagesse, a montré particulièrement en cette occasion sa justice, car elle n'a voulu rien prononcer sans entendre les deux parties. Et comme les soins de l'Etat ne lui permettent pas de donner le tems nécessaire pour juger une affaire qui dépend de plusieurs faits et circonstances de longue discussion, elle a témoigné qu'elle en laissoit la connoissance aux Juges ordinaires.

Je ferai donc voir ici trois choses. La première, que ces Messieurs n'ont aucun pouvoir ni autorité de juger. La seconde, qu'ils n'ont observé aucune forme de Justice, s'étant rendus juges et parties. La troisième, qu'au fonds le crime dont ils m'accusent merite plutôt des éloges et des recompenses qu'une note et une déposition.

Mais avant d'entrer en matière, je suis obligé, par la nécessité de ma défense, de détromper le Public de cette grande idée qu'il a conçue de Messieurs de l'Académie, afin qu'on ne croye pas que j'aie manqué de respect et de jugement en plaidant contre une Compagnie qui a dans sa liste des noms de Personnes illustres par leur qualité et par leur mérite, que je ne reconnois point pour parties, comme j'ai déjà déclaré dans mon premier Factum. Il y a assez long-temps que le Public est leur dupe, dans la

vaine attente d'un Dictionnaire qu'ils ne donneront jamais, et qu'ils abusent des libéralités du Roi, dont ils ont touché déjà trente mille écus, sans montrer une seule page correcte de leur ouvrage. Il est tems de fournir à Messieurs les Ministres des memoires assez suffisans pour prendre connoissance de la manière dont ils servent le Public. Je vais donc faire voir l'état present de l'Académie, ceux qui font actuellement le Dictionnaire, le peu d'application qu'ils ont à ce travail, et ce que la France en peut esperer.

Je suis persuadé, si cet écrit est assez heureux pour tomber entre les mains du Roi, que ce grand Prince qui veut être instruit des moindres choses qui se passent dans son Royaume, pour en corriger les abus, sera bien aise d'y apprendre plusieurs faits particuliers qui concernent l'Académie, afin d'y faire une reforme convenable, comme il a fait dans tous les Ordres de son Etat.

Il est certain qu'on n'a guere vû de plus bel établissement que celui de l'Académie ; Balzac, Voiture, Corneille, Racan, Chapelain, Desmarets, d'Ablancourt et les autres académiciens de la vieille roche ont été de vrais illustres, et des originaux chacun en leur genre. Alors ils joignoient au merite et à la capacité la prudence et la modestie : car en un tems où ils pouvoient obtenir du Roy, par la médiation de M. le Cardinal de Richelieu, toutes sortes de faveurs, ils se contenterent d'obtenir des Lettres portant permission de s'assembler pour continuer leurs exercices. Cette permission leur étoit nécessaire pour se garantir de l'insulte de la sotté populace qui, comme témoigne l'Histoire de l'Académie, leur donnoit dès lors le titre, qu'ils ont mérité dans la suite, de Monopoleurs. Ils ne demanderent que des graces qui asseuroient le repos de leurs

études : comme le droit de *Committimus* et l'exemption de tutelle, de guet et de garde. Ils n'ambitionnerent point de se rendre les maîtres de la Langue, ni les propriétaires des mots et des phrases ; ils ne surprirent point des Privileges exclusifs, comme ont fait leurs successeurs : ils ne pretendirent que d'être les témoins de l'usage, et de donner des conseils pour bien écrire, sans s'attribuer aucune autorité ni décision. Ils conçurent le dessein d'un Dictionnaire, d'une Grammaire, d'une Rhetorique et d'une Poétique ; mais ils ne songerent point à empêcher les autres de s'appliquer à de semblables travaux. C'étoit l'âge d'or de l'Académie : on y vivoit dans l'innocence et sans ambition, et ce fut ce qui la fit parvenir à un suprême degré d'honneur. Mais depuis que d'indignes sujets ont tâché de participer à sa gloire, et qu'ils ont employé la brigue et l'artifice pour se faire preferer à de sçavans hommes qui en ont été exclus, toute cette reputation est allée en décadence. Depuis que les Cottin, les Cassagne, les Balesdens, les Tallemant, les Le Clerc, les D'Aucourt, etc. y ont été admis, il a fallu étayer cette reputation chancelante par des artifices mondains ; ils ont cherché de la protection chez les puissances, qu'ils ne devoient chercher que dans l'approbation publique : ils ont prié des personnes de la première qualité de faire l'honneur à l'Académie de souffrir qu'on mît leur nom dans sa liste ; quelques-uns l'ont accepté par courtoisie, et n'ont pas daigné faire aucune fonction d'Académicien.

La liberalité de quarante jettons que le Roi fait distribuer à ceux qui sont presens à chaque assemblée n'a pas peu contribué à la brigue des places vacantes ; les Académiciens, même les plus riches, témoignent une si grande avidité pour ce petit gain, que quelques-uns ont refusé

leurs suffrages à des recipiendaires, parcequ'ils les jugeoient dangereux aux jettons : c'est ainsi qu'ils appellent les assidus au travail. C'est ce qui a fait dire à un grand Prince, que l'Académie était composée de deux sortes de gens : les uns véritablement sçavans qui n'y vont jamais ; les autres pedans qui n'y manquent point. Il s'est trompé toutefois en ce point , que le propre des pedans est d'avoir de la science, mais mal arrangée : or ces assidus dont il veut parler n'ont point de science à arranger.

Il faut donc considerer l'Academie dans ses deux parties fort differentes, l'une qui est composée de personnes illustres par leur naissance, leur dignité et leur littérature ; ce sont des Académiciens honoraires qui n'ont point de part au Dictionnaire ; l'autre ne consiste qu'en des Académiciens jettoniers (1), (c'est ainsi que les a baptisés le grand Corneille) qui sont assidus à l'Académie pour y gagner des jettons, plutôt que pour y rendre service au Public.

Ce grand nom d'Academie n'est aujourd'huy qu'un colosse de reputation qui n'est admiré que des Provinciaux et des Etrangers : il ressemble assez bien à cette statuë de Nabuchodonosor, dont la tête étoit d'or et les pieds d'argile. Que s'il étoit permis de faire sa devise,

(1) Nodier, dans son *Examen critique des Dictionnaires français*, paraît avoir ignoré que Corneille fût le créateur de cette épithete ; et cette ignorance lui fait faire une confusion. Il paraît croire que le mot a été inventé par les académiciens courtisans en dérision des académiciens laborieux, et il se fâche : — « Cette qualification dérisoire, dit-il, cette définition insultante, sont de la façon des académiciens musqués qui méprisèrent beaucoup le travail et beaucoup plus la pauvreté... Observons seulement en passant que tous les écrits qui ont honoré l'Académie française sont sortis de la plume des *jettoniers*, et que les académiciens de *fortune* ou de *naissance* auraient couvert cette société de ridicule, si les autres ne l'avaient couvert de gloire. »

sous le bon plaisir de l'Abbé Tallemant, qui se qualifie seul manufacturier des Devises de France, on la représenteroit sous la figure d'une Syrene, avec ce beau mot d'Horace :

Desinit in piscem mulier formosa superne.
Cette Belle aboutit en un poisson affreux.

C'est donc cette partie basse de l'Académie qui fait seule le Dictionnaire ; il ne s'y trouve ordinairement que dix ou douze personnes sans nom et sans autorité, de sorte qu'on ne doit pas s'étonner s'il se trouvera plein de beuveies et de pauyretés. On pourroit rapporter une infinité d'exemples de leur peu de capacité, mais il suffira quant à présent d'en alleguer un petit nombre ; on jugera du reste par cet échantillon.

Le jeune Abbé Tallemant est celui qui fournit le plus. Il y a quelque tems qu'il s'agissoit de définir l'Océan : on lui dit que c'étoit la grande Mer qui entouroit toute la terre : il s'y opposa fortement, et dit qu'au contraire c'était la terre qui environnoit la mer. On lui repliqua qu'il falloit dire pareillement que ce n'étoit pas les fossés qui entouroient la Ville, mais que c'étoit la Ville qui entouroit les fossés. Il persista en son opinion, en disant qu'il n'y avoit point de Mer qui n'eût son rivage, et cette contestation ne finit point qu'il n'en eût coûté quarante francs au Roi.

Une autre fois on vint à parler de l'Eclipse de la Lune : il eut grande contestation avec le sieur Charpentier qui soutenoit qu'elle se faisoit par l'ombre de la terre ; il se mit à rire de ceux qui croioient que la terre fit de l'ombre, en disant qu'il faudroit supposer une autre terre sur laquelle cette ombre fût reçeüe, comme on voit que l'ombre des

arbres est reçeüe sur la campagne. On eut beau lui remontrer que c'étoit l'opinion de tous les Astronomes ; il répondit que ce n'étoit pas la sienne, et voilà autres quarante livres en dépense pour vuidier cete ridicule question.

On l'a veu encore soutenir que la foy et hommage ne se faisoient qu'au Roi, et jamais aux Seigneurs particuliers. Il n'y a point de jour qu'il n'en dise de pareille force, et si on en faisoit un recueil, il pourroit composer un juste volumeaussi divertissant que les contes du sieur Gaulard (1). Mais on ne se doit pas étonner de ces ignorances grossières, puisqu'il a donné des preuves de sa capacité dans le discours qu'il a fait imprimer de l'Utilité des Académies, où voulant faire le sçavant, il a allégué qu'il n'y avoit eu que trois Académies fameuses dans le monde, celle de Platon, celle de Ciceron, et l'Académie Françoise. Où a-t-il trouvé que Ciceron eût établi une Académie, si ce n'est dans la mauvaise interpretation qu'il a faite du titre de ses *Questions Académiques* ; de même que cet autre ignorant qui traduisit le titre de ses *Epitres ad Quintum fratrem*, les *Lettres écrites à son cinquième frère*. Peut-on ignorer qu'il y ait maintenant beaucoup de fameuses Académies en Europe ? Comme celle *del Cimento* à Florence, la Société Royale d'Angleterre, et à Paris l'Académie des Sciences qui s'assemble en la bibliotheque du Roi ? Qu'est-ce que l'Académie Françoise en comparaison de celle-là ?

Il ne faut pas qu'il tire vanité de quelques Sermons qu'on lui avoit faits, qu'à la verité il a recités avec une

(11) Type populaire, du genre de Cadet-Roussel et de Jean de Falaise, auquel on attribuoit des coq-à-l'âne et des simplicités.

Il y en a un Recueil intitulé : *Les Contes facécieux du sieur Gaulard, gentilhomme de la Franche-Comté Bourguignote*. On le trouve notamment à la suite des *Bigarrures et touches du sieur des Accords*. Paris 1662, et Rouen 1648, in-12.

grande hardiesse, car le sieur Charpentier m'a dit qu'on lui avoit reproché plaisamment qu'il ne devoit pas avoir eu tant d'empressement à se faire Diacre pour avoir la permission de prêcher, puisqu'il ne faisoit des sermons qu'à simple tonsure. Je ne le blâmerois pas d'avoir cherché tous les moyens de se faire paroître par l'achat d'une petite charge abandonnée de faiseur de Devises et Inscriptions, s'il en eût été capable; mais le malheur a voulu qu'ayant fait des Inscriptions pour les Tableaux de la Galerie de Versailles, elles ont été si mauvaises qu'il y a eu ordre de les effacer; et le sieur Charpentier en a fait d'autres qui seront effacées à leur tour dans quelque tems. Cette prediction a été accomplie plutôt que je ne pensois, et le sieur Rainsant a fait de nouvelles Inscriptions qui ont effacé toutes les autres. Cependant il prend le titre ambitieux de seul Intendant des Devises et Inscriptions de France. Il veut interdire à tous les autres la faculté d'en faire, jusques-là qu'il a voulu empêcher l'impression de celles que le reverend Pere Menetrier, Jesuite, avoit faites pour les obseques de la Reine, quoy que ce soit un excellent Maître en ce genre.

L'Abbé Tallemant, avec ce beau titre, peut pretendre à une entière conformité avec un Abbé fameux dans l'Histoire (1), qui se trouva à la Cour du Pape Leon X. Il se croyoit le premier homme du monde à faire des Devises, des Epigrammes et des Inscriptions; et pour faire valoir son genie, il acheta une Charge pareille à celle de l'Abbé Tallemant, qui attribuoit à lui seul le pouvoir d'en faire,

(1) Cette histoire est écrite au long par Famianus Strada : *Prolus. Acad.* 1. 11; par Paris Grassus, *Lib. rejectæ Historiæ*; dans le journal d'Etienne Joanni; par Varillas dans ses *Anecdotes de Florence*, et autres. Cet abbé se nommoit Baraballi de Cayette. (Note de Furetière.)

avec défense à toutes autres personnes d'en publier aucunes, que par son aveu. Il fit plusieurs Inscriptions pour le Vatican, qui furent trouvées si mauvaises, qu'on fut contraint de les effacer, comme on a fait celles de l'Abbé Tallemant de la Galerie de Versailles. Sa vanité le porta à prendre la qualité d'Archipoète, et il demanda aux Magistrats de Rome l'honneur du triomphe qu'ils avoient autrefois decerné à Petrarque. Le Pape, à qui on fit connoître le ridicule de ce personnage, voulut bien se divertir de sa sottise présomption. Il souffrit qu'on convoquât de divers endroits d'Italie les Poètes les plus fameux, pour assister à cette momerie, et en leur présence l'Abbé, surintendant des Devises et Inscriptions, fut promené par les ruës de Rome, monté sur un Elephant, avec une couronne de lauriers sur sa tête. Il ne reçut de ce vain triomphe que de grands éclats de risée, au lieu d'acclamations, parce qu'il s'étoit rendu odieux au peuple par son ignorance et son monopole. Il ne manque plus que la dernière Scene de la Comedie pour achever le parallele de ces deux Poètes marchands de Devises. On se mocque ici en secret du François, au lieu qu'on se mocqua en public du Romain; et il n'y a personne qui, dans son ame, ne murmure contre ces privileges exclusifs, parce qu'ils favorisent des ignorans incapables des choses qu'ils entreprennent, et ferment la bouche à des gens habiles, qui s'en acquiteroient bien mieux et feroient honneur à la Nation.

Claude Boyer et Michel Le Clerc sont deux Albigeois, qui étant venu ici apprendre la Langue, dont ils ne sçavent pas encore la prononciation, veulent l'enseigner aux autres. Ils se sont fourrés parmi ce petit nombre de Messieurs qui s'en veulent rendre les maîtres absolus. Le premier est arrivé à Paris en qualité de Bachelier en Theo-

logie, mais il n'a pas été assez heureux pour faire dormir personne à ses Sermons, car il n'a point trouvé de lieu pour prêcher. La nécessité l'a donc réduit à prêcher sur les Theatres du Marais et de l'Hôtel de Bourgogne; mais il leur a porté malheur, et on lui a reproché un jour, qu'il prêchoit dans les déserts de la Thebaïde, à cause de la solitude qui se trouva à la representation d'une de ses Pieces qui portoit ce nom (1). Les deux excuses qu'il allegua un jour à un de ses amis, qui lui demandoit des nouvelles d'une de ses Comedies qui ne fut jouée qu'un Vendredy et un Dimanche, firent le sujet de cette Épigramme :

*Quand les pieces representées
De Boyer sont peu fréquentées,
Chagrin qu'il est d'y voir peu d'assistans :
Voici comme il tourne la chose :
Vendredy, la pluie en est cause,
Et le dimanche le beau tems.*

Ce pauvre auteur, avec Le Clerc son compatriote, ont été obligés de se mettre souvent à genoux devant les Comediens pour faire jouer leurs Comedies, ou en partager le profit avec quelqu'un de la Troupe pour avoir sa protection. Ils ont employé l'autorité et le commandement des grands Seigneurs pour arriver à la même fin : mais cela n'a pas empêché qu'ils n'aient été sifflés par le parterre. Enfin ils sont parvenus à un tel décri, qu'ils ont eu besoin d'associés (2). Ils ont emprunté les noms des

(1) Je n'ai pas trouvé de pièce de Boyer portant ce titre. (Voir sur les tragédies de Le Clerc et de Boyer les épigrammes de Racine.)

(2) Dans la préface de *Judith*, Boyer répudie Coras pour son collaborateur. Quant à Assezan (Pader d'), que le rédacteur du catalogue de Solesmes prend pour un pseudonyme, il était né à Toulouse et fit représenter sur le théâtre de la rue Guénégaud, *Agamemnon*, en 1680, et *Antigone*, en 1686, l'une et l'autre avec succès. — « C'est de la poésie bien faible, disent les frères Parfait; mais elle est au-dessus de celle de Boyer. »

Coras et d'Assezan pour faire souffrir leurs ouvrages sur la Scene, et ils ont crû attraper de la reputation sur la foy d'une contre-lettre qu'ils en ont tirée. Afin qu'on ne croye pas que ce sont ici des faits en l'air que j'avance, je rapporterai une Epigramme qui a couru dans le monde, et qu'on attribue à Monsieur de La Fontaine (1) :

*Entre Le Clerc et son ami Coras,
Tous deux Autheurs rimans de compagne,
N'a pas long-tems sourdirent grands débats
Sur le propos de son Iphigénie :
Coras lui dit : la piece est de mon crû.
Le Clerc répond : elle est mienne et non vôtre.
Mais aussi-tôt que l'ouvrage a paru,
Plus n'ont voulu l'avoir fait l'un n'y l'autre.*

Cependant ces Messieurs qui n'ont point trouvé de credit au Theatre, pretendent avoir l'autorité sur tous les François pour décider en souverains les difficultés de la Langue.

Le sieur Quinaut a quelque merite personnel ; c'est la meilleure pâte d'homme que Dieu ait jamais faite (2). Il oublie genereusement les outrages qu'il a souffert de ses ennemis, et il ne lui en reste aucun levain sur le cœur ; il ne s'ensuit pas pour cela qu'il ait grande autorité dans la litterature. Il a eu quatre ou cinq cents mots de la Langue pour son partage, qu'il blutte, qu'ils ressasse, et qu'il pâtrit le mieux qu'il peut. Il en fait des Opera qui sont fort agréables quand ils sont mis en Musique ; de même que le droguet est éclatant quand il est couvert de broderie. Il a l'industrie de les diversifier et de les renouveler,

(1) Elle est de Racine.

(2) Allusion à la profession du père de Quinaut qui était boulanger. On remarquera plus loin les mots de *levain*, *blutte*, *pétrit*, etc.

comme ceux qui vont à la Monnoie et chez les Orfevres pour changer leur argent et leur vaisselle. Mais pour conserver sa reputation, il ne faut pas qu'il sorte de sa sphere : car lors qu'il veut parler des cataractes du Nil, et qu'il soutient que ce sont ses embouchures (ainsi qu'il l'a imprimé dans son Opera d'*Isis*), il se fait une affaire avec le jeune Abbé Tallemant, qui soutient que ce nom appartient aux sources de ce fleuve, et ils disputent longtemps sans se douter que ce sont les sauts et les cascades qu'il fait dans sa course. Que Mr Quinaut ne croye pas que je lui reproche cela en haine de la grande querelle que j'eus avec lui à l'Academie sur le mot *contract*; lorsque je soutenois avec tous les Jurisconsultes, que c'étoit un Acte qui portoit une obligation reciproque, et qui naissoit du consentement de deux ou de plusieurs parties, tandis qu'il soutenoit, au contraire, qu'il n'y avoit point de contract qui ne fût en parchemin et qui ne fût fait pour un mariage, ou pour une constitution de rente. Je lui ai pardonné les emportemens qu'il eut là dessus contre moi, et depuis j'ai vécu avec lui avec tant de discretion, que je ne l'ai point combattu quand il a dit que la cire n'étoit pas une matière combustible, et qu'*espalmer* une Galere étoit l'orner de palmes. Je me suis contenté d'en rire sous cape.

Le sieur Charpentier, à cause qu'il sçait quelque peu de grec, passe pour sçavant devant ceux qui n'en sçavent point du tout. Il a lû quelques Livres de l'Histoire de Perse, mais le Public ne lui a pas rendu le reciproque et n'a guere lû les siens, qui n'ont par consequent aucune autorite en françois. Si je voulois pousser ma critique contre lui, j'aurois de belles occasions de m'étendre, mais je me souviens que je lui ai eu une fois de l'obligation à

cause de la belle manière dont il a usé, en me donnant le certificat nécessaire pour l'obtention de mon privilege, au lieu de me faire languir long-tems à lui faire la cour, comme plusieurs pauvres Auteurs et Libraires sont obligés de faire quand il faut qu'ils passent par ses mains. Et quoi que tout à coup il ait changé de parti, sans que j'en puisse bien sçavoir la cause, neanmoins, comme les bien-faits font plus d'impression sur mon esprit que les injures, je lui pardonne ses derniers emportemens, et je me contente de la confusion qu'il a euë quand il a trouvé sans altération le certificat qu'il m'avoit accusé d'avoir falsifié. Il faut donner le tems à sa colere de se refroidir, et alors une bonne souppe nous racommodera.

Le sieur Barbier D'Aucourt est un homme qui a deux noms aussi inconnus l'un que l'autre. S'il a quelque mérite, il est si obscur qu'il ne lui auroit pas suffi pour avoir une place dans l'Académie, qu'il briguoit depuis long-tems, s'il ne fût devenu commis des Bâtimens du Roi. C'est une espece d'Académicien-né, qu'on a coûtume de prévenir pour l'inviter à se faire de l'Académie. Il ne prétendoit pas d'avoir quelque autorité dans les Lettres avant sa reception ; je ne crois pas qu'elle lui ait infusé quelque vertu nouvelle qui lui donne cette infailibilité sur la Langue qui est nécessaire à un homme qui ne souffre pas qu'un autre se mêle d'en écrire. Je n'ai point appris qu'il soit devenu consultant n'y législateur en cette matière. Je ne suis pas au reste de ceux qui l'accusent d'avoir fait la critique des *Entretiens* du R. P. Bouhours (1), dont il fait semblant

(1) *Les sentiments de Cléanthe sur les entretiens d'Ariste et d'Eugène* (du P. Bouhours), Paris, 1671-72, 2 vol. — Cet ouvrage, qui a été, en effet, attribué aux grammairiens de Port-Royal, est bien réellement de Barbier d'Aucourt.

d'être Auteur, car on sçait que c'est une charité qu'un fameux Janseniste lui a prêtée.

Le sieur de Lavau est un Gentilhomme qui a beaucoup de vertu et de modestie, mais qui ne se picque pas de grande capacité. Il n'a pas eu besoin d'élection pour entrer dans l'Académie. Elle l'a reçu tout d'une voix, comme un présent qui lui a été fait par un grand Ministre (1), son bienfacteur, qui lui a donné cette place pour le récompenser de quelque service qu'il en avoit reçu. Il a la prudence de se mettre à la place du dernier opinant, afin de donner son avis en faveur du parti le plus fort ; de sorte qu'on ne peut pas l'accuser d'être auteur d'aucune des bevuës du Dictionnaire de l'Académie. Il n'en est tout au plus que complice quand il se laisse emporter au torrent des brailleurs. Il ne se vante pas aussi d'ajouter quelque autorité aux décisions qu'elle fait. On peut dire qu'il a été passé Maître sans faire expérience ny chef-d'œuvre ; ou, si on veut, il a été reçu Chevalier de grace (2) dans l'Ordre du Bel-Esprit, après avoir été dispensé de faire ses preuves.

Le sieur Doujat, Doyen de la Compagnie, est un bon Jurisconsulte Canonique, qui est merveilleusement fort sur la *ratio dubitandi*. L'Académie ne doit faire aucun fondement sur ses décisions, car il n'en a jamais fait aucune. C'est un homme qui sçait assez bien le Latin, et il a donné quelques ouvrages et rapsodies en cette Langue. Celle qu'il connaît le plus parfaitement c'est la Gasconne, dont il a fait un Dictionnaire qui est imprimé à la fin des œuvres

(1) Colbert, voir l'*Histoire de l'Académie*, Tome II, où le fait est confirmé par d'Olivet.

(2) « On appelle *chevaliers de grâce* ceux qui sont dispensés de faire preuve de noblesse, à la rigueur, dans les ordres de chevalerie. » *Dictionnaire de Trévoux*.

de Goudouly, fameux Poète Gascon (1). Il s'en devoit tenir là, car pour la Langue Françoisse, il n'a pas donné des marques qu'il y fût fort profond. Il a cela de bon, qu'il ne néglige aucune occasion de s'éclaircir de ce qu'il ne sçait pas. Il en donna un bel exemple à l'Academie un jour qu'elle étoit en peine de définir le mot de *mast*. Il se leva en pieds, et sortit de la chaise directorale, en disant qu'il en alloit bientôt instruire la Compagnie, car il avoit vû, en passant par le Cloître Saint-Germain, entre les estampes étalées d'un imager, celle d'un Navire qui avoit au bas l'explication de toutes ses parties. Il dit qu'il l'alloit acheter pour en tirer la définition du *mast*. De fait, il parloit pour faire cette belle emplette, quand Mr Racine le retint par sa robe de Doyen des Professeurs, et l'empêcha d'aller chercher ce ridicule éclaircissement. Il fallut se contenter de feuilleter Nicot, Monet et Calepin, pour y trouver cette difficile definition : je ne sçai lequel fut assez heureux pour la fournir, ou plutôt celui à qui elle fut volée, pour parler en langage de l'Académie.

L'Abbé Tallemant l'aîné à qui on donne le titre de son *inquiétude* (2), a du moins cela de commode qu'il est le plus pacifique de tous les Academiciens. S'il ouvre quelque mauvais avis il ne s'y opiniâtre point, comme font les brailleurs. Ce n'est pas qu'il soit prompt à faire des reflexions, mais c'est que l'humeur inquiete qui le domine oblige son esprit à changer aussi souvent de sentiment, que son corps de place. Aussi, bien loin que ses pensées

(1) *Dictionnaire de la langue toulousaine*, in-8°, Toulouse, 1638. — Réimprimé à la suite de l'édition in-4° des *Œuvres de Goudouly*, Toulouse, 1645.

(2) On l'appelait son *Inquiétude*, comme on dit son Eminence. « C'est, dit Tallemant des Réaux, son frère, le plus grand *inquiet* de France »

ayent de l'autorité à l'égard des autres, elles n'en ont pas seulement sur lui-même. Il a crû se signaler par la témérité qu'il a euë de mettre sous son nom la traduction de quelques *Vies des hommes illustres* de Plutarque; ce qui l'a fait appeler par M^r Despreaux :

Le fade traducteur du François d'Amyot.

Qui croiroit que Tallemant osât corriger Amyot? qui au contraire devoit étudier ses écrits toute sa vie. Cela est cause que des railleurs lui ont appliqué cette façon de parler ironique qu'on dit aux enfans : allez à l'école foïetter le Maître. Il a bien montré qu'il étoit incapable d'écrire, par un discours qu'il leut publiquement dans l'Académie sur la mort de M. le comte de S. Paul. La froideur de cette Piece fit tomber l'Académie dans une telle lethargie, qu'un medecin me témoigna en sortant, qu'il auroit bien souhaité d'en avoir une copie en son pouvoir, parce qu'il auroit eu un remede soporatif souverain contre les insomnies. Il n'est pas au reste de ces Philosophes qui croient qu'il ne leur faut pas multiplier les êtres sans nécessité : car quoi qu'il ne soit point nécessaire, il n'a pas laissé de faire deux contrats de vente d'un de ses ouvrages à deux differens Libraires, pour en tirer double profit. Si quelqu'un desire voir ces actes jumeaux, je feray contenter sa curiosité. Malgré son ame interessée, il a succombé une fois à la tentation de paroître liberal. Un jour de Saint-Louis, étant Directeur, il fit semblant de vouloir regaler la Compagnie. Il emprunta la maison qu'a le sieur Petit au bout du Fauxbourg Saint-Antoine, où il fit porter à dîner. Chacun s'y rendit comme il pût. Il reçut tous les honneurs de la fête, on le mit à la place d'honneur, on but à la santé de son Altesse Directorale, on en loüa hautement la

demi magnificence, car le jardin de l'hôte lui avoit sauvé les frais du fruit. Mais il ne put souffrir plus de trois mois les cruels remords de son humeur épargnante, au bout desquels ils fit une taxe de deux écus par tête sur chaque Académicien, pour le payement d'un repas qui étoit déjà mis en oubli. Il en fit luy-même le recouvrement, et il eût été en hazard de n'y pas trouver son compte, à cause que quelques-uns de la troupe sont en paisible possession du privilege des Parasites, s'il n'y eût remédié en réglant les non-valeurs sur les autres; de sorte qu'outre sa part franche et celles de quelques étrangers qu'il y avoit invités, il y trouva plutôt du benefice que de la perte.

Benserade est un homme qui avoit assez bien étudié en sa jeunesse, et on dit même qu'il a gagné quelques prix au College; mais au lieu d'avoir appris quelque chose depuis, il a tout oublié, en sorte qu'il ne pourroit pas disputer contre le plus foible des humanistes. Il s'étoit erigé en galand dans la vieille Cour par des chansonnettes et des vers de balet, qui lui avoient acquis quelque reputation pendant le regne du mauvais goût, des équivoques, et des pointes, qui subsiste encore chez lui. Elles lui ont attiré d'un côté quelques menaces et aventures fâcheuses, qui ont servi de date à des Gazettes burlesques. C'est le Chevalier des Proverbes, leur fonds est tout ce qu'il possède dans la litterature; quand il en tient quelqu'un il triomphe, et il est au reste le grand ennemi de tout ce qui sent l'érudition. Il croit que toute la Langue n'est faite que pour des Rondeaux (1), qui ont été les écueils où sa reputation a commencé d'échoïer, et pour les Bouts-rimés, où il s'est maintenant retranché; ce qui lui conserve en-

(1) *Les Métamorphoses d'Ovide en rondeaux*, par Benserade, éditées, avec le plus grand luxe, aux dépens du roi, en 1676, n'eurent aucun succès.

encore quelque rang parmi ces petits Poètes, qu'un galant
Homme a dit :

*Estre la populace
Qui loge aux galetas et bouges du Parnasse.*

C'est à lui que le Dictionnaire aura l'obligation de la longueur du travail ; car il est opiniâtre et brailleur, et quelque trait d'ignorance qu'il propose, il le soutient avec tant de bruit et de colere, qu'il faut que les autres cedent à son avis pour avoir la paix ; autrement il les attaque personnellement, et il ne leur épargne pas les injures. Il me souvient qu'un jour, pour me choquer, il se vint mettre à la place que j'ai coûtume d'occuper à l'Academie, en vainement l'auteur se mit-il en frais de modestie dans un errata en rondeau placé à la fin du livre, et qui se terminait ainsi :

Pour moi, parmi des fautes innombrables,
Je n'en connais que deux considérables,
Et dont je fais ma déclaration :
C'est l'entreprise et l'exécution,
A mon avis fautes irréparables
Dans ce volume.

On le prit au mot, et, dit d'Olivet, « toute la France en jugea de même. » L'entreprise de Benserade nous a du moins valu un chef-d'œuvre ; c'est le rondeau suivant de Chapelle, souvent cité, mais trop joli pour qu'on hésite à le rapporter une fois de plus :

A la fontaine où l'on puise cette eau
Qui fait rimer et Racine et Boileau,
Je ne bois point, ou bien je ne bois guère ;
Dans un besoin, si j'en avais affaire,
J'en boirais moins que ne fait un moineau.
Je tirerai pourtant de mon cerveau
Plus aisément, s'il le faut, un rondeau,
Que je n'avale un plein verre d'eau claire
A la fontaine.

De ces rondeaux un livre tout nouveau
A bien des gens n'a pas eu l'heur de plaire ;
Mais, quant à moi, j'en trouve tout fort beau,
Papier, dorure, images, caractère, ¶
Hormis les vers qu'il falloir laisser faire

A LA FONTAINE.

s'écriant : Ha ! me voici dans un lieu où je vais bien dire des sottises. Je lui répondis modestement : Courage vous commencez bien. Depuis, je ne lui ai rien contesté, et j'ai laissé passer toutes les ignorances qu'il lui a plû de faire mettre dans le Dictionnaire. Je me souviens encore qu'il soutint opiniâtrement, pendant toute une après-dinée, que le mot de *fin de non recevoir*, n'avoit point de singulier, parce que son procureur luy avoit dit qu'il avoit perdu un procez par des fins de non recevoir : ne prenant pas garde que son procez ne valoit rien de tous les côtés, et qu'il y avoit plusieurs fins de non recevoir contre lui. Voilà comme ces Messieurs s'entêtent de soutenir des choses qui ne sont pas de leur connoissance, sous pretexte d'un mot qu'ils auront ouï dire, et qu'ils n'auront pas entendu. Je laisse à penser de quelle autorité cela doit être envers le public.

Jean de La Fontaine n'a pas été plus heureux que Boyer et Le Clerc : quand il a voulu mettre quelque Piece sur le Théâtre, les Comédiens n'en ont pas osé faire une seconde représentation, de peur d'être lapidés (1). Il a aspiré jusqu'à faire un Opéra, et il s'est plaint dans un conte du *Florentin* que le sieur Lully l'avait enquinaudé ; mais cet effort n'a servi qu'à donner au sieur Quinault le plaisir de voir qu'il y avoit en France un auteur qui lui étoit inférieur en capacité. Il se vante d'un malheureux talent qui le fait valoir : il prétend qu'il est original en l'art d'envelopper des saletés, et de confire un poison fatal aux ames innocentes : de sorte qu'on lui pourroit donner à bon droit le titre d'*Aretin mitigé*. C'est ce qui l'a mis en réputation

(1) En 1688, date de ce factum, La Fontaine n'avait donné au théâtre que 1^o *L'Eunuque*, en 1654 ; 2^o *Ragotin*, en 1684, et *Le Florentin*, en 1685. — *L'Eunuque* seul n'avait pas réussi. (V. les frères PARFAIT, t. VIII.)

chez les coquettes, et c'est ce qui l'a long-tems éloigné de l'Académie, dont il a brigué une place pendant sept années. L'opposition qu'on y forma fut poussée si loin, que quand on parla de son élection, on jeta sur le bureau un de ses ouvrages, où la piété et la pudeur étoient tellement offensées, que les plus sages se déclarèrent contre lui; si bien qu'il n'est redevable de son admission qu'aux ennemis qu'avoit alors son compétiteur. On lui reprocha qu'il avoit été obligé de faire imprimer clandestinement ses ouvrages, craignant la censure et la punition des Magistrats de Police. Je ne sçai pas par quel bonheur il l'a évitée, car dans les contes dont il se pare le plus, il y a des choses si scandaleuses qu'elles choquent absolument les bonnes Loix et notre Religion; jusques-là que dans celui de *La Coupe enchantée*, il donne tant d'éloges au cocuage volontaire, que quelques uns pourroient conclure de là qu'il y a apparence qu'il s'en est bien trouvé. Aussi n'en a-t-il pû infecter le public que par l'entremise d'une Comédienne (1) qui a été la digne commissionnaire pour faire le débit de cette marchandise de contrebande. En reconnaissance il l'a traitée d'Héroïne, et il lui a dédié un de ses ouvrages, dont il a été récompensé de la même manière que le Poète des *Visionnaires* :

Ces vers valent cent francs, à vingt francs le couplet.

Allez, je vous promets un habit tout complet (2).

Elle en a fait le payement d'une manière fort plaisante que je ne rapporte pas ici, parce qu'elle est assez connue dans le monde. Tout ce qu'il a pû faire pour sa chere

(1) La Champmeslé. Voy. Walkenaer, *Histoire de la vie et des ouvrages de La Fontaine*.

(2) Ce sont deux vers de la comédie des *Visionnaires* (acte III, sc. IV), où un poète vend à un amoureux des stances pour sa maîtresse.

Académie a été d'y donner une grande assiduité, et de témoigner le grand amour qu'il a pour elle, on plutôt pour les jettons qu'on y gagne, dont il est si avide, qu'il s'en fait indemniser par ceux qui sont cause qu'il s'en absente. D'ailleurs, comme la force de son génie ne s'étend que sur les saletés et sur les ordures sur lesquelles il a médité toute sa vie, il a le malheur de voir que les plus sages de l'Académie s'opposent à recevoir tous les mots de sa connoissance, ce qui fait que toute sa prétendue capacité luy devient inutile (1). Cette capacité va du pair avec celle du jeune Abbé Tallemant et de Benserade; et si on les mettoit en parallèle, elles feroient une belle symétrie. Elle est telle qu'après avoir exercé trente ans la charge de Maître particulier des Eaux et Forêts, il avoue qu'il a appris dans le Dictionnaire universel ce que c'est que du bois en grume, qu'un bois marmenteau, qu'un bois de touche, et plusieurs autres termes de son métier qu'il n'a jamais sçeu. Toute sa littérature consiste en la lecture de Rabelais, de Petrone, d'Arioste, de Bocace, et de quelques Auteurs semblables.

(1) Je n'ai pas besoin de faire ressortir tout ce qu'il y a d'injuste et de passionné dans ce jugement de Furetière sur La Fontaine. J'ai expliqué dans la préface la cause de cette irritation. C'était un mérite rare au xvii^e siècle que de comprendre et d'aimer la langue de Rabelais et de Villon, et La Fontaine a prouvé qu'il savait en retenir autre chose que de l'ordure. C'était le préjugé des grammairiens d'alors de vouloir rejeter hors de la langue française tout ce qui ne se pouvait pas tirer étymologiquement du grec et du latin; et encore quels étymologistes ! On sait que Fenélon regrettait la grâce et l'énergie de ces vieux mots pour lesquels La Fontaine plaïdait devant la Commission du Dictionnaire et que la Commission s'obstinait à condamner. D'autres se contentaient de protester, tels que Vaugelas et Chapelain; et M. Pierquin de Gembloux a judicieusement remarqué, dans son excellent *Essai sur les patois*, que c'est peut-être par cette résistance au préjugé universel, plutôt que par les mauvais vers de son poëme, que Chapelain s'est attiré la haine de Boileau et de ses amis.

Seraphin Regnier Desmarets, que son maître (1) appelle l'Abbé *Pertinax*, a conçu une vanité insupportable de ce qu'il a été élu Secrétaire perpétuel de l'Académie : c'est le seul qui a la clef et la garde de ses prétendus trésors. Il en est si jaloux qu'il ne la confie à personne, de sorte que, quand il est absent, l'Académie demeure inutile, et ne peut rien faire que de gagner des jettons. Cette qualité le fait redouter dans tout le ressort de la Jurisdiction Académique, qui n'a pour toute étendue que la Salle où elle s'assemble. Car quoi qu'il rapporte à l'Académie le canevas de ce qu'il a fait, ou plutôt que Mezeray avoit fait avant lui, afin qu'elle opine dessus, il dispute opiniâtement jusqu'à ce que les autres soient revenus à son avis, ou il écrit le contraire de ce qu'on a décidé : de sorte qu'on lui aura l'obligation de tout ce qu'il y aura de bon ou de mauvais dans le Dictionnaire. Mais il faut qu'il se donne bien de garde de s'en attribuer la gloire, de crainte de dégradation : car ces Messieurs sont presque aussi jaloux de participer à l'honneur qu'ils s'imaginent recevoir un jour de ce travail, qu'au profit des jettons qu'ils touchent avidement à chaque séance. Je veux bien qu'il m'ait ici obligation d'apprendre au public qu'il a traduit en François les Œuvres que le R. P. Rodriguez a écrites en Espagnol (1). Quand son livre est parvenu jusqu'à l'honneur de la reliure, il a le privilege de ne craindre jamais d'être fripé. On respecte tellement sa couverture qu'on ne l'use point à force de l'ouvrir, et de le feuilleter : j'en prends à témoin celui qu'il a donné à l'Académie, qui est depuis plu-

(1) Le duc de Créqui.

(2) *Traité de la perfection chrétienne*, par le P. Rodriguez. Paris, 1676, 3 vol. in-4°. — Il y eut une seconde édition après la mort de l'auteur en 1715, 4 vol. in-8°.

sieurs années tranquille sur son Bureau, sans que pas un de ses confreres ait eu la curiosité d'en lire une page. J'avouè qu'il y a quelque gloire à traduire le premier un ancien auteur : d'autant que pour y réüssir, il ne suffit pas d'être bien versé en la connoissance des deux Langues, il faut encore posséder fort bien l'histoire et l'antiquité. Il faut faire des conferences d'éditions, et mille autres recherches nécessaires pour rétablir les passages corrompus des Auteurs, ou faire entendre ceux qui sont devenus obscurs par succession de tems et le changement des lieux. Mais il n'en est pas de même des livres écrits en des Langues vivantes et des Pais voisins ; la facilité en est si grande que ces Auteurs copistes, bien loin de participer à la gloire des traducteurs, ne font qu'exercer un vil office de trucheman. De sorte que si le sieur Regnier vouloit tirer vanité de ce Livre, elle seroit mal fondée : tout son merite ne consiste qu'au grand nom de l'original, et le traducteur s'est mis seulement au rang d'un misérable Libraire, qui a aussi traduit d'Espagnol Herrera et Dom Quichote. Encore peut-on dire qu'il n'est que copiste et reviseur d'une autre traduction qui en avoit été faite cinq ans auparavant par le sieur Binet, qui a été imprimée chez Coignard, libraire. Je laisse à penser si un ouvrage de cette qualité lui donne assez d'autorité dans le monde pour être de ce petit nombre de Juges infailibles qui doivent seuls faire des décisions sur la Langue.

Le sieur Perrault est un homme qui (erudition à part) peut avoir quelque merite ; l'Academie l'a considéré comme son bienfacteur tandis qu'il étoit commis des Bâtimens, parce qu'elle croyoit lui avoir obligation de la concession d'un petit fonds pour du bois et des bougies. Il lui a fait aussi present d'un registre, d'un porte-feuille

et d'une machine propre à jouer des gobelets, qui sert aux élections pour le scrutin. Mais il luy a rendu un tres-mauvais office en surprenant un Privilege sous le nom general de l'Academie, avec la clause exclusive que le sieur Charpentier y avoit glissée : puisque c'est ce qui la rendra odieuse aux gens de lettres et à la postérité. Cependant sa demi-capacité n'est pas toujours inutile à l'Academie ; car il se charge de consulter son frere qui est plus habile homme que lui sur les difficultés qu'elle ne peut resoudre. Le malheur est qu'il oublie en chemin la moitié de ce qu'il en a appris, comme il l'a témoigné en rapportant la définition de l'hyperbole geometrique : puisqu'il a fait mettre dans le Dictionnaire que c'est une section du cone parallele à son axe, ce qui est faux en trente mille cas, et vrai en un seul, étant certain que par un même point de la superficie d'un cone il peut passer une infinité d'hyperboles dont il n'y en aura qu'une parallele à son axe. J'excuserai volontiers ces petites foiblesses, mais je ne lui pardonne pas la mauvaise foi avec laquelle il a inventé, ou du moins applaudi, à une insigne calomnie que ces Messieurs ont publiée contre moi, en m'accusant d'avoir volé un Dictionnaire tout entier du nommé Margane, dont je me justifierai pleinement cy-après.

Si quelqu'un est curieux de connoître la capacité des autres Academiciens Jettoniers, que je ne nomme pas à present par quelque consideration, il n'a qu'à en prendre la liste et aller de porte en porte, chez les Libraires, en demander les ouvrages : il verra qu'ils ne connoissent pas seulement le nom de la plupart, ou s'ils le connoissent c'est pour leur malheur : leurs Livres ne sont qu'en dépôt

dans leurs Boutiques, et ne servent qu'à entretenir quelque commerce entre les Libraires et les Epiciers.

Il seroit ennuyeux de rapporter d'autres exemples de leur incapacité ; je les reserve pour une autre fois. Je ferai ici seulement cette observation, que puisque les decisions des Compagnies se font à la pluralité des voix , on ne doit pas faire grande estime de celles de l'Academie; car lors qu'une difficulté vient à partager le Bureau, la resolution s'en fait par le suffrage d'un ou de deux de ces ignorans, qui prévaut contre le sentiment d'un moindre nombre de plus habiles : ce sont pourtant ces decisions qu'insolemment ils appellent des Arrêts, auxquels ils pretendent que toute la France doit obéir. Enfin, je puis dire hautement que les ouvriers qui travaillent à cet incomparable Dictionnaire savent faire des Sonnets, des Rondeaux, des Bout-rimés, des Madrigaux et des Vers de Coqueterie, mais qu'ils n'ont aucune teinture des Sciences, et au lieu d'y penetrer fort avant, ils ne les ont pas seulement effleurées. Ils s'appellent gens de Belles-Lettres quand ils ont lû quelques Poètes François, et par hazard quelques Latins. Ils croient tout sçavoir, quand ils sçavent les mots de leur Langue necessaires à leur vie et à leur entretien familier. Ils sont ennemis de toute erudition, et donnent la chasse à tous les mots et aux phrases qui en contiennent quelque apparence. Je laisse à juger s'ils sont propres à faire seuls un Dictionnaire qui comprend un nombre infini de choses differentes et qui demande des hommes universels. Le malheur de l'Academie est tel, qu'au lieu que le Dictionnaire devoit profiter des connoissances que chacun de ses membres pourroit avoir en particulier, afin que l'un suppléât à ce qui seroit ignoré par l'autre, il souffre au contraire du dommage par l'igno-

rance de ceux qui sont jaloux de voir employer des mots qu'ils ne connoissent pas et qui les condamnent avec un grand éclat de risée dès qu'ils en doutent le moins du monde , c'est ce que j'ai reproché cent fois à ces Messieurs en pleine assemblée. Comme aussi j'ai tâché de les guerir de l'erreur où ils sont de croire que sous ombre qu'ils ont appris leur Langue maternelle de leur nourrice, ils sçachent pour cela toute la Langue Française, et qu'ils aient droit de rejeter tous les mots qu'ils n'entendent point : parce qu'il est vrai de dire que le plus habile homme ne sçait que la moindre partie de la Langue de son País. Il est certain qu'un Architecte parle aussi bon François, en parlant de plintes et de stilobates, et un homme de guerre, en parlant de casemates, de merlons et de sarrasines; qu'un Courtisan en parlant d'alcoves, d'estrades et de lustres; un Avocat qui a des termes particuliers de pratique, pour lesquels l'Academie a une prodigieuse aversion, ne laisse pas d'expliquer sa pensée en la Langue de son país : et cela est si vrai, que quand le Roi veut faire des Ordonnances et des Reglemens sur ces matières, il se sert des termes de cet art, sans qu'on puisse l'accuser de parler une Langue barbare.

Cette ignorance de la plûpart des mots de la Langue, est ce qui a donné une grande étendue au mot de *chose* dont on se sert pour expliquer tout ce dont on ignore le nom. Cependant il n'y a rien dans la nature et dans les ouvrages de l'art qui n'ait son nom propre que la plûpart des gens ne connoissent pas. Ainsi quand un Bourgeois veut parler de ces grosses separations de pierre qui se voient dans les vieux bâtimens : s'il ne sçait pas le nom de *manteaux* que les Architectes leur donnent, il dira grossièrement : ces *choses* de pierre étoient bien vilains. Un

Mathématicien, pour parler de l'appuy d'un levier, a recours au Grec, et l'appelle *hypomoclion*, parce qu'il ne savait pas le nom françois que lui donnent les ouvriers qui l'appellent *orgueil*, et ainsi des autres.

Ces considérations font voir que pour donner de l'autorité aux mots, et s'en vouloir rendre seuls juges souverains et infaillibles, il ne suffit pas d'être gens de bien et d'honneur, ni même d'être habiles *incognito* : il faut avoir un nom connu dans le monde, et une réputation fondée sur quelque ouvrage reçu, approuvé et estimé; et sur tout que pour faire un Dictionnaire et pour expliquer toute la Langue, il faut être universel, et ne se pas renfermer dans le langage familier et oratoire. Je n'en veux point d'autre témoin que le jeune Abbé Tallemant (voici la première et la dernière fois que cet Auteur grave sera cité), qui, dans son discours imprimé de l'utilité des Académies, parle en ces termes : « Que » faisoient après tout les Académiciens Grecs et Romains? » ils étoient appliqués aux seules questions de la Philosophie : mais dans nôtre travail de l'Académie, quelle » diversité? quelle abondance de matières? que ne trouve-t'on point dans la vaste étendue d'une Langue? Toutes » les sciences et tous les beaux-arts, les règles de la société » civile, les conversations galantes, que sçay-je? la nature » et les dépendances de toutes choses. Les questions de » la Langue sont des trésors infinis, et les mots sont » comme les semences de tout ce qu'il y a d'agréable et » de profond. Qu'il faudroit de divers talents pour être un » parfait Académicien? Il n'est rien dans la nature qu'il » ne faille connoître, il n'est aucune science qu'il ne fallût » posséder, etc. » Voilà bien juger à la vérité d'un Dictionnaire et des qualités de ceux qui y doivent travailler; mais par malheur c'est la condamnation du Dic-

tionnaire de l'Academie, où on ne trouvera rien de toutes ces choses qui y sont requises. Peut-on attendre quelque chose de bon des Académiciens, qui ne savent ce que c'est que l'Océan, que l'éclipse de la Lune, qu'un mast de navire, et autres choses semblables?

Avant que de passer outre, il faut que je réponde à cette objection que je crains qu'on ne me fasse. On dira que tout ce que j'ai reproché à l'Academie jettonnière consiste en des faits qu'elle prétendra détruire par une simple dénégation ou déguisement. Je prie le Lecteur de faire cette reflexion, qu'il y en a quelques-uns d'une nature à persuader qu'ils ne sont pas allegués sans fondement, comme celui des Inscriptions qui ont été effacées dans la Galerie de Versailles. D'autres dont je puis montrer la preuve par écrit, comme les deux traités de l'Abbé Tallemant. D'autres qu'on prouve par des imprimés, comme les bévuës des cataractes du Nil, et de la fausse Academie de Ciceron. D'autres qui sont de notoriété publique, comme le mauvais succès des pieces de Theatre de Boyer et de Le Clerc, et leur association avec Coras et d'Assezan. D'autres enfin qui sont de la connoissance de toute la Compagnie, comme le faux régal de l'Abbé Tallemant et son combat contre Charpentier à coups de volumes, dont je parlerai ci-aprés. Et quoi qu'ils soient tous interessés à déguiser ces faits, néanmoins j'espere qu'il y en aura quelques-uns d'assez bonne foi pour reconnoître la verité quand on voudra approfondir chaque article. Par exemple, Mr Racine ne dénierá pas qu'il ait arrêté Mr Doujat par sa robe quand il voulut aller prendre la définition du mast au bas d'une image. D'autres diront par jalousie ce qu'ils ne diroient pas par sincerité. Par exemple, Charpentier n'est pas chiche de dire à tous ceux

qui le veulent entendre que le jeune Abbé Tallemant fait des sermons à simple tonsure, et qu'il ne peut comprendre que l'éclipse de la Lune se fasse par l'ombre de la Terre. Mais pour donner une preuve par écrit de l'idée generale qu'on doit avoir de l'Academie jettonnière, tant à l'égard de son ignorance que du peu de soin qu'elle prend de son travail, il me suffit d'en alleguer un article, qui, pour parler selon son éloquence proverbiale, emporte la piece et dame le pion à tous les autres. C'est dans la premiere colonne de la page 538, dont voici les propres termes ; on appelle les Arts liberaux : « les Arts qui peuvent être pratiqués » par un homme de condition libre et ingenuë, et sans » machines. Ils sont opposés aux Arts mécaniques. La » Grammaire, la Rétorique, la Dialectique, l'Arithmetique, » la Musique, la Geometrie et l'Astronomie sont les sept » Arts liberaux. » Il n'y a point d'ignorance plus honteuse que celle où on pêche contre les choses de sa profession. Ces Messieurs se disent Gens de Belles Lettres, et se pretendent établis pour cultiver les Beaux-Arts ; ils sont tous Poètes, tant bons que mauvais ; cependant ils ignorent que la Poésie est le principal, ou du moins le plus connu des Arts liberaux ; ils oublient de la comprendre dans leur nombre, aussi bien que la Peinture et la Sculpture, qui constamment en sont les plus belles parties. Ils n'y comprennent pas non plus l'Architecture qui y doit plutôt avoir sa place que la Dialectique, dont la qualité est si souvent contestée au College. Mais quand ils y mettent la Geometrie, l'Arithmetique et l'Astronomie, qui sont des sciences demonstratives, ils témoignent bien qu'ils ne savent pas la difference qu'il y a entre les Sciences et les Arts ; c'est bien loin de les connoître à fond. Car les Arts ne consistent qu'en quelques regles établies sur des experiences réité-

rées, au lieu que les Sciences sont fondées sur des démonstrations certaines. Leur définition d'ailleurs est tout-à-fait défectueuse, veu que la Musique, la Peinture et plusieurs autres Arts liberaux peuvent être sçeus et pratiqués par des gens de condition servile. Il falloit plutôt dire que les honnêtes gens s'y appliquent par curiosité et pour leur propre satisfaction, et non point par un esprit mercenaire. C'est aussi mal à propos qu'ils les distinguent d'avec les autres Arts, en ce qu'ils se pratiquent, disent-ils, sans instrumens et sans machines, car plusieurs Arts liberaux s'en servent, comme la Peinture de palettes, de chevalets et de manequins; l'Architecture de plusieurs engins et grués; la Musique de luths, de violons, de harpes et d'orgues, qui par excellence sont nommés instrumens, aussi bien que ceux dont se servent les Mathematiciens dans les sciences de Geometrie et d'Astronomie, comme les regles, compas et équeres, les globes et les astrolabes. Je ne m'amuse pas à remarquer qu'on ne dit point un homme de condition ingenuë, pour dire honnête et non servile, et que ce mot ne s'employe qu'en mauvaise part, pour signifier un homme naïf, simple et innocent. Voilà une preuve convaincante de leur capacité et de leur exactitude, par où on peut juger ce qu'on doit esperer des autres articles du Dictionnaire, où ces Messieurs parleront des choses qu'à la rigueur ils ne sont pas obligés de sçavoir.

Ce n'est pas assez que les Académiciens jettonniers n'ayent pas toute la suffisance requise pour faire un bon Dictionnaire, il faut voir comme ils ménagent leur tems et l'argent du Roi. Leur manière d'agir contribue beaucoup à l'imperfection et à la longueur du travail. Il se fait

sans peine et sans préparation. Au lieu qu'on devroit proposer chaque mot en une seance précédente, et inviter les particuliers à méditer dessus et à rechercher dans leurs Livres ce qui lui seroit convenable, pour le rapporter à la Compagnie: ils viennent seulement écouter la lecture que fait le secrétaire du canevas qu'il a fait. Chacun pointille sur chaque article, et le juge bon ou mauvais, selon sa connoissance ou son caprice; tres-souvent on le reforme au pis, ou on ne fait que changer peu de chose dans l'expression. Mais cela se fait avec tant de bruit et de confusion, que les plus sages se taisent, et que l'avis des plus violents l'emporte. Celui qui crie le plus haut, c'est celui qui a raison; chacun fait une longue harangue sur la moindre bagatelle. Le second repete comme un écho tout ce que le premier a dit, et le plus souvent ils parlent trois ou quatre ensemble. Quand un Bureau est composé de cinq ou six personnes, il y en a un qui lit, un qui opine, deux qui causent, un qui dort, et un qui s'amuse à lire quelque Dictionnaire qui est sur la table. Quand la parole vient au second, il faut lui relire l'article à cause de sa distraction dans la premiere lecture. Voilà le moyen d'avancer l'ouvrage. Il ne se passe point deux lignes qu'on ne fasse de longues digressions; que chacun ne debite un conte plaisant, ou quelque nouvelle, qu'on ne parle des affaires d'Etat et de reformer le gouvernement.

Quand on veut faire une définition, on consulte tous les Dictionnaires qui sont sur le bureau; on prend celle qui paroît la meilleure, on la copie mot à mot dans le cahier, et alors elle est sacrée, et personne n'y oseroit plus toucher en vertu de la clause de leur prétendu Privilege. Tres-souvent ils mettent à la marge d'un mot A ENQUERRE; c'est à dire que toute l'Académie ne sçait ce que c'est,

ou que par jalousie les ignorans ne veulent pas s'en fier aux habiles qui le leur veulent apprendre; ce qui a obligé plusieurs à taire ce qu'ils en sçavoient, à cause du déplaisir qu'ils auroient eu de voir un bon avis inutile. Ces enquêtes sont fort ordinaires touchant des mots de la Langue tres-communs, que l'Académie jettonnière ne connoît point. Par exemple, quand il a été question de définir un *état major d'armée*, M^r de Lavau a été député vers M^r le Maréchal de Vivonne pour sçavoir ce que c'étoit. On a député aussi M^r le Marquis son frere, pour apprendre ce que c'étoit qu'une *compagnie d'Ordonnance*. Je leur ai l'obligation d'avoir confirmé les definitions que j'en avois apportées, qui n'avoient pas pû passer par mon seul suffrage. M^r Mezeray se chargeoit de consulter le maître-garçon de Racicot, son Apotiquaire, et le cleric de son Procureur, quand il y avoit quelques mots qui regardoient la Pharmacie ou la Pratique; et ces gens-là ont eu plus de part au Dictionnaire que beaucoup d'Académiciens dont les noms sont dans la Liste.

La première demi-heure se passe à faire le procez à l'horloge, car il n'y a de participans aux jettons que ceux qui sont arrivés quand l'heure sonne; ce qu'on observe avec une précision geometrique. On voit alors une grande joie sur le visage des diligens, et une grande consternation sur celui des paresseux: ceux-ci accusent les autres d'avoir avancé l'aiguille, comme il est arrivé souvent; on confere les montres, on cite les cadrans qu'on a vûs en chemin; les brailleurs tâchent à se faire rétablir, et y reussissent quelquefois; et quand on vient à opiner là dessus, cela s'étend jusqu'à la fin de la vacation. J'ay remarqué, entr'autres, que cela est arrivé le 6 Novembre 1684.

J'ai appris, depuis qu'on m'a empêché d'aller à leur assemblée, que toute la seance du 12 Fevrier 1685 fut consommée en une deliberation pour la distribution des jettons, sur ce que M^r l'Abbé de Coaslin ayant porté des Theses à l'Académie, pour inviter ces Messieurs à assister à un acte qu'il faisoit pour les soutenir, la Compagnie eut le cœur partagé entre l'amour des jettons et le desir de faire sa cour à ce seigneur, parce que cet acte se faisoit un jeudi, jour d'Académie : enfin il fut resolu que ceux qui voudroient assister à cette ceremonie ne risqueroient point leurs jettons, parce qu'ils seroient reputés absents *reipublicæ causa*.

La question des participans aux jettons étant terminée, on tire le cahier auquel on doit travailler de dessous la clef ; le Secretaire en lit un article, et si par malheur on relit le dernier qui a été fait à la seance precedente pour en voir la suite ; ceux dont l'avis n'a pas été suivi reprennent courage, et le font examiner tout de nouveau par ceux qui n'y ont point assisté. Il arrive tres souvent qu'on le refait et qu'on le reforme tout au contraire du premier arrêté. De là vient que cet ouvrage est une vraye toile de Penelope, dont on defait en un jour ce qu'on a fait en un autre ; ce qui est cause qu'on ne doit pas s'étonner des cinquante ans employés à n'en faire que la moindre partie. Je me souviens, entr'autres, que cela est arrivé depuis peu au mot d'*oreille*. Après avoir pendant trois vacations fait la définition du mot, on en employa deux autres à la corriger, et on trouva à la fin que l'*oreille* était *l'organe de l'oüie*. Cette définition coûte deux cents francs au Roi. Richelet et Monet auparavant eux en avoient donné une, à meilleur marché, et en mêmes termes. Le reste du mot a occupé trois semaines le bureau. On y apprend à la fin

qu'on dit une oreille de soulier, d'une écuelle, d'un livre, et quelques autres bagatelles : mais on n'y trouve point le nom de toutes les parties de l'oreille, comme on fait dans le Dictionnaire Universel : ses ailes, sa coquille, son suif, sa roche, son lobe, son tortis, sa caisse ou bassin, son marteau, son estrier, son timbre, son ovale, son labyrinthe, son vestibule, son limaçon, son aqueduc, et autres termes qui meritent bien mieux d'être expliqués que quelques Proverbes qu'ils revendiquent avec un grand bruit. J'ay remarqué, entr'autres, que toute l'après-dinée du 18 novembre 1684 se passa à examiner ce que c'étoit *avoir la puce à l'oreille*.

Mr Patru, qui étoit une des lumières de l'Academie, s'en bannit volontairement long-tems avant sa mort, parce qu'il fut scandalisé de la longueur enorme du tems qu'on fut à disputer si la lettre A devoit être qualifiée simplement voyelle, ou si c'étoit un substantif masculin. Cette question dura cinq semaines sur le bureau et fut traitée avec grande chaleur entre lui et Mezeray ; les bureaux furent partagés et départagés plusieurs fois, les opiniâtres se dirent plus d'injures que de raisons, et elle ne fut terminée que par la lassitude des combatans, en faveur de celui qui eut la meilleure haleine. Voilà un des articles de ce grand travail qu'ils ne doivent point appréhender qu'on leur vole.

Toutes les decisions du Dictionnaire ne sont pas plus importantes. Que s'il y en a quelques-unes de considerables, elles sont tirées de Vaugelas ou de Ménage. Je remarquerai ici en passant qu'il y a un petit registre sur le bureau, où sont écrites de la main du sieur Mezeray toutes les decisions de l'Académie ; ils ne pourront pas se défendre de représenter cette piece en Justice, et alors on

verra que toutes ces belles décisions, faites depuis cinquante ans, qui ont chacune leur date, ne montent gueres qu'à une douzaine; encore trouvera-t'on qu'elles ne sont ni solides, ni certaines, ni nouvelles. Tout ce qu'on pourra donc apprendre dans ce Dictionnaire si attendu sera de sçavoir s'il faut dire Avocat en Parlement ou au Parlement, un Président au Mortier ou à Mortier, si on dit en Cour ou à la Cour.

J'ai veû une séance entière employée à disputer s'il falloit dire *hors d'œuvre*, ou *hors œuvre* : une autre pour sçavoir s'il falloit dire *éviter oisiveté*, ou *éviter l'oisiveté*. J'ai veû passer une après-dînée pour discuter ce que c'étoit que *vieux oing*, et s'il falloit l'écrire avec un *g* à la fin. Les mots de *mediat* et d'*immediat*, compris en deux lignes, ont consommé des vacations entieres : ce qu'on peut prouver par les minutes des cahiers, car on y marque souvent le lieu où on en est demeuré. Toute la séance du 13 octobre 1683 s'est passée à condamner cette phrase, le *pole du Nort*, et celle-ci *aller au Nort*, pour dire aller *vers le Nort*, et s'il fallait dire *vent de Nort* ou *du Nort*.

J'ai veû l'Académie fort empêchée sur le mot *faire ombre*; pour lever cette difficulté on envoya dans l'autre Bureau consulter une Gazette imprimée le même jour, qui contenoit une harangue des Députés d'Alger (1), afin de voir comment ils avoient employé ce mot. Voilà chercher des autorités bien loin.

Une autre fois elle étoit en peine de sçavoir si le mot d'*officialité* se disoit de la Charge de l'Official, en un sens different de la Jurisdiction Ecclesiastique, dont il avoit exercice : les bureaux furent partagés si opiniâtrément

(1) Vraisemblablement ceux qui vinrent à Versailles solliciter la ratification du traité de paix signé le 24 avril 1684.

sur cette grande difficulté, qu'il fallut que le partage fût levé par Pierre Le Petit, libraire et portier de l'Académie. Voilà chercher des autorités bien bas.

A l'égard des questions plus raisonnables, comme de sçavoir la qualité des verbes neutres passifs, ou s'il y a des participes actifs en François, elles ont occupé plus de deux cents vacations, sans être décidées : car quoi qu'elles soient réglées dans le petit Registre dont on vient de faire mention, néanmoins toutes les fois qu'il se présente un mot de cette nature, on les remet toujours sur le tapis, et on les juge différemment, suivant le génie de ceux qui se trouvent au Bureau ; ce qui a rempli ce Dictionnaire d'une infinité de contradictions qu'on fera voir sitôt qu'il sera public. Cela vient de ce que l'Académie n'a point de maximes certaines ; et il est vrai de dire qu'encore qu'elle fasse un Dictionnaire Grammatical, il n'y a que deux ou trois de ces Messieurs, à tout rompre, qui sçachent la Grammaire Française et ses premiers Elemens. Enfin ce qui sera le plus surprenant dans cet ouvrage, c'est qu'en tout ce gros livre, auquel pendant cinquante ans auront travaillé tant de personnes qui sont en réputation d'avoir de l'esprit et du sçavoir, on ne verra pas briller la moindre étincelle de l'un et de l'autre. Quand on considérera les bornes étroites dans lesquelles ils ont renfermé le plan de leur Dictionnaire, en n'y comprenant que les mots communs de la langue, et en rejetant tous les mots rares dont on a besoin de s'éclaircir, on verra le peu d'utilité qu'on tirera de ce travail. Car, par exemple, on n'aura pas besoin d'y aller apprendre, qu'*aimer* veut dire *cherir*, *affectionner* ; que la *barbe* est le *poil du menton* ; qu'un *chien* est un *animal domestique qui aboie*, etc.

Ce sont pourtant ces belles définitions qu'ils disent qu'on

leur a dérobées ; il n'y a point de Bourgeois qui ne les sçache , mais il y a bien d'honnêtes gens qui ne sçavent pas précisément ce que c'est que *nephretique*, *hermetique*, *hepatique*, *stiptique*, etc., quoi qu'ils en entendent parler tous les jours ; ni ce que c'est qu'un *trepan*, qu'un *syphon*, que des *turcies* et *levées*, que le *tiers* et *danger*, qu'un *rhumb de vent*, la *glande pineale*, etc. , ce qui souvent les arrête dans leur lecture ; sans parler des termes des Arts plus abstrus qu'on rencontre quelquefois, et par-dessus lesquels on est obligé de passer sans les entendre. :

Et quant à ces vaines minuties dont ces Messieurs font leur capital, comme de sçavoir s'il est plus élégant de dire, regarder *par la fenêtre*, ou *à la fenêtre*, ou mettre la *tête à la fenêtre*, etc. , on ne s'amusera pas à les chercher dans leur Dictionnaire, car elles sont infinies, et il n'y a ni François ni Etranger qui les puisse apprendre que par l'usage. Ainsi ni les uns ni les autres n'en pourront tirer aucun fruit : on n'y trouvera pas même les délicatesses de la Langue, à la réserve de celles qui sont dans Vaugelas, qu'ils ont inserées toutes entieres dans leur Livre, aussi bien qu'a fait Richelet. Ces délicatesses ne peuvent être traitées que par des remarques particulières, et ne doivent point être cherchées dans la vaste confusion de l'étenduë d'un Dictionnaire. Ce qu'on y apprendra de plus curieux, ce seront les Proverbes qu'ils ont copié mot à mot du recueil qui en a été fait par Antoine Oudin, intitulé : *Curiosités françoises pour servir de suplement aux Dictionnaires*, imprimé chez Sommaville, in-4^o et in-8^o, dès l'année 1640. La délicatesse du choix paroîtra dans les exemples suivans : *bran du précheur si on ne l'écoute* (1) ; *il a chié au lit* ; *cet homme a chié dans*

(1) Page 99, colonne 1, du Dictionnaire de l'Académie, et page 61, du recueil d'Antoine Oudin de l'édition in-octavo. (Note de Furetière.)

ma malle (1); *ils font comme les grands chiens, ils veulent pisser contre la muraille, ou bien ils veulent pisser contre les murailles, comme les grands chiens* (agréable variété) en parlant des petits garçons qui veulent faire comme les grands hommes (2); *pendant que le chien pisse, le loup s'en fuit* (3). Voilà des marques du peu de part qu'ont les Prélats et les gens de qualité au travail du Dictionnaire, parce qu'il n'y a pas d'apparence qu'ils eussent souffert qu'on y eût mis ces ordures. Ce sont au reste ces Proverbes qui font le capital du Dictionnaire. Je feray imprimer à la fin un parallele de trois ou quatre mots qui en fournissent le plus, pour donner une idée generale des autres, afin de faire connoître à quel point ces Messieurs sont plagiaires, et qu'il n'y a pas un seul article de leur ouvrage qu'ils ayent puisé dans leur propre fonds; ainsi ils ont grand tort de crier qu'on leur vole ce qu'ils ont volé eux-mêmes. Entre ces beaux Proverbes, ils ont mis celui-ci qui porte leur condamnation : *Il ressemble le chien du jardinier qui ne mange point de choux, et qui n'en laisse point manger aux autres* (4). Ces Messieurs ne veulent point donner de Dictionnaire, et ne veulent pas souffrir que les autres en donnent. Le Lecteur admirera en cet article leur exactitude, qui n'empêche pas qu'ils ne fassent des solecismes, puisqu'ils donnent au mot de *ressembler* un regime actif, qui n'en a qu'un neutre; car on dit *ressembler à quelqu'un*, et non pas *ressembler quelqu'un*.

(1) Page 153, col. 1 du Dict. de l'Ac. et page 401 du recueil d'Oudin. (*Note de Furetière.*)

(2) Pag. 152, col. 2 du Dict. de l'Ac. et pag. 98 du recueil d'Oudin. (*Idem.*)

(3) Pag. 153, col. 1 du Dict. de l'Ac. et pag. 100 du recueil d'Oudin. (*Idem.*)

(4) Pag. 153, col. 1 du Dict. de l'Ac. et pag. 97 du recueil d'Oudin. (*Idem.*)

Je ne compte pour rien la cacophonie que cause ce vicieux accusatif : *il ressemble le*. Oudin n'a pas fait cette faute ayant dit : *Il fait comme le chien du jardinier, etc.* C'est ainsi qu'ils reforment ce qu'ils empruntent, et qu'ils le corrigent en pis.

Ils ont crû par ces beaux Proverbes rendre leur Dictionnaire utile au peuple, mais ils se sont lourdement trompés ; car il n'y a point de Bourgeois qui n'en sçache davantage que toute l'Academie, et qu'Antoine Oudin qui a pris a tâche de les recueillir.

A l'égard des Sçavans, il sera encore plus inutile ; parce que l'experience a fait voir qu'ils n'ont point eu besoin du secours de ce sterile Dictionnaire pour mettre au jour tant de beaux Livres et si purement écrits, qui ont paru depuis cinquante ans. Si l'autorité de ces Messieurs étoit aussi grande qu'ils pretendent, et s'ils faisoient tout seuls des décisions sur la Langue, il faudroit s'étonner de ce que les PP. Bourdaloue et de La Rue ont été assez hardis pour monter en Chaire sans sçavoir ce que Boyer et Le Clerc devoient décider sur des paroles dont ils ont fait des Sermons si éloquens. Il faudroit s'étonner de la temerité du P. Bouhours qui a mis au jour des ouvrages si épurés, sans attendre les décisions des Tallemants et des Quinauts sur les doutes qu'il leur avoit proposés. On ne pourroit lire qu'en crainte les *Essais de Morale* de M^r Nicole, et les belles pensées de M^r Pascal : car quoi qu'ils ayent été generalement admirés, que sçait-on si dans cinquante ans on ne les trouvera pas defectueux selon les décisions de Doujat, de Lavau et de Regnier ? Il n'y auroit rien de seur jusqu'à la révision et l'approbation de ces Messieurs. Il faudroit suspendre son jugement à l'égard de ces Livres precoces qui ont paru avant que d'être éclairés des lu-

mières de ces Académiciens législateurs de la langue et donneurs de modèles pour bien écrire. Mais nous devons pardonner à ces illustres Écrivains leur empressement, puisque nous avons cependant joui de leurs travaux. Il y a apparence que nos neveux les trouveront aussi bons que nous, et reconnoîtront que les observations de l'Académie n'étoient point nécessaires pour écrire correctement : qu'au contraire l'Académie a eu besoin de ces beaux ouvrages pour y trouver des modèles d'éloquence qu'il y a si longtemps qu'ils promettent de nous donner.

Non seulement ce Dictionnaire sera inutile à l'égard des Étrangers et des François, et à l'égard du peuple et des Sçavans ; mais il le sera encore à l'égard de l'Académie même, puis qu'elle n'en tirera ni honneur ni profit. Quant à la réputation qu'elle en espère, on ne l'établit point par des Privilèges, ni des Arrêts du Conseil. Corneille et Racine n'ont point songé d'en obtenir pour faire valoir leurs excellents Poèmes ; Boyer et Le Clerc ont crû qu'il leur seroit inutile d'en surprendre quelques-uns pour empêcher qu'on ne trouvât les leurs détestables. L'Académie en vertu de son Privilège fera bien le seul Dictionnaire, mais l'autorité publique ne le rendra pas meilleur, il en sera seulement plus odieux. Quant à l'intérêt pécuniaire, l'Académie a déclaré qu'elle n'en prétendoit aucun, comme j'ai déjà remarqué, et elle a promis d'abandonner son Privilège gratuitement à Petit, son Libraire. Il ne s'agit donc plus de l'intérêt de l'Académie, mais seulement de celui de son Libraire, où plutôt des héritiers qu'il aura. Mais ils seront bien trompés quand ils verront que les beurrières futures, à l'usage desquelles il est destiné, n'en donneront pas un sou davantage pour toutes les clauses exclusives de leur Privilège.

A l'égard de la distraction et revendication des mots communs de la Langue que ces Messieurs demandent, j'ay déjà montré qu'elle étoit impossible. Je les ai sommés plusieurs fois de me coter plus précisément leurs prétentions, et ils n'en ont rien fait. Ils le pouvoient faire facilement sur une copie de mes essais que je leur ai mis entre les mains : ils auroient eu beau jeu à le faire sur les mots de *bois*, *d'eau*, *d'oreille*, de *sel*, etc. On auroit veü clairement le ridicule de cette demande ; il me seroit demeuré plusieurs phrases et observations doctes et curieuses, et ils n'auraient rapporté que des proverbes et des façons de parler triviales. Ainsi il leur seroit arrivé de faire un aussi plaisant partage que celui dont parle Rabelais qui se fit entre un Diablotin et un laboureur de Papefiguiere ; celui qui choisit n'eut que du chaume et des feuilles pour son partage, tandis qu'il laissa à l'autre le bon grain et les raves. Il n'y a personne qui n'estime plus un Livre où il trouvera la connoissance des termes des Arts et des Sciences, ordinairement inconnus à la plûpart du monde, que ces termes communs et proverbiaux dont se sert le peuple pour expliquer ses pensées, que personne n'ignore (1).

Pour revenir au ménagement du temps de ces Messieurs de l'Academie, ce qui leur en emporte le plus ce sont les frequentes deliberations sur des affaires de neant, et les deputations, remerciments et compliments qu'on y fait à toute heure. Elles ont été cause que Messieurs Patru et Mezeray ont donné à l'Academie les épithetes de delibérante, de deputante et de remerciante. L'envie de faire des harangues tire ces affaires en une énorme longueur. On a

(1) Je ne crois pas nécessaire de relever l'incorrection de cette phrase, la pensée de l'auteur restant d'ailleurs parfaitement claire.

été trois jours à deliberer si on permettroit à Guyonnet de Vertron de venir lire dans l'Academie un Panegyrique de Saint Louïs, ce qu'on lui a enfin refusé; trois autres jours ont été employés à délibérer si on recevoit une lettre de compliment que leur envoyoit l'Academie de Nismes; si on nommeroit des Commissaires pour l'ouvrir et l'examiner avant que de la lire en plein bureau; si on donneroit place à son Deputé au bas-bout de la table, ou auprès du Directeur; s'il auroit un fauteuil; s'il participeroit aux jettons; et autres formalités et ceremonies, par le moyen desquelles on traitoit ces Messieurs de Nismes avec une telle hauteur, qu'ils se sont dégoûtés de faire ce compliment et n'ont envoyé ni lettre ni Deputé.

Tandis que Mr Perrault étoit Commis des Bâtimens, on lui a fait une députation de quatre Academiciens, avec un harangueur à la tête, pour le remercier des sollicitations qu'il avoit faites auprès de son Maître pour en obtenir un petit fond pour du bois et des bougies en faveur de l'Academie. On a deputé plusieurs fois à Monsieur Colbert (1), à Mr le Duc de Richelieu (2), à Mr le Cardinal d'Estrées (3), à Mr l'Archevêque de Paris (4), à Messieurs les

(1) Mr Charpentier a été, à la tête de six Députés, remercier Mr Colbert d'avoir procuré à l'Academie un logement dans le Louvre. Il a encore été deputé au même le 2 Janvier 1673, pour le remercier d'avoir procuré à l'Academie des jettons. Le sieur Segrais l'a aussi été haranguer à la tête de huit Deputés pour le remercier du rétablissement du *Commitimus*, (*Note de Furetière*).

(2) Mr Doujat a été haranguer Mr le Duc de Richelieu à la tête de six Deputés, pour le remercier d'avoir donné à l'Academie un petit Portrait de Mr le Cardinal, son oncle. Mr Quinault l'a aussi harangué, avec la même ceremonie, sur la mort de Madame sa femme. (*Idem*).

(3) Mr Charpentier a été haranguer Mr le Cardinal d'Estrées à la tête de six députés, pour le féliciter sur son heureux retour en France. (*Idem*).

(4) Mr l'Abbé Tallemant le jeune a été haranguer Mr l'Archevêque de Paris à la tête de six Deputés, sur sa nouvelle dignité de Duc et Pair; et une autre fois sur la mort de son neveu, Mr de Chanvalon. (*Idem*).

Chancelier d'Aligre et Le Tellier (1), à Monsieur le Duc de Coaslin (2), et en cent autres occasions (3). Il est à remarquer que chacune de ces deliberations a duré trois séances pour regler la maniere de la deputation, le nombre des Deputés et la qualité de la harangue. Encore oubliat-on de regler le titre qu'on donneroit à Mr le Duc de Richelieu dans la derniere deputation qu'on lui fit; de sorte que le rapport en étant fait, il fallut deliberer de nouveau si en enregistrant la harangue, on y mettroit le titre de Monseigneur, à cause que l'Orateur le lui avoit donné sans ordre : on crut que ce Deputé avoit trop humilié l'Academie, et on ordonna que le titre seroit reformé. Après quoi on ne peut pas concevoir comment l'Academie auroit oublié de faire des harangues et des remercimens au Roi, à M. Colbert et à Mr d'Aligre pour la concession d'un Privilege et d'une grace si extraordinaire, s'il n'avoit été surpris clandestinement par la cabale particuliere des sieurs Perrault et Charpentier, ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

Les bureaux ont été assemblés pour deliberer si on mettroit dans les Registres une lettre en vers Latins de l'Abbé Regnier à l'Abbé de La Chambre, et les avis étant partagés, il fut dit que toute la Compagnie seroit assemblée *ad hoc* pour en faire un reglement. Une autre deli-

(1) Mr Regnier a harangué Madame la Chanceliere Seguier sur la mort du feu Monsieur son mary. Il a aussi harangué Messieurs d'Aligre et Le Tellier, pour les feliciter sur leur nouvelle dignité de Chancelier. (*Note de Furetière*).

(2) On a harangué Mr le Duc de Coaslin sur la mort de Mr le Chancelier Seguier, et pour l'inviter à revenir à l'Academie, où il n'est jamais entré qu'une fois. (*Idem*).

(3) L'Academie a fait une longue Lettre de remercement au sieur Gregorio Leti, pour le remercier d'un exemplaire qu'il lui avoit envoyé de son Histoire d'Italie. Toutes ces harangues et lettres ont été enregistrées, et la plupart ont été imprimées. (*Idem*).

beration s'est faite pour sçavoir si le Sous-Secretaire pouvoit écrire dans les Registres en l'absence du Secretaire , et l'affaire s'est discutée avec tant de chaleur qu'on a failli à se battre. On en a fait deux pour sçavoir si on obligerait ceux qui font des harangues dans leurs receptions à les faire imprimer ; et en ce cas s'ils seroient tenus de se servir du Libraire de l'Academie. Il s'en est fait cent de cette nature ; je me contente de parler des plus recentes. Quoi qu'il en soit, le tiers de l'année se consomme en ces bagatelles , et le travail du Dictionnaire en est d'autant reculé.

Il arrive souvent de plus dangereuses interruptions du travail par les frequentes querelles qui se font dans l'Academie. On aura de la peine à croire que ces Messieurs qui se piquent de si grande politesse pour la Langue, en ayent si peu dans leur maniere de vivre. Ils décident en Souverains , et s'injurient en crocheteurs. Il n'y a eu personne exempt de grosses paroles, sur tout quand il a été Directeur ; et j'admiraï un jour la patience de Mr Quinault en cette place , qui souffrit en bon chrétien l'insulte que lui fit Mr Charpentier, en lui disant qu'on devoit s'étonner qu'avec si peu de merite et une si basse naissance il eût fait une si grande fortune (1). Ma discretion m'a fait souvent garder le silence pour éviter leurs emportemens, sur tout après la querelle remarquable qui se fit le deux Octobre 1683, entre l'Abbé Tallemant l'aîné, et le sieur Charpentier. Le sujet étoit fort léger : on éliroit un Directeur par scrutin sur la liste de ceux qui étoient presens. L'Abbé

(1) La naissance de Quinault est aujourd'hui parfaitement vérifiée, grâce à M. Belfara qui a découvert son acte de naissance sur les registres de la paroisse de Saint-Eustache, à la date du 3 juin 1635. Cet acte constate que Quinault était fils de Thomas Quinault, maître-boulangier et de Perrine Ricquier.

Tallemant demanda d'être tiré de cette liste, craignant que le sort ne tombât sur lui, sous prétexte d'un voyage qu'il feignit devoir à faire à Lyon, et qu'il ne fit pourtant pas. Mais la vérité étoit qu'il vouloit s'exempter du hazard d'une dépense de deux pistoles pour un service qu'il auroit été obligé de faire, si quelque confrere fût mort pendant sa direction. Charpentier, son ancien ennemi, s'opposa à sa demande ; ils se prirent de paroles, et après quelque gradation d'injures, Charpentier reprocha à l'Abbé Tallemant qu'il étoit fils d'un Marchand banqueroutier de La Rochelle : Tallemant repliqua à Charpentier qu'il étoit fils d'un Cabaretier de Paris. En même temps Charpentier jetta à la tête de Tallemant un dictionnaire de Nicot. Tallemant jetta à la tête de Charpentier un dictionnaire de Monet. Ils se repliquèrent même par d'autres volumes avant qu'on eût le loisir de se mettre entre deux. M^r Cordemoy, Directeur, après de longues délibérations les accorda. Enfin on les fit embrasser, sans préjudice de la continuation de leur haine. On les pria de tenir la chose secrète, parce que si elle eût fait éclat toute l'Académie auroit mérité d'être chassée du Louvre, à cause du peu de respect qu'on avoit eu pour la Salle où se tient le Conseil du Roi quand il est à Paris, et pour le Portrait de sa Majesté qui est à la tête du Bureau, pour lequel on doit avoir une profonde veneration. Ce fut alors qu'on vit ce combat fabuleux, décrit si agréablement dans le *Lutrin* de M^r Despreaux, converti en réalité. Le bannissement qu'ils ont fait de ma personne m'a mis à couvert de semblables traitemens, car je n'aurois pas osé me trouver dans leurs assemblées depuis la querelle qui m'a été faite injustement pour raison de mon Dictionnaire ; et il n'y auroit eu aucune seureté pour moi, à moins qu'ils n'eussent mis les

armes bas, c'est à dire détourné trente Dictionnaires qui sont sur le Bureau. Ils tirent avantage de mon expulsion, et ils s'en rejouissent, en disant que c'est autant de jettons gagnés, comme a dit Benserade, en parlant du mépris qu'a fait Mr le Duc de Coaslin de cette assemblée, dans la liste scandaleuse qu'il a faite de l'Academie (1).

(1) La plupart des historiens-critiques contemporains de Benserade et de l'époque postérieure, ont parlé de ces portraits satiriques des Académiciens, pièce de 193 vers, intitulée, suivant d'Olivet : *Liste de Messieurs de l'Académie Française*.

D'Olivet, *Hist. de l'Acad.*, en signale une copie (1) à la Bibliothèque du Roi; mais pas plus à cette Bibliothèque qu'à celle de l'Institut, ni parmi les papiers de Conrart à l'Arsenal, je n'ai pu en trouver trace. Je transcris le passage de l'*Histoire de l'Académie*, trop court pour que j'y renvoie : « Il fit les portraits des quarante académiciens vivant en 1684. » J'ai entendu dire que c'était une pièce très-plaisante. Mais la lecture » qu'il en fit dans une assemblée publique mortifia plusieurs de ses » confrères et lui apprit que la délicatesse des gens de lettres pouvoit » l'emporter même sur celle des courtisans. »

D'Olivet ajoute en note : « Je parlois ainsi dans mes premières éditions ; mais depuis ayant entendu lire cette même pièce dans une » compagnie nombreuse et de gens d'esprit, je dois avouer qu'elle parut » froide. Et c'est assez le sort des plaisanteries qui tombent, non sur la » chose, mais sur la personne, de n'avoir qu'un mérite (lisez succès) » local et passager. » La pièce, suivant le même historien, commençait par ces six vers :

De ce corps célèbre et rare
Louis-le-Grand se déclare]
Le protecteur, le soutien ;
Et l'on peut mettre à la marge,
Que tous les rois voudroient bien
Qu'il s'en tint à cette charge.

(*Histoire de l'Académie*, tome II.)

D'Olivet en cite encore trois vers, à l'article de Bergeret.

Benserade s'est pareillement égayé aux dépens de ses confrères de l'Académie dans une pièce intitulée : *Réponse à madame des Houlières*. Voy. *Œuv. de Bens.*, Paris, Sercy, 1698, tome I^{er}.

(1) Il dit : *Exemplaire*, néanmoins il ne paraît pas que cette pièce ait jamais été imprimée.

Il résulte de tout ce qui a été ci-dessus allégué, que la grande objection que ces Messieurs font contre moi, a plus d'apparence que de solidité. Ils disent qu'il est à présumer que quarante personnes illustres qui mettront la main à un Dictionnaire, le rendront plus parfait que si un particulier y travailloit seul, quelque habileté qu'il pût avoir. Quand cela seroit certain, dans l'idée, il ne le seroit pas dans l'exécution; car il faut de ces quarante en ôter vingt-deux ou vingt-quatre qui ne viennent point à l'Académie. Il y en a dix ou douze qui n'y viennent que rarement, et environ neuf ou dix qui sont assidus, auxquels proprement l'ouvrage appartient; ils se partagent en deux bureaux, et s'y appliquent fort légèrement, sans soin, sans étude et sans capacité. Des six heures qu'ils y donnent la semaine, ils en perdent les trois quarts en délibérations, digressions et vaines contestations. De sorte qu'il est vrai de dire qu'un seul de la Compagnie, avec quelque discernement et quelque érudition, y réussira mieux qu'ils ne pourront faire, quand il s'y appliquera pendant douze ou quinze heures par jour et recherchera dans ses Livres tout ce qui pourra contribuer à enrichir un ouvrage de cette nature. On le verra par la conférence des deux Dictionnaires. C'est ce que Messieurs les Magistrats ont intérêt d'ordonner; il y va de leur gloire et de celle de la nation: car quelque autorité qu'ayent leurs jugemens ils seront encore examinés par le public, par les Etrangers et par la Postérité.

Après avoir ainsi montré au public la qualité de mes parties, il m'est aisé de détruire cette folle et tumultueuse délibération, par laquelle ces Messieurs ont prononcé ma déposition. Avant que de se vouloir rendre juge contre moi, ils doivent du moins en acquérir la capacité; ils

doivent examiner leur pouvoir, et apprendre la manière de juger.

Il est certain qu'ils n'ont aucune juridiction. Les Lettres Patentes qu'ils ont obtenues pour leur établissement, portent seulement une permission de s'assembler, afin de les exempter des visites du Commissaire ; mais elles ne leur donnent aucun pouvoir ni autorité sur les mots de la Langue, ni sur les membres qui forment leur assemblée.

Il est vrai que ces Lettres donnent pouvoir à Mr le Cardinal de Richelieu d'ordonner tout ce qui sera nécessaire pour l'établissement de l'Academie, comme sa Majesté pourroit le faire en personne ; et sous ombre que dans un article de ces Statuts, qu'on pretend qu'il a signés, il est fait mention que pour faire l'élection ou la déposition d'un Academicien, l'Academie doit être assemblée au nombre de vingt, ces Messieurs se sont imaginés qu'ils avoient pouvoir de destituer leurs confreres, selon leur caprice, sans aucune forme ni figure de proces.

S'ils avoient consulté des gens habiles en jurisprudence, ils auroient appris qu'il y a des droits tellement attachés à la personne sacrée du Roi, qu'ils n'en peuvent jamais être séparés, en telle sorte qu'il ne les peut communiquer à personne. Par exemple le droit de Regale est tellement attaché à la personne du Roi, qu'un Prince Regent, pendant une minorité, ne peut pas conferer les Benefices en Regale, non plus que les princes appanagés, quoi que le Roi leur ait cédé la collation des Benefices vacans dans leurs appanages. Le droit d'établir une juridiction est de même nature, il appartient tellement au Roy seul, comme le seul Maître de la vie et des biens de ses Sujets, qu'il ne le peut transporter à personne, ni par voye de concession ni de subdelegation, ni en quelque

autre maniere que ce soit. C'est le Roi seul qui crée les Justices et les Officiers, et quand il donne ou aliene quelque Seigneurie , il donne bien le pouvoir au Seigneur de nommer les Officiers qu'il a établis , mais non pas de les multiplier, ni d'en créer de nouveaux. On en a vû l'exemple en la justice de S.-Germain-des-Prez , où l'Abbé ayant voulu, de son autorité, créer un Lieutenant, feu M^r l'Avocat General Talon s'opposa à cette nouveauté, et par Arrêt il en fit rapporter les Lettres. Ainsi quelque pouvoir que le Roi eût pû avoir donné à M^r le Cardinal de Richelieu, il ne s'est point étendu à la concession d'un droit de jurisdiction à l'Academie. D'ailleurs il est certain que dans ses Statuts il n'est parlé, ni prés ni loin, de ce prétendu droit et établissement de Jurisdiction : on y voit seulement que les Academiciens doivent être assemblés au nombre de vingt pour l'élection et la déposition d'un Academicien ; cela n'est qu'une simple énonciation , qui suivant cette maxime de Droit *verba enunciativa nil præbent*, ne leur donne aucun droit de jurisdiction. Toute la conséquence qu'on pourroit tirer de cet article, seroit de dire que l'Academie a pouvoir de poursuivre pardevant des Juges competens la déposition d'un Academicien qui auroit commis quelque crime qualifié , auquel cas, pour entreprendre cette poursuite, il faudroit qu'elle fût assemblée au nombre de vingt. Si ces Statuts sont quelque jour produits, on verra que l'exécution de la plupart a été entièrement impossible. A l'égard de celui-ci, il est certain qu'il n'a jamais été exécuté. Quoi que ces Messieurs prétendent que dans l'histoire de l'Academie il soit fait mention qu'un nommé Grenier en a été exclu, on sçait que ce fut par un ordre particulier de M^r le Cardinal de Richelieu qu'il en fut chassé pour un cas fort sale, parce qu'il

avoit abusé du dépôt d'une somme considerable que lui avoient confiée des Religieuses : aussi ne trouve-t'on point dans les registres et memoires de l'Academie qu'elle ait fait aucune procedure, ni rendu aucune sentence de déposition contre lui, lesquelles on ne manqueroit pas de rapporter à present.

Ce seroit une mauvaise façon de raisonner si on vouloit induire de ce qu'ils ont le pouvoir de recevoir un Academicien, qu'ils ont aussi le pouvoir de le déposer : car il est certain que dans toutes les autres communautés, même dans les Confrairies qui sont formées par pure élection, le pouvoir de retrancher les confreres n'appartient qu'aux Magistrats, parce qu'il y a de l'honneur dans l'admission, et de la honte dans la destitution. Or toute honte étant une peine, il n'y a que des Magistrats établis par le Roi qui ayent droit de l'ordonner, c'est sur quoi est fondée cette maxime :

Turpius ejicitur quam non admittitur hospes.

Le peu de connoissance qu'ils ont dans les affaires est cause qu'ils ont fondé leur jugement sur un faux principe. Ils ont crû que tous les Corps et Communautés étoient maîtres de leur police et avoient jurisdiction sur leurs membres. Ils ont ignoré qu'ils avoient seulement la voie de plainte et de dénonciation pour se pourvoir devant les magistrats ordinaires contre ceux qui n'observoient pas leurs Statuts et Reglemens; ainsi les Maîtres et Gardes des Marchands peuvent bien saisir et non pas confisquer les mauvaises manufactures, il faut que le Juge y prononce; à plus forte raison ne peuvent-ils pas interdire aucun de leur Compagnie, ni lui refuser l'entrée dans leurs Assemblées.

Cela est si constant qu'encore que la Communauté des Avocats et Procureurs du Parlement ait été établie pour maintenir l'ordre et la discipline du Palais, et qu'elle ait une Jurisdiction apparente et une séance sur les fleurs de lis, néanmoins quand on leur vient faire plainte des mauvaises procedures que font souvent leurs Confreres, leur forme de prononcer est qu'ils en donneront avis à la Cour pour en ordonner, et ils n'ont pas le pouvoir de blâmer ni d'interdire aucun de leur Corps. Les Avocats du Conseil ont obtenu expressement des Lettres Patentes qui leur attribuent Jurisdiction sur leurs Confreres, sans lesquelles ils ne pourroient rien prononcer contr'eux ; Messieurs de l'Academie n'ont rien de semblable. Toutes les Compagnies ont bien, il est vrai, quelque espece de police pour regler leur interieur, mais elle ne s'étend point au delà des remontrances et corrections fraternelles. Par exemple, quand Charpentier et l'Abbé Tallemant se sont querellés et battus à coups de volumes, simplement en se reprochant leur naissance cabaretiere et banqueroutiere, Monsieur Cordemoy, Directeur, a eu pouvoir de leur faire quelques reprimandes, et de tenter les moyens de les accommoder ; mais il n'auroit pas eu droit de les condamner à une amende pecuniaire, ni à une reparation judiciaire et infamante ; que s'il y eût eu effusion de sang, ç'auroit été au grand Prevôt de l'Hôtel, et non pas à Messieurs de l'Academie d'en informer et d'en connoître.

Leur vanité les a quelquefois portés à se pretendre Juges de leurs Confreres, à l'exemple de Messieurs du Parlement, donc ils sont les singes et les imitateurs, s'imaginant avoir avec eux quelque espece d'égalité depuis qu'ils ont été admis à faire des Harangues au Roi dans les occasions où les Cours Souveraines vont rendre leurs devoirs

à sa Majesté. Ces Messieurs ne savent pas d'où vient le privilege du Parlement de juger ses Pairs; il seroit trop long de le rapporter ici, ils l'apprendront dans le Dictionnaire universel : il suffit de dire que cette disparité est si grande que s'ils mettoient ce sentiment par écrit, dont ils font gloire dans le particulier, ils se tourneroient en ridicule.

Quand ces Messieurs auroient une Jurisdiction bien établie, ils ne l'auroient pû exercer en cette occasion, à moins que de se rendre juges et parties. Ils étoient en proces ouvert contre moi par le moyen de la Requête qu'ils avoient donnée au Conseil sous le nom collectif d'Academie; dés-là ils étoient recusables, quand ils eussent été competens, et ils ne pourront rien prononcer contre ma personne, ni contre mon honneur. L'uniformité des suffrages, quelque nombre qu'il y en eût, ne les justifie pas, puisqu'ils sont tous dans les mêmes interêts, et qu'ils ne doivent être considerés que comme une même personne. Encore faut-il remarquer, que si j'étois accusé de quelque crime qui regardât le public, et qui fût tel qu'il y eût lieu d'apprehender quelque supplice severe, ils seroient excusables de se servir de toutes sortes de moyens pour prevenir une condamnation du Magistrat, qui pourroit faire rejaillir quelque deshonneur sur tout leur Corps, en punissant un de ses membres. Mais il ne s'agit ici que d'un intérêt chimerique de l'Academie qui pretend que l'on lui a volé quelques mots communs de la Langue qu'elle soutient lui appartenir en propre, ce qui est jugé extravagant par tous les gens raisonnables : ainsi c'est un different où ils se veulent rendre Jugés et témoins, eux qui sont les accusateurs et les vraies parties.

Ce n'est pas assez d'être Jugés competens et non sus-

pects, il faut encore observer des formes dans les jugemens pour les rendre valables. Or ces Messieurs non seulement les ignorent, mais encore ils s'en moquent ; ils n'ont fait en cette rencontre aucune citation de partie, il n'y a eu ni demande, ni deffense de part et d'autre, point d'audition de témoins ni d'accusé, point de preuves, point de titres, ni de pieces produites. Leur prétenduë deliberation a été faite clandestinement et precipitamment par des parties animées et interessées, sans aucun ordre ni formalité de Justice ; ils n'ont pas même osé la rendre publique, ni la faire signifier, de peur d'un appel. Ils se sont contentés de la faire executer par les voyes de fait. Ils ont deffendu au Garde du Roi, qui tient la clef des salles du Louvre, de me laisser entrer dans l'Academie, et ils ont porté cette resolution à mon insçu à sa Majesté, afin qu'il la confirmât, en l'accompagnant d'un memoire rempli de plusieurs calomnies contre moi. Mais comme leur intention n'étoit que de surprendre sa religion, dès qu'ils ont vû qu'ils avoient manqué leur coup, ils n'ont osé approfondir cette affaire qui ne pouvoit tourner qu'à leur confusion ; la chose en est donc demeurée dans les termes de denonciation, ou d'une Sentence secrette, dont je n'ai pû encore sçavoir précisément la teneur ; elle m'a été rapportée diversement par la voix publique, et elle a éclaté jusqu'au point de composer un article des *Nouvelles de la Republique des Lettres* imprimées en Hollande, où on a témoigné quelqu'impatience de sçavoir qui on mettroit en ma place. Or, en quelques termes qu'elle soit conçue, j'ai grand interêt d'en demander la reparation.

Mais l'Academie se vante de ne vouloir reconnoître aucun des Tribunaux de Justice, et elle a la temerité de pretendre que toutes ses causes sont commises à la personne

sacrée du Roi. C'est un privilege qui n'a jamais été accordé à personne, et dont elle n'a ni titre, ni exemple. Le Roi a établi les Juges ordinaires pour juger tant les Particuliers que les Communautés de son Royaume. Les Lettres Patentes de leur établissement et leurs Statuts qui sont verifiés au Parlement, portent une soumission et une reconnoissance tacite qui le rendent Juge des contestations qui naissent sur leur execution. En vain ces Messieurs alleguent la qualité qu'ils ont donnée au Roi de Protecteur de l'Academie. Le Roi donne une protection générale à tous ses Sujets ; dans les Lettres de Garde gardienne et de *Committimus* il declare qu'il en prend quelques-uns en sa protection et sauvegarde particuliere : cela n'aboutit qu'à leur donner des Juges choisis, et particulièrement commis dans les lieux de leur residence. Il n'entend point se charger de tous leurs procès en personne ; Sa Majesté est occupée à des soins plus importants qui ne lui laissent pas le loisir de vacquer à la discussion des faits calomnieux inventés par trois ou quatre cabaleurs de l'Academie, que leur ignorance et leur injustice a déjà rendus ridicules dans le monde ; c'est ce qui m'a obligé de porter cette affaire devant les Juges ordinaires après que le Roi n'y a pas voulu prononcer.

En voila assez, et peut-être trop pour faire voir la nullité de cette pretenduë Sentence dans la forme. En recompense le fond est bien aisé à juger. Une déposition pour une cause honnête est glorieuse, *martyrem facit causa non supplicium*, suivant le dire de Tertulien. Ces Messieurs ont voulu me noter d'infamie, parce que j'ai fait un Dictionnaire meilleur et plus ample que le leur ; c'étoit tout au contraire une cause suffisante, comme m'a fort bien dit

Monsieur Thevenot (1), pour me faire admettre dans l'Academie, si je n'en avois pas été, bien loin d'être un motif pour m'en exclure.

Ces Messieurs ont fait la même chose que si le Consistoire de Charenton avoit excommunié un Ministre, parce qu'il auroit été à la Messe, et reconnu la véritable Foy. Toute la confusion en demeureroit au Consistoire. Un Medecin ne seroit-il pas bien ridicule, qui au lieu de retrancher un membre pourri feroit couper celui qui apparemment auroit le plus de santé et d'enbonpoint. Ils font comme quelques femmes, dont les attraits foibles et usés ne peuvent souffrir en leur compagnie de grandes beautés qui les effacent. Ils m'ont chassé de leur compagnie, parce que je leur reprochois souvent leur ignorance et leur bevueës. Enfin l'approbation publique qu'a euë mon Livre des Essais, est ce qui fait mon crime. Je suis bien aise de voir qu'il s'aggrave tous les jours.

Je suis aussi fort content de voir qu'ils demeurent d'accord de tout ce que j'ai dit dans la premiere et dans la seconde partie de mon premier Factum. Leur silence emporte un tacite consentement. Ils n'ont rien osé mettre par écrit pour instruire la contestation, quoi qu'on ait coûtume de le faire en tous les differens qui se traitent entre les honnêtes gens, soit au Parnasse, soit en Justice. Ils ont pretexté leur silence d'un genereux mépris, qui se trouve en effet n'être qu'un sot orgueil (car c'est ainsi qu'on nomme un mépris mal fondé), c'est plutôt une impuissance de répondre. Je m'en rapporte au public de juger si les moyens que j'ai allégués sont si méprisables qu'ils ne persuadent personne. Il faut croire qu'entre les

(1) Melchisedech Thévenot, nommé garde de la Bibliothèque du Roi en 1684.

Academiciens Jettonniers il n'y en a pas un qui ose soutenir l'injustice de leur cause, ou qui puisse trouver des raisons pour la defendre. Ils ont imité les capitans de la Comedie, qui font les braves outrés et les fanfarons quand ils ne voient point d'ennemis, mais qui en reçoivent paisiblement les coups quand ils paroissent, et qui se contentent de secouer les épaules en excitant la risée des spectateurs. Ces Messieurs ne font leur reproches et leurs objections que de bouche, et sement dans le public et à la Cour, où ils ont leurs habitudes, plusieurs insignes calomnies contre moi, afin d'avoir l'avantage de s'en pouvoir dédire et de les desavoier quand je leur auray rapporté des preuves par écrit qui les démentiront. Ils appellent chicane toutes les contestations réglées qui se font en justice, et se moquent de toute communication et representation de titres qui établissent des preuves solides; ils prétendent tout emporter par leurs surprises, en quoi ils montrent bien qu'ils ne sçavent par la propriété des mots de la Langue, puisque ce sont semblables procédés qu'on appelle veritablement chicane et mauvaise foi.

Il m'ont d'abord accusé d'être un faux frere; ils disent que j'ai trahi la Compagnie en faisant un Dictionnaire à part, et que quelque bon qu'il soit, il doit être supprimé. Il faut examiner ce que c'est que d'être faux frere. On ne peut donner cette qualité à celui qui travaille pour l'honneur et l'interêt de la Compagnie. Quel est l'honneur de la Compagnie; c'est que chacun de ses membres fasse quelque bon Livre qui soit utile au Public, et qui merite de l'estime. Toute la reputation qu'elle a eue jusqu'ici, n'est fondée que sur les ouvrages des particuliers qui la composent. Quel est son interêt? c'est qu'on l'acquitte envers le Public d'un Dictionnaire dont elle est comptable

envers lui ; elle est établie et payée pour cela. Cependant elle n'en peut venir à bout , elle a eu assez de tems pour faire voir l'impuissance où elle est de s'acquiter : depuis cinquante ans elle n'en a pu faire que la moitié, encore se trouve-t'elle défectueuse. Aussi ne s'en doit-on point étonner ; on n'a guères vû de Compagnie qui ait entrepris un ouvrage en commun et qui y ait réüssi ; surtout on ne l'a pû esperer de l'Academie depuis que des brailleurs et des ignorans se sont rendus maîtres du bureau et l'ont fait degenerer en cohuë. Dans cette conjoncture il est arrivé qu'un de ses membres a pris sur lui le soin de l'acquiter de cette obligation dont elle est chargée. Il lui a offert un Dictionnaire, qui sans doute ne lui fait point de déshonneur, pour le faire imprimer sous son nom, si bon lui sembloit : il lui a offert de marquer en d'autres caracteres ce qui se trouveroit être conforme à ce qu'elle pretend avoir été fait par un travail commun. N'est-ce pas là lui faire honneur, et agir conformément à ses interêts ? ne doit-elle pas des remercimens plutôt que de reproches à celui qui paye ses dettes ? Oui, sans doute ; mais ce n'est pas le compte de l'envie et de la jalousie. Il y a quatre ou cinq tyrans qui dominant dans la Compagnie, les autres ont la foiblesse de se laisser entraîner à leurs sentimens et à leurs interêts, et ils les suivent comme des moutons. Ces envieux s'opposent aux vrais interêts du Public et du Corps de l'Academie. Ils emploient le crédit et l'autorité, que la reputation de leurs Prédecesseurs leur a acquise, pour faire supprimer injustement un bon ouvrage. La bonne cause a cherché des protecteurs pour l'appuyer ; elle a été obligée de découvrir la foiblesse de cette partie basse de l'Academie qui n'est composée que de sujets indignes qui s'y sont fourrés par brigue et cabale, sans

perdre le respect qui est dû aux gens de qualité et de vray merite qui en forment l'autre partie. Qu'est-ce qu'il y a de blâmable en toute cette conduite? et cela ne mérite-t'il pas mieux le nom de zelé Academicien que celui de faux frere? Au contraire les faux Academiciens et les faux freres sont veritablement ces indignes sujets qui y sont entrés sans avoir la capacité requise. Ce sont ceux-là qu'il faut retrancher de l'Academie, et il y a apparence que sous un gouvernement si juste et si sage que celui du Roi, on verra bientôt cette reforme.

J'ai déjà remarqué ailleurs que j'étois (pour ainsi dire) le seul qui pouvoit entreprendre un pareil ouvrage, parce que personne hors de l'Academie ne pouvoit se douter que son Dictionnaire fût si defectueux et n'osoit prendre la hardiesse d'encherir sur elle. Il n'y avoit aussi personne dans son corps qui fût assez zelé pour l'interêt des Lettres, ou qui eût assez de loisir, de courage et de capacité pour cette entreprise. C'est pourquoi le Public m'en aura d'autant plus d'obligation, que sans mon secours il auroit été privé des avantages qu'il tirera du Dictionnaire universel. Quoi qu'il en soit, il y a long-tems qu'on tient cette maxime pour veritable, *privatorum odiis respublica crescit*. Qu'on reçoive donc le Livre s'il est bon, et qu'on fasse le proces à l'Auteur, s'il est criminel. Je suis assuré d'être facilement absous, quand ce même Public en sera le Juge.

Pour montrer que mon dessein n'a jamais été d'attaquer cette illustre Compagnie, que j'ai toujours infiniment respectée; je déclare que si Dieu me donne la vie, je promets de faire l'histoire de la décadence de l'Academie, pour servir de seconde partie à celle que l'illustre Monsieur Pellisson a si élégamment écrite sur sa naissance.

Là je ferai d'amples éloges de tous les Academiciens d'un vrai merite, avec une juste et sobre critique des ouvrages de ces indignes sujets qui en ont terni la gloire.

Là je parlerai des grandes qualités de Mr le Cardinal d'Estrées, qui a rendu de continuels services à l'Etat dans les glorieux emplois et ambassades dont il s'est si dignement acquité. Je ferai voir les merveilleux talens de Mr l'Archevêque de Paris, dont l'éloquence et la douceur ont de si grands charmes pour gagner les cœurs des fideles, et dont la prudente sagesse a fait de si beaux reglemens, non seulement pour son Diocèse, mais encore pour toute l'Eglise Gallicane, quand il a présidé à ses Assemblées. J'y ferai admirer le zele et la doctrine de Mr l'Evêque de Meaux, qui par ses sçavans écrits et ses solides prédications a si souvent confondu l'Heresie, et ramené tant de pauvres errans dans le giron de l'Eglise. Après que ces grands prelates ont honoré la pourpre, l'hermine et la mitre, il est sans doute qu'ils ont bien fait de l'honneur à l'Academie, quelque peu de fois qu'ils ayent assisté à ses assemblées solennelles.

On y verra Mr le premier President de Novion, Mr le Président de Mesmes, Mrs de Villayer et Pellisson, briller dans ces augustes Assemblées du Conseil du Roi et du Parlement, et les éclairer de leurs lumières. On ne doute point que s'ils avoient voulu descendre dans le particulier des difficultés de la Langue, ce ne fût alors que l'Academie auroit eu droict de donner à ses décisions le titre d'Arrêts.

Messieurs les Ducs de Coaslin et de Saint-Agnan y paroîtront ensuite, eux qui n'ont pas dédaigné les exercices paisibles du Parnasse, après avoir signalé leur courage dans des sieges et des batailles. Leur nom seul a été capable

de rendre l'Academie illustre , dès qu'il a été inseré dans sa liste.

Messieurs les Comtes de Bussy et Marquis d'Angeau n'y seront pas sans éloge , qui nous ont pareillement fait voir que l'affection pour les Lettres n'étoit pas incompatible avec les vertus militaires , et que leur plume cavalière et délicate , a souvent beaucoup enchéri sur celle des auteurs qui ont écrit avec le plus de finesse , de pureté et d'agrément.

J'y vanterai de tout mon possible le vaste fonds de doctrine que possedé Mr Huet, qui après avoir donné de nouvelles lumieres à Origene, nous a fourni des demonstrations convainquantes des verités que nous ne croyions auparavant que sur la revelation et l'autorité de l'Eglise.

Je dirai hardiment que Mr Flechier prêche avec tant d'éloquence et d'édification , qu'il fait admirer également la pureté de sa morale et l'innocence de sa vie, qui est tout-à-fait exemplaire. Je dirai qu'il nous a fait paroître les Saints dont il a fait les Panegyriques avec tant de gloire, qu'il semble qu'il ait fait descendre sur eux un petit rayon de celle dont ils jouissent dans l'éternité.

J'y depeindrai Mr Racine environné d'une foule de Heros de l'antiquité qui briguent sa faveur, afin qu'ils puissent paroître sur la scene françoise avec tout leur éclat et leur dignité. Ils souhaiteroient fort de lui emprunter des paroles et des sentimens qui seroient sans doute plus genereux que ceux qui sont entrés autrefois dans leurs ames , mais il ne pourra pas contenter leurs desirs, parce qu'il est assez occupé à faire voir, sur le grand Theatre de l'Univers, un nouvel Heros qui effacera la gloire de tous ces anciens maîtres de la Terre.

Je n'obmettrai pas Mr Despréaux, dont le rare genie

a trouvé l'art d'instruire en divertissant, et qui après avoir combattu tous les vices en particulier , s'applique maintenant à louer toutes les vertus ensemble , qu'il trouve renfermées en la personne de nôtre grand Monarque.

Mais surtout j'y releverai le mérite de Monsieur Colbert, ce fameux ministre qui a rendu de si grands services à son Roi qu'on peut dire qu'il a beaucoup contribué à la gloire de son regne : puisque par l'œconomie des Finances, il a fourni des nerfs et des forces à ses Armées qui ont fait des conquêtes si surprenantes. Ce n'étoit pas assez que la France fût devenuë si redoutable par les armes, ses soins ont aussi contribué à la rendre florissante par les lettres. C'est par ses avis que les libéralités du Roi s'étant répanduës sur tous les sçavans de l'Europe, nôtre siecle est devenu plus celebre que ceux d'Auguste et d'Alexandre. On ne peut lui reprocher qu'il ait fait aucune faute, si ce n'est par un excès de vertu, lors que non content de favoriser les gens d'un mérite incontestable, il a étendu les bienfaits du Roi jusqu'à ceux qui n'en avoient qu'un apparent; et en ce point il l'a fait ressembler au Soleil, qui fait pleuvoir aussi bien sur les deserts et sur les roches, que sur les terres grasses et fertiles.

Il lui est arrivé la même chose qu'à un Seigneur curieux qui auroit fait un retranchement dans son parterre pour y elever des plantes rares et de belles fleurs qu'il auroit envoyées rechercher dans des lieux fort éloignés; à qui son infidèle jardinier auroit rapporté, au lieu de baumes et de myrtes, de l'aloës et de l'assa foetida, et au lieu de tulipes et d'anemones, des pissenlis et du pas-d'âne. Ainsi quand il s'est rapporté à un commis du choix des personnes qu'il vouloit retrancher de l'Academie pour en faire une favorite destinée à travailler aux Devises et Ins-

criptions, son attente a été bien trompée lors que le sieur Perrault ne lui a présenté que ce qu'il y avoit de plus foible dans la littérature : un Cassagne, un Charpentier, un jeune Tallemant et un Quinaut, tous ses amis et ses semblables (1).

Ils ont bien fait voir qu'il ne falloit pas juger de leur habileté par le titre de leurs pensions. Depuis quinze ou vingt ans que cette fausse Academie s'assemble, on ne lui a vû rien produire qui ait mérité quelque estime. Tout leur fruit a ressemblé à celui des chardons et des autres plantes que les naturalistes appellent bourruës, qui ne consiste qu'en une legere bourre et un vain duvet, dont le moindre vent joüe, et que le moindre souffle dissipe.

Cependant les Devises et Inscriptions ont le privilege des bons mots, qui ont cet avantage sur les autres productions de l'esprit, que leur brieveté, leur vivacité et leur justesse leur font trouver place aisément dans la memoire, et se répandent facilement dans le public, parce qu'ils sont en la bouche de tout le monde.

Mais ces Messieurs n'en ont fait pas une seule qui ait valu la peine d'être retenuë; elles sont toutes demeurées dans l'obscurité; elles ont déshonoré les riches matières qui en ont été chargées, et on a été contraint de les effacer dans les lieux éminents où elles avoient été peintes. J'en ai mis une à la fin de ce Factum que j'ai comparée au Diamant, pour leur faire un défi d'en faire quelqu'une qui puisse entrer en parallèle avec celle-là.

Il n'est pas arrivé la même chose, quand ce grand Ministre à fait lui-même le choix des personnes qui composent cette fameuse Academie des Sciences, qui lui doit

(1) L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a été fondée par Colbert en 1663. Voir à ce sujet les *Mémoires* de Charles Perrault.

son établissement (1). Il a rassemblé ce qu'il y avoit de plus sçavant et de plus illustre dans toute l'Europe , Messieurs Cassini, Huygens, Romer, Blondel, La Hire, Mariotte, Perrault le Medecin , Borelly , Du Verney, Dodart , etc., qui sont les Aristote, les Archimede, les Vitruve, les Ptolemée et les Galien de nôtre siecle : ils ont découvert de nouveaux Mondes et de nouveaux Astres dans les Sciences, et fait voir que les anciens étoient demeurés au milieu de la carriere que ceux-ci ont heureusement fournie.

Mais je m'aperçois que la passion de louer ces Grands Hommes m'emporte trop loin ; je reviens donc à assurer le public que ce n'est point par un esprit de satire et de vengeance, mais par un esprit de vérité et d'une juste défense que j'ai dit tout ce qu'il y a d'odieux dans ce Factum. Je rends justice au merite universellement reconnu, et je démasque celui qui n'est que déguisé et apparent : et quoy que j'aye eu toujourns l'inclination de louer les parties nobles de l'Academie, j'ai été contraint en cette fâcheuse occasion de reveler la turpitude de ses parties honteuses. On ne devra pas trouver étrange qu'après avoir dépeint la vertu et l'habileté de tant de personnes celebres, je donne dans la même histoire un trait de pinceau à leurs antipodes ; que j'oppose à la profonde doctrine de Mr Huet l'incapacité d'une demi-douzaine d'ignorans outrés, comme celle de Quinaut , de La Fontaine, des deux Tallemant, de Regnier et de Benserade , afin de faire voir combien il y a d'étages et de degrés dans la litterature, et le vaste espace qui est entre les esprits rampans et les sublimes ; que j'oppose à la grande édification que nous donne Mr Fléchier, les pieces impures et libertines de La Fon-

(1) En 1666.

taine, qui tenant à la main une boîte de Pandore fort enjolivée par le dehors, en répand le venin sur des esprits foibles et innocens, qui corrompt les bonnes semences que les Prédicateurs y avoient mises ; que j'oppose à Mr Racine qui a honoré tant de Heros par les caracteres qu'il leur a donnés, un Boyer et un Le Clerc , qui ont tellement defiguré le Theatre, qu'ils l'ont changé en un triste échafaut, où ils ont dégradé plusieurs grands hommes qu'ils ont rendus si méconnaissables, qu'au lieu d'attirer sur eux la compassion, il les ont exposés à la risée publique.

Encore une fois je sens que je m'égare , revenons à ma défense , il ne me reste plus qu'à répondre à trois accusations que me font ces Messieurs.

La première est, qu'ils m'accusent d'avoir volé tout leur Dictionnaire par un échantillon du mot de *feu*, que j'ai mis dans mes Essais, où, disent-ils, il y a huit phrases que j'ai prises dans leurs minutes. Pour bien éclaircir ce fait, il faut prendre la chose de plus haut, et faire remarquer une bonne foi au public la manière dont se fait leur Dictionnaire. Un Académicien se charge d'en faire ce qu'ils appellent le Canevas, c'est-à-dire de faire le catalogue des mots, de les ranger en leur ordre, d'en faire les définitions, d'y ajouter les épithetes, les phrases, figures et proverbes, tant celles qu'il a pû trouver dans son imagination que dans tous les Livres et Dictionnaires imprimés. Il le vient lire ensuite à l'Academie qui en approuve ou corrige ce qu'il lui plaît. De sorte que ce grand ouvrage, qu'on prône si haut, et qu'on fait croire être le travail d'un grand nombre de personnes illustres, n'est véritablement et en effet que celui d'un seul homme, qui en donne quelque communication à ses amis pour en apprendre leur sentiment, et qui souffre qu'ils le barbouillent par

leurs corrections et additions. Ainsi on doit les cinq ou six premières lettres de ce Dictionnaire à Mr de Vaugelas qui y a travaillé douze ou quinze ans, et toutes les autres à Mr Mezeray qui s'y est appliqué trente-trois années. Je l'ai vû souvent tellement en colere contre les mauvaises corrections de l'Academie, qu'il avoit pris resolution s'il avoit vécu de faire imprimer son Canevas pour faire connoître au Public le bon qui étoit de lui, et le separer du mauvais qui étoit de l'Academie. Il a coûté deux mille écus au Roi pour faire transcrire ces minutes en de grands cahiers, en grosses lettres, et avec de grandes marges sur lesquelles on travaille à la correction. Mais il y a eu plusieurs de ces cahiers, tant des grosses que des minutes, qui ont été perdus par la longueur du temps. Celles de Mr Vaugelas furent saisies à sa mort par ses créanciers; on n'en sauva qu'une partie qui fut mise entre les mains de Mr Conrart, Secretaire perpetuel de l'Academie, qui en étoit si jaloux qu'on n'en a pû rien voir qu'après sa mort. Il y en a eu d'autres cahiers brûlés chez Mr Mezeray comme ceux de la lettre P, qu'on travaille presentement à refaire. Or parmi les copies grossoyées de la lettre F, le 49^e cahier qui contenoit le mot de *feu* fut de ceux qui avoient été perdus. On me chargea de le refaire de nouveau. Mr Mezeray mit une apostille au haut du 48^e cahier, portant que j'avois le 49^e. Mais cette remarque servoit seulement pour trouver la suite des cahiers et non pas pour faire voir qu'on m'eût chargé d'aucune minute, car s'il y en eût eu quelqu'une, il auroit été inutile de la refaire, on n'auroit eu qu'à la copier, à la corriger et à l'amplifier comme on a fait les autres. J'en fis donc un autre Canevas tout neuf, dont la minute écrite de ma main est dans l'armoire de l'Academie : on le fit grossoyer à l'ordinaire,

et l'Academie y fit ses prétendues corrections en tres-petit nombre. Comme je fus obligé de faire ce mot dans le style de l'Academie et selon le plan qu'elle s'étoit proposé, j'ai été obligé d'avertir dans le livre de mes Essais (1), qu'on ne devoit pas trouver étrange si dans ce mot qui m'appartenoit tout entier, puisque je l'avois fait, il se trouvoit quelque chose de semblable à celui de l'Academie, afin qu'elle ne me reprochât point d'avoir profité de son travail. Je suis persuadé que si on confere ce mot avec tous les autres que j'ai fait sans aucune relation à son ouvrage, les connoisseurs y trouveront une tres notable difference. Or il est arrivé que sept ou huit ans après que mon cahier leur a été délivré, et même imprimé, ces Messieurs ont trouvé parmi les papiers qu'ils ont retirés des mains des héritiers de Mr Conrart un cahier fort mince, en minute, écrit de la main de Mr Vaugelas, où est compris ce mot de *feu*. La date de la décharge fait bien voir qu'on ne me l'avoit pas pû mettre entre les mains. Il se trouve dans ce cahier, à ce que ces Messieurs pretendent, huit phrases qu'ils disent que j'ai malicieusement obmises dans ce que j'ai présenté à l'Academie, afin de me les approprier dans le même mot que j'ai mis dans mes Essais ; ils ont crié là dessus victoire dans une petite Conference qui fut tenuë cher Monsieur le premier Président, mais ce fut en mon absence, car depuis que j'y fus arrivé, le sieur Re-

(1) Cet essai, intitulé : *Essais d'un Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois, tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts, etc., recueilli et compilé par messire ANTOINE FURETIÈRE, abbé de Chalivoy et de l'Academie françoise*, parut à Amsterdam en 1685 (et 1687) chez Henri Desbordes. On le trouve généralement relié avec les *Factums*. Ce n'est qu'un abrégé, un spécimen du Dictionnaire universel. L'épître dédicatoire au Roi, dont Furetière parle plus bas (p. 233) et la préface, se retrouveront parmi les pièces justificatives.

gnier, qui est maître de ce cahier, ne me le voulut jamais laisser voir, ni me cotter aucune de ces huit phrases, ce qu'il auroit dû faire, s'il eût été de bonne foi. Il se trouvera sans doute que ces huit phrases sont des plus communes et qui tombent dans l'esprit de tout le monde, ou qui sont dans Moret, dans Nicot et autres Dictionnaires dont Mr de Vaugelas se servoit pour faire son Canevas.

Mais ces huit prétendues phrases qu'on reclame sans les cotter, ne sont pas considerables, en comparaison de cent soixante-six autres que j'ai mises dans le Dictionnaire Universel, et sur tout d'une trentaine que ni Mr de Vaugelas, ni toute l'Academie, (j'entens toujours parler de la jettonnière,) n'ont jamais scuës, comme celles-ci : l'Archée ou le feu central, le feu de digestion ou le ventre de cheval, le feu des bains vaporeux, de cendre, de limaille, etc., le feu de lampe, le feu de roué, le feu de suppression, les feux de reverbere clos et couverts, le feu de fusion, le feu de calcination, le feu d'atteinte, le feu de vitrification, le feu mesuré ou gradué, le feu olympique, le feu gregeois, et autres feux d'artifice. Ils n'ont point aussi appris au Public qui en sont les inventeurs, comme Callinicus, Hanzelet, Vanoccio, Biringuocio, Malthus, et Casimir Simieirowiez, Polonois, etc.; comme aussi ces Messieurs n'ont point parlé des feux S. Elme, S. Nicolas, fuirolles, et autres dont on parle sur la mer, qui leur sont tout-à-fait inconnus. Quelle injustice de crier au voleur contre celui qui enrichit le Dictionnaire de tant de choses nouvelles et curieuses, sous pretexte qu'il s'est rencontré avec eux et le peuple, en huit phrases communes ou proverbes? Je ne sçais ce que je dois plus admirer, ou l'effronterie qu'ont eu ces Messieurs de publier de si vaines objections contre moi, ou la credulité de plusieurs personnes de la pre-

miere qualité qui s'en sont tellement laissé préoccuper, qu'ils m'en ont fait le reproche en beaucoup d'endroits lors que j'ai eu l'honneur de les approcher.

Outre cette objection particulière, que j'ai ce me semble suffisamment détruite, ils m'en font une generale, en disant que j'allois à l'Academie une demie heure devant les autres, où je trouvois le Dictionnaire sur la table, et que j'en tirois copie pour me l'appropriier en suite. Je ne puis mieux répondre à cette objection qu'en leur soutenant pour la dernière fois, qu'il n'y a rien dans leur Dictionnaire qui mérite qu'on en charge ni sa mémoire, ni son agenda, ni son livre, et s'il étoit permis à un Académicien de faire des mots nouveaux, comme ils prétendent, je soutiendrois qu'ils n'ont rien de *volable*. Ainsi je leur dénie d'avoir pris aucune chose de leur Dictionnaire. La preuve de ce fait est entre leurs mains, ils n'ont qu'à produire ce qu'ils en ont imprimé, ou du moins une seule lettre. Depuis plus d'un an que la querelle dure, ils ont eu assez de loisir pour faire une troisième revision de quelque petite partie de leur Dictionnaire pour la faire voir dans la plus grande perfection où ils desirent la mettre.

Je pense que le public me fera cette justice de croire que je ne suis pas assez mauvais ménager de ma réputation pour aller prendre, comme ils disent, un livre entier et me l'appropriier, tandis qu'ils ont en main le pouvoir d'en justifier le larcin sur le champ; il croira bien plutôt après les Essais que j'ai publiés, et le parallèle que j'ai fait d'un cahier du Dictionnaire de l'Academie avec celui de Richelet et le mien, qu'il m'est plus aisé d'aller à l'enchere qu'à l'emprunt. Ces Messieurs sont si délicats sur cette matière, qu'ils se plaignent aussi que Richelet leur a volé leur travail, quoi qu'il n'ait jamais eu aucune communication avec

eux, ni avec leur ouvrage, et cela seulement sous prétexte de ce qu'il avoit quelque habitude avec feu Mr Patru, duquel, disent-ils, il a appris tout l'ordre et l'œconomie de leur Dictionnaire. Mais ils ont tort de se faire un grand mérite du plan de leur Dictionnaire, qui est fort commun et défectueux, car il ne faut pas être grand sorcier pour distribuer un Dictionnaire en définitions, en epithetes, en phrases propres et figurées, et en proverbes. Le moindre valet de College en feroit autant, et quant au dessein qu'ils ont pris de faire un Dictionnaire par racines, au lieu de suivre l'ordre alphabetique, il ne leur sera volé par personne. L'usage en fera voir les inconveniens. Cette methode est bonne dans les Langues Orientales et matrices, qui prennent tous leurs composés et dérivés dans leur même fonds : mais elle ne vaut rien à l'égard de nos langues vivantes, qui sont mêlées avec celles de nos voisins. Aussi l'Academie a-t'elle bien reconnu son erreur, et plus de douze fois elle a remis en deliberation le changement de cet ordre, qui non-seulement lui fait perdre bien du tems, mais encore l'a fait tomber en plusieurs absurdités, comme de ranger les mots de *digerer* et *indigeste* sous celui de *gerer*, et une infinité d'autres aussi mal dérivés, qui seront marqués dans la critique generale de leur Livre. En un mot il ne faut pas que ces Messieurs craignent que ni moi, ni Richelet, ni pas un autre leur dérobe leur travail. Ce seroit un sacrilege de voler un hôpital, c'est-à-dire un lieu où il y a tant de pauvretés. Quand ils m'accusent d'avoir pris d'eux quelques phrases, ou proverbes, ils font la même chose que s'ils accusoient des brodeurs d'aller prendre chez les chifonniers de quoi enrichir leurs broderies, ou des orfèvres de chercher des pierreries dans les plâtrières. On ne doit pas accuser un auteur de lar-

cin, quand il ne dit que des choses triviales qui tombent en l'esprit de tous ceux qui ont la plume à la main, ou qui ne se peuvent dire en deux façons. Si j'usois de la même rigueur à examiner les ouvrages de ces Messieurs, j'aurois lieu de faire de belles critiques. Par exemple, quand le sieur Perrault a tiré grande vanité d'une Piece qu'il a fait chanter à la Cour sur la naissance de Mr le Duc de Bourgogne, qu'il a intitulée *Le Banquet des Dieux*, je dirois qu'il en a dérobé le titre et l'invention au sieur Mallemant de Messange (1) qui trois mois auparavant en avoit fait imprimer une semblable sous le titre de *La Fête des Dieux*. Il n'y a pas grande difference entre fête et festin, ou banquet. La fiction est toute semblable et n'est pas nouvelle; mais parce qu'il y a eu quelque difference en l'execution ou en l'expression, je ne veux pas l'appeler Plagiaire, je le qualifierai simplement de servile imitateur et copiste. Je rapporterois plusieurs autres emprunts de cette nature, mais enfin je veux conclure cet article par les termes dont se servit Ajax en disputant les armes d'Achille :

(1) La permission d'imprimer du sieur Mallemant est du 16 juillet 1682. Celle du sieur Perrault du 15 novembre ensuivant. (*Note de Furetière*).

On connaît trois frères de ce nom, tous trois écrivains. L'aîné, Claude Mallemant de Messanges, né en 1646, mort en 1723, professa pendant trente-quatre ans la philosophie au collège de Plessis. Il a composé un grand nombre de traités de physique et pris part à la rédaction du *Journal des Savants*. Moréri le donne comme auteur d'une *Réponse à l'Apothéose du Dictionnaire de l'Académie*. Paris, 1696, in-12.

Le second, Etienne, mort en 1716, n'est connu que pour avoir composé des poésies légères, des bouts-rimés et des pièces de circonstance, dont quelques-unes seulement ont paru dans le *Mercur*.

Le troisième, Jean, né en 1649, après avoir été d'abord officier de cavalerie entra dans l'état ecclésiastique. Il a publié plusieurs ouvrages de controverse et de théologie.

C'est probablement du second qu'il est question ici.

*Denique quid verbis opus est? spectemus agendo
Arma viri fortis? medios mittantur in hostes,
Inde jubete peti, et referentem ornate relatis.*

Qu'on mette ces deux Dictionnaires au jour pour les conferer! Qu'on les abandonne entre les mains de leurs plus cruels ennemis, qui sont les critiques! De ma part je ne fais point le combat et la lumière comme ils font. Que le public juge et donne l'avantage à celui qui aura le plus d'approbation!

Ceux qui s'étonnent de la difficulté que font ces Messieurs de publier leur ouvrage, et surtout dans une occasion si importante, n'en savent pas l'encloûture. On se pourroit tromper en pensant qu'ils craignent de perdre leur pension jettonnière, si leur Dictionnaire étoit achevé. Le vrai de l'affaire est qu'ils le connoissent si méchant qu'il achevera de les perdre de réputation dans le monde. Ils différeront tant qu'ils pourront à détromper le Public, qui depuis cinquante ans est leur dupe. Et comment les Etrangers ne s'en mocqueroient-ils pas, puisque les Confreres sont les premiers à le faire? L'entretien ordinaire des Académiciens qui s'en retournent ensemble est que ceux qui ont été tondus pestent contre ceux dont l'opinion a prévalu. On a vû souvent M^r Racine trouvant à l'ouverture du Dictionnaire imprimé des choses qui ne lui plaisoient pas, s'écrier en plein bureau : Bon Dieu! où nous fourrerons-nous, quand ce Livre viendra à paroître? le Public nous jettera des pierres! Plusieurs autres s'écrient à toute heure : est-il possible qu'on ait laissé passer cela dans le Dictionnaire! quelle ordure! quelle ignorance! quelle absurdité! Ils chargent même les marges du Livre de ces remarques, dans l'esperance de corriger ces fautes

dans une troisième revision, que l'on ne commencera que dans dix ou douze ans.

Quand je parle de cette troisième revision, je devois plutôt dire la quatrième ou cinquième, car outre cette seconde revision, à laquelle on travaille maintenant en plein Bureau, et qui est commencée dès l'année 1672, il s'en fait une autre par les Officiers et quelques reviseurs qu'on leur donne pour adjoints. Lorsqu'il est question de corriger les épreuves, à mesure qu'on imprime des feuilles du Dictionnaire, ils sont chargés non-seulement de corriger les fautes d'impression, mais aussi de remarquer les obmissions, les bevûes et les autres fautes qui se sont glissées dans la composition. Ils rapportent le tout à l'Académie, qui assemble les deux Bureaux pour discuter tout de nouveau les moindres difficultés et les moindres scrupules qu'ils proposent, et pour cet effet la feuille demeure quelquefois deux ou trois mois sur le plomb, et il en faut recomposer et remanier les formes plusieurs fois, au grand dommage du Libraire, dont il faut qu'ils essuyent le murmure. Avec tout cela il n'a pas laissé d'y demeurer ces grosses bevûes et ce grand nombre d'obmissions qui ont été remarquées dans la critique et le parallèle des trois Dictionnaires, et on trouvera le dire de Quintilien véritable, *verba corriguntur, manet eadem quæ fuit in rebus levitas*.

Je ne pretends pas qu'on en croye mon seul témoignage, mais j'en produirai un par écrit si authentique, qu'il ne recevra point de reproche.

Il y a sept ou huit ans qu'on fit une convocation extraordinaire de l'assemblée, pour deliberer de la manière qu'on feroit au sieur Petit, libraire, la cession du Privilege de l'Académie, qu'il demandoit avec instance depuis longtemps : mais on

ne decida que la question si on le lui vendroit ou si on le lui abandonneroit gratuitement. La Compagnie fut fort partagée, mais le *gratis* passa au grand désespoir du sieur Charpentier, chef du parti intéressé, qui croyoit en tirer de grands avantages ; et pour regler la manière et les clauses du contrat, on nomma six commissaires, et entr'autres Mr Mezeray, tant comme Officier que comme un des membres des plus considérables de ce Corps. Il se chargea d'en dresser les memoires, et peu après il les rapporta à l'assemblée ; ils sont encore dans son armoire. Il s'en trouva la minute écrite de sa main quand on fit son scellé, laquelle est tombée en mon pouvoir. Des douze articles qu'elle contient, en voici les deux premiers mot à mot.

« ARTICLE I. Ce qui est imprimé du Dictionnaire est
» extrêmement defectueux, tout plein de transpositions,
» d'obmissions, de repetitions, de fausses phrases, de
» mots douteux, définitions et descriptions impropres, et
» qui n'expliquent point la nature des choses ; il s'y est
» même glissé en plusieurs endroits des ignorances gros-
» sières, comme tous ceux des Messieurs qui ont de fois
» à autre jetté les yeux dessus l'ont reconnu : si bien
» qu'il ne se peut corriger par des cartons ni par des
» *errata*. Ainsi il me semble qu'il faut le supprimer entié-
» rement, et obliger Mr Petit à en rapporter les feuilles
» qui seront comptées et serrées dans l'armoire.

» ARTICLE II. Pour réformer cette partie qui a été déjà im-
» primée, et pour ne pas tomber dans de pareils inconveniens
» à l'avenir, il me semble qu'il seroit bon de choisir quatre
» ou cinq personnes des plus zelés et des moins occupés,
» qui s'assemblent tous les matins et travaillassent deux
» heures à revoir et ordonner cette premiere partie : après
» cela on travailleroit diligemment à l'impression. Deux

» autres nommés pour cela verroient l'épreuve premiere
» et seconde, mais n'y pourroient rien changer que des
» fautes d'impression.

Bien loin que ces Messieurs ayent profité de ces bons avis, depuis qu'on en est sur cette deliberation elle n'est pas encore executée, ni la cession du privilege accordée; Monsieur Racine au mois de Septembre dernier a renouvelé cette remontrance, et l'a appuyée le plus qu'il lui a été possible : mais il a eu la mortification de voir que ses bons sentiments n'ont pas prévalu sur la jalousie que les autres ont contre lui, proportionnée à son merite.

On m'a dit depuis qu'ayant fait là dessus une plus serieuse reflexion, ils ont resolu tout nouvellement de supprimer entierement les douze cents exemplaires de ce Dictionnaire imprimé jusqu'à l'M, et d'en recommencer une nouvelle impression. Ainsi dans douze ans ils se trouveront à la *Croix de par Dieu* (1), et ils examineront encore une fois si l'A est simplement une lettre, ou un substantif masculin. Cependant on peut bien s'asseurer que quelque revision que ces Messieurs en fassent, il y restera toujours plusieurs fautes tres-considerables, à cause de l'incapacité de ceux qui travaillent tant à la composition qu'à la correction de l'ouvrage, car leurs lumières sont fort bornées; c'est ce qui me fait dire hardiment, que quand l'Académie y travailleroit un second siècle, ce seroit encore pis, étant certain qu'elle ira toujours en degenerant, et qu'il n'y a pas d'apparence que les places qui y vacqueront à l'avenir

(1) « *Croix de par Dieu* est une croix qui est au-devant de l'alphabet du livre où on apprend aux enfans à connaître leurs lettres. On le dit aussi de l'alphabet même et du livre qui le contient. On dit au figuré, quand il faut recommencer une affaire ou quelque procédure mal faite, qu'on est encore à la *croix de par Dieu*. » (Dictionnaire de Furetière).

soient briguées par d'autres que par des misérables, puisque cette Compagnie s'est renduë si odieuse par un monopole qui fait affront à toute la littérature, et que tous les gens d'un vrai mérite ont pour elle le dernier mépris.

Quelques-uns de ces Messieurs, et entr'autres le sieur D'Aucourt, ont dit pour s'excuser, qu'il est vrai que ce qui paroîtra de ce Dictionnaire en public sera peu considérable, mais qu'on seroit ravi en admiration si on voioit le procès-verbal des conférences tenuës pour faire les légères décisions qu'on y trouvera : car ils prétendent qu'il s'y dit une infinité de belles choses par quelques particuliers Académiciens, quoi que leur suffrage ne prevale pas.

En ceci ils ont quelquefois raison, mais le plus souvent ils ont tort. Quand le hasard veut que des gens d'un vrai mérite se trouvent en un Bureau, il s'y dit des choses curieuses : par exemple quand on examina le mot d'*Oriflamme*, si on eût recueilli tout ce que dirent Mr l'Abbé Huet et Mr l'Abbé Dangeau, et ce que j'e contribuai de ma part, dont j'ai mis une partie dans mes Essais, on auroit épuisé la matière ; mais les ignorans, qui abhorrent toute sorte d'érudition, s'y opposerent et voulurent qu'on se contentât de dire que c'étoit la Bannière de S.-Denis. Encore Mr de La Fontaine vint-il encherir sur eux, en disant qu'il doutoit que l'Oriflamme fût la Bannière de S.-Denis : de sorte que de peur de se méprendre, il fit tant qu'on mit seulement que c'étoit une Bannière gardée à S.-Denis. Cela montre la vérité de ce que j'ai dit ci-dessus, que le doute de l'ignorant l'emportoit toujours sur la certitude des plus habiles, parce que le premier parti est toujours le plus fort en nombre.

Au contraire, il arrive bien souvent que les choses se discutent d'une manière bien ridicule, comme il arriva au mot de *refraction*, qui est à la vérité un terme d'optique, que les bourgeois et faiseurs de bouts-rimés ne sont pas obligés de sçavoir. Quand j'en eus donné la définition ordinaire, qui est l'action d'un rayon de lumière rompu et brisé quand il passe par des milieux de différente densité, comme sont l'air, les verres des lunettes, etc., tous les autres confreres qui ne sçavoient ce que c'est, me la contesterent pendant plusieurs séances. L'un dit que la *refraction* étoit un synonyme de *reflection*, parce qu'il falloit que les rayons de lumière fussent rompus pour se réfléchir ; d'autres dirent que c'étoit un terme d'arithmétique, où l'on parloit souvent de *fraction*, que ç'en étoit une subdivision, ou une fraction de fraction ; un autre ajoûta qu'on le pouvoit dire de toutes les secondes ruptures, et que c'étoit l'état d'une chose brisée par deux fois ; un autre dit que ce mot pouvoit venir de *refractaire*, et que l'action d'un corps opaque qui réfléchissoit la lumière, étoit en quelque façon rebelle et contraire à son action naturelle, mais il fut sifflé avant que de pouvoir soutenir son opinion. Enfin il fut conclu qu'on mettroit à la marge du mot, **A ENQUERRE**, et après plusieurs enquêtes ma définition fut confirmée. On peut juger de la beauté des autres conférences par ces échantillons.

La seconde objection que me font ces Messieurs, est qu'ils publient partout que je n'ai pas fait le Dictionnaire Universel dont il s'agit, mais que je l'ai acheté tout fait d'un nommé Margane, avocat. Cette calomnie a été inventée par le sieur Charpentier, appuyé par le sieur Perrault, et a tant fait d'impression sur l'esprit du sieur Doujat, qu'il a témoigné avoir quelque compassion de ce que l'Académie

avoit été obligée de deterrer une chose si fâcheuse contre moi. Or ce Margane étoit un avocat plus connu dans le Palais par sa misere, que les autres ne le sont par leur capacité. Jamais il n'y eut un homme plus incapable de faire ni vers ni prose, et quelque sorte d'ouvrage que ce fût. Il n'y a personne qui le dût mieux connoître que le sieur Perrault, qui l'a logé pendant dix-huit ans en une maison dont il est propriétaire, et dont il a été obligé de le chasser, après en avoir souffert la banqueroute pour plusieurs termes. On lui a voulu même donner ce prétendu Dictionnaire en payement d'une partie de ce qui lui étoit dû. Mais après l'avoir examiné, il a temoigné qu'il ne le voudroit pas prendre pour cinq sous ; de sorte qu'il sçait bien l'imposture de cette allegation, et il ne la peut appuyer sans parler contre sa conscience. J'ai appris que ce prétendu Dictionnaire est entre les mains du sieur Vaucouret, avocat au Conseil, demeurant dans la ruë Quinquempoix, qui l'a acheté avec les autres livres de Margane. On le peut aller voir entre ses mains ; il n'est pas chiche de le montrer, car il le veut vendre , et il m'a dit que le sieur Doujat le marchandoit pour en faire un present à l'Academie. Charpentier et Perrault l'ont été aussi voir chez lui, de sorte que la calomnie de ces Messieurs est toute visible, quand ils disent que je l'ai acheté et copié, puisqu'il n'a jamais été entre mes mains. Mais qui ce soit qui le possède, il n'en tireroit jamais aucun profit, car cet homme étoit ignorant au-delà même de tout ce qu'on peut s'imaginer. Il m'est tombé entre les mains l'original d'une petite Comedie de sa façon et écrite de sa main, que je ferai voir à ceux qui seroient curieux de mechantes choses ; j'ai eu dessein d'abord d'en faire imprimer une Scene pour faire Juger de la capacité de ce personnage, mais depuis j'ai fait

scrupule de profaner une demie feuille de papier en la chargeant de l'impression d'un ouvrage si abominable. Il est certain qu'elle est infiniment au dessous des chansons des écrivains du Pont-Neuf (1). J'ai fait difficulté de la mêler dans une deffense serieuse, quoi qu'elle fasse voir clairement qu'on a tort de m'accuser d'avoir pillé un auteur qui n'étoit pas digne d'être pillé. Enfin ayant reconnu qu'il y avoit grande quantité d'honnêtes gens tellement persuadés de la verité de cette accusation, que je ne les en pouvois détromper, jusques-là que Mr Thevenot (2) me dit, dans la Bibliothèque du Roi, que je ne me laverois jamais de ce reproche, j'ai changé une troisième fois d'avis, et en ai fait imprimer un fragment à la fin de ce Factum. Ceux qui auront la patience de le lire ne le feront pas sans de grands éclats de rire.

Je remarquerai en passant, que la passion a tellement aveuglé ces Messieurs, qu'ils n'ont pas pris garde que cette objection faisoit plus contre eux que contre moi; puisque si j'avois fait imprimer le Dictionnaire de Margane, qui n'a eu aucune communication avec eux, il s'en suivroit que je n'aurois donc pas dérobé le leur, comme ils crient, et il leur doit être indifférent que le Dictionnaire qu'ils combattent soit de Pierre ou de Jacques, pourveu que ce ne soit pas le leur.

Le dernier effort de la jalousie de ces Messieurs est de publier par tout qu'il y a trente mille fautes dans le Dictionnaire Universel, quoi qu'ils n'en ayent encore rien vu que l'essai que j'en ai donné, où ils n'ont pourtant trouvé

(1) Furetière veut parler ici des poètes qui composaient des chansons pour les baladins du Pont-Neuf. — Tallémand, dans l'*Historiette* de Marc de Maille, raconte qu'il vendit une fois, quatre livres, une chanson à un de ces chanteurs.

à corriger que deux fautes dans l'Épître, qui forment leur troisième objection. Elles sont si criminelles, à leur dire, qu'ils ont fondé là-dessus la demande qu'ils ont formée pour le faire supprimer.

Je réponds que je ne suis qu'un particulier, qui n'est pas infallible, et que ceux qui m'avertiront de mes fautes me feront plaisir. Je suis tout prêt de les corriger, mais je suis assuré que je n'aurai point cette obligation à Messieurs les Academiciens Jettonniers. J'expose avec soumission mon Livre à la critique de tous les vrais Sçavants : quoique je puisse assurer qu'on ne me doit pas imputer les fautes qui s'y trouveront, puisque j'ai dit peu de chose de moi-même, et que je n'ai fait qu'extraire les passages de plusieurs bons Auteurs, après lesquels il n'est point honteux de faillir. J'ai déjà cette obligation à un sçavant Critique de Hollande, qui m'est inconnu, de m'avoir averti de deux fautes qu'il a trouvées dans mes Essais. Il les a fait inserer dans un avertissement du Libraire au Lecteur, imprimé à la fin de mon Factum de l'édition d'Amsterdam. La première est, qu'il dit que dans la p. 5 je fais venir *abîme* du grec *batos*, que j'ai dit signifier *profondeur*, et qu'il falloit écrire *bathos* avec un *h*, à faute de quoi ce mot signifie des ronces et des épines. Il ajoute qu'il est certain qu'*abîme* vient du Latin *abyssus*, formé du grec *abyssos*, qui signifie sans fonds. Il a raison, mais je le prie de croire que c'est une simple faute d'impression ; car à l'égard du mot *batos*, on le trouvera corrigé de ma main dans les exemplaires que j'ai distribués moi-même. Je n'ai pû faire la même chose à l'égard du reste, parce qu'il n'y avoit pas de place pour y mettre une ligne entière qui étoit dans ma copie, que l'Imprimeur avoit sautée. Mes Essais ont été imprimés précipitamment

et à la dérobee, à cause de l'obstacle que je sçavois que mes parties y apporteroient; cela rend excusables les fautes de cette nature, qui s'y sont glissées en bon nombre. La seconde faute qu'il remarque est que j'ai dit dans la p. 4 que les Phœniciens appeloient *alioz* la première lettre de leur alphabet; au lieu que tout le monde sçait, dit-il, qu'ils la nommoient *alpha*. Je confesse ici mon ignorance, et que je ne sçais pas un mot de la langue Phœnicienne; mais j'ai pour garant Covarruvias (1), qui passe pour un des plus sçavants Lexicographes, d'où j'ai tiré cet article. Sur cet avis j'ai voulu m'en instruire, et j'ai consulté tant le Livre que Guillaume Postel a écrit de la langue Phœnicienne (2), que les Alphabets qui sont au commencement de la Bible Polyglotte d'Angleterre (3); mais quoi qu'il y en ait d'Hebreux, d'Arabes, de Syriaques, d'Égyptiens, d'Ethiopiens, de Persans, d'Indiens et de Chinois, je n'y en ai point trouvé de Phœniciens; ce qui montre que cet éclaircissement n'est pas si facile que tout le monde doit sçavoir précisément ce qui en est. Après tout, on

(1) *Tesoro de la lingua castillana ó espagnola, compuesto S. D. Covarruvias*; Madrid, 1611, in-folio. Cet ouvrage a été loué par Cl. Lancelot, qui le jugeait excellent sous le rapport de l'étymologie. L'auteur passait en effet pour profondément versé dans les langues anciennes et dans les langues orientales. V. Baillet. *Jug. des Sav.*, t. II.

(2) Guill. Postel, né en 1510, mort en 1581, voyagea en Orient par ordre de François I^{er}, et professa à son retour les langues orientales au collège des Lombards. Il a composé un grand nombre d'ouvrages et sur des matières très-différentes, entr'autres, une grammaire arabe, un traité de l'origine de la langue hébraïque et un livre intitulé *De Fœnicum litteris*, où il démontre l'origine phénicienne des langues grecques et latines. Voir pour la vie singulière de cet écrivain les *Mémoires* de Nieéron, t. VIII, et le *Dictionnaire historique* de Moréri.

(3) Publiée à Londres en 1657, par Bryan Walton, évêque de Chester, 6 v. in-folio.

sçait que Pline et Solin, (1) n'ont pas laissé de faire de bons Livres quoi qu'ils soient tous pleins de fautes, et qu'on ne les cite gueres que pour les reprendre. Tous les Sçavans sont d'accord que quand Ambroise de Calepio ou Calepin eût fait la première impression de son Livre, c'étoit un ouvrage fort mince et fort peu considérable, à cause du grand nombre de fautes qui s'y trouvoient, mais les additions et les corrections de Gesner, de Martinius, de Passerat, et d'autres Sçavans, l'ont rendu si utile et si estimable qu'il y a tres peu de livres qui soient en plus grande reputation. Quand ceux qui viendront après moi m'auront rendu un pareil office, le Public me sçaura bon gré d'avoir donné un dessein qui est original, et une matière disposée pour en faire quelque jour un Livre fort utile, qui a été jusqu'ici ardemment désiré, sans qu'on en ait osé entreprendre l'exécution. Voici les deux fautes dont ces Messieurs font tant de bruit.

Il semble que j'aie fait un crime de leze-Majesté, lorsque, dans la souscription de mon Epître dédicatoire au Roi, je me suis servi du mot de très-affectionné serviteur; ils disent qu'il n'est pas assez respectueux, et que l'usage veut qu'on emploie le mot de très-fidèle. Avant que d'examiner si l'usage a raison, je veux bien avouer qu'il peut y avoir eu de ma part quelque négligence, mais non pas un manque de respect envers le Roi. Aussi n'est-il pas à presumer qu'un Auteur, en dédiant son Livre à un si grand Prince, ait manqué à lui faire toutes les soumissions qui lui sont dûes. Ce n'est pas aussi une faute d'igno-

(1) C. Julius Solinus, imitateur et compilateur de Pline l'ancien, écrivit vers 230, à ce qu'on suppose, un traité intitulé : *Polyhistor*, publié aussi sous ce titre : *De situ et mirabilibus orbis*. La meilleure édition est celle de Deux-Ponts, 1794, in-8°. Saumaise a commenté cet ouvrage sous le titre de : *Exercitationes Plinianæ in Solinum*; 1629, 2 v. in-folio.

rance, puisque dans une Epître dédicatoire au Roi, du Livre de mes Paraboles de l'Évangile, imprimé chez Petit en 1672, je me suis servi des termes conformes à ce prétendu usage, mais la faute a été commise par l'Imprimeur, qui a rempli à sa mode les qualités de cette souscription, conformément à celles qu'il a trouvées dans le premier livre qui lui est tombé sous les mains. Je les avois laissées en blanc dans la minute à cause de l'empressement où j'étois de faire imprimer cette Epître à l'insçu de ces Messieurs, dont je prevoyois la persecution.

Cependant il n'y a pas tant de mal qu'ils veulent faire croire, puisque cette prétendue faute se peut deffendre par autorité et par raison. J'ai une liste de cinquante Auteurs celebres qui en ont usé ainsi, mais je me contenterai de rapporter celle de Monsieur d'Urfé, homme de qualité, et le plus poli Courtisan de nôtre siècle, qui s'est servi d'une pareille souscription en dédiant son *Astrée* au Roi deffunt. Ce n'étoit pas un homme à faire des fautes en ce genre-là. Il avait aussi raison de preferer le mot de très-affectionné à celui de très-obéissant, puisque l'affection comprend l'obéissance, et que tout sujet et serviteur qui est affectionné à son maître lui obéit volontiers; au lieu que celui qui ne se dit qu'obéissant, n'est pas toujours fort affectionné. Que si cet usage a changé depuis, c'est un malheur pour la Langue, qui a fait une réformation contre le bon sens et la raison. Cela donne lieu de se deffier de ces flatteurs et de ces puristes qui corrigent un bon usage pour en introduire un mauvais. C'est à quoi semblent travailler ces Messieurs de l'Academie, qui bien loin d'enrichir la Langue l'appauvrissent sous pretexte de l'épurer. Encore leur peut-on objecter en cette occasion, qu'ils ont obmis en travaillant sur le mot d'*affectionner* de re-

marquer ce changement d'usage, dont ils devoient avertir les ignorans pour les empêcher de faillir en se formant sur d'anciens modèles. Ce seroit à eux une grande-négligence, si leur objection étoit bien fondée. Mais il y a bien apparence qu'ils ont jugé que cet usage changeroit encore une fois, et qu'il seroit remis dans son ancien et dans son raisonnable état entre ci et cinquante ans que leur Dictionnaire paroitra, s'il a à paroître.

Ils me font un autre crime d'Etat de ce que j'ai dit dans mon Epître dedicatoire que le privilege de l'Academie a été surpris ; parce que, disent-ils, c'est accuser la sagesse et l'exactitude de Mr Colbert qui l'a signé, et de Mr Dalgre qui l'a scellé. Mais ces Messieurs, qui se piquent de scavoir la propriété des mots de la Langue, montrent bien qu'ils ignorent la force de celui-ci. Quand un homme de loisir dit qu'il a été surpris en passant quelque acte, comme Charpentier lors qu'il a donné un certificat pour l'impression du Dictionnaire Universel, c'est un terme qui lui est injurieux, parce qu'on lui reproche sa négligence et son peu de capacité ou d'application ; il ne peut sans honte avouer qu'il a eu une foiblesse de mineur dans son année climaterique. Mais on ne peut pas dire la même chose des surprises qui se font aux Princes et aux Ministres, envers lesquels c'est un terme de respect ; parce que comme ils sont dans un grand accablement d'affaires, leur perpetuelle occupation ne leur permet pas de donner le temps nécessaire pour examiner toutes les circonstances de chacune en particulier : de sorte qu'ils sont obligés d'avoir de la confiance en ceux qui ont l'honneur de les approcher, sur lesquels ils se déchargent d'une partie de leurs soins. Dieu seul est l'infaillible qui ne peut être surpris, parce qu'il voit en un instant une infinité d'objets

avec toutes leurs consequences ; c'est pour cela que les loix ont établi les remedes extraordinaires contre les décisions Souveraines, comme les Requêtes civiles et les Cassations d'Arrêts, pour reparer les torts et les dommages que font les Juges les plus éclairés et les mieux intentionnés à quelques personnes, lorsque leur religion a été surprise par l'artifice de leurs parties adverses. Il n'y a point de proces au Conseil du Roi qui ait prit trait, sur lequel on n'ait rendu plusieurs Arrêts contraires, dont les derniers ont cassé les precedens, sans qu'on accuse d'injustice les Juges qui ont rendu les premiers. Les Rois mêmes revoquent souvent leurs Edits et leurs Privileges, sur les remontrances qui leur sont faites, dès qu'ils voyent qu'ils les ont donnés contre l'intérêt public. On presente tous les jours mille Requêtes en Justice, où on se plaint de la surprise des Juges ; on ne demande pas pour cela la suppression de ces actes. C'est pourquoi l'Academie n'a pas eu raison de demander celle de mon Epître dédicatoire, pour avoir dit que Messieurs les Ministres ont été surpris en accordant un Privilege notoirement contraire à l'intérêt et à la liberté publique : c'est plutôt un moyen qui fait voir que le Roy ne l'a jamais accordé, et j'ose dire même qu'il ne l'a pu faire, car comme on dit en Theologie qu'un des principaux attributs de la Divinité est l'impuissance de pecher, j'ose dire en Morale que le Ciel a accordé à nôtre grand Monarque une vertu si parfaite et si épurée, qu'il l'a mis en quelque façon dans l'impuissance de faire une injustice. A Dieu ne plaise que je veuille limiter la puissance du Roi dans la concession des Privileges ; mais il faut remarquer qu'il y en a de trois sortes : les uns qui sont purement gracieux et favorables et qui ne font aucun préjudice à personne, comme les annoblissemens et tous les honneurs

et les graces qui partent de la liberalité des Princes. Il y en a d'autres qui s'accordent par politique, qui ont d'un côté quelque chose d'odieux et contraire au droit commun, mais dont en recompense il revient beaucoup d'utilité au Public, comme ceux qui consistent en quelques profits et revenus qui aident à supporter les charges de l'Etat, ou à recompenser les inventeurs de quelques machines, manufactures ou établissemens qui ne se peuvent faire sans de grands frais et avances; c'est ce qui oblige d'en attribuer le privilège aux uns à l'exclusion des autres, de peur que la jalousie de plusieurs ne causât en même tems leur ruine. Encore voit-on souvent arriver la revocation de ceux-ci, selon que l'utilité publique le demande. Mais enfin il y a des Privileges qui sont tout-à-fait injustes et odieux, comme sont les monopoles par lesquels un particulier se veut attribuer à lui seul le profit et le commerce d'une chose qui appartient au Public : tel que seroit celui d'un Marchand qui seul voudroit acheter tous les grains d'une Province, ou qui ôteroit au peuple la liberté de puiser de l'eau dans les rivières. Tel est celui de l'Academie qui veut ôter au Public la liberté du langage et la permission d'en écrire, parce que la parole appartient autant au peuple que l'usage des élémens. C'est pourquoi il n'y a pas d'apparence que la Justice du Roi ait souffert qu'on donnât quelque atteinte à la liberté des Lettres par un Privilege si extraordinaire.

Un grand Empereur n'a point trouvé mauvais qu'un Grammairien lui ait remontré autrefois qu'il pouvoit donner le droit de Bourgeoisie Romaine à tous les habitants de la terre, mais qu'il ne le pouvoit pas donner à un mot de la Langue. Un autre Empereur n'a point trouvé étrange qu'on appelât de Cesar mal informé, à Cesar mieux in-

formé. Ainsi nôtre grand et juste Monarque approuvera sans doute qu'on lui remontre l'injustice d'un Privilege qui n'a été obtenu de ses Ministres que par la surprise d'un commis qui a abusé de la confiance qu'ils avoient en lui, d'un Privilege clandestin qui a demeuré dix ans dans l'obscurité, et dont on n'a osé faire des remerciemens convenables de peur que, s'il eût paru, on n'en eût fait la revocation. J'a fait voir que l'Academie a été prodigue de ces remerciemens en des occasions fort legeres, et je ne scaurois trop le repeter, parce qu'il n'y a point de raisonnement en morale qui approche plus de la demonstration geometrique. Je me reserve à produire en Justice une preuve par écrit de cette surprise. Il est de notoriété publique que Mr le Chancelier Daligre ne scelloit aucun Privilege, qu'il n'eût été examiné par Mr l'Abbé de S.-Jacques, son fils, à cause de la confiance qu'il avoit en cet illustre Prélat, tant pour sa vertu, que pour sa capacité et son exactitude. J'ai son témoignage (1) qui prouve que le Privilege de l'Academie n'a jamais passé par ses mains, c'est-à-dire qu'il n'a point été examiné au Sceau. Il est fort étonné qu'on y ait glissé une clause si extraordinaire, veu que, comme il dit, les Privileges ne s'accordent que pour des Livres finis et prêts à imprimer, et non pas pour servir d'empêchement à ceux qui sont à faire. Il a même témoigné quelque colere contre les auteurs de cette surprise, qui veulent priver le Public d'un Livre dont il a reconnu l'utilité et qui a eu l'honneur de son approbation. Enfin, je croirai toujours avoir un juste sujet de me plaindre de cette clause exclusive, jusqu'à ce qu'elle ait été prononcée par la bouche sacrée de sa Majesté, ou qu'elle ait été ex-

(1) Voir plus loin, aux pièces justificatives.

minée par des Commissaires qui auront été nommés à cet effet. Si on condamne mon ouvrage après l'avoir lû, j'offre de le jeter au feu sur le champ. J'attends donc qu'il plaise au Roi de declarer publiquement sa volonté sur le choix des Dictionnaires, et j'espere de sa Justice qu'il ne prononcera pas qu'après avoir été particulièrement instruit du merite de l'un et de l'autre.

Cependant, comme le principal but du present Factum a été de faire voir l'injustice de l'Academie qui a prononcé ma destitution et mon exclusion, sans avoir eu aucun pouvoir ni autorité de le faire, et même sans aucun sujet legitime, j'attends de Messieurs les Juges, un Arrêt qui infirme cette prétendue Sentence, avec reparation, dommages et interêts.

Preuve de ce qui a été dit ci-dessus que le Dictionnaire de l'Academie n'est composé que de phrases communes et proverbiales, et que de plus elles ont été copiées sur les Dictionnaires d'Antoine Oudin, de Nicot, du P. Monet et de Richelet.

POUR cela j'ai fait imprimer ici en parallele quelques mots du Dictionnaire de l'Academie, avec la citation des lieux d'où on a tiré les phrases et les proverbes, et j'ai fait marquer en Italique celles qui lui sont propres et qui viennent de son fonds, toutes déductions et compensations faites. Au pis-aller ce ne seroient que celles-là seules que ces Messieurs pourroient revendiquer, je leur avois offert de les faire imprimer en Caracteres distingués dans mon Dictionnaire Universel, afin de faire voir que je ne leur avois rien volé, ce qui étoit suffisant pour les mettre hors d'intérêt. Je me suis renfermé dans les citations de ces quatre Dictionnaires, ayant négligé d'en faire une semblable conference avec trente autres qui sont sur leur Bureau, parce que ces phrases sont si basses et si pueriles, qu'elles se trouvent par tout, et peuvent venir en la pensée des moindres Ecrivains.

J'ai fait les citations de ces Auteurs selon les éditions suivantes. Celle d'Oudin est une édition faite à Paris, in-

octavo, chez Antoine Sommaville en 1640, sous le titre de *Curiosités françoises*.

Celle de Monet de l'édition de Lyon, in-folio, chez Claude Aubert en 1636.

Celle de Nicot est l'édition de Lyon, in-quarto, chez Claude Morillon en 1613.

Celle de Richelet est l'édition de Genève, in-quarto, chez Jean Herman Widerhold en 1680.

ASNE.

ASNE, s. m. *Sorte de bête de voiture, qui a les oreilles fort grandes.* Asne domestique, le bast d'un Asne. *Asne qui brait.* Asne basté, débasté. Il y a aussi des Asnes sauvages.

On dit d'un homme qui a de grandes oreilles, qu'il a des oreilles d'Asne.

On dit qu'une chose est faite en dos d'Asne, pour dire qu'elle a dans le milieu une hauteur dont les deux côtés vont également en baissant.

On dit d'un homme qui est extrêmement malin, qu'il est méchant comme un Asne rouge.

On dit proverb. et fig. que

ASNE domestique. Bast d'Asne; MONET, pag. 74. Un Asne debasté; NICOT, p. 95. comme un Asne debasté; OUDIN, p. 19. Asne sauvage; MONET, p. 74.

Un Asne à courtes oreilles, ou qui ne mange point de chardons, c'est-à-dire un ignorant; OUDIN, p. 18.

Fait en dos d'Asne; RICHELET, p. 253.

Méchant comme un Asne rouge, c'est-à-dire fort mauvais; OUDIN, p. 19.

l'Asne du commun est toujours basté, pour dire que les affaires du commun sont toujours négligées.

On dit proverbialement et figurément : à laver la tête d'un Asne on ne perd que la lexive ; pour dire, qu'on perd son temps à instruire un homme grossier et stupide.

On dit proverbialement et fig. : on ne saurait faire boire un Asne s'il n'a soif ; pour dire qu'on ne saurait obliger un homme à faire ce qu'il n'a pas envie de faire.

On dit prov. et fig. : pour un point Martin perdit son Asne ; pour dire qu'une petite négligence fait quelquefois manquer une grande affaire.

On dit prov. et fig. : il y a plus d'un Asne à la foire qui s'appelle Martin ; pour dire qu'il y a plus d'un homme qui a le même nom.

Il signifie figur. qui a l'esprit lourd et grossier,

A laver la tête d'un Asne on ne perd que la lexive ; c'est à dire on perd son temps à reprendre un homme sans raison.

On ne sauroit faire boire un Asne s'il n'a soif ; cela se dit d'un qui ne veut pas faire comme les autres, ou qui refuse de manger ou de boire ; OUDIN, p. 49.

Pour un point Martin perdit son Asne ; c'est à dire, qui pour peu de chose manque ou perd son fait ; OUDIN, pag. 334.

(L'origine de ce proverbe est dans le Dictionnaire Universel.) (4)

Il y a plus d'un Asne à la

(4) Au mot *Martin* ; c'est l'histoire trop connue de l'abbé d'Assello, que Furetière a rapportée d'après Cardan.

ou qui ne sçait pas ce qu'il devroit sçavoir : C'est un gros Asne, ce ne sera jamais qu'un Asne.

On dit prov. et bassement : Il est bien Asne de nature qui ne sçait lire son écriture.

On dit prov. et fig. : Pont aux Asnes; une difficulté, un point de science qui arrête, qui embarrasse les ignorants.

Coq-à-l'Asne, s. m. Discours qui n'a point de suite, de raison; il m'a répondu par un Coq-à-l'Asne.

En voici d'autres d'Oudin, qui valent bien les deux du Dictionnaire de l'Académie qu'il a omis :

Il n'y a que l'Asne qui sente où le bast le blesse; c'est-à-dire, celui qui souffre sent son mal ou dommage; OUDIN, p. 19.

Il tient sa gravité comme un Asne qu'on étrille; c'est-à-dire il est superbe, par ironie d'un lourdaut qui fait le grave; OUDIN, p. 19.

Chantez à l'Asne il vous fera des pets; c'est-à-dire un ignorant n'aime point la musique; OUDIN, p. 19.

A rude Asne, rude Asnier; c'est-à-dire à mauvais serviteur, un fâcheux maître; p. 20.

Il a fait son cours à Asnières; c'est-à-dire un ignorant; pag. 20.

Foire qui s'appelle Martin; c'est-à-dire plus d'une personne qui porte le même nom; OUDIN, p. 20.

Asne ignorant; c'est un gros ASNE; RICHELET, p. 31.

Le Pont aux Asnes, c'est-à-dire, la raison mal fondée d'un ignorant, un *quia* (1); OUDIN, pag. 438.

Un Coq-à-l'Asne, c'est-à-dire un discours sans suite; OUDIN, pag. 107. Coq-à-l'Asne, discours sans jugement, etc. RICHELET, p. 179.

(1) Ce terme vient probablement de l'expression proverbiale *rester à quia*. Voir le Dictionnaire de Furetière au mot *quia*.

Le Dictionnaire Universel a mis beaucoup d'autres usages de ce mot.

AUNE.

AUNE, s. f. mesure de trois pieds huit pouces de longueur : mesurer à l'aune, vendre à l'aune, *aune et demie, demie-aune, demi-quart.*

Il signifie aussi un certain bâton de même longueur dont on se sert à mesurer : *Aune ferrée par les deux bouts, aune brisée.*

Il signifie encore la chose mesurée : Aune de drap, aune de toile, de dentelle, de ruban.

On dit prov. au bout de l'aune faut le drap, pour dire qu'il ne se faut pas mettre en peine de la durée d'une chose, et qu'elle ira jusqu'où elle pourra.

Tout du long de l'aune ; façon de parler, pour dire, beaucoup, excessivement. Il a fait la débauche, et il en a pris, il s'en est donné tout du long de l'aune. On

AUNE, s. f. mesure pour mesurer l'étoffe et la toile ; l'aune de Paris à 3 pieds 7 pouces 8 lignes ; SAVARI, *Le Parfait Négociant.* Acheter à l'aune, vendre à l'aune ; RICHELET, p. 55.

Aune, bâton de certaine étendue servant à mesurer les étoffes ; MONET, p. 121. Aune brisée. RICHELET, p. 55.

Aune, chose mesurée qui a la longueur d'une aune. Acheter une aune de drap, de rubans, de toile, etc. RICHELET, p. 55.

Au bout de l'aune faut le drap ; c'est-à-dire, à la fin on voit ce qui manque, ou bien il n'y a que cela de matière, la mesure est toute juste ; OUDIN, p. 23.

Il en a eu tout du long de l'aune ; c'est à dire, il a été bien battu, ou bien on lui a fait payer bien cher, il a reçu bien du dommage ; OUDIN, p. 23.

l'a battu, il en a eu, on lui en a donné tout du long de l'aune; s'il perd son procez, il en aura tout du long de l'aune.

On dit proverbiallement et figurement que les hommes ne se mesurent pas à l'aune; pour dire qu'il ne faut pas juger de leur mérite par leur taille.

On dit mesurer les autres à son aune; pour dire, juger d'autrui par soi-même.

On dit prov. et fig. d'une chose dont on a fait expérience à ses dépens, que l'on sçait ce qu'en vaut l'aune.

Tout le long de l'aune, c'est à dire tout à fait, etc.

RICHELET, p. 55.

Mesurer les autres à son aune, c'est à dire croire que les autres nous sont semblables, juger des autres selon soi; OUDIN, p. 23.

Il sait combien en vaut l'aune, c'est à dire il l'a éprouvé; OUDIN, p. 23.

BOIS.

Bois, s. m. Matière des arbres, bois à brûler, bois verd, bois sec, bois mort, bois flotté, *bois blanc*, bois de corde, corde de bois, *bois de compte*, voye de bois, *abattre du bois*, cou-

Bois, matière de quelque arbre que ce soit. Bois à brûler, bois mort, bois flotté, gros bois; MONET, p. 138, bois de brin.

Bois sec, bois de corde, bois madré, c'est à dire

per du bois, faire sa provision de bois. Il n'est feu que de gros bois. Bois de charpente, bois de brin, bois veiné, *vermoulu, pièce de bois, ouvrage de bois. Statue de bois, bois qui s'est dejetté, bois qui travaille, qui s'est tourmenté étant en besogne. Pont de bois, écuelle de bois, jambe de bois, en couleur de bois. Cet arbre ne jette que du bois.*

On dit fig. d'un homme qu'il est abatteur de bois, pour dire qu'il est fort et vigoureux.

On dit aussi prov. d'un homme fort complaisant, qu'il est du bois dont on fait des flûtes, qu'il est de tous bons accords.

On dit d'un homme qu'on verra de quel bois il se chauffe, pour dire qu'on verra ce qu'il vaut, ou ce qu'il sçait faire.

On dit d'un homme qui est dans un extrême embarras, il ne sait de quel bois faire flèche.

vainé; NICOT, 144. Voye de bois; RICHELET, p. 542.

Bois de charpente; RICHELET, p. 82.

Ouvrage de bois; MONET, 158.

Il n'est feu que de gros bois; OUDIN, p. 121.

C'est un grand abatteur de bois ou de quilles; cela se dit d'un qui se vante beaucoup, et ne fait gueres d'exécution; OUDIN, p. 221.

Je suis du bois dont on fait les vielles de tous bons accords, c'est à dire je m'accorde à faire tout ce que l'on veut; OUDIN, p. 45.

Je ne sçai de quel bois il se chauffe, c'est à dire de quellesorte il procede, quelle estsa coùtume ou nature; OUDIN, p. 45, RICHELET; p. 82.

Ne sçavoir de quel bois faire flèche, c'est à dire n'avoir aucun refuge, ou remede, ne sçavoir que de-

Quand on veut dire qu'un homme est de qualité à être, par exemple, Evêque, Maréchal de France, Duc et Pair, on dit qu'il est du bois dont on les fait.

On dit qu'il ne faut pas mettre le doigt entre le bois et l'écorce, pour dire qu'il ne faut pas s'ingérer mal à propos dans les differens des personnes naturellement unies.

On dit trouver visage de bois, pour dire trouver la porte fermée, ne trouver personne.

On dit fig. d'un homme qui fait quelque escapade par impétuosité de jeunesse que c'est la force du bois.

On dit prov. : à gens de village, trompette de bois, pour dire qu'il faut que les choses soient proportionnées aux personnes.

Il signifie aussi un lieu planté d'arbres qui ne sont

venir; OUDIN, p. 45; RICHELET, p. 82.

Il est du bois dont on les fait : Cela se répond à un qui demande si un autre est Gentilhomme, etc. OUDIN, p. 46.

Mettre son doigt entre l'arbre et l'écorce, c'est à dire, qu'il ne se faut pas mêler des differens qui naissent entre gens qui sont proches, comme entre l'homme et la femme, etc. RICHELET, p. 365.

Trouver visage de bois, c'est trouver la porte fermée; RICHELET, p. 535.

point fruitiers. Il y a un bois à passer entre cy et là. C'est un païs de bois, pour dire un païs de forêt.

Bois épais, bois touffu, bois taillis, bois de haute futaye, *bois en coupe, bois sur le retour.*

On dit figurément et proverbiallement : qui craint les feuilles n'aïlle pas au bois, pour dire qui craint le peril ne doit point aller aux lieux où il peut y en avoir; et la faim chasse le loup hors du bois, pour dire que l'indigence réduit les hommes à faire beaucoup de choses.

Bois signifie aussi les cornes d'un cerf. Ce cerf avoit un très-beau bois. Poser son bois, se dit du cerf quand les cornes lui tombent.

Il signifie encore la lance d'un gendarme : comme ils baissèrent leurs lances et coururent l'un contre l'autre d'une telle impétuosité que leurs bois volèrent en éclats.

On dit en ce sens qu'un Gendarme porte bien son

Bois épais; NICOT, pag. 143, bois taillis, bois de haute futaye.

Il ne faut pas aller au bois qui a peur des feuilles; c'est à dire, qui a peur du danger ne doit pas aller où il y en a; OUDIN, p. 222.

La faim chasse le loup hors du bois; la nécessité fait trouver des inventions, fait que l'on travaille; OUDIN, p. 208.

Bois, ramure, têtes, cornes de cerf, etc. Cerf armé d'un beau bois; MONET, p. 138. Un cerf qui a un beau bois; RICHELET, p. 82.

bois quand il porte sa lance de bonne grace. Et de là est venue la métaphore de porter bien son bois, en parlant d'une personne qui étant de belle taille, marche droite et de bonne grace.

On dit aussi : haut le bois, pour commander qu'on dresse les armes en haut quand on fait halte.

Dans la marche d'infanterie on appelle faire long bois, pour dire laisser un grand espace entre les rangs.

Faire porter du bois, ou bien donner du bois pour porter à la cuisine.

Mesurer du bois de corde, c'est-à-dire être pendu.

Sommes-nous dans un bois ? cela se dit à un hôte qui fait payer trop chèrement ses viandes.

Bois tortu, c'est-à-dire la vigne.

Un homme qui n'est pas de bois, c'est-à-dire un homme de valeur, d'effet, habile, p. 46.

Cela n'est pas de bois, c'est-à-dire, cela est bon.

Porter bien son bois ; métaphore, c'est à dire marcher avec grace, se démarcher bien ; OUDIN, p. 45 ; MONET, 138.

Haut le bois, armes d'hast dressées en haut. Commander de faire haut le bois, de dresser le bois pour s'arrêter ; MONET, p. 138.

Oudin ajoute ces proverbes qui ne sont pas moins bons :

Charger de bois, c'est à dire, donner des coups de bâton, p. 4.

Une descente de bois flotté, c'est-à-dire une fluxion, un rhumatisme.

Tout bois vaut buches, c'est-à-dire il n'importe, tout est indifférent.

Le lecteur est supplié de conférer ce mot avec celui qui est dans les Essais, et il verra l'avantage qu'a le Dictionnaire Universel sur celui de l'Académie, et sur tous les autres.

CHAT.

CHAT, s. m. Animal domestique qui prend les rats et les souris. *Gros chat*, chat noir, chat gris, etc., *chat d'Espagne*. *Ce chat est bon aux souris*. *Chassez ce chat, au chat ! au chat ! Belle chatte*. *Votre chatte est pleine*.

On dit d'une femme friande, qu'elle est friande comme une chatte, que c'est une chatte.

Il y a aussi des chats qui vivent dans les bois, qu'on appelle chats sauvages, ou chats herets.

On dit prov. et figurément d'un homme qui en espie un autre, qu'il le

CHAT, animal domestique; MONET, p. 98.

Chat, animal très-connu, qui est ordinairement gris ou noir, gris et blanc, ou noir et blanc, qui vit de souris, etc. RICHELET, page 129.

Chat, c'est à dire, friand; OUDIN, p. 86.

Chat sauvage; RICHELET, p. 129. On les appelle chats herets.

Il le guette comme le chat guette la souris; RICHELET, p. 388.

guette comme le chat fait la souris.

On dit encore, à bon chat bon rat, pour dire, bien attaqué bien défendu.

On dit prov. et fig. des personnes qui s'accordent mal ensemble, qu'ils s'accordent comme chiens et chats.

On dit encore que de nuit tous chats sont gris, pour dire que de nuit on ne connaît point de différence entre une belle femme et une laide.

On dit payer en chats et en rats, pour dire payer par petites sommes, et en nippes de peu de valeur.

On appelle figurément Musique de chats, dont les voix sont aigres et discordantes.

A bon chat, bon rat, c'est à dire à un fâcheux ou mauvais; un autre qui lui peut résister; OUDIN, page 28; MONET, page 198; RICHELET, p. 128.

Ils s'accordent comme chiens et chats, c'est à dire, ils sont mal d'accord; OUDIN, p. 100.

Tous chats sont gris de nuit, c'est à dire toutes les femmes sont belles dans l'obscurité; OUDIN, p. 87.

(Le Dictionnaire Universel rapporte ici une origine curieuse et nouvelle de ce proverbe.) (1)

(1) Furetière tire cette explication du patois *chas* qui signifie, dit-il, maisons, biens immeubles, par opposition à *ras* qui signifie biens de terre; d'où il conjecture que payer en *chas* et en *ras* veut dire payer en nature, autrement qu'en argent comptant.

On dit prov. et fig. entendre bien le chat sans dire minon, pour dire entendre à demi mot.

On dit encore jeter le chat aux jambes à quelqu'un, pour dire rejeter la faute sur lui. C'est vous qui avez fait la faute, et vous voulez m'en jeter le chat aux jambes.

On dit proverb. et fig. qu'une fille a laissé aller le chat au fromage, pour dire qu'elle s'est laissée abuser.

*On dit encore prov. bail-
ler le chat par les pattes,
pour dire, présenter une chose
par l'endroit le plus difficile.*

On dit aussi tirer les marrons du feu avec la patte du chat, pour dire, faire faire par un autre ce qu'on craint de faire par soi-même.

On dit encore, chat échaudé craint l'eau froide, pour dire que quand on a été attrapé à quelque chose, on craint tout ce qui lui ressemble.

J'entends bien minon, sans dire chat, c'est à dire, je devine ce que vous voulez dire; OUDIN, p. 612.

Jeter le chat aux jambes, c'est à dire, accuser une personne faussement, lui imposer la faute d'un autre; OUDIN, p. 87. Jeter le chat aux jambes à quelqu'un; NICOT, p. 192; MONET, p. 198; RICHELET, p. 128.

Laisser aller le chat au fromage. Ceci se dit d'une femme qui se laisse embrasser; OUDIN, p. 86. RICHELET, p. 128.

Tirer les marrons du feu avec la patte du chat, c'est à dire se tirer d'un danger ou d'un dommage par le moyen d'une autre personne; OUDIN, p. 334.

Chat échaudé craint l'eau froide, c'est à dire qui a souffert un dommage craint d'y retomber; OUDIN, p. 87.

L'Académie a obmis plusieurs proverbes d'Oudin, qui ne sont pas de moins bonne maison que les précédents :

Vendre chat en poche, c'est-à-dire vendre une chose sans la faire voir ; OUDIN, page 186.

Il ne se faut pas jouer avec les chats, c'est-à-dire il ne faut pas se jouer, ou familiariser avec ceux qui nous peuvent faire du mal ; OUDIN, *ibid.*

Les chats sont chaussés, c'est-à-dire il est grand jour, il est tard ; OUDIN, 86.

Eveiller le chat qui dort, c'est-à-dire ramentevoir une affaire qui est facheuse et qui nous peut porter du dommage ; OUDIN, *ibid.*

Emporter le chat, c'est-à-dire s'en aller sans payer, ou sans prendre congé ; OUDIN, *ibid.*

Faire comme les chats, tomber sur ses pattes, c'est-à-dire n'encourir point de danger ; OUDIN, page 87.

Il est comme les chats, il craint de se mouiller la patte.

Eveillé comme un chat qu'on fouette ; OUDIN, *ibid.* Un qui fait quelque chose malgré soi.

Le Dictionnaire Universel encherit bien sur tous ces Dictionnaires ; il décrit la figure et les propriétés du chat, et sur tout ses qualités venimeuses qui rendent les personnes phytiques. Il donne l'étimologie du mot ; il parle des chats sauvages, des chats des Indes, dont les uns ont des ailes comme les chauvesouris, les autres des poches où ils mettent leurs petits quand ils s'enfuyent. Il explique ce que c'est que les chats effarouchés et herissonnés, en termes de Blason ; ce que c'est que l'herbe au chat, la fleur de pied de chat, et les mots de chattepeleuse, chatte-mitte, chatpart animal feroce, le chat-huant, et le vaisseau qu'on appelle *chat* en termes de marine.

CHIEN.

CHIEN, CHIENNE, subst.
animal domestique qui aboie.
Gros chien, petit chien.
Chien à grandes oreilles.
Cette chienne est chaude,
est pleine. *Chien traître,*
qui mord sans aboyer. Chien
hargneux, chien enragé ou
autrement, chien fou. *Chien*
d'Artois, Chien de Boulogne.
Hâter les chiens après quel-
qu'un. Chien de chasse.
Chien pour le loup, pour le
sanglier. Chien couchant.
Dresser un chien, châtier un
chien. Chien courant. Meute
de chiens pour le lièvre,
pour le cerf, pour le che-
vreüil. Valet de chiens.
Chien sage, qui ne s'emporte
point après le gibier. Cou-
pler, découpler les chiens.
Faire chasser les chiens, ap-
peler les chiens. Ce piqueur
est toujours à la queue des
chiens. Les chiens sont en
défaut. Voy. défaut. Re-
mettre les chiens sur les
voies. Voy. Voie. *Les chiens*
n'ont point aujourd'hui de

Petit chien; NICOT, p. 200.
MONET, p. 207. Chienne
chaude; NICOT, page 200.

Chien hargneux, c'est à
dire un querelleux; OUDIN,
p. 99, chien enragé.

Chien de chasse; NICOT,
pag. 99. MONET, 206. Chien
couchant; MONET, p. 206,
RICHELET, p. 155. Chien cou-
rant; NICOT, p. 200, où il
explique au long. MONET, p.
206; RICHELET, p. 135.

Meute de chiens; expli-
quée par Nicot, p. 625; MO-
NET, p. 558.

Valet de chiens; RICHELET,
p. 505.

Coupler, découpler les
chiens; NICOT.

Ce piqueur au galop ac-
compagne les chiens cou-
rants; NICOT, p. 734.

Ces chiens sont en défaut;
NICOT, p. 287.

Mettre les chiens sur les
voies; RICHELET, p. 42.

sentiment. Rompre les chiens, c'est les rappeler pour les empêcher de continuer la chasse. Faire donner la curée aux chiens.

Chien, se dit fig. des personnes et des choses, par injure et par mépris. Quel chien de Musicien ! Quel chien de Poète ! Voilà une chienne de Musique, de Comédie ; un chien de repas. Il vous a fait un present de chien. C'est un bel ami de chien ; un beau chien d'ami ; un beau chien de présent.

On dit prov. et bass. cela n'est pas tant chien, pour dire cela n'est pas mauvais.

On dit d'une femme abandonnée, que c'est une chienne.

On dit prov. d'un jeune garçon étourdi et folâtre, qu'il est fou comme un chien ; d'un homme accoutumé à quelque chose de pénible, qu'il est fait à cela comme un chien à aller à pied, à aller nuë tête ; *d'un homme qui est dans un*

Donner la curée aux chiens ; NICOT, p. 435.

Chien, terme injurieux ; RICHELET, p. 435.

Il a un chien d'esprit ; c'est à dire un esprit inventif, ou bien malicieux.

Un dîner de chien, c'est à dire mauvais. Appétit de chien, insatiable. Ris de chien, flaterie intéressée. C'est un bon chien, c'est à dire un bon maraud, un méchant fripon ; OUDIN, page 400.

Chienne chaude, injure qui se dit à une femme débauchée ; OUDIN, p. 400.

Il est fait à cela comme un chien d'aller à pied, c'est à dire accoutumé ; OUDIN, p. 240.

emploi, dans un travail qui l'oblige à une continuelle sujettion, qu'il est là comme un chien à l'attache.

On dit encore prov. Il ressemble le chien de Jean de Nivelles, il s'enfuit quand on l'appelle.

On dit aussi prov. *On ne lui demande pas seulement, es-tu chien, es-tu loup ?*

On dit prov. battre quelqu'un comme un chien; l'étriller en chien courtaut; *le courir comme un chien fou; il est las comme un chien, comme un pauvre chien, on le laisse comme un chien.*

On dit proverbialement et figurément, qui m'aime, aime mon chien; pour dire que lors qu'on aime quelqu'un, il faut aimer tout ce qui lui appartient.

Il ressemble le chien de Jean de Nivelles, il s'enfuit quand on l'appelle, c'est à dire, il s'en va lors qu'il est convié; OUDIN, p. 98. (L'origine de ce proverbe est au Dictionnaire Universel, au mot de *Jean*.) (1)

Je vous traiterai en chien courtaut, c'est à dire je vous traiterai rigoureusement. Je vous battrai bien; OUDIN, p. 100.

Qui m'aime aime mon chien, c'est à dire, aime tout ce qui m'appartient; OUDIN, p. 7.

(1) Furetière le fait venir de Jean de Montmorency, sieur de Nivelles, qui pour avoir donné un soufflet à son père fut cité au parlement et appelé à son de trompe, et qui s'enfuit en Flandres. *On l'appelait chien, dit Furetière, à cause de l'horreur qu'on avoit de son crime et de son impiété.*

On dit proverbiallement et figurément, qu'il vaut autant être mordu d'un chien que d'une chienne, pour dire qu'il n'y a pas moins d'inconvénient à souffrir un mal, une perte, par le moïen d'une personne, que par le moïen d'une autre.

On dit proverbiallement d'une société de gens qui ne s'entendent pas, et dont l'un veut une chose et l'autre une autre, qu'ils s'accordent comme chiens et chats.

On dit prov. et fig. que les bons chiens chassent de race, pour dire que les enfants suivent ordinairement les inclinations et les exemples de leurs peres et meres.

On dit prov. et fig. que tous les chiens qui aboyent ne mordent pas, pour dire que tous ceux qui menacent ne font pas toujourn du mal.

On dit prov. et fig. qu'un chien hargneux a toujourn

Il vaut autant être mordu d'un chien comme d'une chienne, c'est à dire, il vaut autant souffrir un dommage qu'un autre; OUDIN, p. 99.

Ils s'accordent comme chiens et chats, c'est à dire ils sont mal d'accord; OUDIN, p. 100.

On chasse de race, c'est à dire l'on suit d'ordinaire les coûtumes des peres et meres; OUDIN, p. 85. Il chasse de race, pour dire suivre les mauvaises coûtumes de ceux de qui nous sommes nez; RICHELET, p. 248, col. 1.

Chien qui abboye ne mord pas, c'est à dire qui crie ou menace beaucoup ne fait pas mal; OUDIN, p. 2.

Chien hargneux a toujourn les oreilles déchirées,

pour dire qu'un homme querelleux attrappe toujours quelque coup.

On dit proverbialement et fig. que quand on veut noyer son chien, on fait croire qu'il est fou, pour dire que quand on se veut défaire de quelqu'un, on lui impute quelque faute.

On dit prov. et fig. d'un homme qui a le principal crédit dans une compagnie, ou dans une maison, que c'est le chien au grand colier.

On dit prov. et fig. lors qu'un homme méchant et inutile est réchappé d'une maladie, qu'il mourroit bien plutôt que quelque bon chien de berger.

On dit prov. et fig. lors qu'on voit arriver à un homme quelque bonne fortune qu'on croit qu'un autre mériteroit mieux que lui, il n'arriveroit pas si tôt un bon os à un bon chien.

On dit proverbialement et figurément de deux hom-

c'est-à-dire un homme querelleux est battu pour l'ordinaire; OUDIN, p. 266.

Qui veut noyer son chien dit qu'il a la rage, pour dire que quand on veut rompre avec quelqu'un on lui suppose quelque crime ou quelque faute; RICHELET, p. 155.

Le chien au grand colier, c'est à dire le plus apparent d'un lieu; OUDIN, p. 598.

Il mourroit plutôt un bon chien de Berger, c'est à dire un honnête homme mourroit plutôt qu'un coquin ou méchant; OUDIN, p. 99.

A un bon chien il n'arrive jamais bon os, c'est à dire, un honnête ou habile homme rencontre peu souvent une fortune, au contraire on la voit favoriser les méchants ou ignorans; OUDIN, p. 99.

Deux chiens après un os, c'est à dire deux personnes

mes qui sont en débat pour emporter une même chose que ce sont deux chiens après un os.

On dit proverbialement et figurément faire le chien couchant, pour faire le flatteur et s'humilier devant quelqu'un.

On dit proverbialement et figurément des petits garçons qui veulent faire comme les grands hommes, ils veulent pisser contre les murailles comme les grands chiens, ou ils font comme les grands chiens, ils veulent pisser contre les murailles.

On dit proverbialement et figurément, pendant que le chien pisse le loup s'en va, pour dire que le moindre retardement fait perdre l'occasion de faire les choses.

On dit proverbialement et figurément, quand un homme a quelque prétention sur quelque chose, qu'il n'en donneroit pas sa part aux chiens.

qui prétendent la même chose; OUDIN, p. 99.

Faire le chien couchant, c'est à dire s'humilier; OUDIN, page 98. Faire le chien couchant, faire le flatteur, etc.; RICHELET, p. 435.

Il ressemble aux grands chiens, il veut pisser contre la muraille; il veut faire comparaison avec ceux qui sont plus que lui; OUDIN, p. 98.

Pendant que le chien chie le loup s'en va, c'est à dire, tandis que l'on s'amuse l'occasion se perd; OUDIN, p. 400.

Je n'en jette pas ma part aux chiens, c'est à dire, j'y prétends quelque chose, j'en veux être; OUDIN, p. 396.

On dit proverbialement et figurément d'un homme, qu'il ne seroit pas bon à jeter aux chiens s'il disoit ou faisoit telle chose, pour dire, qu'en ce cas-là tout le monde le blâmeroit et crieroit après lui.

On dit proverbialement et figurément, battre le chien devant le lion, lorsque quelqu'un ayant fait une faute dont on n'ose le reprendre directement, on reprend un autre devant lui de la même faute.

On dit proverbialement et figurément, rompre les chiens, pour dire, empêcher qu'un discours qui pourroit avoir quelque mauvaise suite ne continue.

On dit proverbialement et figurément de deux personnes qui ne sont pas en bonne intelligence, que leurs chiens ne chassent pas bien ensemble.

On dit proverbialement et figurément qu'il n'est chasse que de vieux chiens, pour dire qu'il n'y a point

Il n'est pas bon à jeter aux chiens pour dire, on le méprise fort; OUDIN; p. 48.

Battre le chien devant le lion, c'est à dire corriger une personne en presence de l'autre pour lui donner de la crainte; OUDIN, p. 34.

Ils n'est chasse que de vieux chiens, c'est à dire les vieillards ont de l'expérience; OUDIN, p. 496.

d'hommes plus propres au Conseil et aux affaires que les vieillards qui ont beaucoup d'expérience.

On dit proverbialement et figurément d'un homme qui vient à contre tems dans une compagnie où il embarrasse, qu'il vient là comme un chien dans un jeu de quilles.

On dit prov. et fig. qu'il ne faut pas se moquer des chiens qu'on ne soit hors du village, pour dire que tant qu'on n'est pas hors d'un danger, hors d'une affaire, il ne faut rien mépriser de ce qui peut nuire.

On dit prov. et fig. à un homme qui hésite à entrer dans un lieu, entrez, nos chiens sont liés, pour dire qu'il peut entrer librement.

On dit prov. et fig. d'un homme qui ne peut pas se servir d'une chose, et qui ne veut pas que les autres s'en servent, qu'il ressemble le chien du Jardinier qui ne mange point de choux et n'en laisse point manger aux autres.

Il ne se faut point moquer des chiens que l'on ne soit hors du village, c'est à dire il ne faut point rire qu'on ne soit dehors du danger; OUDIN, p. 87.

Entrez, nos chiens sont liés, c'est à dire il n'y a point de danger, vous pouvez entrer librement; OUDIN, p. 99.

Comme le chien du Jardinier qui ne mange point de choux, et ne veut pas que personne en mange, c'est à dire un homme qui ne jouit pas d'une femme, ou ne goûte point quelque autre chose, et tâche d'empêcher que les autres le fassent; OUDIN, p. 77.

On dit prov. et fig. d'un homme qui vit dans la misere qu'il mene une vie de chien ; et d'un homme débauché et libertin qu'il vit comme un chien.

On dit prov. et fig. entre chien et loup, pour signifier cette partie du crepuscule du matin, pendant laquelle on ne fait qu'entrevoir les objets, sans les bien distinguer. Il étoit entre chien et loup, quand nous aperçûmes je ne sçai quoi. Il se dit plus ordinairement du soir que du matin.

Chien marin, chien de mer, sorte de poisson de mer.

Chien celeste, constellation qu'on appelle ordinairement la Canicule.

Chien signifie encore cette piece qui tient la pierre d'une arme à feu. Le chien d'un pistolet ; rabattre le chien d'un arquebuse à rouët.

Entre chien et loup, c'est à dire au declin du jour, entre le jour et la nuit ; OUDIN, p. 98. RICHELET, p. 435 ; POMEY, p. 474, col. 2.

Cette distinction est fautive, et la phrase n'est pas figurée.

Chien de mer ; NICOT, p. 400 ; MONET, p. 207 ; RICHELET, p. 435.

NOTA qu'il y a deux chiens célestes, et que c'est seulement le petit qu'on appelle Canicule.

Chien de bâton à feu, en forme de muffle de chien, fermant à vis, tenant la pierre à feu qui bat sur le bassinet et rouët dudit bâton ; MONET, p. 307.

Chien, terme d'arquebuser ; RICHELET, p. 435.

Le Dictionnaire de l'Academie a encore omis ces Proverbes d'Oudin :

Jamais bon chien n'aboye à faux, c'est-à-dire un habile homme ne manque jamais son dessein; OUDIN, p. 97.

Il faudroit amener le chien et le chat; cela se dit, pour s'excuser d'avoir mené plusieurs personnes avec soi en quelque lieu; OUDIN, p. 65.

Le chien commande au chat, et le chat à sa queue, c'est à dire le maître commande au valet, et le valet commande à un autre, au lieu de faire la chose lui-même; OUDIN, p. 98.

Heureux comme le chien Brusquet, qui alla au bois et le chien le mangea, c'est à dire mal fortuné; OUDIN, *ibidem*.

Petit chien, belle queue, c'est à dire petit homme et vigoureux; OUDIN, p. 99.

Qui perd son chien et recouvre un chat, c'est toujours une bête à quatre pieds; c'est à dire, quand on perd une chose et qu'on en recouvre une, l'affaire est égale ou indifférente; OUDIN, p. 96.

Il est heureux comme un chien qui se noye, c'est-à-dire malheureux; OUDIN, p. 100.

Vôtre chien mord-il encore, c'est à dire, êtes-vous encore mauvais, ou en colère; OUDIN, *ibid*.

Les chiens courants du Bourreau, c'est à dire, les Archers et les Sergents; OUDIN, p. 97.

Dîner de chien, c'est à dire ne boire que de l'eau; NICOT, p. 200, etc.

Cela montre que ces façons de parler proverbiales sont infinies et si communes qu'on n'en doit faire aucun état dans un dictionnaire, bien loin d'en faire son capital; mais qu'il faut expliquer la nature du mot, comme on voit dans le Dictionnaire Universel, où au mot de *chien* imprimé dans les Essais, on explique les qualités de toutes sortes

de chiens, comme chien courant, François, Anglois, de race Royale, de race commune, les chiens de Saint-Hubert, chiens bigles, levriers, limiers, chiens baux ou greffiers, chiens bracqués, épagneuls, bassets ou chiens de terre, barbets, dogues, mâtins, chiens allants ou gentils, chiens trouveurs, chiens barreurs, chiens de bonne créance, chiens d'aigail, chiens du haut du jour, chiens de haut nez ou qui ont le nez dur, chiens tout d'une robe ou d'une pièce, chiens de belle gorge, chiens babillards, parlants ou riottants, chiens étruffés, buttés, époinés, allongés, chiens courtauts ; titre de chien, trait de chiens, le droit des chiens, et quantité d'autres choses qui conviennent à ce mot. Le lecteur est supplié d'en faire la conférence.

D

DENT, s. f. petit os qui tient à la mâchoire de l'animal, et qui lui sert à mâcher. *Grosse dent*, dent œillère, dent mâchelière, dent de lait, dent de dessus, de dessous, dents de devant, *de derrière*, belles dents, dents blanches, dents noires, *dents jaunes*, cariées, gâtées, pourries, *dents bien rangées*, dent creuse, dent crochuë, le mal de dents, avoir mal aux dents, se laver, se nettoyer, se curer

DENTS, s. f. petits os fort-durs attachés aux mâchoires par le moyen des nerfs et de la chair des gencives, et destinés pour mâcher les viandes. Dents œillières, dents mâchelières ; **RICH.**, p. 229. Dent de lait, les dents de dessus, les dents de devant, dents blanches, dents pourries et gâtées, dents creuses, le mal des dents, cela garde d'avoir mal aux dents ; laver les dents, curer et nettoyer les

les dents. Cela blanchit les dents ; une dent qui branle, il lui est tombé une dent, se faire arracher une dent, arracheur de dents, cela agasse les dents, déchausser les dents, *avoir les dents agassées. Les dents percent à cet enfant. Les dents lui viennent.* Claquer les dents. Claquement de dents, claquer-dents, serrer les dents, grincer les dents, casser les dents, déchirer à belles dents, tirer avec les dents ; parler entre ses dents, c'est ne parler pas bien distinctement.

dents, blanchir les dents, branlement de dents, raffermir les dents qui lochent et qui branlent, les dents cheent ou tombent, arracher une dent ; NICOT, p. 299 et 300. Agasser les dents ; NICOT, p. 51. Déchausser les dents, la venuë des dents aux petits enfants, claquer des dents, claquement de dents ; NICOT, p. 300. Claquement *id.* p. 204. Grincer les dents ; NICOT, p. 300. Dents crochües ; MONET, p. 284. Déchirer à belles dents ; RICH., p. 229. Tirer avec les dents, p. 299. Casser les dents ; POMEY, p. 271. Arracheur de dents ; RICH., p. 43. Parler entre ses dents ; c'est à dire indistinctement ; OUDIN, p. 151.

L'Academie a oublié ces Epithetes, qui valent bien les autres : dents de sagesse, dents incisives, dents canines, dents molles, de fausses dents, dents postiches, dents d'yvoire, dents tranchantes comme celles du sanglier, qui sont dans Monet, Nicot, et Richelet.

Prendre le frein aux dents, *le mords* aux dents, se dit au propre d'un cheval qui s'emporte. Il se dit aussi quelquefois des jeunes gens, qui sortent et qui échappent de la maison de leurs parents.

Prendre le frein aux dents se dit aussi figurément de celui qui après avoir négligé quelque temps son devoir, ou ses affaires, s'y porte ensuite avec ardeur. Il étudie à présent comme il faut, il a pris le frein aux dents.

Fig. montrer les dents à quelqu'un, c'est lui résister, lui faire tête, lui témoigner par des réponses fermes et accompagnées de menaces, qu'on ne veut pas souffrir davantage de lui.

Fig. parler des grosses dents à quelqu'un, c'est lui parler avec hauteur et en le menaçant.

Fig. être sur les dents, se dit des hommes et des animaux harassés et abattus de lassitude. Ce cheval est sur

Prendre le frein aux dents, résister à la puissance d'aucuns; NICOT, p. 465.

Prendre le frein aux dents, c'est se mettre sérieusement et courageusement à faire quelque chose y étant contraint par ses propres intérêts; RICHELET, page 353.

Montrer les dents à quelqu'un, c'est-à-dire le braver, le menacer, lui résister, métaphore; OUDIN, p. 454; RICHELET, p. 229.

Parler des grosses dents, c'est-à-dire, parler en colère, menacer; OUDIN, p. *idem*. RICHELET, page 229.

Être sur les dents, c'est-à-dire, être en mauvais état; OUDIN, pag. 454. Demeurer sur les dents; MONET, p. 284.

les dents. Mettre sur les dents, se dit aussi dans le même sens. Le long travail l'a mis sur les dents.

Fig. *avoir la mort entre les dents, c'est être prêt de mourir.*

Fig. rire du bout des dents, c'est s'efforcer de rire, et n'en avoir point envie.

Fig. donner un coup de dents à quelqu'un, c'est médire de lui, dire quelque mot qui l'offense, qui le pique.

Fig. arracher une dent à quelqu'un c'est tirer de lui quelque chose dont il ne se défait qu'avec peine.

Fig. *ne pas desserrer les dents, c'est ne pas dire un seul mot quand on devrait parler.*

Fig. *n'avoir pas de quoi mettre sous la dent, c'est n'avoir pas de quoi vivre.*

Fig. *manger de toutes ses dents, c'est manger vite et beaucoup.*

Ces trois phrases ne sont point du tout figurées.

Rire du bout des dents, c'est-à-dire, faire mauvaise mine ; OUDIN, pag. 84.

Chacun lui donne un coup de dent, c'est-à-dire, qu'on le raille, qu'on le déchire à coups de langue ; RICHELET, pag. 229.

Quand voulez-vous qu'on vous arrache une dent ? c'est-à-dire, quand boirons-nous ensemble, quand nous réjouïrons - nous ; OUDIN, pag. 564.

Fig. avoir les dents bien longues, c'est être fort effamé, avoir grand appetit.

Prov. vouloir prendre la Lune avec les dents, c'est vouloir faire une chose impossible.

Prov. avoir une dent contre quelqu'un, c'est le haïr; et avoir une dent de lait contre quelqu'un, c'est le haïr depuis longtemps.

On dit prov. d'un grand menteur, qu'il ment comme un arracheur de dents.

Prov. et fig. *Pour montrer que quand il arriveroit quelque chose de fâcheux, on ne s'en tourmenteroit gueres, on dit qu'on n'en perdroit pas un coup de dent.*

La phrase de cet article n'est point figurée.

Prov. et fig. pour dire qu'une personne n'a que faire de pretendre à une

Avoir les dents bien longues, c'est-à-dire avoir faim; OUDIN, pag. 157; RICHELET, p. 229.

Vouloir prendre la Lune avec les dents, c'est-à-dire, vouloir faire quelque chose impossible; OUDIN, p. 345.

Il lui porte une dent, c'est-à-dire, il a de la haine ou mauvaise volonté; OUDIN, pag. 157. Vous avez une dent de lait contre lui, c'est-à-dire quelque haine, quelque ressentiment; RICHELET, page 229; MONET, pag. 289.

Il est menteur comme un arracheur de dents, grand menteur; OUDIN, pag. 340.

Il n'en cassera que d'une dent, c'est-à-dire il n'aura pas ce qu'il desire; OUDIN,

chose, on dit qu'il n'en cas-
sera que d'une dent. Et
pour dire qu'il ne mangera
point de quelque chose, il
n'en croquera que d'une dent

On dit prov. et fig. d'une
personne qui mange beau-
coup et à qui on présente peu
de chose à manger, qu'il n'y
en a pas pour sa dent creuse.

*On dit prov. et fig. qu'un
homme est armé jusques aux
dents, lorsqu'il est plus
chargé d'armes que l'on n'a
accoutumé de l'être.*

Cela se dit encore au
propre.

On dit aussi prov. et en
raillerie, qu'un homme est
sçavant jusqu'aux dents.

Malgré lui, malgré ses
dents, façon de parler pro-
verbale, pour dire en dépit
de lui et malgré lui et mal-
gré qu'il en ait.

*On dit prov. et bassement
d'une vieille femme decrepite,
que c'est une vieille sans dents.*

On dit prov. et bassement
il y a longtemps qu'il n'a
plus mal aux dents, pour

pag. 151. Il n'en tâtera que
d'une dent, c'est-à-dire qu'il
n'en mangera point; RICHEL-
LET, pag. 229.

Il n'y en a pas pour sa
dent creuse, c'est-à-dire,
cela ne suffit pas pour le
rassasier; OUDIN, pag. 151.

Il est sçavant jusqu'aux
dents, il a mangé son Bre-
viaire; OUDIN, pag. 500.

Malgré lui, malgré ses
dents; RICHELLET pag. 41,
2^e partie. Ils m'ont fait Me-
decin malgré mes dents;
pag. 229.

Les dents ne lui font plus
de mal, c'est-à-dire, il est
mort; OUDIN, page 151.

dire, il y a longtemps qu'il est mort.

Dent se dit des défenses d'un Eléphant qui sont d'ivoire. Ce navire étoit chargé de beaucoup de dents d'Eléphant.

Dent se dit aussi de plusieurs choses qui sont faites en forme de dents, ou de pointes. Les dents d'un peigne, d'une scie, d'une herse, d'un rateau, d'une lime, d'une roüe, etc. Ce peigne a une dent rompuë.

Il se dit aussi des brèches qui se font au tranchant d'une lame. Ce couteau ne vaut rien, il a des dents.

Dans le Dictionnaire Universel on trouvera une cinquantaine de phrases curieuses et instructives qui rendent ce mot tout-à-fait différent de celui de l'Académie, et il en est de même des autres mots.

Par ces exemples on peut juger de tout le reste du Dictionnaire de l'Académie, veû qu'il a une parfaite uniformité en ce point qu'il est par tout plat et commun, et qu'il n'apprend rien à personne. Ces Messieurs prennent un très-grand soin d'en cacher les feuilles imprimées, de peur de détromper le public de la bonne opinion qu'il en peut avoir conçuë jusqu'à présent. Ce n'a pas été sans peine et sans frais, que j'en ai pû trouver un petit nombre, dont

Dent. Ce mot se dit de certaines choses inanimées. Ainsi on dit, les dents d'une scie, les dents d'un rateau, dent de herse, dent de roüe, de tourne-broche, de bri-soir, etc. ; RICHELET, p. 229.

j'ai extrait ce que j'en ai ci-devant cité. J'ai crû qu'on n'exigeroit pas de moi de les faire imprimer toutes entières, par ce qu'il n'est pas juste que je me ruine en impression pour découvrir les pauvretés de cet ouvrage qui sauteront aux yeux à l'ouverture du Livre dès qu'il deviendra public. Cela suffit pour faire voir qui est le voleur et le plagiaire :

Nil est tam absconditum, quod non reveletur.

Preuve de ce que j'ai dit ci-devant que l'accusation qu'on m'a faite, d'avoir copié le Dictionnaire du nommé Margane, est une insigne calomnie, parce que ce n'est pas un Auteur qui ait été capable de faire quelque chose qui méritât d'être volée.

—

ON le verra par ce petit extrait d'une Comedie qu'il a faite en 1683, intitulé *Le Railleur critique*, dont j'ai l'original par devers moi, écrit de la main de l'Auteur. On verra par cet échantillon jusqu'à quel excès l'impertinence de l'esprit humain peut aller, quand il a la rage d'écrire. Cette Scene se passe entre le Heros ou l'honnête Homme de la Piece nommé Moranval et un Philosophe dont il se raille.

LE PHILOSOPHE.

*Avois-je pas raison de blâmer sa manie
D'oser sans arguments employer son génie
A composer des Vers qui n'ont pour agrements,
Que quelques bouts rimés sans autres ornements.
Peut-on se dire Auteur hors la Philosophie?
N'est-ce pas exercer une pure folie?
De vouloir sans cet art avancer un projet
Et traicter doctement quelque rare sujet?*

MORANVAL.

*Je sçay de ce bel art qu'on en fait grand estime
Mais pour ne s'en servir on ne fait pas un crime;
Je ne l'ay jamais sçu, et ma seule raison
Reglant mon jugement me faisoit recognetre
Tout ce que je dois croire et se trouve dans l'être.
Que servent parmy nous ces argumens trompeurs
Ces fallaces qui vont à surprendre les cœurs,
Qui ne sont proprement employez qu'à l'escole?*

LE PHILOSOPHE.

*Comment en exerçant le plus beau de nos arts
Vous parlés de follie et formez des escarts
Qui vont à s'oublier des plus sçavants du monde?
Caton dont la vertu s'est fait voir sans seconde...*

MORANVAL.

*Quel mépris de son tems Rome n'en fit-il pas?
Il estoit de ces gens qui ont l'esprit si bas
Qu'ils souffrent les affronts en tous lieux sans murmure,
Leur crachant sur le nez, et prenant cette injure
Pour un present d'en haut. Achile, Prince aimé
Tant pour sa nation que pour être estimé
Dans l'ordre naturel le plus sçavant du monde,
Sa doctrine par tout paroissant sans seconde
S'oubliant du devoir, espris d'une beauté,
Ne se laisse-t-il pas prendre à la volupté?
Et Cardan dont l'esprit et le parfait genie
Furent tant estimez, n'eut-il pas la folie
De faire le flateur et de vanter Neron
Et de paranymphe ce tiran sans raison?
Demostene qui fut si brutal et si sobre,
Qu'il en souffrit par tout le reproche et l'opprobre,*

*Vivant de pain et d'eau, usant de ces sachets
Inventés par magie et qui estoient secrets
Pour guerir de tous maux, estoit-ce pas manie
Qui répondoit tres-mal à sa philosophie ?
Et qui disoit toujours que cel art confondoit
Bien plutôt un esprit que de le rendre adroit.
Et que n'a-t-on point dit du sçavant Democrite ?
Ses atomes sont-ils exempts de la critique ?
Est-il un fou plus grand qui se creva les yeux
Pour vaquer disoit-il estant plus serieux
Aux contemplations des choses plus sensibles
S'imaginant les cieux changeants et corruptibles ?*

LE PHILOSOPHE.

*Il n'en est pas ainsi des grands Hommes du temps,
Leurs esprits sont plus purs et vivent plus contents,
Faisant valoir cet art avec toute l'estime.*

MORANVAL.

*Nommez-les, vous voirez que cet art les anime
Et porte à des projets qu'ils n'entreprendroient pas
Si pour leur trop d'estude ils n'avoient l'esprit bas.*

LE PHILOSOPHE.

*Après avoir blâmé le sçavant Democrite
Vous en ferez de même à l'égard d'Heraclite
Des Horaces, Lactance, Homere, Juvenal,
Origene, Sophocle, Seneque et Martial.*

MORANVAL.

*Quoy vous vous excusez sur le grand Heraclite ?
Dont l'esprit si grossier, poisant, heteroclite,
Qu'il proposoit le feu dans ses opinions*

*Pour principe de tout dans les productions ?
Qu'il se fit devorer par les chiens de sa table,
Couché sur un fumier ainsi qu'un miserable.
Pour Horace, il est vray, etoit docte et fort doux,
Mais dans ses digressions il fit bien des jaloux,
Louant des gens de peu, eslevant leur merite
D'un stile assez remply, quoy que dans sa conduite
Il tirast de Pindare et d'autres grands Auteurs
Ce qu'il eut de meilleur ; imitant les flateurs
Dont le goust aisément se rend assez facile.
Lactance asseurement etoit bien plus habile,
Il etoit près du fils de Constantin le grand,
Et toutefois mort gueux sans honneur et sans rang.
Comment vantez-vous tant cette philosophie
Qui degenere en tous en si grande folie ?
Le plus beau des traités qu'il ait jamais produit
Etoit à la faveur de l'asne, qu'il a dit
Etre des animaux le plus parfait du monde.
Homere, je le sçay, la science profonde
A traité l'Iliade avec grand jugement,
Mais il y a meslé assez imprudemment
La guerre des crapaux avecque les grenouilles,
Et le sceptre souvent à l'abry des quenouilles ;
Juvenal n'eut jamais de bon dans l'interieur
Qu'un peu de sens commun dans sa critique humeur ;
Aymant la detraction, l'injure et la satire
Dont il a infecté, si j'oserois le dire,
Les esprits les plus plus purs, corrompans la pluspart
De ceux qui le suivoient pour apprendre cet art,
Qui l'a fait tant de fois tomber dans l'heresie
Pour avoir affecté par trop la calomnie,
Etant mort comme un fou privé de jugement.
Contre ces verites quel puissant argument
Pouvez-vous opposer pour vanter son merite ?
Origene, Sophocle ont eu la mesme suite ;
Le premier chez les Grecs passoit pour un Auteur*

*Odieux et infame et grand blasphémateur.
Sophocle un autre fou dans le cours de sa vie
Qui s'est tres-signalé par des coups de folie
Dans cette extrémité que, remportant le prix,
Mourut dedans sa joye emporté par le ris,
Comme un fou signalé qui dans sa contenance
N'avoit que des transports et de l'extravagance.
Vous parlez de Seneque ; étoit-il pas payen ?
Fut-il jamais fidele, ou reconnu Chretien ?
Et comme il usa mal des presens de l'Empire
Neron le condamna à souffrir le martire.
Réduit à faire choix de quel genre de mort
Il finiroit près lui son déplorable sort.
Voilà ! les beaux effets de leur Philosophie
Et vous excuserez encor cette folie ?
Allez vótre sagesse en ses productions
Suivra le meme sort de leurs opinions.*

LE PHILOSOPHE.

*Quelques coups de baston d'une main moins avare
Vous remettront l'esprit que je voy qui s'égare.
Je vangeray dans peu le mépris de cet art,
Indigne que tu es d'y jamais prendre part. etc.*

Troisieme factum servant d'Apologie aux deux precedens , pour Messire Antoine Furetière abbé de Chalivoy, appelant d'une Sentence renduë au siege de la Police du Châtelet de Paris, le 24 Decembre 1686.

*Contre ***** Accusateurs, et Instigateurs, agissans sous le nom de M. le Procureur du Roi, futurs Intimez. Leurs noms en blanc seront remplis sitôt qu'il aura plu à M. le Procureur du Roi de les nommer.*

—

CETTE Sentence renduë contre moi, sous le nom emprunté de M. le Procureur du Roi, déclare Libelles difamatoires des Factums et des Placets que j'ai presentés à M. le Chancelier, pour instruire sa Religion sur le Procez que j'ai au Conseil du Roi, contre quelques-uns de l'Academie Françoise. Il s'y agit de l'opposition qu'ils ont formée à l'Impression de mon Dictionnaire Universel, et de mon indigne Expulsion de leur corps. Elle ordonne, qu'en consequence les Exemplaires en seront supprimés, avec deffenses à toutes Personnes de les avoir, vendre et debiter, sur les peines portées par les Ordonnances, et qu'en outre il sera informé à la Requête et Diligence de M. le Procureur du Roi, tant contre les Auteurs de ces Ecrits, que contre ceux qui les auront imprimés, et débités; pour

ce fait et à lui communiqué, être procédé ainsi qu'il appartiendra.

PREMIERE PARTIE.

Ceux qui savent la Jurisprudence ne s'étonneront point de ce qu'il y a de nouveau dans ces Qualités puisque les Lettres d'examen à futur ont été longtems en usage. On les obtenoit en Chancellerie, pour empêcher le déperissement d'une preuve necessaire en un Proces qu'on avoit dessein d'intenter. On peut, par la même raison, souffrir un Appel et Intimation à futur contre des Gens qui agissent sans se nommer; et sur tout après la cruelle persecution qui m'est faite depuis deux ans, par une Procédure inouïe, sans avoir de Juges ni de Parties; d'autant plus qu'un Auteur est responsable au Public de sa reputation, et lui doit rendre compte de ses écrits. Ainsi il est necessaire que je lui propose par avance mes Grieffs pour les faire juger avec mes veritables Parties, quand elles seront déclarées.

Quoi qu'il n'y ait point de Juges qui puissent trouver mauvais qu'une Partie condamnée se pourvoye contre sa Sentence par les voyes de Droit, néanmoins j'ai trop de respect pour ceux qui ont rendu celle-ci, pour me pourvoir contre, à la maniere ordinaire. Ce sont de sages Magistrats, dont toute la France connoît l'integrité et la suffisance; je me soumettrai volontiers à toutes leurs Decisions, ayant pour eux une parfaite veneration. Je sais aussi qu'ils m'honorent de leur estime, et qu'ils font cas de mes Ecrits. Les Grieffs que je leur proposerai seront seulement de tres-humbles remontrances, et je les supplierai de me permettre que je fasse voir au Public mon innocence, pour éviter la notte et le scandale dont mes Parties

secretes tirent avantage contre moi, sur le fondement de cette Sentence qu'ils ont surprise par leurs artifices ordinaires, et par de secrets ressorts dans lesquels je ne veux point penetrer.

Une marque tres-certaine que cette injure ne m'est pas faite par le propre mouvement de Monsieur le Procureur du Roi, c'est qu'il se contente, en de semblables occasions, de faire publier à l'Audience une Sentence de cette nature, ou de la faire afficher à la porte de l'Auditoire, ou tout au plus dans la Chambre Syndicale des Libraires. Mais en celle-ci mes secrets et veritables ennemis en ont été eux-mêmes les exécuteurs. Ils l'ont regardée comme un triomphe et une victoire qui les a rendus insolens. Ils l'ont fait afficher à toutes les portes des Eglises, et aux coins des ruës les plus éloignées. Ils ont fait renouveler pendant plusieurs jours les Affiches, que les Gens de Lettres avoient arrachées, soit pour les garder par curiosité, soit pour témoigner la haine que le Public a conçuë contre un procedé si extraordinaire. Le sieur Charpentier, qui est à la tête de ces ennemis, en a envoyé par etrènes et par present, à tous ceux de sa connoissance, qui ont été surpris de ressentir les premiers effets de ses liberalités. Il ne s'est pas contenté du placard, il l'a fait reimprimer en toutes sortes de volumes. Il a payé des colporteurs pour les faire débiter, non seulement au Palais, et dans les rues, mais aussi pour se venir poster huit jours durant devant ma porte, et crier à pleine tête cette condamnation, afin de me decrier dans mon voisinage, et parmi le petit peuple, qui ne prend point connoissance des affaires; ce qui a causé un scandale qui mérite en effet reparation.

C'est donc Charpentier, et ses adhérens, que je connois pour parties, et non point Monsieur le Procureur du Roi. Ce sont eux contre qui j'écris ce Factum, qui fera voir leurs artifices, leurs surprises, et les nullités tant de leur Procédure que de leur Sentence, qui ne seront approuvés, ni dans ce siècle, ni dans l'autre.

Leur maniere d'agir surprend d'abord toutes les personnes qui aiment la Justice, car elle est plus militaire que civile. On ne trouve point étrange que des gens de guerre commencent leur attaque par la ruine des Deffenses des Ennemis, qu'ils abattent leurs Parapets, qu'ils aveuglent leurs Casemates, et qu'ils demontent leur Canon. Mais le contraire s'observe dans les Tribunaux Judiciaires ; car devant que de prononcer la moindre chose contre une Partie, on l'assigne, on la somme de donner des Deffenses, de produire ses Titres, de fournir ses Ecritures, on la contumace même par des Deffauts et des Forclusions ; et notwithstanding tous ces actes, on reçoit tout ce qu'elle veut alleguer et produire, jusqu'à la veille du Jugement du Procez. Messieurs de l'Academie me font la guerre au milieu de la paix ; et bien loin de soutenir par raisonnement l'injuste opposition qu'ils ont formée à mon Privilege, ils me ferment la porte de tous les Tribunaux ; au lieu de produire leur Dictionnaire, et de le mettre en parallele avec le mien, ils le cachent de tout leur possible, et me font un crime d'Etat, quand je leur en represente des copies. Qui pis est, quand je pense produire des Deffenses pour la meilleure cause qui fut jamais et en instruire le public, qui y prend part aussi bien que les Magistrats, ils vont mendier et surprendre clandestinement une Sentence qui me defend de me deffendre, qui ordonne la suppression de mes Factums et de mes Placets, et qu'on informera contre

ceux qui les impriment, qui les débitent, qui les lisent, et qui les gardent, comme si c'étoient des Livres heretiques ou contre l'Etat.

Quand je vois un grand nombre de curieux attroupés au coin des ruës à la lecture de ces Affiches, il me prend envie de faire la même chose que fit autrefois Scipion l'Affricain, qui étant déferé en justice pour crime de péculat, par les tribuns devant le peuple, dit pour toute justification : Il me souvient qu'il y a quelques années, à un tel jour qu'aujourd'hui, je gagnai une fameuse bataille pour la République; allons au Capitole en remercier les Dieux. Aussi-tôt tout le peuple le suivit au Capitole; les Tribuns demeurèrent seuls et confus, et cela lui tint lieu d'absolution. Ainsi je leur puis dire, pour me justifier contre la suppression qu'on ordonne de mes Livres : Allons à la Bibliotheque du Roi, où nous verrons que les Illustres Directeurs qui sont chargés du soin de l'enrichir, en ont fait venir des Exemplaires de tous les lieux où ils ont été imprimés, pour les avoir en toutes sortes de volumes, et d'editions, et qu'ils leur ont donné une place honorable dans la plus fameuse Compagnie du monde. Si on en veut faire perquisition, allons dans toutes les autres Bibliotheques, dans tous les Cabinets des curieux, et même dans les Monasteres les plus reguliers, où on en trouvera en parade. Si on est coupable de les avoir composés, et de les garder, on peut faire vanité d'un crime, dont tous les gens de bien sont complices, qui les recherchent avec un grand empressement. Enfin il y a tant de gens qui souhaitent d'en estre accusés, qu'on peut dire en cette occasion : *omnis caro corruperat viam suam*; et qu'on n'en saurait purger le monde, à moins d'un nouveau Déluge.

Si on examine cette Sentence dans les formes, la pre-

miere surprise qu'on y trouvera, c'est qu'elle est donnée contre un homme domicilié dans Paris, fort connu par ses ouvrages, et qui a un caractere considerable. On le nomme dans le vu de la Sentence, et on le notte dans le Dispositif, le tout sans qu'il soit ouï, sans même qu'il soit assigné, et sans qu'il y ait Plainte, ni Dénonciation contre lui. On ne trouve point étrange qu'on informe d'office à la Requête de M. le Procureur du Roi, quand il paroît un Libelle diffamatoire et scandaleux qui est sans aveu, et que cependant on en empêche la publication, jusqu'à ce que l'auteur étant découvert ait justifié des raisons qui l'ont nécessité à l'écrire; mais il est inouï qu'on notte une personne connue, avant que d'entendre les bonnes raisons qu'il a pour soutenir ses écrits, sur tout après qu'il les a presentés publiquement à la Cour, et aux Magistrats, et qu'ils ont eu un applaudissement general; et il est surprenant qu'on ordonne la perquisition et la suppression d'un livre que tous les Honnêtes Gens, et les plus scrupuleux, affectent de garder et de lire.

Mon embarras est de ne voir en cette cause que M. le Procureur du Roi pour partie; car je ne le puis pas intimer en son nom, puisque je n'ai rien dit contre sa Personne, ny contre sa Charge; tant s'en faut, je le respecte et l'honore de tout mon pouvoir. Il n'a pas non plus agi pour l'interêt du public, puisque bien loin d'avoir écrit contre son honneur, et ses interêts, ce même public s'est au contraire déclaré hautement pour moi contre l'Academie. Que si on en pouvoit recueillir les suffrages, on trouveroit un desaveu universel de cette procedure faite contre moi. Il faut dont qu'il agisse pour l'interêt secret de l'Academie. Or, en ce cas, je soutiens qu'il est sans action; car l'Academie étant un corps établi par Lettres Patentés, qui

a ses Officiers, ses Directeurs, et ses membres, il doit suivre la loi et l'usage établi pour toutes les autres Communautés. Nous avons en France une maxime constante, qu'il n'y a que le Roi seul qui plaide sous le nom de ses Procureurs Généraux; tous ses sujets ne paroissent en Justice que sous leurs noms particuliers, ou les Corps les plus celebres sous celui de leurs Directeurs, Syndics, et autres Chefs de leurs Compagnies; les uns et les autres peuvent demander la jonction de Messieurs les Gens du Roi, quand il y a quelque intérêt public et incident, qui se trouve mêlé dans leurs differens. C'est donc une seconde nullité essentielle dans cette Sentence, d'avoir esté renduë sans une Partie formelle et requerente qui ait fait sa Plainte et Denonciation en Justice, et cotté son intérêt, afin de recouvrer contre elle des dommages et intérêts, en cas d'une temeraire contestation. Jusqu'ici j'ai été assez malheureux pour plaider contre des gens semblables à ces phantômes nocturnes qui n'ont que des corps aériens et prompts à s'évanouïr, dont on ne peut parer les coups et qui sont hors d'atteinte d'en recevoir. Ils ne laissent pas de tourmenter cruellement les hommes par leurs Illusions, et de leur faire des outrages solides. Je puis dire même que ce Démon qui me persecute, est celui qui dans l'écriture s'appelle Légion, parce qu'il a tant de têtes, et de langues, qu'il obsède les Magistrats, et m'empêche d'avoir recours à leur Justice, et d'en obtenir audience.

Que si l'Academie s'étoit renduë partie formelle contre moi, il faudroit encore user de distinction; car je n'ai rien dit contre son corps en général? Tant s'en faut, j'ai toujours témoigné que je la respectois infiniment; j'ai donné même des éloges à ses Illustres Membres qui en font la plus grande et la plus saine partie, de sorte qu'il faudroit

diviser son action en deux chefs contraires. Il faudroit me faire des remerciemens de la part de ceux dont j'ai fait le panegyrique, en même temps qu'on me demanderoit des reparations pour des sujets indignes, que j'ai raisonnablement critiqués. Le nombre de ceux qui empêcheront la suppression de mes Ecrits sera plus grand que de ceux qui la demanderont. Ainsi on voit la nécessité qu'il y a de coter en détail les Chefs de demande en reparation, puis que c'est un intérêt de particuliers, et qu'aussi bien il la faudroit proportionner à la qualité des injures dont chacun auroit plus ou moins de sujet de se plaindre.

Il est certain que si mes écrits sont des Libelles diffamatoires, ils meritent pour peine une reparation convenable à chacun de ceux qui se pretendent offensés. C'est où doit aboutir la Sentence definitive qui doit être renduë, quand les informations qu'on a ordonné être faites à la Requête de M. le Procureur du Roi seront rapportées. Cependant cette instruction auroit la mine de demeurer là, puis que je ne vois point de Parties qui se mettent en peine de la poursuivre, si ce n'étoit que j'ai intérêt moi-même d'effacer cette notte dont on m'a voulu noircir par cette Sentence, et de faire voir que mes écrits ne sont point des Libelles diffamatoires qui puissent donner lieu à une demande en reparation, et qu'au contraire c'est moi qui dois avoir absolution de la demande qui m'est faite, avec reparation contre les Parties secretes qui l'ont surprise.

C'est pourquoi il faut que je fasse ici deux personnages bien contraires, et pour parler selon l'éloquence proverbiale de l'Academie, que je sois le prêtre Martin, que je chante, et que je réponde; et que je sois accusateur et accusé : et pour combattre une Sentence qui n'est soutenue par personne, que je fasse l'analyse de mes écrits comme

si j'avois de véritables parties. Mais auparavant que d'entrer en ce détail, il est à propos d'examiner en Jurisconsulte ce que c'est véritablement qu'un Libelle diffamatoire, et les qualites qu'il doit avoir pour être nommé tel.

L'Orateur Romain (1) nous apprend, qu'il y a une grande difference entre médire et accuser. Le seul dessein de la médisance est de faire injure à son prochain, et de lui nuire par plaisir ou par malice. L'accusation tourne à l'avantage du public; elle découvre le crime, le poursuit, et le prouve, d'où vient qu'il dit en un autre endroit (2) qu'il est avantageux qu'il y ait dans une ville des accusateurs, pourvû qu'ils ne soient reçûs qu'avec bonnes preuves et précautions. On appelle proprement Accusation celle qui regarde le crime et la correction des mœurs qui se poursuit en Justice, et on appelle Critique, ce qui regarde les erreurs de la Doctrine, et les fautes contre la Littérature, qui ne se doivent décider que dans le Tribunal des Savans.

J'ai cherché curieusement tous les auteurs qui ont fait des traités exprez sous le titre *de Libellis Famosis*, et ils demeurent tous d'accord (3) qu'un écrit ne peut passer pour Libelle diffamatoire qu'avec ces cinq conditions.

La premiere est qu'il faut qu'il soit sans nom d'auteur, et d'imprimeur, comme prouve François Baudouin en son Commentaire sur les trois loix de Constantin, qui sont au Code Theodosien : *Famosa scriptio Librorum est ea quæ Authoris nomine caret, nam prima accusationis conditio est*

(1) CICERON, dans l'Oraison *pro Cælio*. (Note de Furetière).

(2) *De Aruspicum responsis*. (Idem.)

(3) FRANCISCI BALDUINI *Comment. ad Leges de Lib. Famosis*, Imprimez à Paris en 1562. — FREDERICUS BANVINUS *de Famosis Libellis et Calum.* — AURELIUS DE VERGERIIS *Tractatus de Lib. Famosis*, 1564. In-8°. — IOAN. CONRADUS ROKEMBACH, *de Famosis Lib.* Strasbourg. 1660. In-4°. — HËNRICUS BOCERUS, *de Libris Famosis*, Tubingæ, 1611. In-8°. (Note de Furetière).

ut author Libello suscribat, ne lateat, aut impunita sit calumnia. Cette condition essentielle de clandestinité ne peut avoir lieu à l'égard des écrits dont il s'agit, puisque le nom de l'auteur est marqué en gros caractère, en deux endroits, dans le vû de la Sentence dont on se plaint, qu'il est connu et domicilié, et que ses écrits sont signés et avoués de lui. Ainsi cela emporte une contradiction manifeste avec le dispositif de la même Sentence, qui ordonne qu'on fera des informations pour le découvrir.

La seconde condition d'un Libelle est qu'il contienne des faussetez et des calomnies que l'auteur ne puisse prouver, etant découvert. Cette condition se trouve dans les plus anciennes Ordonnances, puis qu'il est dit dans les Capitulaires : *Qui in alterius famam scripturam conscripserit, et repertus scripta probare non potuerit* (1). L'application de cette règle au fait particulier dont il s'agit, découvre une autre nullité dans cette Sentence, puisqu'on a donné la qualité de Libelles diffamatoires à mes écrits sans avoir approfondi la vérité des faits qu'ils contiennent ; ce qu'il me sera facile de prouver. Ainsi on a prononcé, sans connoissance de cause, contre une partie qui n'a été ni ouïe, ni assignée.

La troisième condition, c'est qu'il faut que ces Ecrits ayent été rendu publics sans cause légitime, et hors Jugement ; c'est-à-dire, que ce soient des injures dites de gaieté de cœur, et non pas pour servir de moyens à une Demande, ou Deffense en Justice : car on n'appelle point termes injurieux ceux donc on se sert dans les accusations de vol, de meurtre, d'adultère, et de tous les autres crimes, jusqu'à ce que l'accusé en ait obtenu une pleine

(1) Lib. 7. n. 278. (Note de Furetière).

absolution. Pareillement un dévolutaire (1) a permission de noircir sa Partie de toutes sortes de crimes, pourvû qu'il en offre la preuve; et généralement toutes les Requêtes, et les actes qu'on présente en Justice, ne passent point pour Libelles qu'après le procez jugé. C'est pour cette raison que les imprimeurs ne sont point obligés de demander permission d'imprimer tous les actes qui s'adressent à des Juges, quoi qu'avec tant de rigueur on leur défende l'impression de toutes sortes d'autres écrits, parce que les Parties étant certaines, et les Juges établis, on peut en jugeant prononcer sur une réparation, quand il y a lieu. Tout ceci s'applique encore fort bien au présent procez. Un Auteur connu adresse ses plaintes à ses Juges; s'il n'en a pas encore de certains ce n'est pas sa faute; il y a longtemps qu'il en demande à M^r le Chancelier, et qu'on l'empêche de se pourvoir dans les Siéges ordinaires. Tout ce qu'il dit est pour la défense de sa cause, et de son honneur. On a jetté une espèce de dévolu sur sa place de l'Academie, dont on a voulu l'expulser injurieusement; il montre qu'il n'est pas indigne de l'occuper, en faisant voir au contraire l'indignité de ses Parties. S'il a passé les bornes d'une juste défense, qu'on le condamne à telle réparation qu'il sera raisonnable, en jugeant le Procez, mais il faut l'instruire auparavant, et savoir s'il a eu raison, ou non, de se défendre ainsi qu'il a fait, et non pas le noter par une condamnation prématurée.

La quatrième condition d'un Libelle diffamatoire est qu'il

(1) Celui qui est pourvu d'un bénéfice par *devolut*; le Dictionnaire de Trévoux, d'après FURETIÈRE. Suivant le droit canonique, un bénéfice devenait vacant et impétable par incapacité ou indignité notoire du titulaire. Le Pape pourvoyait alors à son remplacement par *devolut*. En ce cas c'était à l'impétrant à prouver l'indignité, ou l'incapacité du titulaire.

faut qu'il y ait de l'aggression, car cette qualité ne convient pas aux écrits qui sont faits en recriminant, et pour rendre la pareille à un téméraire qui aura bien voulu se faire un ennemi. Il est de droit naturel de repousser la force par la force, et l'injure par l'injure. Il n'y a point de cas où la Loi du Talion soit plus raisonnablement admise, jusques-là qu'on trouve dans le Droit : *Senatori maledicere non licet, remaledicere jus, fasque est.* Or en cette espèce il est constant que ces Messieurs de l'Académie, que j'ai pris à partie, sont les aggresseurs; ils m'ont voulu notter et chasser de leur corps; ils m'ont calomnié par des noms de voleur et de plagiaire; j'ai été obligé, en recriminant, de leur dire leurs vérités, et de faire voir leur ignorance; de montrer au Public que bien loin de leur avoir volé quelque chose, tout leur ouvrage n'avait rien qui méritât d'être volé; et qu'enfin si c'est voler de dire ce qui a été dit par cent personnes, ils sont les premiers voleurs, qui ont volé Monet, et Nicot, dont les définitions, et les phrases sont toutes semblables.

En dernier lieu, un Libelle diffamatoire doit contenir des injures atroces et scandaleuses, des vices secrets et des faits qui puissent ruiner l'honneur ou la fortune de quelqu'un; de telle qualité, en un mot, qu'il puisse être defféré en Justice, et mériter quelque notte, ou punition. Il ne faut pas même que ces reproches soient conçus en des termes généraux, mais ils doivent être particulièrement spécifiés. Si on appelle un homme avare, fanfaron, goinfre, faineant, il n'obtiendra point de Sentence qui oblige sa Partie à le reconnoître pour un libéral, un modeste, un sobre, un homme plein d'activité. Mais si on l'appelle bâtard, meurtrier, faussaire, usurier, il y aura lieu de le traduire à la Police. Il y a encore des injures qui sont très-

picquantes, pour lesquelles on se rendroit ridicule de se pourvoir en réparation devant les Juges ordinaires. Il n'y en a point qui choque davantage une femme que celle qui l'attaque sur sa beauté; cependant il n'y a point de bosue, ou de boiteuse, qui ait obtenu sentence pour obliger personne à reconnoître qu'elle est belle et droite. Quoique la plus grande injure qu'on puisse faire à un homme de guerre soit de l'appeler poltron, on n'a jamais vû de noble qui ait mis en cause celui qui lui aura reproché quelque lâcheté; il faut qu'il trouve à son côté sa réparation, et qu'il l'obtienne à la pointe de son épée. Pareillement, quoi qu'un Homme de Lettres souffre fort impatiemment qu'on le traite d'ignorant, il ne cite son adversaire qu'au tribunal du Parnasse, pour y donner des preuves de sa capacité; il faut qu'il trouve sa réparation dans son écritoire et qu'il la dispute la plume à la main. L'application de cette maxime est aisée à faire au sujet dont il s'agit. Je n'ai point reproché à mes Parties des vices secrets, mais seulement ceux qui sont d'une notoriété académique, et de la plûpart desquels on a tenu registre. Tous ces faits que j'ai allégués regardent la Littérature, dont la discussion a toûjours été permise entre les auteurs et les critiques.

SECONDE PARTIE.

Ce n'est pas assez de faire ces applications générales, il faut maintenant examiner en détail chaque article de mes Factums et de mes Placets, pour voir si ce que je n'ai dit qu'en récriminant, est une diffamation faite de gaieté de cœur, ou une deffense légitime. J'ai été obligé de faire voir, que ceux qui m'avoient chassé de l'Academie étoient indignes d'y avoir été admis, et qu'en comparant le mérit

au mérite, je valois mieux que tous ceux qui ont donné leurs suffrages contre moi. Dieu merci, j'ai été assez heureux pour en avoir persuadé pleinement le public. Mais comme il y a plusieurs degrés de réparation, aussi bien que d'injure, il faut que je discute, dans tout le détail imaginable, ce que j'ai dit à l'égard de chacune de mes parties, pour leur faire, comme j'ai déjà dit, une réparation proportionnée à l'offense qu'elles prétendent leur avoir été faite, s'il y a lieu.

Et premièrement à l'égard du jeune Abbé Tallemant, j'ai dit à la vérité qu'il avoit soutenu, en pleine Academie, que c'étoit la terre qui entouroit la mer, et que ce n'étoit point l'ombre de la terre qui causoit l'eclipse de la lune. S'il ne tenoit qu'à cela que nous fussions bons amis, je lui accorderois volontiers que c'est la ville qui entoure les fossés, et que l'eclipse de la lune se fait par l'ombre du soleil, au hazard de me brouiller avec les Astronomes. Mais s'il prétend que je lui fasse réparation pour avoir dit qu'on a effacé ses inscriptions de la Galerie de Versailles, je demanderai un délai pour faire appeler en garentie Messieurs les Sur-Intendans des Bâtimens du Roi; car ce sont eux véritablement qui lui ont fait la première injure, et je n'ai fait que la reciter. Ce sont eux qui lui doivent faire réparation aussi bien qu'à Mr Charpentier qui a souffert le même affront, et qui a autant de droit que lui de la demander. Si je l'ai comparé à un Italien que l'Histoire a traité de ridicule, ce n'est pas ma faute s'il l'a imité, je ne le lui ai pas proposé pour modele; c'est à lui à faire voir la différence du parallele que j'en ai fait, et à montrer qu'il a un talent si particulier pour faire des Devises et des Inscriptions, que cela suffise pour justifier son Privilège exclusif, qui deffend à tous les autres de s'en mêler.

Depuis quinze ans qu'il s'y applique, il n'en a pas produit une seule qu'il n'ait dérobée, et quand il en aura fait voir quelqu'une qui ait été applaudie, ou retenue, je suis prêt de lui faire réparation sur cet article. Bien loin de se plaindre de moi, il a sujet de me remercier de ce que je l'ai épargné sur les autres chose qui ne regardent point la Litterature; car j'ai eu la discretion de ne lui pas reprocher une Sentence renduë contre lui par les Juges Consuls de Paris, au profit du sieur Revelois, Marchand, demeurant à l'entrée de la rue Saint-Denis, qui le condamne par corps à la restitution de quelques deniers, qu'il avoit touché deux fois sur une double Lettre de Change. Cependant un fait de cette nature ne donneroit pas à un écrit la qualité de Libelle diffamatoire, parce que le magistrat, qui note la mauvaise foi d'une Partie par un acte public qu'il donne contre elle, ne trouve point mauvais qu'on lui en fasse des reproches, à cause que cette honte fait une partie de la peine qui est due à la faute qu'il condamne et qu'il châtie. J'allegue seulement ce fait singulier, pour confirmer la vérité de ce que j'ai dit dans mon troisième Placet, que si je ne faisais pas d'autres reproches que ceux de la Littérature, ce n'étoit pas manque de matiere, ni de preuves. Je n'ai point voulu fouïller dans ses affaires domestiques, quoi que ceux de son parti n'en ayent point usé si modestement envers moi, car ils ont fait toutes les perquisitions imaginables pour trouver quelques informations et quelques devolus pour me faire de la peine; mais Dieu merci, leurs recherches ont été inutiles. Ils ont trouvé seulement quelques debtes passives, pour lesquelles, à leur suscitation, mes créanciers ont fait diverses saisies et poursuites qui m'ont incommodé, comme si cela eût dû rendre leur Dictionnaire meilleur.

J'aurois tort, à l'égard des deux Albigeois, si je leur avois ôté le pain de la main à force de decrier les Comédies dont ils vivent, mais par bonheur pour moi, l'affaire étoit déjà consommée avant notre rupture. Boyer lui-même a souvent avoué qu'il ne s'en prenoit qu'à la pluie et au beau tems, et c'est lui qui a donné la pensée de l'Épigramme que j'ai rapportée (1). Je les plains au contraire, et suis presque d'avis de blâmer le mauvais goût du siècle, qui n'admire pas leurs ouvrages. Si j'avois quelque crédit auprès des comédiens, je le joindrois aux soumissions qu'ils leur font depuis long-tems, pour faire encore en leur faveur une tentative de réputation. Mais hélas ! c'est une affaire désespérée depuis que l'usage des siflets est venu à la mode dans le parterre ; si j'ai fait souvenir le public du mépris qu'il fait de leurs pièces, c'est pour faire voir de quelle autorité seront les décisions que ces Messieurs les Plenipotentiaires de la Langue veulent faire à l'exclusion de tous les autres auteurs. Si c'étoit à recommencer, je me contenterois de citer ces deux vers, que le sieur Le Clerc a mis dans son Poème sur la destruction de l'Héresie, où il a fait un solécisme quand il a employé le mot d'Eclipse au masculin :

*L'Infidèle Croissant, déjà pâle et glacé
Craint cet Éclipse entier dont il est menacé.*

Je les prie seulement de considérer que, quand j'aurois mis au premier rang la *Thebaïde* de l'un et l'*Iphigénie* de l'autre, je ne gagnerois rien à l'égard du public qui les a condamnées, il y a long-tems. Il n'y a point d'autre remède à tenter pour ces génies incurables, que de les en

(1) Page 163.

voyer aux eaux de l'Hypocrene et de l'Helicon, comme les medecins envoient leurs malades desesperés aux eaux de Bourbon et de Vichy. Je ne crois pas que la Justice me veuille condamner à leur faire reparation, mais si elle veut je les traiterai de Sophocles et d'Euripides.

Si j'ai dit quelque chose qui deplaise à Monsieur Quinaut, on en doit faire compensation avec les éloges que j'ai donnés à son honnêteté et au succès de ses Opera; s'il y a quelque difficulté sur le partage de la gloire qui lui en revient, c'est un different qu'il doit vider avec Monsieur de Lully, et je laisse à discuter au public si le droguet de l'un vaut mieux que la broderie de l'autre. Je l'excuse de n'avoir pas connu les cataractes du Nil, puis qu'il n'a jamais lû, ni voyagé : ce mot n'est pas un des cinq cents de son partage, et il s'est intrus malheureusement dans un Opera qui s'en pouvoit bien passer. Mais ce qui lui tient au cœur, à ce que j'ai déjà appris, c'est que quelques envieus ont pris occasion de certains termes ambigus que j'ai employés, de croire qu'il étoit fils d'un boulanger. J'avoue qu'un reproche d'illegitime est une injure, mais je soutiens que celui d'une obscure naissance ne l'est point, sur tout quand on s'est élevé au dessus d'elle. Agatocle, roi de Sicile, faisoit vanité d'être fils de potier, et de peur de l'oublier, il se faisoit servir dans de la vaiselle de terre. Je ne crois pas que Monsieur Quinaut, pour effacer la qualité de sa naissance, veuille bannir le pain de la table. Je n'aurois pas eu garde d'omettre, si je l'eusse sçu alors, la modification dont il se servit quand il fut reçu à sa charge d'Auditeur des Comptes; car ainsi que m'a assuré Monsieur ****, il disoit aux Juges qu'il sollicitoit, quand ils lui faisoient cette difficulté, que de vrai il étoit fils d'un boulanger, mais que c'étoit un boulanger

de petit pain. Voilà une différence notable qui change l'espece, puisqu'il y a eu des boulangers de petit pain qui sont devenus illustres; témoin ce Jean Pain-Molet qui a donné son nom à une des ruës de Paris, et qui a eu cela de commun avec M^r de Guenegaud, et M^{rs} les Cardinaux Mazarin et de Richelieu. S'il me vouloit croire il encherirait sur Agatocle, et imiteroit le Cardinal Baronius, qui selon le témoignage de Scaliger, faisoit manger tous ses valets à sa table, à cause qu'il avoit été lui-même valet. Car ce n'est pas un petit honneur pour Monsieur Quinaut d'avoir servi l'illustre Monsieur Tristan (1), chez qui il a fait son apprentissage de poëte. Cela lui attira un jour la cajolerie d'un grand Prince (2), qui à la fin d'une de ses comedies l'en félicita, par la comparaison qu'il fit de son maître, et de lui, à Elie et à Elisée. Il sembloit, disoit-il, que comme Elie étant élevé aux cieus avoit laissé le don de prophétie à Elisée son disciple en lui donnant son manteau, que Tristan à sa mort avoit transmis à Quinaut son génie poétique. Le sieur Bourdelot, qui étoit present, trouva seulement que la comparaison clochoit en ce point que Tristan n'avoit point de manteau; ce qui donna lieu à cette Epigramme, âgée de quarante ans, qu'on fit alors pour conserver la mémoire de ce parallele :

*Elie, ainsi qu'il est écrit,
De son manteau comme de son esprit.
Doïa son serviteur fidèle :
Tristan eût suivi ce modèle ;
Mais Tristan qu'on mit au tombeau
Plus pauvre que n'est un prophete*

(1) Tristan l'Hermitte, de l'Académie Française, mort en 1655.

(2) Le Duc de Guise, petit-fils de Balafre, Voyez Tallemant. *Historiettes*.
Tome V, édition Paulin, Paris.

*En laissant à Quinault son esprit de poète
Ne luy put laisser un manteau (1).*

Cet Elève a eu bien de l'avantage par dessus son Maître, car si d'un côté il n'a pas sçû faire des vers aussi bien que lui, de l'autre il a sçû mieux faire sa fortune. Ses manières doucereuses lui ont procuré de beaux établissemens et de belles charges. J'ai eu tort de lui reprocher qu'il ne connoît point d'autre contrat que ceux de mariage et de constitution de rente, puis qu'il a été assez heureux pour n'en point faire d'une autre nature; et le Sieur Charpantier a eu tort pareillement de lui reprocher, en sa place de Directeur, qu'on s'étonnoit qu'avec si peu de mérite, et une si basse naissance, il eût fait une si grande fortune; parce que cela tourne plutôt à sa gloire qu'à sa honte. S'il eût eu l'esprit prompt et vindicatif, il lui pouvoit repliquer hardiment, qu'en faisant comparaison de leur mérite à peine auroit-il été digne d'être son mitron, et qu'à l'égard de sa naissance, leurs familles pourroient bien s'unir sans se mésallier, à cause de l'ancienne alliance qu'il y a entre le pain et le vin. La meilleure réparation que je leur puisse faire est de leur envoyer un Genealogiste, qui les fera descendre de quelque maison illustre, telle qu'ils voudront choisir, et selon l'argent qu'ils y voudront mettre.

(1) L'anecdote est semblablement racontée par Tallemant et par Ménage; je la retrouve dans la *Correspondance de Boileau et de Brossette*, publiée récemment par M. Laverdet. (Paris, Techener, 1858, in-8°.)
« Sur ce vers :

Passe l'été sans linge et l'hiver sans manteau (Satire 1^{re})

M. Despréaux, dit Brossette, m'a conseillé de mettre en prose le bon mot qui fut dit au sujet de Tristan et de Quinault par M. Bourdelot. Après la mort de Tristan *quelqu'un* dit qu'il avoit fait à Quinault comme *Elie fit à Eliséc.* » *Appendice*, p. 538.

Je ne crois pas avoir fait injure à M^r Charpentier, en parlant de la tendresse qu'il a pour les bonnes soupes. Il me sauroit plutôt mauvais gré d'avoir dit du mal de ses favorites. Si je lui avois reproché quelque jeûne austère, son excès d'embonpoint m'auroit démenti; quoi que la décoration de sa cuisine eût suffi pour confirmer mon dire. J'ay crû même le flatter par le souvenir agréable de celle que je lui avois donné lors que j'eus affaire de son certificat; il lui est si doux qu'il en fait une honorable mention dans un gros volume d'injures qu'il a compilé et publié contre moi, que j'ai produit au proces. Que si Monsieur Charpentier prétendoit réparation touchant ce que j'ai dit des exactions qu'il fait, et des tyrannies qu'il exerce en semblables occasions, on ne pourroit qu'interloquer quant à présent sur cette demande, car c'est une accusation en forme que j'ai faite contre lui, dont il faut approfondir la vérité et rapporter l'absolution avant toutes choses; mais je n'ai garde d'y succomber, car cela est d'une notoriété si publique au Parnasse, qu'il n'y a pas un auteur ni libraire, passé par ses mains, qui ne déclame hautement contre luy, et si on en faisait la liste, elle seroit si grande, qu'il la faudroit rédiger par ordre alphabétique.

Si j'ai dit que le sieur Barbier d'Aucourt a deux noms aussi inconnus l'un que l'autre; qui osera me démentir sur ce sujet? Suis-je cause de son obscurité? Il n'a point paru jusqu'ici sur l'horizon du Parnasse, et il n'est connu que dans la liste de l'Académie. Il est vrai que quelques-uns l'accusent d'être auteur d'un livre de critique assez passable; mais d'autres le lui disputent, et disent qu'il n'a fait que prêter son nom à un illustre solitaire (1); c'est la

(1) Voyez plus haut, page 175.

seule chose qu'il est en état de prêter. Il faut qu'il fasse juger le proces par quelques vérificateurs d'écritures, et de stile. Mais le discours ennuyeux qu'il déclama publiquement en une audience solennelle de l'Academie (1), le vingt-septième janvier dernier, est un grand préjugé contre sa capacité prétendue, parce qu'il fut généralement sifflé, et qu'il ne fut pas même jugé digne qu'on lui prêtât audience jusqu'à la fin.

A l'égard du sieur de Lavau, j'ai eu tort de dire qu'il étoit entré dans l'Academie par la fenêtre : car au contraire on lui a ouvert toutes les portes, et il a eu pour lui l'universalité des suffrages. On n'avoit garde de le refuser à celui (2) qui faisoit solliciter, ou plutôt commander sa reception. Jamais faveur n'est venue plus à propos ; sans elle l'Academie auroit passé du blanc au noir, et auroit changé ses boules blanches, qui l'ont fait admettre, en des boules noires qui l'en auroient exclu. Je le crois d'ailleurs trop homme de bien, pour vouloir charger sa conscience d'un titre aussi imposteur que celui de savant. S'il peut convertir son babil et son verbiage en doctrine et en éloquence, j'espère qu'il deviendra quelque jour fort habile homme. Je veux bien qu'en attendant on lui alloue une reparation contre moi, pour avoir lieu quand il rapportera des titres justificatifs de sa capacité, et que pour cet effet l'article demeure en souffrance pendant vingt ou trente années.

(1) *Discours sur le rétablissement de la santé du Roi*, imprimé in-4° dans la même année 1686. La vie de Barbier d'Aucourt nous montre qu'il n'étoit pas heureux orateur. Il s'étoit fait recevoir avocat au parlement et avait essayé de plaider ; mais dès le premier essai il étoit demeuré court, ce qui lui fit abandonner la profession. D'Olivet explique ces mésaventures par une grande timidité à laquelle, dit-il, la mauvaise fortune avait peut-être plus de part que le tempérament.

(2) Colbert, v. page 176.

Si j'avois accusé Monsieur Doujat de briser les Images, au lieu qu'il ne fait que les consulter, il auroit droit de me demander reparation comme l'ayant mis au rang des Hérétiques Iconoclastes; mais il ny a ni Loix, ni Conciles qui deffendent de s'instruire dans leur explication. Que si quelques envieux traitent son action de ridicule, pour moi je sòtiens qu'ils ont tort, et au contraire je prétens qu'il est louable de faire son profit de tout. Je le loue même de son Dictionnaire Gascon, je consens qu'il ait de l'autorité pourvû qu'elle ne s'étende que dans les pays d'outre Loire. Je me plains seulement de ce qu'il le veuille aussi autoriser en François, et faire des décisions exclusives sur la Langue, dont je le tiens incapable; or ce n'est pas une injure qui puisse donner à un écrit le titre de libelle, et qui merite reparation.

Mr Tallemant l'ainé n'a garde de me demander reparation, pour l'avoir appelé le *fade traducteur du françois d'Amyot*; car il sçait que je ne suis que l'echo de Mr Despreaux, qui est un dangereux garend qu'il s'attireroit sur les bras; et encore moins pour avoir dit que la lecture de ses ouvrages est fort assoupissante, car il y a tant de coupables de ce même crime, si c'en est un, qu'on auroit besoin d'une absoute générale pour en décharger tous les pénitens. Il lui sera aisé de se sauver dans la foule parmi les autres, où il demeurera caché jusques à ce qu'il rapporte un ouvrage qui fasse assez de bruit pour réveiller tous ceux qu'il a endormis. Si je l'ai raillé de quelque traits plaisans d'avarice, comme d'avoir tiré un double profit d'un même livre, ou de s'être fait rembourser d'un repas qu'il avoit fait semblant de donner, ce sont des faits qui meritoient une palinodie, s'il n'étoient pas veritables; mais comme j'en ai la preuve, par écrit, en main, elle me

mettra à couvert de la censure de la police. Quoiqu'il ne soit pas juste qu'il ait eu l'honneur du repas, et qu'il en ait été remboursé, j'aime mieux, pour le bien de la paix, lui abandonner les deux écus qu'il a eus de mon argent, pour lui tenir lieu des dommages et intérêts de la condamnation qu'il pourroit prétendre à mon égard sur cet article.

Mr Benserade, qui ne se pique point de doctrine, n'a pas sujet de se plaindre que je lui ôte rien du sien, si je ne lui donne pas la qualité de Docteur. Au contraire, si je l'avois fait, je lui en ferois réparation, parce que ce seroit une forte raillerie. Je le laisse volontiers en possession de son patrimoine poétique, de ses Proverbes, de ses Equivoques, et de ses Pointes. Son génie a vieilli, et peut être maintenant appelé *Bon-Homme*. Si ses Rondeaux ont fait échoüer sa réputation, ce n'est pas ma faute, ni celle de l'impression, qui ne lui a rien coûté; pourquoi se trouvoit-elle en un vaisseau si fragile? Il s'est recompensé sur les Bouts-rimés que je trouve aussi excellents que ceux Dulot, qui, comme témoigne Sarrazin (1), en a été l'inventeur, et qui prenoit les qualites de Fou Royal et Archiépiscopal. Ainsi, en faisant compensation du bien et du mal, il me seroit facile d'éluder sa demande en réparation, s'il en faisoit une; mais bien loin d'apprehender qu'il forme une demande de cette nature, il seroit plus juste qu'il fit lui-même une réparation à l'Academie en corps, à cause de la liste scandaleuse qu'il en a faite (2), et qu'il eut la témérité de lire publiquement dans une de ses assemblées solennelles, où il y avoit des choses si choquantes, et si ou-

(1) *Dulot vaincu, ou la défaite de Bouts-rimés* par Sarrazin.— Sur Dulot, v. Tallemant, tome VII de la 3^e édition.

(2) Voir ci-dessus, p. 198.

trageuses, qu'elles attirerent sur lui les menaces d'une personne de la première qualité qui y prenoit intérêt ; de sorte que nonobstant son imprudence, il fut obligé de la supprimer, pour la bonne amitié qu'il portoit à ses épaules.

Monsieur de La Fontaine ne sera pas assez hardi pour me venir demander une réparation en Justice, puis qu'il fera tout son possible pour n'y point paroître, de peur d'être obligé d'en faire lui-même une plus authentique, pour ses Contes infames qui ont été condamnez et censurez par une sentence de police, renduë contre lui dès le 5 Avril 1675. Il me doit au contraire savoir bon gré de n'en avoir point fait mention dans mes Factums, et de ne l'avoir point produite lors qu'il poursuivoit sa reception à l'Academie, parce qu'elle l'en auroit infailliblement exclus (1). Comme il ne s'est point pourvû contre cette disposition, qui l'a notté d'infamie, elle a passé en force de chose jugée, et de peur qu'on ne m'objette une pareille fin de non recevoir, c'est ce qui m'a obligé à publier le present Factum, afin que si on continuë à me fermer la porte de tous les Tribunaux de France, je me justifie du moins envers le public, qui ne me reprochera pas un lâche silence, qui seroit une espece d'acquiescement. Cette Sentence donc rendue contre le sieur de La Fontaine, autorise la qualité d'*Aretin mitigé*, que je lui ai donnée, dont tant s'en faut que je lui doive faire réparation, qu'au contraire tous les gens de bien se doivent joindre avec moi pour lui faire insulte, et contrebalancer cette fausse reputation dont il fait vanité, qu'il a acquise chez les gens de coquetterie et de debauche. Quand j'ai parlé des eloges qu'il a donnés

(1) Furetière revient sur ces bons sentiments et donne la sentence à la suite de ce troisième *factum*.

au cocuage volontaire, je n'ai point tiré la consequence, à son desavantage, que j'ai dit que quelques uns en pourroient tirer ; je ne suis point garant du vraisemblable que les autres y trouveront. Il faut prendre mes paroles au pied de la lettre, car elles sont de droit étroit, et ainsi ne sont pas sujettes à extension. Les ordures et les impietés contenues en son livre supprimé, meritent une plus grande punition que les plus fortes railleries que je pourrois faire contre lui ; elles iront jusqu'au criminel, et à une peine judiciaire et afflictive, quand elles seront approfondies. C'est-là le vrai cas qui demande les soins et l'application de Monsieur le Procureur du Roi, puisque l'interêt Public exige de lui que non seulement il fasse supprimer dès leur naissance ces livres scandaleux, afin que la contagion ne se répande point dans le monde, mais aussi il en doit poursuivre la punition exemplaire contre les Auteurs, et à cette fin faire travailler incessamment aux informations qu'il a requises jusqu'à la pleine instruction du proces. Tout ce que M. de La Fontaine peut souhaiter que je reforme en l'article qui le regarde c'est d'avoir dit que sa Piece de Théâtre n'a été jouée qu'une seule fois, car j'ai appris depuis qu'il y en avoit eu deux representations ; mais ce n'est qu'une erreur de calcul, contre laquelle on peut toujours revenir.

Je me suis aussi trompé à l'égard du sieur Regnier quand j'ai blâmé sa traduction de Rodriguez, sans l'avoir lue ; car on m'a dit depuis qu'elle étoit assez bonne. Mais je soutiens encore que j'ai eu raison de dire qu'il n'en devoit pas faire le vain, puis qu'il n'a fait que regratter celle qu'avoit fait auparavant le sieur Binier. Il a le même tort qu'auroit un architecte qui voudroit faire passer une maison pour être neuve, et bâtie de pierres de taille, quoi

qu'il n'eût fait que l'enduire de plâtre coloré avec du badigeon. Je n'ai plus besoin de ce livre pour faire voir la foiblesse de son Génie, depuis qu'il a fait des Inscriptions pour la Place des Victoires, qui ont été si généralement condamnées qu'il n'y a personne qui ne s'attende à les voir effacer au premier jour. Le Poème qu'il vient de faire paroître sur la riviere d'Eure, et qu'il a lû aussi à l'Assemblée de l'Academie du 27 janvier 1687, est ce qui a achevé de le perdre de reputation. Il n'y a rien qui le fasse paroître plus indigne de la qualité de Secretaire de l'Academie. On le peut juger par ces deux Vers :

*Et que ne devront point à vos flots immortels
La Vertu, l'Innocence, et nos Sacrez Autels ?*

Qui pourra s'imaginer la connexité ou la relation que les eaux jaillissantes de Versailles ont avec la Vertu, l'Innocence et les Sacrez Autels, pour leur être redevables de quelque chose ? Voilà un galimathias qui fait un si cruel outrage au sens commun, que l'Auteur devoit être condamné à en faire une amende honorable, l'Academie tenant, et la plume au poing.

Enfin j'ai regret, quand j'ai parlé de M. Perrault, d'avoir mis son érudition à part. Je l'ai fait pour établir une bonne fois ma sincérité, et pour faire ajoûter plus de créance aux éloges que je donne d'ailleurs à ses bonnes et honnêtes qualites. Il ne tiendra pas à moi qu'on ne lui donne une place au milieu de ces deux parties de l'Academie que j'ai distinguées, et qui se ressemblent si peu, sur tout depuis que j'ai appris qu'il a lû un Poème (1) à

(1) *Le Siècle de Louis-le-Grand*, poème lu à l'Académie française dans la séance du 27 janvier 1687. Cette lecture qui fut le premier coup de feu de Perrault dans la guerre des anciens et des modernes, souleva,

l'Académie à la dernière Assemblée dont j'ai parlé, qui eut quelque applaudissement. Il est vrai que l'impression lui a fait perdre beaucoup des agrémens qu'on y trouva par la lecture qu'en fit excellemment l'Abbé de Lavau, (car j'ai oublié d'excepter, quand j'ai parlé de son ignorance, qu'il sait fort bien lire.) Il y a de plus à craindre pour lui que les maximes qui servent de fondement à cet ouvrage, n'attirent sur lui les anathèmes du Parnasse; elles scandalisèrent tellement M. Despreaux, qu'il ne put entendre cette lecture sans éclatter et faire des protestations publiques de leur fausseté. Il promit hautement d'écrire contre, si tôt que son emploi lui en laisseroit le loisir. Toute l'assemblée donna plus volontiers son applaudissement à cette protestation qu'elle n'avoit fait au Poème. Au reste la remarque qu'il a faite à la marge de l'imprimé, où il dit que le Meandre est un fleuve de la Grece, au lieu que c'en est un d'Asie, vaut bien la bevue des cataractes du Nil, et est suffisante pour me justifier d'avoir mis son erudition à part. Quoi qu'il en soit, je veux bien avoir dorenavant de l'estime pour M. Perrault, à condition qu'il se repentira de la complicité qu'il a eue dans la surprise du Privilège exclusif de l'Académie, qui tôt ou tard la ruinera de réputation, et qu'il ne dira plus, de mauvaise foi, que j'ai volé tout le Dictionnaire de Margane, car il sait bien, en sa conscience, que ce fait n'est pas véritable.

Je ne suis pas au reste responsable des injures qu'ils se

comme on sait, dès la séance même, les récriminations de Boileau et de l'évêque d'Avranches. Perrault dit dans ses *Mémoires* que ce furent ces récriminations et principalement les épigrammes de Boileau qui l'engagèrent à composer les *Parallèles des anciens et des modernes*. Huet répondit à ce dernier ouvrage par une lettre souvent réimprimée.

sont dites les uns aux autres dans les querelles qu'ils ont eues ensemble, et que j'ai été obligé de reciter. Les Abbés Tallemant et Charpentier auroient peut-être droit de se plaindre de ce qu'on les a traités de fils de cabaretier, et de banqueroutier, si c'étoit moi qui leur eusse fait ces reproches ; mais ils s'en doivent prendre à eux-mêmes, et s'en demander réciproquement réparation, puis que je n'en ai parlé que comme un historien qui n'est garend que de la vérité de son récit et non pas de la vérité de tout ce que les parties animées disent les unes contre les autres. Je n'ai pû omettre un fait si considerable en décrivant la maniere dont on se comporte à l'Academie, parce qu'il fait voir le peu d'estime et de civilité qu'ont les confrères les uns pour les autres, et le peu de respect qu'ils ont pour le lieu où ils s'assemblent et pour le Portrait du Roi qui est à la tête de leur bureau, en qualité de leur protecteur.

Si en général j'ai appelé Jettonniers ceux qui sont assidus à l'Academie pour vacquer au travail du Dictionnaire, je n'ai pû trouver de nom plus propre et plus significatif pour les distinguer des Academiciens illustres par leur qualité et par leur mérite, dont les noms sont dans la liste, qui n'ont aucune part à cet ouvrage et qui ne se trouvent qu'aux assemblées solennelles de receptions ; encore n'ai-je pas la gloire de l'invention de ce titre, elle est due au Grand Corneille, qui en a été le parrain, et qui donna un billet d'exclusion au sieur de La Fontaine parce qu'il le jugeoit dangereux aux Jettons, sur le fondement que c'est un miserable qu'on nourrit par charité et qui en a besoin pour subsister. On ne peut pécher après l'exemple d'un si grand homme, et son autorité est de tel poids, que tous les confrères ont suivi son exemple, et se traitent les uns les autres de Jettonniers, selon qu'ils affectent

plus ou moins d'être assidus, et de se trouver avant que l'heure sonne pour participer à cette distribution.

Je ne crains pas qu'aucun s'imagine que je doive faire quelque réparation de ce que j'ai dit en divers endroits sur la manière de travailler au Dictionnaire ; sur le mauvais ménage du temps ; sur la contestation du mouvement de l'Horloge ; ni sur le partage des Jettons, et sur les délibérations et députations inutiles ; ou sur leurs quérelles fréquentes et vaines contestations, etc. ; ni pareillement sur la lenteur d'opiner ; sur la manière de faire leurs définitions, où j'ai fait voir qu'ils les vont puiser dans les Dictionnaires précédens avec tant de témérité qu'ils ont vendu deux cens livres au Roi la définition de l'oreille qu'ils ont trouvée toute faite dans Monet et dans Richelet ; et enfin sur toutes les ignorances grossières que j'ai remarquées dans leur ouvrage, comme la définition des Arts libéraux, et les autres fautes et bevuës qui sont contenues dans mes critiques ; car pas un particulier ne s'en veut charger, et elles regardent tout le Bureau. Toutes ces choses sont des deffenses solides, fondamentales, et essentielles à ma cause ; elles font voir la deffectuosité de leur ouvrage et l'avantage que le mien a sur le leur, parce qu'il est comptant et achevé, plus ample et plus instructif. Tous ces faits servent à l'instruction du proces, où il s'agit uniquement de faire le parallele de ces ouvrages. Et ainsi ils ne peuvent passer pour libelles diffamatoires ; outre qu'ils sont de notoriété publique, puis qu'on peut bien appeller notoire et public ce qui se passe en une assemblée établie par lettres patentes, qui a des Officiers, et un Secrétaire qui doit tenir registre de tout ce qui s'y passe. Tous les membres de l'Assemblée sont autant de témoins de ce que j'ai dit ; et s'il y en avoit quelqu'un qui

eût la temerité de le nier, il seroit dementi par ses confreres de bonne foi. Ainsi puis que d'un côté la verité de mes allegations est constante, et que d'autre part la necessité de ma defense m'a obligé de les employer dans mes Factums, il n'y a aucune apparence qu'on en puisse demander reparation.

Le soin qu'on a pris de specifier en détail le nombre de ces Factums et Placets, avec le nombre precis de leurs pages qui sont marquées dans le Veu de la Sentence, montre clairement qu'elle a été surprise et fabriquée par les parties, et que ces écrits n'ont point été examinés en détail, mais ont été également supprimés dans le dispositif, sans aucune distinction, quoi qu'il y en eût beaucoup à faire; car à l'égard du premier Factum, compris en soixante pages, il ne contient que des raisons solides et de jurisprudence, qui servent à la decision du procez; il n'y a rien qui puisse passer pour injure, ni même pour raillerie. On voit à la fin un parallele des trois Dictionnaires, et une critique de quelques fautes de celui de l'Academie. Pourquoi le veut-on comprendre avec les autres? si ce n'est qu'on appelle Libelles diffamatoires toutes les critiques et les remarques qu'on fait des fautes d'un auteur. En ce cas tous les livres polemiques y doivent être aussi compris, quoi qu'ils aient toujours été estimés et tres-utiles à toute la Litterature dans ces derniers siecles. J'avoue que c'est la plus grande injure qu'on puisse faire à une compagnie de pretendus Illustres, que de leur reprocher des fautes grossieres, qui seroient honteuses à des écoliers, et d'avoir croupi cinquante années dans une ignorance dont le plus stupide se pourroit tirer s'il les avoit employés à une serieuse application à l'étude; mais tant s'en faut que ces reproches tombent en réparation, qu'au

contraire ces Messieurs me doivent des remerciemens des bons avis que je leur ai donnés pour la correction de leur Dictionnaire, quand ils en feront une troisième revision. Celui qui auroit le plus d'interêt à se plaindre c'est le libraire, qui sera obligé de reimprimer tout ce livre, tant il est fautif, et d'envoyer toute cette premiere edition aux beurrieres, comme je l'ai predit après Monsieur de Mezaray, qui est le premier qui les a avertis que ce travail ne pourroit être corrigé par des Errata, ni par des Cartons; mais ce n'est pas à moi à pourvoir à son dédommagement, et cela ne tombe point en reparation.

Dans le premier Placet, contenant quatre pages, quelles injures peut-on trouver qui se puissent qualifier Libelle difamatoire? Si j'y ai nommé Boyer ou Le Clerc, Albigeois, est-ce qu'ils sont renegats de leur Patrie, pour tenir à injure qu'on leur reproche qu'ils sont nés dans Albi? Si je les ai appelés Poëtereaux, ce n'a été que pour donner quelque usage à ce mot, qu'il faudroit autrement rayer de leur Dictionnaire, s'ils n'approuvent pas la plus juste application qu'on en puisse faire à eux et à leurs semblables.

Monsieur Regnier est fort délicat s'il se fâche de la conformité fortuite qui se rencontre de son nom avec un nommé Pierre Regnier, qui se trouve partie dans un Arrêt en cas pareil, que j'ai rapporté, rendu contre un nommé Briot, elle ne sert qu'à montrer un plus juste parallèle des deux Instances. Peut-être a-t-il crû que quand je le comparois à ce Pierre Regnier, qui étoit à la tête des ouvriers de la Monnoye au marteau, je lui reprochois la dureté de ses vers qui allégoriquement peuvent être ainsi fabriqués, mais je déclare que ce n'a point été mon intention.

A l'égard du second Placet, qui contient huit pages, il n'y a rien non plus qui le puisse mettre au rang des Libelles diffamatoires. J'ai dit, à la vérité, que le privilège exclusif étoit l'effet d'une surprise et d'une friponnerie du sieur Charpentier ; mais c'est une accusation qu'il faut laisser instruire et juger, et en prononçant on verra s'il y a lieu d'en faire réparation, ou non. Si ces condamnations prématurées étoient reçues il faudroit qu'elles eussent lieu dès l'entrée de tous les procès de devolu, et des affaires criminelles. C'est en vain que le sieur Charpentier prétend mettre à couvert sa surprise sous l'honneur et l'autorité du Sceau, car le Sceau n'y est aucunement intéressé. On voit tous les jours que des juges, quand ils trouvent que des Graces ne sont pas conformes aux Informations, ne laissent pas de condamner les criminels qui en sont porteurs, et les font pendre avec leur grâce à leur cou. De même la juste postérité pourra condamner ce Dictionnaire à être pilorié avec son Privilege à la tête, sans interesser aucunement l'honneur et l'autorité du Sceau, qui n'a jamais dessein de choquer la justice, ni l'utilité publique. Je demeure d'accord que j'ai taxé l'ignorance de mes parties quand j'ai dit : *Discerne causam meam de gente non doctâ*. C'est un autre article du proces qu'il faut juger, et pour cela je prends droit par leur propre Ouvrage, sur lequel je consens qu'on m'ordonne que je leur fasse réparation, si on y trouve le moindre brillant de science ou d'esprit.

Dans l'addition des Factums, qui contient douze pages, j'ai dit, il est vrai, que mes adversaires étoient d'indignes sujets, qui avoient porté l'ignorance au plus haut point qu'elle peut aller en toutes dimensions. C'est une continuation de mes deffenses. Je dis des verités que je n'ai que

trop prouvées à mon grand regret, et que je pretens être permises en matière de Litterature. Que si la Police trouve à redire que je les aie appelés les Reptiles et les Insectes du Parnasse, il faut qu'auparavant elle condamne toutes les figures de Rhetorique, et qu'elle deffende d'employer dans les discours, les Metaphores, les Ironies, et les Hyperboles, et alors l'Empire de l'Eloquence sera entièrement renversé. Il faudra que l'Academie cherche d'autres terres pour y établir sa domination. J'ai dit encore qu'ils avoient crié au voleur contre moi, et que le public crie-roit contre eux au ridicule. Ils me doivent reparation du premier article ; et quand au second ils la doivent demander au public, qui n'a que trop hautement confirmé mon dire.

Pour le dernier Placet, qui contient douze pages, tant s'en faut qu'il doive passer pour Libelle diffamatoire, qu'au contraire il contient une plainte de ceux que l'Academie a fait contre moi, dont je poursuis la reparation. Il y a huit lignes de calomnies outrées, et d'injures atroces et scandaleuses, qui meritent qu'on punisse corporellement ceux qui les ont écrites. S'ils n'y ont point mis de nom, c'est ce qui les fera passer plutôt pour Libelles diffamatoires, puisque la clandestinité en est la première condition. Il est certain qu'il partent de l'Academie, et mille circonstances en feront la conviction. Si les particuliers les desavouent, et s'en veulent disculper les uns sur les autres, c'est ce qui aggrave la chose ; ils jouissent de l'avantage du mal qu'ils font, et ils voudroient se garantir de la peine qu'ils meritent par un simple desaveu : *Interea patitur justus*. Parce qu'ils frappent leur coup en trahison, ils n'en sont pas moins dangereux.

La decision de la loi unique, au Code, du titre de Libel-

lis famosis (1), veut qu'on tienne pour auteur des Libelles diffamatoires ceux entre les mains de qui ils seront tombés, et qui ne les auront pas brûlés et déchirés, ou dénoncés en justice. Il est certain que ceux dont il est question ont été lûs dans l'Académie, que la plupart de ses membres y ont applaudi, et les ont publiés et fait valoir de tout leur possible, et qu'un d'eux en est l'auteur, comme il est prouvé par information expresse, faite de l'ordonnance du Lieutenant criminel du Châtelet de Paris. Cela seul suffiroit pour justifier tout ce que je pourrois dire de fâcheux contre l'Académie, tant par droit de représailles,

(1) Le Code Justinien est divisé en douze livres dont chacun se subdivise en un certain nombre de titres. Le titre XXXVI du livre IX^e est intitulé *de famosis Libellis* et ne s'en réfère qu'à une constitution unique des Empereurs Valentinien et Valens, de l'an 365; c'est ainsi qu'il faut expliquer le mot de *loi unique* employé par Furetière dans cette phrase d'ailleurs mal ordonnée; il fallait dire: le titre XXXVI du livre IX du code, etc.

Je transcris ce titre, d'ailleurs très-court, comme document de la jurisprudence du Bas-Empire:

TITRE XXXVI

DE FAMOSIS LIBELLIS

1, Imp. Valentiniani et Valentis, A. A.

Edictum

« Si quis famosum libellum, sive domi, sive in publico, vel quocumque loco ignarus repererit, aut corrumpat priusquam alter inveniatur, aut nulli confiteatur inventum; si verò non statim easdem chartulas vel corruperit, vel igni consumpserit, sed vim eorum manifestaverit, sciat se quasi auctorem hujusmodi delicti capitali sententiâ subjugandum. Sanè si quis devotionis suæ ac salutis publicæ custodiam gerit, nomen suum profiteatur, et quæ per famosum (libellum) persequenda putaverit, ore proprio edicat: ita ut absque ullâ trepidatione accedat, sciens (quidem) quod si adsertionibus (suis) verè fides fuit opitulata, laudem maximam et præmium a nostra clementiâ consequetur. Sin verè minimè hæc vera ostenderit, capitali pœnâ plectetur. Hujusmodi autem libellus alterius opinionem non lædat. »

PP, 46. cal. Mart. Constantinop. Valentiniano et Valente, A. A. Coss, 365.

que de recrimination ; et elle en doit répondre en corps, jusqu'à ce qu'elle ait livré les coupables de ces Libelles, dont elle ne peut ignorer les noms. Tout ce que j'ai dit au reste dans ce placet, ne regarde que l'accusation de Charpentier et l'ignorance de l'Abbé de Lavau, qui sont seulement des suites et des confirmations de ce que j'ai déjà dit contre eux, et que je soutiendrai par les mêmes defenses que j'ai ci-devant alleguées.

La principale chose dont les gens raisonnables plaignent l'Academie, est la perte irréparable de son autorité ; car elle prétendoit avoir un empire absolu sur les Belles Lettres, elle vouloit fixer la Langue et faire des décisions souveraines, contre lesquelles on ne pourroit reclamer sans témérité. Cependant le décri où elle est tombée la fait déchoir de ses vaines espérances et son trône a été renversé en peu de tems ; mais il ne se faut prendre ni à moi ni à mes écrits de ce malheur. L'autorité qui s'exerce sur les esprits n'est point tyrannique ; il faut gagner par la raison et par la douceur les suffrages et le consentement général du public. C'est ce que l'Academie n'a pas pu faire en choquant directement ses sentiments et ses intérêts. Croit-elle en venir à bout par un vrai monopole, en s'attribuant la propriété des paroles qui appartiennent à tous les hommes ? Le fera-t-elle en s'opposant à l'impression d'un ouvrage dont le Public reconnoît le mérite et l'utilité ! Ce ne sera pas non plus en l'amusant pendant tout un siècle de l'espérance d'un Dictionnaire, tandis qu'elle n'en montre rien qui adoucisse l'impatience qu'on a de l'attendre. Ce sera encore moins par ce grand orgueil qu'elle témoigne, en méprisant de répondre à tous les reproches raisonnables qui lui sont faits, ou par l'impuissance où elle est de justifier sa conduite. Toutes ces choses sont bien contraires aux

premiers fondemens de la Rhetorique, qui veulent qu'un bon orateur gagne d'abord la bienveillance de son auditoire, ou de ses lecteurs, au lieu de se rendre si odieux qu'il n'en puisse jamais obtenir l'estime, ni la soumission.

Mais la plupart de ces Messieurs ne connoissent point leur perte, et leur vanité est une espèce de lèpre qui les empêche de la sentir. Ils croient qu'on ne peut attenter à leur autorité, à cause qu'ils ont un Privilege, et un Arrêt qu'ils prétendent l'avoir confirmé. Ils ne font point de différence entre le débit du livre et l'estime qu'on en fera. Qui pis est, ils sont tellement entêtés de leur mérite, qu'ils ont l'aveuglement de s'imaginer que leur ouvrage prévaudra à toutes les critiques qu'on en pourra faire. Ils croient qu'ils ont assez de crédit pour changer la Langue, et pour mettre les proverbes en regne et dans le haut-stile, puisque la meilleure partie de leur Dictionnaire en est composée; de sorte qu'au lieu que l'Academie devoit faire passer le langage de la Cour dans la Ville, elle fera passer celui du peuple dans la Cour. Voilà ce qu'Antoine Oudin, dont ils ont copié tout le livre pour en composer le leur, n'avoit pû faire, faute d'avoir de grands orateurs pour les employer, et des poètes pour en faire des vers de ballet et des bout-rimés, comme il s'est heureusement trouvé dans l'Academie. La plupart de ses membres sont persuadés qu'à force d'écrire et de prêcher, ils feront venir ce stile à la mode, de même qu'on a vu regner autrefois les métaphores outrées des Nervèze (1), et des Escuteaux. Les Gascons surtout prétendent en donner des modeles pour être imités. On dit déjà dans le monde que Boyer se convertit

(1) *Les Essais poétiques* du sieur de Nervèze, dédiés à Henri de Bourbon; Paris, 1605, in-12. — C'est un recueil de chansons, de sonnets, héroïdes,

et qu'il quitte le Théâtre pour retourner à la Chaire, par la même nécessité qui l'avoit fait renoncer à la Chaire pour se donner au Théâtre. Je m'imagine le voir, le bonnet en tête, et avec sa voix bredouilleuse et stentorée, réveiller ses auditeurs en leur criant : Ronfleuse assemblée, prêtez l'oreille aux belles paroles que je vous annonce : *bran du prêcheur si on ne l'écoute*. Puis avec son éloquence fulminante faire tant de bruit et de peur aux plus hardis de son auditoire, qu'on leur boucheroit le cul d'un grain de mil. Et quand il aura bien déclamé contre le luxe et la vanité, pour montrer combien le faste du monde est passager, il conclura en ces termes : *Je jettai mon bonnet par dessus les moulins, je ne sais ce qu'il devint* (1). Certes la nouveauté de ce stile surprendra ; les jeunes abbés seront ravis de l'imiter, et les coquettes s'empresseront pour le mettre en vogue. Je ne douterois pas du succès de leur dessein, si le public avoit aussi bonne opinion de leur mérite qu'ils en ont eux-mêmes. Cela suffira pour m'absoudre du crime que quelques-uns me veulent imputer, d'avoir ôté l'honneur et l'autorité de l'Académie ; car ces Messieurs se croient encore en possession de l'un et de l'autre, et ne se plaignent point d'avoir rien perdu. Et pour dire le vrai, tout ce procez ne regarde point le corps entier de l'Académie. J'ai toujours témoigné par ma conduite que j'avois un grand respect pour elle, non-seulement en donnant des éloges à ses illustres membres, mais encore en lui sacrifiant mon ouvrage, que j'ai offert de faire imprimer sous son nom. Comme sa réputation n'est établie que sur les

ballets, etc., etc. Laplace a consacré un article à Nervèze dans son *Recueil de pièces intéressantes*. — Quant à d'Escuteaux, je n'ai trouvé dans aucun catalogue d'indication de ses œuvres.

(1) Dictionnaire de l'Académie, aux mots de *bran*, de *bonnet* et de *cul*.
(Note de Furetière.)

beaux ouvrages des plus considérables de son corps, on peut dire que celui-ci ne lui fera point de deshonneur, et que le public ne s'enquêtera point si c'est un ou plusieurs de l'Academie qui auront fait le Dictionnaire qu'il y a si long-tems qu'elle lui promet; il suffira qu'elle s'acquitte envers lui de ses promesses. Ainsi il demeure constant que ce procez ne regarde qu'un petit nombre d'envieux qui me l'ont intenté injustement, et qui ne doivent point être considerés comme faisant tout le corps de l'Academie, après qu'on a justifié les indignités de leurs personnes et les erreurs où ils sont tombés : car de même que l'Eglise Catholique ne reconnoît point pour Fideles ceux qui sont tombés dans l'Heresie, et qu'elle les desavoue et retranche de son corps, de même l'Academie ne doit point reconnoître pour ses Membres ceux qui sont tombés dans des erreurs si grossieres que celles dont ils ont été convaincus; de sorte que quand ces Messieurs me demandent que je leur fasse réparation, ils font la même chose que si des Protestans demandoient des reparations à des Docteurs Orthodoxes, d'avoir fait contre eux des traités de controverse et de leur avoir fait connoître leur égarement. Je finirai cette partie par la juste comparaison qu'on peut faire de l'Academie avec le filet d'un pêcheur. Il est composé de trois sortes de pieces : du liege, du plomb, et du reseau. Les anneaux de liege qui le tiennent flottant sur l'eau representent fort bien l'Academie Jettonniere qui est tout ce qui en paroît au dehors; et ils ne symbolisent pas mal avec la legereté de son savoir. Le plomb est la figure des Illustres Academiciens qui par leurs rares écrits et leur profonde doctrine entretiennent tout le corps en état, quoi qu'ils n'y paroissent jamais; et le reseau est ce qui

arrête le poisson academique, les mots, les phrases et les proverbes qui composent tout son ouvrage.

TROISIEME PARTIE.

Il me reste seulement à faire voir que par le privilège des Lettres, les auteurs sont en possession immémoriale d'écrire les uns contre les autres, non seulement sans craindre les citations aux Tribunaux de Justice, mais même sans être en danger d'encourir la censure publique, ni le murmure des honnêtes gens. Je n'aurai point recours aux auteurs grecs et romains pour établir un titre de prescription plus ancienne. Je n'emploierai point les noms des Zoïle et des Aristarque, qui ont attaqué les plus vénérables auteurs de l'Antiquité, et mille differents de Litterature qui ont été assez estimés pour être parvenus jusques à nous malgré l'injure du temps et un grand nombre de siecles. Je me contenterai des exemples modernes. Nous avons vû un grand nombre de traités et de volumes entiers que les auteurs ont écrits pour se déchirer les uns les autres; comme sont les invectives contre Erasme et contre Cardan et d'autres Illustres du premier ordre. Qu'ai-je dit qui soit comparable aux injures dont Claude Saumaise a rempli ses écrits, tant contre les connus que contre les inconnus? Que n'a point dit Joseph Scaliger, non seulement contre ses adversaires, mais contre un grand nombre de savans qu'il a trouvés sous sa main (1)? Il ne s'est pas contenté d'appeller Genebrard, une bête insolente; Christophle Clavicus, un homme de boue et un apprentif; Gretser, un

(1) Voyez *Scaligerana* où il n'y a presque point d'article qui ne contienne des injures contre toutes sortes d'illustres. (*Note de Furetière.*)

mulet Loyolitique ; Goropius Becanus, un fou des petites maisons ; David Paré, un barbare ; Ricobon, un pourceau, un butor ; François Robortel, Junius, Jacques Capel, Louis Carion, Mursius, Martin Delrio, Pererius, et autres Illustres de son siècle, des bêtes, des ignorans, des mechans hommes, et des gueules infernales ; mais encore il n'a point respecté la qualité ni la vertu de plusieurs grands personnages quand il a dit que le Cardinal Bellarmin étoit un athée, le Cardinal Du Perron un charlatan, un coureur de rues, et le Père Coton un fat, un bavard, un fou, un galant qui entretenoit des maîtresses et qui avoit commerce avec les démons. Il a eu de plus la témérité de n'épargner pas les Saints Péres. Il a appelé S. Athanase un rusé, un fourbe ; S. Basile, et S. Chrysostome, des orgueilleux ; S. Ambroise, et S. Augustin, des ignorans ; et S. Jérôme un gros ane, et un moine insensé. D'autre côté ces Grands Hommes ont été vengés par son adversaire Scioppius, qui l'a déchiré à son tour dans son *Scaliger Hypobolimée*, et dans ses autres écrits, où il ne s'est pas contenté de lui dire des injures communes, il l'a encore dégradé du rang de Prince, dont il se pretendoit être en possession. Il ne faut que lire les œuvres du tres-savant Mr Baillet (1), pour apprendre toutes les poudres que les auteurs se sont dites les uns contre les autres en faisant leurs critiques, leurs jugemens, et leurs paralleles. Cependant tous ces livres sont reçus avec applaudissement dans les bibliothèques, ils sont imprimés avec Privilège, ils ne sont point compris parmi les ouvrages censurés, ni dans les Indices expurgatoires, et encore moins se trouvent-ils dans les registres de la police. Je defie qu'on me montre un seul auteur qui ait écrit contre

(1) *Jugemens des Savants*, déjà cité.

un autre, ou contre son ouvrage, qui ait usé de telle modération, qu'il ne lui ait rien échappé de fâcheux au goût de son adversaire, quand même il n'auroit écrit que de gaieté de cœur et sans avoir besoin d'établir quelque deffense ou quelque vérité importante. Qui me pourra faire le procès après que toute l'Antiquité sacrée ne l'a point fait à S. Jérôme qui a écrit si fortement contre Jean de Jerusalem, son Evêque, et contre Rufin, Prêtre d'Aquilée, un des plus considerables de son siècle? Rufin lui a bien rendu la pareille, car quoiqu'on ait dit de S. Jérôme que toute sa vie étoit un perpetuel martyre, son ennemi n'a pas laissé de le traiter de satirique très-mordant, de charlatan, et d'imposteur, et de l'accuser de se servir des artifices de Satan pour tromper les hommes. Pourquoi S. Bernard a-t-il été canonisé après ce qu'il a dit dans son Apologie contre la Congrégation de Cluni? Il passoit pour le plus doux de tous les ecrivains, cependant il traite Abeilard de fou, d'extravagant, d'insolent, et de payen; il l'accuse de témérité, de blasphème, et d'impiété; il veut qu'on lui ruine la bouche plutôt que de refuter ses raisons. S. Augustin fait presque la même chose en écrivant contre ses adversaires; et après les avoir appelés horribles blasphémateurs, des pestes contagieuses, il leur reproche des impiétés execrables et encore il ne laisse pas de leur dire, *quantâ potui lenitate tractavi*. S. Gregoire de Nazianze a fait des Oraisons entières pleines d'invectives. S. Cirille, et S. Epiphane ont écrit contre S. Jean Chrisostome, et ils l'ont appelé Arien, et Origeniste; ce n'est pas qu'il le fût en effet, c'étoit seulement à cause de leurs haines, et jalousies particulières. Il y a eu même des gens de bien et de piété qui ont forgé exprez des titres d'injures contre leurs adversaires, comme Baronius

rapporte de Jean Salisberi, Evêque de Chartres (1), qui a appelé Archi-Diable un Archevêque d'York, qui avoit été auparavant Archi-Diacre, croyant rendre l'injure plus piquante par cette mauvaise allusion à ces deux précédentes qualités. Qu'on lise S. Irénée, qui faisoit vanité de refuter ses adversaires par des traits piquants et des paroles outrageuses. Il ne veut pas simplement qu'on les convainque de leurs erreurs, mais encore il veut qu'on les tourne en ridicule. Cependant tous ces Saints Peres ont été appelés dans l'Eglise *temperatissimi* et *mitissimi*, et ils se sont fondés sur ce que S. Paul, dans les Epîtres à Timothée et à Tite, conseille de reprendre avec aigreur et vivacité, afin d'établir la vérité plus fortement. Tertullien dit que sa première Epître aux Corinthiens semble plutôt écrite avec du fiel qu'avec de l'encre, tant son style est vif et animé. C'est ce qu'ont pareillement recommandé S. Chrisostome, S. Augustin, et S. Gregoire, qui disent que les esprits durs doivent être combattus par de vives reprehensions, parce qu'ils ne connoissent point la grandeur de leurs fautes que par la grandeur des reproches.

Je n'ai pas crû pecher apres l'exemple de ces Grands Hommes, et de ces Saints Personnages. J'ai été persuadé qu'il m'étoit permis, tant dans le for extérieur, que dans l'intérieur, d'écrire ce que j'ai dit pour ma deffense. Il n'y a point de casuiste qui n'avoue qu'on est obligé en conscience de deffendre son honneur, son bien, et ses écrits, contre les envieux qui les attaquent injustement. J'ai montré seulement la difference qu'il y a entre moi et mes adversaires. Ils ne m'ont attaqué que sur ce que j'étois un indigne Academicien, incapable de faire un Dictionnaire;

(1) Jean de Salisbury.

tandis qu'il ont soutenu être les seuls qui avoient la capacité, le pouvoir, et l'infailibilité nécessaire pour cet effet. J'ai été obligé de faire paroître le ridicule de leurs prétentions, de leur personne, et de leur travail. Qu'y a-t-il en cela de reprehensible? Apres tant d'emportemens que les auteurs qui passent pour Saints et pour modérés ont fait voir dans leurs invectives, peut-on trouver mauvais que j'aie dit que Boyer et Le Clerc sont nés dans Albi, et qu'ils sont broüillez avec le Théâtre; que Quinaut est de bonne pâte; que les écrits de La Fontaine sont une école de prostitution; que j'aie parlé historiquement de taverne, et de banqueroute à l'occasion de Tallemant et de Charpentier; et que j'aie fait à l'abbé de Lavau, et à Benserade le reproche qu'a fait Scaliger à S. Augustin, et à S. Ambroise.

Je n'ai pas besoin d'avoir recours à ces exemples des Saints pour excuser des emportemens semblables aux leurs, parce que je n'en ai pas usé contre mes adversaires; je ne leur ai dit aucune de ces injures atroces dont ils n'ont point fait scrupule de se servir. Je me suis renfermé dans de simples railleries, qui souvent sont employées utilement pour la deffense de la Vérité, suivant le conseil de Tertullien (1). C'est, dit-il, à la Vérité seule qu'il appartient de railler, parce qu'elle est gaye; et d'insulter à ses ennemis, parce qu'elle est sûre de la victoire. Il n'y a rien qui confonde mieux la vanité des hommes que la raillerie. C'est un devoir et une office de charité de faire honte à ceux qui ont commis des fautes publiques, comme ajoûte S. Augustin (2), suivant le conseil

(1) Vanitati propriæ festivitas cedit, congruit veritati ridere, quia lætans; et de æmulis suis ludere, quia secunda. Ubi cumque risus dignus officium est. TERTUL. *Adver. Valent.*

(2) AVGUS. *In Psalm.*

du Psalmiste : *Imple facies eorum ignominia, et quærent nomen tuum* (1) ; Couvre leur visage de confusion, afin qu'ils se reconnoissent. L'Écriture même n'a pas condamné l'usage des railleries ; témoin celle dont elle se servit dans cette fameuse épreuve de l'impuissance des faux Dieux d'Achab, en disant aux faux Prophètes : *Criez plus fort, car votre Dieu est peut-être en chemin, ou dans l'hôtellerie, ou peut-être il est endormi* (2). Le Sauveur du Monde n'a pas fait de difficulté d'en user, quand pour rabattre la vanité de Nicodème, Docteur de la Loi, il lui reproche ainsi son ignorance : *Tu es Magister in Israel, et hoc ignoras?* Comme je reproche à mes Parties : Vous êtes Academiciens, et vous ne savez pas que la Poésie, la Peinture et la Sculpture sont des Arts Libéraux ? Les ignorances grossières que je leur reproche méritent plutôt qu'on en fasse voir le ridicule, que d'en faire une sérieuse refutation, suivant le dire d'Horace :

Ridiculum acri

Fortius et melius magnas plerumque secat res.

Cependant c'est ce ridicule que j'ai employé agréablement dont on me veut faire un crime, et qui donne lieu à mes Parties de qualifier mes écrits de Libelles diffamatoires.

Je pourrois raconter pour ma défense l'exemple de plusieurs différens de Gens de Lettres qui ont été fort célèbres en nos jours ; ceux de Balzac (3) avec le Père Goulu

(1) *Psalm. 82.*

(2) *Illudebat eis Elias dicens : Clamate voce majore, Deus enim vester forsitan loquitur, aut est in diversorio, aut in itinere, aut certè dormit, ut excitetur. I. Regum.*

(3) Cette querelle est racontée partout, et les pièces, les principales du moins, n'en sont pas rares. (V. notamment *Histoire de l'Académie*, de

Général des Feuillans, avec le Frère André, avec le Paladin Javersac, et avec le Comte de Cramail. Je pourrais citer la querelle sur le Cid, entre Corneille, Scuderi, et Mairet; celle de Voiture, entre Girac et Costar (1), qui ont produit de si beaux écrits; et celle de Menage contre Boileau, Cotin, et le Père Bouhours; enfin contre les Auteurs d'une même Société qui ont écrit avec aigreur et véhémence les uns contre les autres, sans que le greffier de la Police ait délivré aucune sentence contre eux. Il me suffira de faire contre l'Académie un de ces argumens convaincans, qu'on nomme dans l'École, *ad hominem*, qui ne souffrent point de réponse. Car puis qu'on ne la veut considérer qu'en nom collectif et dans une telle union qu'on ne veut pas séparer d'avec les Jettonniers, mes Parties, tous les Illustres qui ne prennent pas de parti contre moi, je la regarderai comme l'âme raisonnable que les Philosophes disent être, *tota in toto, et tota in qualibet parte*. Ainsi je tirerai avantage contre elle du raisonnement qu'il est aisé de faire contre un de ses plus considérables membres. Il a pour ses *Satyres*, et pour son *Lutrin*, un privilège signé en

Péllisson et d'Olivet, édit. Livet, 1858, tome II, p. 68.) — Citons seulement pour appuyer la défense de Furetière, le passage suivant de la lettre de Balzac à Maynard, intitulée *Relation à Ménandre*, qui se plaint des injures accumulées contre lui par le P. Goulu dans ses *Lettres à Phyllarque* : « Il m'appelle exécration, détestable, abominable, et me donne pour épithètes ordinaires quatre ou cinq de ces vilaines rimes dont le seul nom pourroit effrayer les bonnes gens et mettre l'alarme dans mon voisinage. Il fait de moi un impie, un ennemi du genre humain, un corrupteur de la jeunesse, un perturbateur du repos public, un criminel de lèse-majesté divine et humaine. Outre cela... il me traite d'infâme, de profane, d'Epicurien, de Néron, de Sardanapale; sa colère passe plus avant... etc. »

(1) M. Sainte-Beuve, dans un article intitulé : *Une petite guerre sur la tombe de Voiture* (*Athénæum français* du 5 janvier 1856), a admirablement résumé ce débat, où les épithètes ne furent pas plus ménagées que dans les *Lettres* du P. Goulu.

commandement, et prononcé par la bouche sacrée de Sa Majesté, nonobstant l'opposition des principaux de l'Académie, qui étoient fort mal traités dans ces ouvrages. Que ne dit-il point contre eux sous la faveur et la protection des Muses ! Il a eu la gloire de les maintenir dans cette honnête liberté dont elles ont jouï de tout tems, de railler et de critiquer les vicieux et les ridicules. Il n'a point attendu les attaques, ni les insultes de qui que ce soit. Il a écrit de gaieté de cœur contre tous ceux qu'il a jugés dignes de sa satire ; il n'a point usé de déguisement, ni fait difficulté de nommer les personnes par leurs noms : il a appelé « un chat un chat, et Rollet un fripon. » S'il a cherché quelquefois des excuses sur la rime, ça été pour porter des coups plus violens, comme quand il a dit :

*Quand je pense nommer un auteur sans défaut,
La raison dit Virgile, et la rime Quinaut.*

D'autres fois il s'est mis à couvert sous la faveur des hyperboles ; quand il a traité Mignot d'empoisonneur, ne faut pas croire qu'il l'ait voulu accuser d'avoir empoisonné personne, ni même d'être mauvais cuisinier ; il a voulu seulement exprimer hyperboliquement qu'il n'avoit pas réussi à faire un ragoût qu'on avoit servi devant lui. Cela montre qu'on ne doit pas prendre les paroles d'un Poète, ni d'un Orateur, au pied de la lettre. Il a aussi employé heureusement l'Ironie, cette favorite de Socrate et de Cicéron, dont l'imitation met un auteur à l'abri de toute critique, quand il a lâché tant de sanglants brocards contre Chapelain, contre les Abbés Cassaigne, Cotin, et De Pure et généralement contre tous les auteurs qu'il a trouvés sous sa plume et sous sa rime, dont les extraits

ne seront point rapportés ici, parce qu'ils sont trop nombreux.

Que ne doivent point les Muses à sa généreuse hardiesse quand il a entrepris le poème du *Lutrin*, où il a raillé tout le corps d'un Chapitre considérable, avec un Prélat à sa tête; lorsqu'il a décrit les ridicules actions de quelques-uns de ses membres, afin de reprendre agréablement, comme il a fait, la mollesse, et la fainéantise des gens d'Eglise, leur vanité pour se maintenir en de légers honneurs et prééminences, et les proces continuels qu'ils font sur de frivoles prétentions? Il l'a fait en plein Palais, à la face de la Justice, et avec l'approbation du plus sage, et du plus vertueux maître qui ait jamais été à la tête de la Cour des Pairs (1), et cependant on ne voit point que la Police s'en soit mêlée, et qu'elle y ait pris aucune part.

Quoique ce Poème paroisse d'abord un libelle diffamatoire, et soit en effet une satire aussi mordante qu'elle est ingénieuse, le Roi n'a pas laissé de donner un Privilège pour son impression avec une grande justice, et en connoissance de cause, apres en avoir oui la lecture. Ce sage Monarque a sçu bien distinguer la difference qu'il y a entre le criminel et le ridicule. Il a jugé y avoir des injures, et des médisances criminelles, lors qu'elles regardent les mœurs et qu'elles tendent à ruiner l'honneur et la fortune des personnes, et lors qu'on les accuse de crimes qualifiés, qui méritent la censure et la punition des magistrats : ce sont celles-là seules qu'on doit appeler libelles diffamatoires, dont la Justice doit reprimer la licence. Il a jugé en même tems qu'il y a d'autres fautes légères contre la bienséance, la civilité, ou la conduite de la vie civile,

(1) Guillaume de Lamoignon, à qui le *Lutrin* est dédié.

qui méritent bien à la vérité quelque peine, mais qui ne sont pas assez grandes pour exciter les Juges de Police à en prendre connoissance; en telle sorte que ceux qui en sont coupables, doivent être seulement livrés au bras séculier des railleurs, et des satyriques, qui pour toute punition en font voir le ridicule : ce sont ces genres d'écrits qui méritent qu'on leur accorde des Privilèges, parce que la publication en est utile au public.

En effet, nous voyons que les instructions qui se tirent de ces livres sont plus énergiques que les remontrances des prédicateurs. Il y a telle femme injuste et violente dans son domestique, qui aura résisté à tous les sermons qu'on aura prêchés sur la douceur et la charité, qui se sera corrigée par ce trait comique de Molière :

Mais elle bat ses gens, et ne les paye point.

Parce que notre vanité est telle, que nous bravons la remontrance, et nous craignons la raillerie. Il faut donc conclure de là que tous ces legers défauts qui rendent les gens plutôt ridicules que criminels, ne doivent point être portés jusqu'au tribunal de la Police. Si Monsieur le Procureur du Roi avoit pris sous sa protection tous ces ridicules, sa juridiction auroit une trop grande étendue, et il lui faudroit bien des Substituts pour remplir dignement le devoir de sa charge. On n'a point vu encore en pratique de formules d'exploit pour assigner à la Police un Auteur accusé d'en avoir tourné un autre en ridicule. Cette phrase est souvent employée abusivement; car il arrive presque toujours qu'on tourne les gens en ridicule, sans y mettre rien du sien, mais seulement en les faisant voir tels qu'ils sont, et sans y contribuer davantage que celui qui met un tableau dans son jour. Il n'en change

point le dessin, ni les couleurs ; il le dispose seulement en une situation convenable pour faire bien paroître la bonne ou la mauvaise expression du peintre. Ainsi quand mes Parties se plaignent que j'ai diverti le public à leurs dépens, il ne s'ensuit pas pour cela que mes écrits soient des Libelles diffamatoires. Je n'ai rien fait qu'orienter la carte de l'Academie, pour en montrer le Midi ou le Septentrion. J'ai fait voir les vrais Illustres d'un côté, et de l'autre les dignes objets de la risée publique. Ils étoient tels avant que j'eusse commencé d'en parler. Les uns se doivent savoir bon gré de leur mérite, et les autres se doivent demander reparation à eux-mêmes du tort que leur font leurs propres deffauts.

Entre ces deffauts que je viens de distinguer, qui sont exempts à la vérité de la corde et de la fustigation, mais non pas des coups de couverture, les plus considérables sont l'orgueil et l'ignorance que j'ai reprochés à mes Parties dans tous mes écrits. Ils veulent, de leur autorité privée et sans titre, s'ériger en Tribunal pour décider toutes les difficultés de la Langue. Il faudroit auparavant qu'ils eussent pratiqué ce Commandement du Psalmiste : *Erudimini qui judicatis terram*. Ils tiennent à injure qu'on leur montre leurs bévuës et les fautes grossières d'un Ouvrage très-deffectueux ; et ils le prétendent tellement infallible qu'ils ne veulent pas souffrir que d'autres travaillent sur le même sujet, pendant qu'ils amusent le public de vaines espérances, durant un siècle, de lui donner un Ouvrage dont ils se plaignent qu'on fasse voir des échantillons. Il n'y a point de siècle, ni de nation, qui ne les juge dignes d'une berne continuelle, quand on aura réduit tout le sujet de ce Proces à ces trois points, qui font un cube de ridicule, c'est-à-dire un ridicule en toutes

dimensions : la lenteur de leur travail, l'obstacle qu'ils font à celui des autres, et enfin le malheureux succès de leur ouvrage. Il se trouve rempli de tant d'ignorances, qu'il n'y a personne qui ne le condamne après en avoir lu une page. On y trouve tant de pauvretés qu'elles pourroient donner de la compassion à Démocrite, et tant de plaisantes bévueës, qu'elles mettroient Heraclite en danger de crever de rire.

Par les maximes ci-dessus, je puis conclure qu'au lieu de traiter mes Ecrits de Libelles diffamatoires, ils meritent d'être imprimés avec privilège. Mais le plus beau privilège qu'un Livre puisse avoir, c'est l'applaudissement du public, qui est un juge grave, sincère et éclairé, qui n'approuve point les ouvrages odieux, les faussetés et les calomnies des libelles. Il ne laisse pas d'être bien aise de se divertir aux dépens des hypocrites de mérite, et de voir châtier l'orgueil et la vanité mal fondée d'une douzaine d'ignorants qui se veulent élever sur tous les savants de l'Europe, pour être les seuls qui leur puissent faire des leçons. Leur cabale a beau obtenir des Defenses de publier des écrits qui découvrent leurs foiblesses, ces Defenses ne font qu'augmenter l'estime et le prix d'un livre, lors qu'il ne contient rien contre la Religion, l'Etat et les bonnes mœurs, et que tous les gens de bien le peuvent lire sans honte et sans scrupule.

On ne s'étonnera point que le public se soit déclaré si hautement pour moi, quand on considerera que la première idée qu'il a conçue de cette affaire lui a donné de violentes présomptions de l'injustice de l'Academie. Il lui étoit bien plus aisé d'employer son crédit pour faire juger ce proces en sa faveur, si sa cause eût été bonne, que de mettre tous ses soins à empêcher qu'il ne fût jugé, de

peur qu'elle a eue d'être condamnée. Si j'avois été coupable pour avoir fait un Dictionnaire, s'il étoit vrai que j'eusse volé son travail, si je lui avois dit des injures qui pussent être blâmées en Justice, si d'ailleurs elle avoit eu le pouvoir de me bannir de son Corps, et si j'avois mérité ce bannissement, il y auroit longtemps qu'elle m'auroit fait noter et punir par les Magistrats. Elle a la voie ouverte de la Justice pour se faire faire raison; et au contraire son crédit m'a fait fermer les portes de tous les Tribunaux de France, quoique je n'en aie récusé aucun; et ce petit corps de Souverains sans titres a eu assez d'artifice pour éluder toutes les Loix, et les Ordonnances faites contre les fuites des plus grands chicaneurs. Je perds ma cause avec toutes les bonnes raisons qui ont persuadé le public; et ils triomphent de moi par des impostures et des calomnies de vive voix, avec lesquelles ils abusent des puissances dont ils ont l'oreille; par un comble d'injustice on m'empêche de me défendre, et dans l'impuissance où l'Academie se trouve de repondre à mes raisons, elle emploie l'autorité des Magistrats pour faire supprimer mes Defenses; c'est ce qui lui a fait obtenir cette Sentence dont je me plains, qui ne pourra subsister dès qu'elle sera examinée en Justice par les voies ordinaires.

Copie de la Sentence dont est appellé,

DE par le Roi et Monsieur le Lieutenant general de la Police, à tous ceux qui ces présentes Lettres verront; Charles-Denis de Bullion, Chevalier, Marquis de Gaffardon, Seigneur de Bonnelles, Bullion, et autres Lieux, Conseiller du Roi en ses Conseils, Prévôt de la Ville, Prévôt et Vicomté de Paris; SALUT: Savoir faisons, que sur ce qui Nous a été remontré par le Procureur du Roi, qu'il est averti qu'on distribue depuis quelque temps à Paris divers Ecrits imprimés sans permission, sous le titre specieux de *Factum*, de *Placet*, de *Très-humbles Remontrances*, et d'*Addition aux Factums*, par Antoine Furetière, qui contiennent des termes injurieux à l'Academie Françoise, et des calomnies scandaleuses et diffamatoires à l'égard de plusieurs personnes, du nombre de celles dont l'Academie est composée: Et étant important d'empêcher le débit desdits Ecrits, et de reprimer la licence de ceux qui les ont composés, imprimés et débités, requeroit le Procureur du Roi que sur ce il fût pourvû, et qu'il fût aussi informé, tant contre les auteurs desdits Ecrits, que contre ceux qui les ont imprimés et débités. Vu le Cahier imprimé, contenant soixante pages, ayant pour titre *Factum pour Messire Antoine Furetière*; autre cahier aussi imprimé, contenant soixante et dix-neuf pages, ayant pour titre

Second Factum pour Messire Antoine Furetière; autre cahier imprimé contenant douze pages, ayant pour titre *Additions aux deux Factums precedens*; autre cahier aussi imprimé, contenant huit pages, ayant pour titre *Second Placet et très-humbles Remontrances*; autre cahier aussi imprimé, contenant quatre pages, et le cahier aussi imprimé contenant douze pages, ayant pour titre *Dernier Placet et très-humbles Remontrances* : Nous, faisant droit sur ledit Requisitoire, avons déclaré lesdits Ecrits, intitulés *Premier, Second Factum, Additions aux Factums, Placet et Remontrances*, Injurieux et Diffamatoires; Et comme tels ordonnons que les exemplaires en seront supprimés, avec defenses à toutes personnes de les avoir, vendre, ni débiter sur les peines portées par les Ordonnances. Ordonnons en outre, qu'il sera informé à la requête et diligence du Procureur du Roi, tant contre les auteurs desdits Ecrits, que contre ceux qui les ont imprimés et débités; pour ce fait et à lui communiqué être procédé ainsi qu'il appartiendra. Ce fut fait et ordonné par Messire Gabriel Nicolas de La Reynie, Conseiller d'Etat ordinaire et Lieutenant-Général de Police de la Ville, Prévoté et Vicomté de Paris. Le 24 décembre 1686.

Collationné; Signé : SAGOT.

Additions au premier et au second factum.

J'ay crû par la conference et le parallele de quelques échantillons du Dictionnaire de l'Academie avec celui de Richelet et le Dictionnaire Universel, avoir fait voir assez la foiblesse de celui de l'Academie, et l'avantage que le mien a sur les autres. Je sçay que le Public en est aussi entierement persuadé ; mais ce qui est étonnant, c'est l'opiniâtreté de quelques-uns des Academiciens à persister en leur injuste opposition. Ils ont si peur qu'on donne contre eux un Jugement contradictoire, que je n'ay pû avoir encore communication des Memoires ou défenses que Monsieur le Chancelier leur a demandées depuis neuf mois. Il a eu la bonté de chercher quelque temperament pour accommoder une affaire qui cause un grand scandale dans l'Empire des Lettres, et il a essayé de sauver en quelque façon l'honneur de l'Academie. Il m'a fait proposer de retrancher de mon Dictionnaire quelques mots dont ces Messieurs pourroient pretendre quelque juste revendication, et qui ne seroient pas absolument necessaires pour l'éclaircissement et la liaison de mon Ouvrage. J'ay témoigné que j'avois une parfaite soumission à ses ordres, et luy ay fait offrir de luy sacrifier telle partie de mon Livre qu'il jugeroit raisonnable, et même le tout s'il estoit besoin. Pour faciliter cet accommodement, il a ordonné qu'on fit une conference chez Monsieur le President de

Mesme avec Messieurs les Abbez de Lavau, Testu, Dangeau, et Despreaux, pour connoistre les pretentions de l'Academie; et les revendications qu'elle avoit dessein de demander. Mais comme le principal dessein de ces Messieurs est de tirer l'affaire en longueur, j'ay esté deux mois entiers avant que de les pouvoir assembler; ils ont toujours trouvé de vains pretextes à leurs fuites. Et enfin ils s'y sont trouvez le vendredi 6 septembre dernier: ç'a esté pourtant à la réserve de Monsieur Despreaux, qui s'est excusé d'y venir à causé de la chicane que luy a fait Monsieur de Lavau, qui luy a soutenu qu'il n'avoit point d'ordre précis de Monsieur le Chancelier, quoy qu'il luy eust esté porté par Monsieur Lemaitre de Ferrieres. J'ay grand sujet de me louer de la civilité de Monsieur le President de Mesme; mais j'ay lieu de me plaindre de la tyrannie et de la hauteur avec laquelle les Abbez m'ont traité; car au lieu d'agir avec moy comme mes Parties, et de m'expliquer leurs demandes, ils ont pretendu estre mes Juges, et qu'ayant esté nommez Commissaires par Monsieur le Chancelier, ils estoient ses Subdeleguez, qu'ainsi ils avoient son pouvoir en main, et que je leur devois le même respect qu'à sa propre personne. Ils m'ont demandé que je leur donnasse sur le champ une soumission par écrit, par laquelle je leur promettois d'executer leurs Jugements, et de ne rien faire imprimer de mon Ouvrage que leur rebut, ou ce qu'ils me voudroient bien laisser. Ils m'ont déclaré qu'ils vouloient examiner tout mon livre mot à mot, et lettre pour lettre, et le doureux Abbé Testu a protesté qu'il ne donneroit aucun consentement qu'il ne l'eût vu depuis le commencement jusqu'à la fin. Pour cet effet ils m'ont sommé de leur mettre

entre les mains toutes les minuttes de ma copie, et de leur délivrer sur l'heure une quaisse où estoit contenuë la lettre A, que j'avois fait porter avec moy pour leur faire la lecture de quelques mots et pour servir de modele aux retranchements qu'ils pretendoient. Qui pis est, ils m'ont déclaré qu'ils vouloient travailler à cet examen en mon absence, et ils m'ont voulu obliger à m'aller cependant promener dans le jardin, agissant en cela avec moy comme si j'eusse esté leur client et leur justiciable. Ils ont enfin témoigné que sans ces conditions ils ne travailleroient point, et qu'ils n'avoient rien davantage à me dire. Leur refus a esté si loin, que Monsieur le President de Mesme leur ayant voulu faire lecture du mot d'*Aide*, que le hazard luy fit trouver sous sa main en fouillant dans la quaisse de la lettre A, il n'auroit pû obtenir d'eux audience que pour une douzaine de lignes, et ils auroient formé de temeraires contestations qui auroient rompu la conference. Ils ont entre autres choses soutenu que les mots d'*Aide à maçon* et d'*Aide de Camp*, qui à la verité avoient esté autrefois des termes de l'Art, estoient passez dans l'usage commun de la langue, et partant qu'ils estoient de leur domaine, et qu'ils avoient droit de les revendiquer. Voilà tout le fruit de cette Assemblée qu'on avoit esté deux mois à former.

Auparavant que je continuë de faire voir l'injustice de ces pretentions, il m'est important que je demande au public l'audience que ces Messieurs ont refusée à Monsieur le President de Mesme, pour faire un nouveau parallele des trois Dictionnaires sur ce mot d'*Aide*, afin qu'on juge par cet échantillon de la foiblesse de celui de l'Academie, et que ce qui en peut estre compris dans le Dictionnaire Universel ne s'en peut separer sans le defigurer entiere-

ment. Cela fera voir qu'ils n'ont rien dit que de tres-commun et de tres-defectueux, et qu'on n'en peut faire aucune revendication, comme si c'estoit une chose volée ou qui leur appartint legitimement.

AIDE

AIDE. s. f. Secours. Ce mot n'est que de deux syllabes. *Aide prompte, assurée, donner aide, appeler à son aide, crier à l'aide, demander aide, de l'aide, avoir de l'aide. Dieu nous soit en aide; avec l'aide de Dieu. Accourez, venez à mon aide! Mon Dieu soyez à mon aide.* Lors qu'un homme éternuë, on lui dit : *Dieu vous soit en aide* : on le dit aussi à un pauvre qui demande l'aumône, quand on ne veut pas la luy donner.

On dit proverbiallement : *Bon droit a besoin d'aide, et un peu d'aide fait grand bien.*

On dit dans le manege, *les aides de la voix, des talons, de la gaule, de l'éperon.*

AIDE. s. masc. Celui qui prête secours, qui aide. *Vous avez là un bon aide,*

AIDE, s. f. Assistance qu'on preste à quelqu'un, quand il n'a pas assez de force pour faire quelque chose, ou éviter quelque mal. Cet homme eût esté assassiné, si son amy ne fût accouru à son aide. Il faut incessamment appeler Dieu à notre aide, c'est - à - dire implorer la grace de son secours dans toutes nos actions.

AIDE signifie quelquefois faveur, support, protection. Il a à la Cour un Patron qui lui a offert toute sorte d'aide et de faveur. Il est sorti de cette affaire par l'aide et faveur de son Rapporteur. Cette vesve est maintenant sans aide et sans appuy.

AIDE se dit quelquefois des choses inanimées et des causes instrumentales. On ne peut appercevoir les Satellites de Saturne sans l'aide

un puissant aide. On appelle *aide à maçon* le manœuvre qui le sert dans son travail. Il signifie aussi adjoind, *aide de Camp.*

On appelle *aides* ceux qui contribuent avec l'hôte chez lequel sont logez des gens de guerre. *Il n'est pas juste qu'il loge luy seul tant de soldats, il luy faut donner des aides.*

On appelle aussi *aides*, certaines Eglises qui ont été bâties pour la commodité des Parroissiens qui sont trop éloignez de l'Eglise Parroissiale.

AIDES. s. f. plur. Impôts, subsides, levées de deniers qui se font sur le peuple pour aider à soutenir les dépenses de l'Etat. *Octroy des Aides, Fermier des Aides.*

Cour des Aides est une Compagnie Souveraine qui juge des affaires qui concernent ces sortes de subsides, les Tailles, Gabelles, etc. *President, Conseiller à la Cour des Aides.*

des grandes lunettes. On ne peut remuer les grands fardeaux qu'avec l'*aide* des machines. Les ennemis se sont coulez secrettement dans la place, à l'*aide* d'un bois, à la faveur d'un rideau qui les a dérobez à nôtre vûë.

AIDE est aussi quelquefois subst. masculin et féminin, et signifie la personne qui preste ce secours. Dieu après avoir créé l'homme, dit : Faisons lui un *aide* : il lui donna la femme pour *aide*, pour l'assister en tous ses besoins.

On appelle à la guerre *Aide de Camp*, un Officier d'Armée qui porte les ordres des Officiers Generaux partout où il est besoin ; c'est ordinairement un Volontaire de qualité, à qui l'on donne cet employ ou commission.

AIDE Major est un Officier de guerre qui sert auprès du Major, et qui en fait la fonction en son absence. Il y en a plusieurs dans les

Il se prend aussi pour le lieu où elle s'assemble : *Vous le trouverez à la Cour des Aides.*

AIDER. v. act. secourir, donner secours, assister. Il regit le datif et l'accusatif. *Aider quelqu'un, aider à quelqu'un. Si Dieu nous aide. Dieu m'a bien aidé. Je vous aiderai en tout ce que je pourray. Aider les misérables. Je feray cela, Dieu aidant. Il faut s'entr'aider.*

On dit *aider à la lettre*, pour dire suppléer à ce qui n'est pas assez exprimé.

Il signifie aussi contribuer à quelque chose, comme : *Cela a bien aidé à la guerre. On dit qu'un tel est mort d'un excès, je le crois, mais autre chose y a bien aidé.*

On dit s'aider de quelque chose, pour dire s'en servir : *On s'aide de ce qu'on a. Il s'aide de tout. Il s'aide bien d'un espadon, d'un baston à deux bouts, d'une hallebarde.* Il se dit encore des membres du corps, comme : *S'ai-*

places selon leur grandeur, ou leur importance. Il y en a aussi dans les divers corps de troupes. Chaque Regiment de Cavalerie en a un, ceux d'Infanterie deux ; ceux des Gardes en ont quatre.

On dit aussi des *Aides* de ceremonies, et en plusieurs autres fonctions où il y a des Officiers qui servent à soulager ceux qui ont trop d'emploi.

On appelle un *aide* de Cuisine, un *aide* de Sommelier, un second Cuisinier et Sommelier, ou le compagnon qui les sert et les soulage, quand ils ont trop de travail.

On dit aussi un *aide* de Panneterie, d'Eschansonnerie, de Fouriere, etc., et généralement dans tous les petits Offices de la Maison du Roy, il y a des Chefs et des *aides* en titre d'office, qui ont des gages, et sont couchés sur l'Etat.

En maçonnerie un *aide* à maçon et à couvreur ; c'est

der des deux mains. Et avec la negative, *Ne s'aider point de ses membres*, signifie *estre perclus et entrepris. Il ne s'aide point du bras droit.*

S'aider signifie aussi faire de son côté ce qu'on peut. *Vous ne vous aidez point, vous demeurez les bras croisez.*

En ce sens on dit proverbiallement, *Aide toy, et Dieu t'aidera.*

AIDÉE, ÉE, part.

DICT. DE RICHELET.

AIDE.

AIDE, s. f. prononcez *éde*, secours. Appeler ses voisins à son *aide*. ABLANCOURT. LUCIEN. C'est le dernier des maux d'implorer l'*aide*. ABLANC. TACITE.

Aide. Terme de Religion. Religieuse qui aide celle qui est en charge. Donner une *aide* à une Officiere :

Aides. Termes de Gabelle. Impost sur le vin. Les *Aides* sont affermées.

celuy qui leur sert à apporter les materiaux dont ils ont besoin.

Un *aide* de Mouleur de bois est un officier de ville ou Gagne-denier, qui aide à ranger le bois dans la membrure.

Les *aides* des Maitres des Ponts et pertuis sont appelez Chableurs, qui aident à faire passer les batteaux en ces lieux difficiles. Voyez les *Ordonnances* de la Ville de Paris, qui contiennent les Reglemens faits à leur égard.

AIDE est aussi celuy qu'on donne pour compagnon à un autre, pour contribuer avec luy, et luy aider à supporter les frais d'un logement des gens de guerre, pour faire des corvées, pour fournir de chariots ou de pionniers, ou des étapes, ou autres charges et impositions publiques et passageres.

Sur la mer on a coûtume d'apparier deux matelots et deux soldats pour se servir d'*aides* l'un à l'autre, et s'as-

Aides. Termes de manège. Le mouvement du corps, des jambes ou des talons, pour faire obeir les chevaux qu'on monte et fait travailler. Donner les *aides*, faire les *aides* à un cheval. PLUVINEL.

Aide de cérémonie, s. m. Officier qui aide le maistre des ceremonies.

Aide à maçon, s. m. Manœuvre qui sert les maçons.

Aide de Camp, s. m. Officier qui porte les ordres du General d'Armée.

Aide de cuisine. Officier de cuisine dans une maison opulente, lequel aide le cuisinier.

Aide à mouleur de bois, s. m. Officier qui est obligé sur le port, et dans les chantiers, de mettre le bois par le milieu dans les membrures, et de l'y arranger, de sorte que la mesure s'y trouve bonne. *Ordonnances nouvelles de Paris.*

Aide-major, s. m. L'Offi-

sister reciproquement en tous leurs besoins, et fonctions, et à l'imitation des armées Romaines, où l'on nommoit cette sorte d'aide *Optio castrensium qui sibi mutuo opem ferebant*. On appelle cela aujourd'hui *amateloter*.

AIDE, en termes Canoniques se dit d'une Eglise, où chapelle, qu'en droit on appelle *suscursale*, et qu'on bâtit pour la comodité des Paroissiens, quand l'Eglise paroissiale est trop éloignée, ou n'est pas assez grande pour contenir tout le peuple. La paroisse de S. Paul a une *aide* au faubourg S. Antoine, l'Eglise de S. Gervais n'est qu'une *aide* de S. Jean, bâtie parce que l'Eglise de S. Jean n'était pas assez grande pour contenir tous les Paroissiens.

AIDES, subst. fem. plur. Il était autrefois masculin. C'est en general toute imposition de deniers extraordinaires, que le Roy leve

cier d'infanterie, qui a soin de tout son Regiment.

A l'aide, adv. Au secours. Crier à l'aide ; ABLANC.

A l'aide, à la faveur. La sedition fut étouffée à l'aide des troupes. ABLANC. TAC.

sur le peuple pour soutenir les charges de son Estat, ausquelles le revenu de son domaine ne pourroit suffire.

Les *aides* ont été nommées d'abord ainsi, à cause que c'estoient des subsides que les Estats consentoient estre levez sur le peuple pour aider les Rois à soutenir les guerres, et on appela Generaux des *Aides* ceux qui estoient nommez par les Estats pour recevoir ces deniers, et en ordonner.

AIDES se dit plus particulièrement des deniers que le Roy leve sur les marchandises qui se vendent, et se transportent dedans et dehors son Royaume. La Ferme des *Aides* estoit autrefois distinguée, et maintenant est unie à celle des Gabelles, et autres impositions. Ainsi les *Aides* répondent au mot Latin *vectigal à vehendis mercibus*, et elles sont payées par toutes sortes de personnes privilégiées ou non. C'est par là qu'elles diffèrent des Tailles, parce que les Tailles ne se payent que par les Roturiers, et sont une espece de capitation qui répond au Latin *tributum*.

Le droit d'*aides* est aussi un droit établi par plusieurs Coûtumes. Il étoit dû autrefois par le vassal au Seigneur feodal, et estoit différent suivant les lieux. Il se payoit particulièrement en trois cas : lors que le Seigneur faisoit son fils aîné Chevalier, ou lors qu'il marioit sa fille aînée, ou

lors qu'il étoit fait prisonnier des ennemis pour payer sa rançon. C'est ce qu'on appeloit *loyaux* ou *beaux aides* et *devoirs*, ou *aides* coûtumieres et communes, ou *aides chevaux*, ou *aides de noblesse*, qui étoient deuës de droit et par la Coûtume. Il y avoit aussi des *aides* raisonnables qu'on donnoit au Seigneur en cas de nécessité, et qu'on taxoit raisonnablement, selon les facultez de chacun, Noble ou Roturier. On appelloit aussi *aides libres* et *gratieuses*, celles qui estoient offertes volontairement au Seigneur par les Sujets dans les nécessités impreveuës. Il y a des Lettres du Roy Jean, de l'an 1353, par lesquelles il declare qu'il tient pour subsides et aides gratieuses certaines sommes levées sur les Nobles, le Clergé et le Peuple. On ajoute aux *aides loyaux* celles qu'on appelloit *pour l'allée d'outre mer* ensuite d'une *aide* qu'établit Louis VII pour le voyage de la Terre-Sainte, qui fut payée par toutes sortes de personnes, sans distinction de sexe, d'âge ni de dignité.

On a payé aussi des *aides* tant au Roy qu'aux Seigneurs en plusieurs autres occasions. On payoit une *aide* au Seigneur quand il vouloit acheter une Terre, ce qui n'arrivoit qu'une fois en sa vie. Il y avoit des *aides* pour la fortification des Places et des maisons Royales, d'autres pour la défense de la Terre contre l'invasion des ennemis; d'autres pour faire un voyage en la Cour de l'Empereur. Il y avoit des *aides* de l'ost et de chevauchée, qu'on devoit au Seigneur quand on ne pouvoit pas luy rendre service en personne à l'armée.

On a appellé aussi *aides de relief*, celles qu'un Vassal estoit tenu de payer aux heritiers de son Seigneur decédé pour leur aider à relever leur fief chevel, ou dominant.

Les Evêques ont aussi levé des *aides* sur les Ecclesias-

tiques qu'ils appelloient *Coûtumes Episcopales*, ou *Synodales*, quelquefois *Deniers de Pasques*.

On en payoit au temps de leur Sacre, joyeux advenement, ou lors qu'ils recevoient les Rois chez eux, ou lors qu'ils étoient appellez par le Pape pour venir en sa Cour, ou à un Concile, comme aussi lors qu'ils alloient prendre à Rome le *Pallium*.

Les Archidiaques exigeoient aussi des *aides* sur les Prêtres de leur Archidiaconé. Voyez dans Monsieur Ducange des preuves et des exemples de toutes ces choses qu'il a recherchées fort curieusement.

Cour des *Aides* est une Juridiction souveraine établie en plusieurs endroits du Royaume pour juger des differents qui arrivent sur le payement des *aides*, et de tous les autres deniers Royaux, à la reserve du Domaine. La Cour des *Aides* de Paris a trois Chambres; la Cour des *Aides* de Rouen, de Montferrand, etc. Ce fut François I qui établit les Generaux des *Aides* sur le fait de la Justice; ce qu'on a appellé depuis Cour des *Aides*.

On appelle aussi le lieu où l'on tient ce Tribunal, la Cour des *Aides*; le Greffe, la Beuvette de la Cour des *Aides*.

AIDES en termes de manège se dit des secours et des soutiens que tire le cavalier des effets moderez de la bride, de l'éperon, du poicçon, du caveçon, de la gaule, du son de la voix, du mouvement des jambes et des cuisses, pour faire manier un cheval comme il luy plaist: Ce cheval connoist les *aides*, obeit, répond aux *aides*. Ce cavalier donne les *aides* extremement fines.

A L'AIDE, adverbial. Crier au meurtre, à l'aide. Il est arrivé au camp à l'aide, à la faveur de ce convoy.

AIDE se dit proverbialement en ces phrases : on dit avec un admiratif Dieu nous soit en *aide* ! dans quelque accident surprenant , et , Dieu vous soit en *aide* ! à ceux qui éternuent , ou à des importuns qu'on éconduit.

On dit : Bon droit a bon besoin d'*aide* , pour dire ce n'est pas assez que d'avoir bonne cause , il faut bien encore la solliciter. Un peu d'*aide* fait grand bien. On dit d'un homme qui va aux emprunts chez ses amis , ou d'une coquette qui ne se contente pas de son mary , qu'ils vont à *la Cour des Aides*. OUDIN.

AIDER. Verbe actif , prêter son aide , son secours à quelqu'un , ou *aider* à ceux qui sont foibles. Dieu commande d'*aider* aux pauvres , de leur faire des charitez , de les assister dans leurs besoins. Les Compagnons *aident* à leurs Maîtres dans leur travail. Il faut *aider* ses amis de sa bourse , de son credit.

AIDER se dit aussi des choses inanimées. Les machines ont esté inventées pour *aider* à remuer les gros fardeaux. Un peu de vin pur , après le repas , *aide* à la digestion. La paille *aide* à allumer le feu.

AIDER signifie aussi participer au succes de quelque chose , lors qu'on s'employe pour la faire réussir , ce qui se dit tant en bonne qu'en mauvaise part. Celui qui *aide* un autre à voler , à pécher , se rend son complice. La faveur , la protection d'un favori *aide* bien à faire fortune. On dit en ce sens , la perte de ce vaisseau a beaucoup *aidé* à la banqueroute de ce Marchand , c'est-à-dire , y a contribué. Les petites rentes ne laissent pas d'*aider* à vivre. Cette succession *aidera* à marier cette fille. Dix mille écus ne suffiront pas pour acquerir cette charge , mais ils y *aideront*.

On dit, au jeu de la beste, qu'il faut *aider* au contre, pour dire, tâcher de le faire gagner, en se defaisant de ses bonnes cartes.

On dit, *aider* à dire la Messe, pour dire, y servir, y répondre.

On dit, *aider* à marcher à une Dame, pour dire luy donner la main.

On dit au manège, *aider* un cheval, lorsque l'adresse et le secours du cavalier luy *aident* à travailler à propos, et à luy faire marquer ses temps avec justesse par les aides de la main, de la jambe, du talon, de la bride, etc. M. Ménage dérive ce mot de l'Italien *aitare*, qui est fait du Latin *adjutare* qui se trouve dans Ennius, d'où les Espagnols ont fait *adjudant*.

AIDER se dit aussi en matiere spirituelle. La Grace *aide* au pecheur à se convertir. En vain travaillons-nous, si Dieu ne nous *aide*. Une glose *aide* à faire entendre le texte. Cet Avocat luy a *aidé* de son conseil. Le repos d'esprit *aide* à la guerison d'une maladie. *Aidez-vous*, et Dieu vous *aidera*.

AIDER s'employe souvent avec le pronom personnel, et signifie alors se servir de quelque chose. Un paralytique ou impotent, est celuy qui ne se peut *aider* de ses membres. Un gaucher ne s'*aide* pas si bien de sa droite que de sa gauche. Dans la necessité on s'*aide* de tout ce que l'on trouve. Ce cavalier s'*aide* aussi bien de la plume que de l'épée.

On dit au Palais qu'un homme s'*aide* d'une piece quand il la produit pour en tirer quelque avantage ou induction. On n'est point receu à s'inscrire en faux contre un acte qu'a produit une partie adverse, que le Juge ne luy ait fait faire une declaration precise si elle s'en veut *aider*.

Les présomptions sont des adminicules de preuves qui *aident* à la conviction d'un accusé.

On dit aussi qu'il faut qu'un homme *s'aide*, pour dire qu'il fasse un effort de luy-même pour profiter du secours qu'on lui veut donner. On tireroit bien d'affaire ce Noble oberé s'il se vouloit *aider*, s'il vendoit une Terre pour s'accommoder avec ses creanciers. Je ne puis pas vous prêter toute la somme que vous me demandez, il faut que vous vous *aidiez*, que vous cherchiez le reste ailleurs. On dit à des domestiques : tenez, voilà de quoi manger ; *aidez-vous*.

Ce verbe devient quelquefois reciproque, en y preposant la particule *entre*. Il faut que les hommes *s'entraident*, qu'ils *s'aident* l'un l'autre, et se prestent un mutuel secours.

AIDER se dit proverbiallement en ces phrases : Dieu *aide* à trois sortes de personnes, aux fous, aux enfans et aux yvrognes. On dit aussi qu'il faut *aider* à la lettre, pour dire suppléer à ce qui manque, deviner à demy-mot, excuser les petits defauts qui sont en quelque chose. On dit aussi *aider* à la lettre, lors qu'on ajoute quelque chose du sien dans une narration, et qu'on ne fait pas comme la chose est arrivée.

Chez les Anciens c'étoit une formule de jurement de dire *ainsi m'aist Dieu*, c'est-à-dire je promets de faire une telle chose pourveu que Dieu me veuille bien *aider*.

AIDÉ, ÉE. Part. passé. Un homme *aidé* de la faveur de son Prince peut entreprendre beaucoup de choses.

AIDANT, autre part. et adj., celui qui aide. C'est un vieux mot dont on ne se sert plus gueres maintenant. On disoit autrefois : malgré luy et ses *aidans* ; dont on a fait ce proverbe corrompu *malgré luy et malgré ses dents*.

On dit aussi absolument en cette phrase *Dieu aidant*, pour dire, s'il plaist à Dieu, moyennant son secours. Je vous iray voir Mardy, *Dieu aidant*. Ce malade guerira bien-tost, *Dieu aidant*.

ANNOTATION

Il faut remarquer d'abord, qu'encore que ces Messieurs fassent tant de cas des definitions, ils n'en font pas néanmoins une de ce mot : ils se contentent d'en rapporter un synonyme qui se trouve dans les Dictionnaires de Monet, de Pommay, et de Richelet ; les epithetes et les phrases sont triviales, et tombent en la pensée de tout le monde ; les proverbes se trouvent mot à mot dans le livre d'Antoine Oudin, en la page 6. Les divers sens en sont expliquez en moindre nombre, et avec plus d'imperfection que dans Richelet, et n'ont aucune de ces precisions qui les distinguent les uns des autres, ni de ces recherches curieuses qui se trouvent dans le Dictionnaire Universel. Entre les fautes qui y sont, ce n'en est pas une pardonnable de définir *Aide de Camp* par le mot d'*Adjoint*, quoi qu'ils ayent pris cette definition dans Monet toute mauvaise qu'elle est ; car le mot d'*Adjoint* est un terme de pratique, et pour ainsi dire odieux, qui se dit seulement de celui qu'on donne pour Contrôleur à un Officier, pour empêcher qu'il ne prévarique en sa Charge. Ainsi on a dit un *Adjoint* aux Enquêtes ; et les Huguenots, en vertu de l'Edit de Nantes, demandoient cy-devant des *Adjoints* de leur Religion, quand un Juge Catholique faisoit le procez à quelqu'un de leur parti. On dit quelquefois un Syndic et son *Adjoint* ; mais on ne le dit point d'un Ambassadeur ou d'un General. Cette definition fait injure aux Grands Offi-

ciers d'Armée : car les Aides de Camp ne sont point leurs Contrôleurs, leurs Associez, ni leurs Lieutenants, mais simplement les porteurs de leurs ordres.

Je soutiens qu'il y a de pareilles béveües dans tous les autres mots du Dictionnaire de l'Academie. On voit par cet échantillon qu'il ne fait qu'effleurer les matieres, et que le Dictionnaire Universel les épuise.

Le motif qui fait agir ces Messieurs rend leur pretention tres-odieuse : ce n'est qu'une pure jalousie qui les anime contre moy. Si leur Livre estoit meilleur que le mien, ils n'en auroient point d'ombrage, et ils ne me persecuteroient pas plus qu'ils ont fait Cesar de Rochefort, dont ils ont laissé debiter en paix le *Dictionnaire General et Curieux*, avec un Privilege posterieur à leur clause exclusive. C'est donc l'approbation publique qui me nuit, et ils font à mon égard comme ces femmes jalouses qui ayant de trop foibles attraits pour effacer ceux de leurs rivales, tâchent de les defigurer en leur cassant une bouteille d'eau-forte sur le visage. L'autorité des Puissances qu'ils employent contre moy est une force majeure, et une eau-forte dont ils se servent pour defigurer mon Livre, qui est agreable et abondant, et pour favoriser le leur qui est maigre et sterile, et qui n'a pour ainsi dire que les os et la peau.

Ne trouveroit t'on pas ridicule celuy qui voyant un habit de droguet tout couvert de broderie, pretendroit, pour en retirer une étoffe si commune, en détruire tous les enrichissements, parce qu'on ne les pourroit separer d'une autre maniere? L'application en est facile à l'Academie. Quelques mots communs, qu'elle pretend revendiquer, sont ce vil droguet qui sert d'étoffe et de fonds à mille curiositez, antiquitez, etymologies, histoires, et autres ornements

et richesses qui y sont appliqués dans ce Dictionnaire Universel, c'est une base ou fondement qu'on n'en peut retrancher, sans le défigurer tout à fait.

J'ay déjà montré par mes precedents Ecrits que ces Messieurs n'ont point de Titre pour faire ce retranchement. Qui est-ce qui les a constituez Juges en Israël? Par quelles Patentes se sont-ils rendus maîtres et propriétaires des mots communs de la Langue, et des Proverbes : les Lettres de leur Etablissement n'en font aucune mention, ils n'ont point de Commission expresse pour vacquer tous seuls à ce genre d'écrire : ils n'ont pour eux qu'une clause exclusive, frauduleusement inserée dans un Privilege, qui feroit honte au Sceau, si je n'avois prouvé clairement au procez qu'il a esté surpris (un plus hardi que moy diroit escroqué), par un faux Secretaire qui s'est ingeré de le dresser. J'ay montré aussi que l'Arrêt, qu'ils disent l'avoir confirmé, n'est point contradictoire, comme la lecture en fait foy, et qu'ils ne se plaignoient alors que du vol de leurs pensées, sans pretendre que tous les mots communs de la Langue leur appartenissent en propriété, comme ils font maintenant ; ils poussent à tel excez leurs pretensions, qu'ils veulent même revendiquer les mots qu'ils ont obmis, qui ne sont pas en si petit nombre qu'on n'en puisse faire un Dictionnaire aussi gros que le leur.

La Langue Françoisé recevroit un notable préjudice, si elle étoit privée du Supplement qui se trouvera dans les Dictionnaires concurrents. Ils ont obmis par exemple le mot de *Cavalerie*. Les Etrangers pourront croire que c'est un mot barbare, parce qu'ils le verront exclu du Dictionnaire de l'Academie, où il n'y a point d'autre marque de la reprobation d'un mot que l'obmission qui en aura esté faite

dans un Livre que ces Messieurs prétendent devoir être seul, et infaillible.

Il faut considerer que quand j'ay entrepris cet Ouvrage, j'estois dans la bonne foy ; son immense grosseur fera croire aisément que j'y ay travaillé dès ma jeunesse. Les lettres jouïssent alors d'une pleine liberté, qu'on prétend leur avoir esté ravie par le Privilege exclusif : il n'a esté surpris qu'en l'année 1674, et il n'a paru au jour que pour m'intenter ce procès : il a esté jusqu'alors enfermé dans une armoire, et inconnu à tout le monde. Seroit-il juste de m'obliger sur la fin de mes jours à recommencer mon travail, pour le mettre en un autre ordre, et y chercher de la suite ? C'est ce qui seroit absolument necessaire, si on y avoit fait ce retranchement et ces playes qu'y veulent faire mes Envieux. Il faudroit pour en venir à bout qu'on me peût donner aussi facilement un Brevet de longue vie qu'on m'accorderoit un Privilege.

Tout ce qu'on me peut objecter dans la Conference dont j'ay parlé, est que l'Abbé de Lavau s'humanisant un peu, et voulant bien prendre la qualité de partie, tira de sa poche une Requête par laquelle je leur offrois, disoit-il, volontairement le retranchement qu'ils prétendent aujourd'huy. Il est vray que je leur ay fait ci-devant ces offres avec la même volonté qu'un Captif offre de payer sa rançon quand il est entre les mains des Corsaires ; mais je les fis à condition que ce retranchement se feroit par l'avis d'une personne étrangère et des-interessée. Or en matiere civile on ne separe point les offres d'avec les conditions ; je les reitere encore à present pour me soumettre aveuglement aux volontez de Monsieur le Chancelier, persuadé que je suis qu'il revoquera luy-même son ordre dès que

mon premier Volume sera imprimé, et qu'il aura fait examiner les deux Dictionnaires.

Quand la pretention de ces Messieurs auroit quelque justice, l'exécution en seroit impossible. Ces Commissaires se sont fort trompez quand ils ont crû que la nomination de Monsieur le Chancelier les avoit rendus ses Subdeleguez, et leur avoit communiqué une partie de son pouvoir, en vertu duquel ils vouloient devenir mes Juges, au lieu qu'ils ne peuvent estre jamais que parties requerantes. Ce n'a point esté l'intention de Monsieur le Chancelier : il sçait trop l'incompatibilité qu'il y a entre la qualité de Juge et celle de Partie. L'Histoire ne nous fournit point d'exemple où l'on ait établi pour Juges des Parties adverses. On dit bien qu'en Perse et en Turquie on livre un meurtrier aux parents de l'assassiné pour s'en venger à leur plaisir ; mais quoy que cette coûtume soit introduite en haine des meurtres, qu'on ne sçauroit trop punir, elle passeroit pour barbare chez nous, où on ne laisse jamais personne à la discretion d'une Partie animée. Quoy qu'il en soit, ces Juges pretendus ne devoient pas avoir plus de privilege que Messieurs les Commissaires qu'on nomme ordinairement pour examiner les affaires du Conseil : ce qui s'entend toujourns à la charge de la recusation, quand il y a lieu ; or il n'y a point de plus forte recusation que celle d'avoir le principal interêt dans l'affaire.

L'animosité de mes parties n'a que trop paru dans ce procès : car quoy que, comme j'ay déjà dit, il ne s'agisse que d'une revendication mal fondée de quelques mots communs, et proverbes, ils ont cherché tous les moyens imaginables de me perdre, et ont voulu attenter à ma personne, à mon honneur et à mes biens ; ils ont recherché des decrets et des devoluts contre moy ; ils les alleguent

encore, tout imaginaires qu'ils sont, dans des libelles injurieux qu'ils font tous les jours courir dans le monde. Enfin, j'ay esté examiné comme l'or à la coupelle, et j'ay esté bien-heureux de ce qu'il n'y a ny reproche ni tache en ma vie : car si j'avois eu quelque mauvaise affaire, ils n'auroient pas manqué de me la remettre sur les bras. Ils ont même fait tout leur possible pour m'enlever mon Ouvrage, ils m'ont menacé de la Bastille pour l'avoir fait, jusques là que pour m'en garantir je fus obligé pendant six mois d'accepter l'asyle que m'offrit un des premiers Hommes du Conseil, qui dès le commencement du procès me donna avis de leurs mauvais desseins, et me conseilla de me tenir sur mes gardes. Puis-je donc en seureté leur confier toutes mes minutes, ainsi qu'ils le demandent maintenant, après tant de sujets que j'ay de m'en défier?

Ce seroit bien une autre difficulté, s'il falloit faire assembler ces Messieurs gratuitement, eux qui ne sont accoutumés à travailler que fort lentement, et encore faut-il qu'ils voyent des jettons. Comment pourrois-je empêcher qu'ils ne fissent de vaines contestations sur chaque mot? Et qui seroit celui qui les jugeroit? Il leur faudroit des années et des siècles pour cet examen. Car quand ils auroient tout le loisir imaginable, ils sçavent que c'est leur intérêt de temporiser, et de combattre à la maniere de Fabius Maximus, ou en fuyant comme les Parthes. C'est le seul moyen qu'ils ont pour triompher de mon âge et de mes infirmités. Cet inconvenient n'est que trop aisé à prévoir par le succès de la seule Conference que j'ay pû avoir avec eux après toutes les diligences que j'y ay employées : car on n'en a pû lire que fort peu de lignes, sur lesquelles il n'a esté rien décidé. Quand auroit-on veu les quatre ou cinq gros Volumes dont est composé tout l'Ouvrage? On doit

sans doute estre satisfait des offres que j'ay faites à Monsieur le Chancelier, de me soumettre à la revision des feüilles de mon Livre, à mesure qu'elles seront imprimées, pourvû qu'elle se fasse par un Etranger des-interessé, tel qu'il luy plaira de nommer ; et d'en faire refaire les feüilles, mesme de payer l'amende toutes les fois que j'auray passé les bornes qu'il aura plû à sa Grandeur de me prescrire. Il n'y a que cette voye raisonnable pour terminer cette affaire, à moins qu'on ne me veuille obliger à l'impossible.

Ce qui montre évidemment la mauvaise foy de mes parties, c'est ce qu'ils agissoient par un veritable interêt ; ils ont eu tout loisir, depuis deux ans que mes Essais sont publiez, d'en extraire et coter les mots communs et les phrases sur lesquelles ils veulent exercer leur prétenduë revendication, afin de l'executer sur le même pied sur les autres mots de la Langue. Mais ils ne l'ont point fait jusqu'icy, ny dans les Memoires qu'ils ont donnez à Monsieur le Chancelier, ny dans ceux qu'ils devoient apporter chez Monsieur le President de Mesme. Ils prétendent toujours avoir de nouveaux delais pour le faire, qu'il n'est pas raisonnable de leur accorder, après deux années de fuites depuis que le procez est commencé. Ils se contentent de crier qu'on les vole, et ils ne sçauroient dire quoy. Enfin, après avoir long temps, sans sujet, crié contre moy, Au Voleur ! il est à craindre que le Public avec justice ne crie contr'eux, Aux Ridicules !

J'ay déjà déclaré plusieurs fois, et je ne le sçaurois trop repeter, que je n'ay point pour partie le Corps entier de l'Academie ; tous les gens d'un vray merite sont pour moy, et n'approuvent point l'injustice qu'on me fait. Monsieur l'Archevesque de Paris, Monsieur le Premier President,

MM. les Evêques de Lavour et de Soissons , MM. Pelisson , Racine , Despreaux , La Chambre , Galois , etc. n'ont point sollicité contre moy ; au contraire, ils ont publié par tout de vive voix qu'ils approuvoient mon Ouvrage, et ils en ont reconnu l'utilité. Monsieur le Comte de Bussi m'en a donné un témoignage par écrit, et le Pere Mabillon m'a assuré qu'il avait vû à Rome Monsieur le Cardinal d'Estrées qui condamnoit le procedé de l'Academie. Que si quelques-uns ne m'en ont pas donné un desaveu formel par écrit, c'est qu'ils ont eu assez de..... (je n'ay point de terme pour expliquer ce que je veux dire), pour me refuser le témoignage qu'ils doivent à la verité et à leur conscience. Ils m'ont laissé en proye à la fureur des Tallemant , Boyer, Le Clerc, La Fontaine, Regnier, Quinaut, de Lavau, et autres indignes Sujets de l'Academie, les insectes et les reptiles du Parnasse, qui ont poussé l'ignorance au plus haut point d'étendue qu'elle peut avoir en toutes ses dimensions. Voilà des gens bien capables d'établir leur autorité dans tout l'Empire des Lettres, jusqu'à pretendre d'empescher que mon Livre ne s'imprime dans les pais étrangers, eux qui n'ont jamais fait d'Ouvrages à qui le Public ny les Libraires ayent voulu donner d'approbation, qui ont esté des objets de risée et de satyrés, et dont les défauts et les beveties fourniroient des matieres tres-abondantes pour faire des critiques, si le papier et l'impression estoient à meilleur marché.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.	I-LV
Préface de l'édition de 1694.	LVI-LXVII
Factum pour Messire Antoine Furetière, abbé de Chalivoy, contre quelques-uns de Messieurs de l'Academie Françoise.	1
Second Factum, pour Messire Antoine Furetière, abbé de Chalivoy, appelant tant comme de Juges incompetens qu'autrement, d'une prétendue Sentence rendue au Bureau de l'Academie Françoise, le... Janvier 1685.	163
Troisième Factum servant d'Apologie aux deux précédens, pour Messire Antoine Furetière, abbé de Chalivoy, appelant d'une Sentence rendue au siège de la Police du Châtelet de Paris, le 24 décembre 1686.	277
Additions au premier et au second Factum.	330

